LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXXI — No 96 | Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 15. | Montréal, mercredi 30 avril 1980 | 25 CENTS

du 28 avril au 10 mai
Grande vente 50e anniversaire
à la *Librairie Raffin Inc.*
de 20% à 50% de réduction
6722 Plaza St-Hubert — Tél.: 274-2870 - 7449

Pour remplacer Cyrus Vance

Carter choisit Muskie

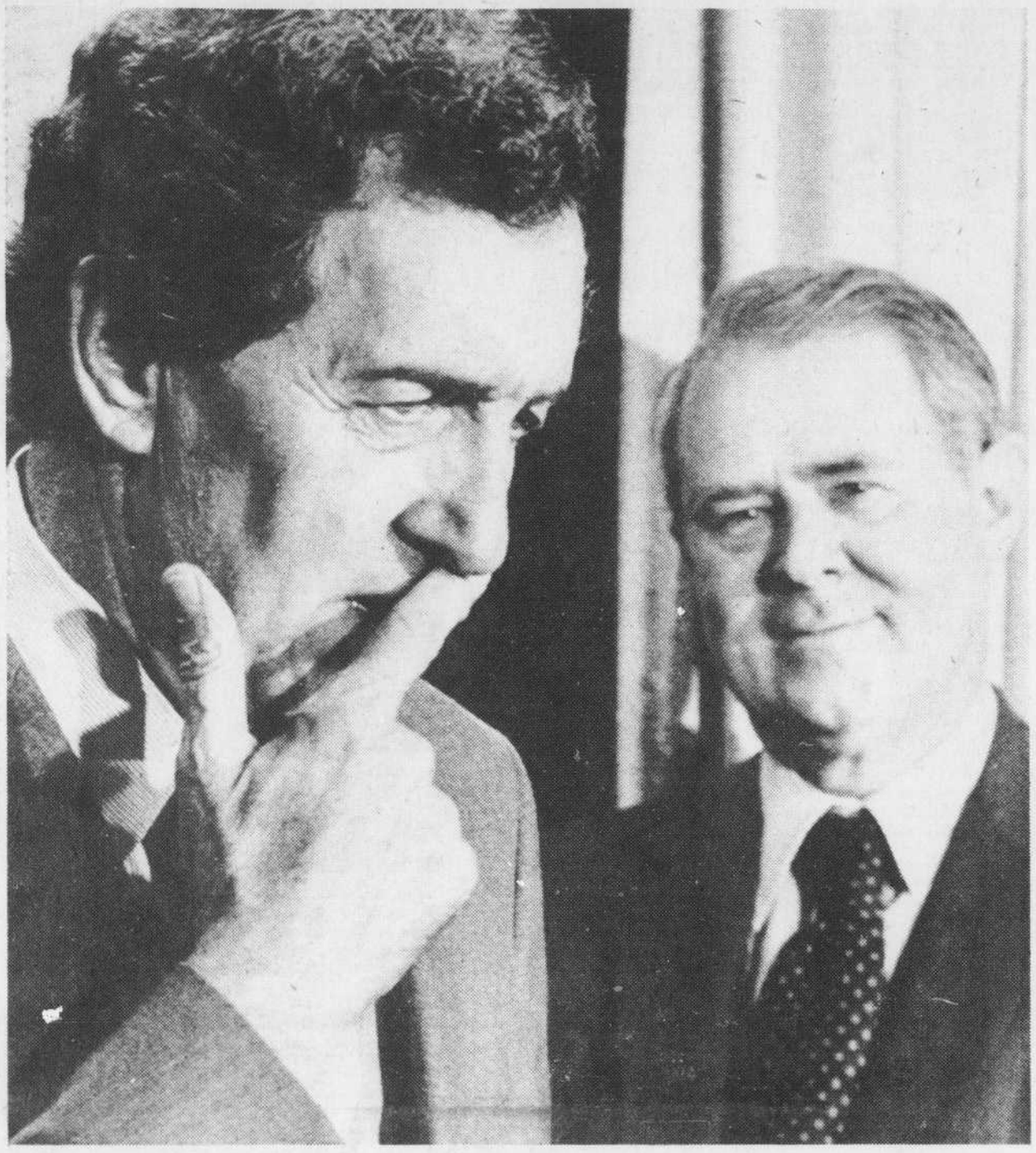

M. Cyrus Vance regardait son successeur, le sénateur Edmund Muskie, avec un sourire qui semblait en dire long, hier, après que le président Carter eut annoncé la nomination du nouveau secrétaire d'État. (Photolaser AP)

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Carter a annoncé personnellement hier la nomination du sénateur démocrate du Maine, M. Edmund Muskie, au poste de secrétaire d'État des États-Unis.

M. Muskie remplacera à ce poste M. Cyrus Vance, démissionnaire depuis lundi. Il aura comme secrétaire d'État adjoint M. Warren Christopher, qui occupait déjà ce poste avec M. Vance.

M. Vance a démissionné pour marquer son opposition à la décision du président Carter d'entreprendre une action de force pour délivrer les otages américains détenus à Téhéran.

Le président Carter était entouré, pour annoncer son choix dans la salle de presse de la Maison-Blanche, du vice-président Walter Mondale, du secrétaire d'État sortant Cyrus Vance, du secrétaire à la Défense, M. Harold Brown, de M. Zbigniew Brzezinski, conseiller pour les affaires de sécurité nationale, et de M. et Mme Muskie.

Le président Carter a présenté le nouveau secrétaire d'État comme un homme ayant une très bonne connaissance des dossiers internationaux. M. Muskie, président de la commission du budget, était également membre de la commission sénatoriale des affaires étrangères.

Le président a, d'autre part, rappelé qu'en cette «époque de défis» pour les États-Unis, la tâche confiée au nouveau secrétaire d'État était de défendre l'honneur et les intérêts nationaux des États-Unis, et de maintenir le pays en paix.

M. Muskie, dont le Sénat doit encore confirmer la nomination, a remercié le président Carter de sa confiance et rendu hommage au travail effectué au département d'État par M. Vance, dont, a-t-il dit, «il allait suivre les pas». «Le monde est en ébullition, a-t-il ajouté, et je ne pouvais pas rester sur la touche quand tant de choses sont en jeu».

Répondant à quelques questions, M. Muskie a eu la prudence de ne pas se prononcer sur les problèmes d'actualité brûlante, telle que le raid manqué des États-Unis en Iran jeudi dernier, avant d'être nommé à ce nouveau poste, il avait cependant déclaré approuver la décision du président Carter.

Très calme, le sénateur a répondu en souriant à une question sur le rôle que joue M. Brzezinski dans la politique étrangère américaine: «Le président, a-t-il dit, n'a laissé aucun doute dans mon esprit sur le fait que je serai le porte-parole de la politique étrangère» du pays.

L'ensemble des responsables du Congrès convoqués à la Maison-Blanche hier après-midi par le président Carter, avant la nomination officielle de M. Muskie, se sont déclarés «enchantés» de ce choix. «Sa confirmation ne posera aucun problème», a déclaré le sénateur Frank Church, président démocrate de la Commission des affaires étrangères. «C'est un homme très volontaire, a-t-il ajouté, et nous n'avons aucun doute sur les capacités».

Le choix de M. Edmund Muskie comme nouveau secrétaire d'État sera probablement interprété comme le signe que le gouvernement américain ne souhaite pas adopter une politique étrangère belliqueuse.

Le sénateur démocrate du Maine, membre de la commission des affaires étrangères et président de la commission du budget du Sénat, est considéré comme un libéral et comme un modéré en matière de politique étrangère.

A la commission des affaires étrangères, il a été l'un des partisans des accords Salt avec l'Union soviétique. Le choix de M. Carter devrait rassurer ceux des parle-

Voir page 12: Carter

Un avion iranien intercepté par des F-14 américains?

PARIS (AP) — Pour la première fois depuis la prise d'otages il y a près de six mois, un incident militaire s'est produit hier entre des avions américains et iraniens tandis qu'au Koweit le ministre des Affaires étrangères iranien, M. Sadegh Ghotbzadeh, échappait de peu à un attentat.

Américains et Iraniens ont donné des versions différentes de l'incident aérien qui n'a fait aucune victime. Selon le porte-parole du Pentagone, «deux chasseurs F-14 du porte-avions Nimitz ont intercepté un avion iranien C-130 près du détroit d'Ormuz. Les avions américains ont escorté l'appareil iranien jusqu'à l'espace aérien iranien. Il s'agissait d'une mission de routine. Il n'y a pas eu de coups de feu».

Par contre, le comité d'état-major inter-armes iranien a affirmé, selon l'agence Pars, que les deux avions américains se sont mis à tirer sur l'appareil iranien mais que quatre chasseurs iraniens ont été envoyés en mission et ont «déjoué l'attaque». «Les avions américains ont changé de cap lorsque les quatre chasseurs iraniens ont escorté le patrouilleur iranien» jusqu'en Iran.

L'état-major iranien, qui s'était laissé surprendre par l'opération de Tabas, a adressé des consignes de vigilance aux forces armées contre une

Voir page 12: Un avion

Le siège social du NON est rendu à Ottawa (Lévesque)

SAINTE-AGATHE —Le chef du regroupement national pour le OUI a déclaré hier dans les Laurentides où il faisait campagne que le siège social du NON était déménagé à Ottawa que Pierre Trudeau en était le général en chef, Jean Chrétien le gérant général et... Claude Ryan le sous-chef.

Quant à l'idée exprimée par le député conservateur Paul Dick de transporter la Chambre des communes à Montréal, une idée que son homologue fédéral a trouvé «brillante», M. Lévesque la compare au «coup de la Brinks à l'envers».

Sur un ton ironique, il réplique à cette suggestion dans ces termes: «La Chambre des communes est bienvenue ici. Nous pourrions l'installer dans le vacum de la Place Guy-Favreau et inviter les Montréalais à venir admirer le spectacle à travers les trous percés dans la clôture. Nous pourrions fournir des sièges aux députés à même notre mince budget et même trouver un fauteuil pour Mme Jeanne Sauvé». (Mme Sauvé est présidente de la Chambre des communes). «Et s'il faisait mauvais, a poursuivi M. Lévesque, on pourrait couvrir la place avec la toile du Stade olympique».

Cette réflexion répétée à quelques reprises, avec des variantes et des détails toujours nouveaux dans les discours qu'il a prononcés à Boisbriand, à Labelle, à l'Annonciation, à Saint-Jovite et à Sainte-Agathe hier, a déridé l'atmosphère de ces réunions et incarné également le nouveau style de discours qu'il entend adopter ces prochains jours, celui de la risposte énergique à ses détracteurs mais aussi celui, plus calme, de l'explication de la question référendaire.

À Boisbriand, première étape de la tournée des Laurentides, 1,234 travailleurs sur un nombre total de 3,500 de la compagnie General Motors de Sainte-Thérèse ont adhéré au OUI mais ont reçu leur certificat dans leur local syndical, la politique de GM interdisant toute visite d'un premier ministre dans l'usine durant les heures de travail.

M. Lévesque a mis ses hôtes en garde contre l'invasion des tenants du NON qui viennent d'Ottawa semer la confusion et la peur. Il a même comparé la suggestion faite de venir tenir un Parlement fédéral à Montréal à un autre «coup de la Brinks». Les industries de l'automobile et de l'avionnerie ont favorisé l'Ontario davantage que le Québec, a dit M. Lévesque, en citant des chiffres, puisque ces industries sont concentrées dans la province voisine: 210,000 emplois en Ontario comparativement à 30,000 pour le Québec dans le domaine de l'industrie-

Voir page 12: Siège social

Pour éviter le chevauchement

Un seul organisme pourrait recouvrer les impôts (Ryan)

Le Québec pourrait souscrire, lors d'une prochaine révision de la constitution canadienne, à la création d'une agence fédérale-provinciale chargée de percevoir les impôts communs aux deux paliers de gouvernement, ceci dans le but de réduire les dédoublements de services.

L'idée a été lancée hier par le président du Comité des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan, au cours de sa tournée dans le West Island. Il avait évoqué cette idée la veille lors d'une émission de télévision.

En réponse aux journalistes, M. Ryan a déclaré que c'est une des idées qu'on peut envisager avec sérieux pour l'avenir, mais pour le moment, je n'en fais pas de proposition dans la campagne référendaire», a-t-il dit. Rappelons qu'il avait promis de ne pas faire campagne en soumettant des propositions concrètes sur le renouvellement du fédéralisme canadien.

Le Québec a presque été de tout temps opposé à la perception de ses impôts par le gouvernement fédéral, ce qui avait amené M. Maurice Duplessis à créer son propre ministère du Revenu pour la perception de ses propres impôts. Ce fut alors l'une des plus importantes manifestations d'autonomie du gouvernement du Québec.

«Si le Québec a toujours eu ses raisons pour ne pas souscrire à une telle idée, éventuellement au moment où on révisera toutes les structures du fédéralisme, on pourrait l'envisager», a dit M. Ryan. Il a précisé que l'agence en question pourrait percevoir les impôts communs aux deux paliers de gouvernement, le Québec étant cependant libre de continuer à percevoir lui-même les impôts qui lui sont propres comme la taxe de vente au détail qui n'existe pas au gouvernement fédéral.

Son idée ne signifierait donc pas, à son avis, la disparition du ministère québécois du Revenu. Cela ferait toutefois disparaître l'un des problèmes de dédoublement les plus évidents avec les deux déclarations d'impôt, les deux fonctionnaires provincial et fédéral qui les étudient, les corrigent, et ainsi de suite.

Les dédoublements de services entre les deux gouvernements ont été l'objet de vives critiques de la part des péquistes, qui, rappelons-le, voyaient là l'illustration de la nécessité de rapatrier au Québec le pouvoir exclusif de lever des impôts et de faire des lois. M. Ryan a déclaré au cours de la campagne qu'il y avait d'autres façons d'éliminer les dédoublements coûteux que l'on connaît.

L'idée d'une telle agence n'avait jamais été évoquée ailleurs par M. Ryan. Il a précisé hier qu'il essayait ainsi «d'ouvrir des fenêtres sur l'avenir pour qu'on évite de s'enfermer toujours devant de fausses catégories théologiques et légalistes».

Voir page 12: Organisme

Juin 1938 | Janvier 1943 | Mai 1956 | Avril 1974

Le maître du suspense n'est plus

HOLLYWOOD (d'après AFP) — Alfred Hitchcock, qui pendant plus d'un demi-siècle s'est affirmé comme le maître des films à suspense, c'est éteint hier matin à Los Angeles, entouré de sa famille.

Depuis ces dernières années, a indiqué un porte-parole des studios Universal Pictures, Hitchcock connaissait des problèmes de santé, souffrant notamment d'arthrite et de troubles des reins.

Il avait récemment dû passer plusieurs jours dans un hôpital de Los Angeles pour y subir des examens médicaux. L'état de santé du réalisateur, qui devait fêter son 81e anniversaire le 13 août, s'était aggravé au cours du week-end.

En dépit de son âge, Hitchcock se rendait presque quotidiennement dans son bureau des studios d'Universal, à Hollywood. Ces derniers mois, il travaillait à la réalisation de son 54e scénario, basé sur l'histoire d'un célèbre espion britannique.

Le metteur en scène, qui le 31 décembre dernier avait été annobli par la reine d'Angleterre, n'avait en dépit de son succès jamais remporté aucun des oscars d'Hollywood.

Il avait cependant reçu deux prix: en 1968, le prix Irving Thalbert, «pour la qualité constante de ses réalisations», et le 1er mars 1979, celui de l'American Film Institute.

Il est un des très rares cinéastes à avoir donné son nom à une situation (comme Chaplin, ou Fellini, à un personnage): on parle couramment d'une atmosphère «à la Hitchcock» pour dire qu'elle provoque à la fois angoisse et excitation d'esprit. Il s'y ajoute un sens de l'humour extraordinaire qui, aux pires moments du drame, fait naître un sourire. Cela, avec ses films, lui survivra.

Une des manifestations de cet humour était son souci de faire dans chacun de ses films une apparition fugace, sous un déguisement quelconque, le plus souvent insolite, celle d'un modèle pour la publicité d'un produit capillaire (*Lifeboat*), voire de son ombre, si aisément reconnaissable: silhouette et visage ronds, comme dans *Family Plot (Complot de famille)*, son dernier film, qui clôtura, en 1976, le Festival de Cannes.

Au départ, rien ne semblait destiner Alfred Hitchcock au cinéma. Né à Londres, élève au Collège des Jésuites de St-Ignace, il avait fait des études d'ingénieur. Après un bref passage à la compagnie télégraphique Henley, il entrait en 1920 dans les services des sous-titres de la succursale britannique de la firme cinématographie américaine Players Lasky. Deux ans plus tard, il était assistant réalisateur de Seymour Hicks pour *Always Tell Your Wife*. L'année suivante, il dirigeait son premier film. *Number Thirteen*, avant de réaliser en 1925 *Pleasure Garden* avec Alma Reville, à la fois script-girl, monteuse et assistante qu'il épousera un an plus tard.

Hitchcock a obtenu son premier succès avec *The Lodger* dont le héros était Jack l'éventreur. Ce film devait avoir trois «Remakes» après l'avènement du cinéma parlant. En 1929, avec *Blackmail (Chantage)*, il se confirme comme un spécialiste du «Thriller».

Voir page 12: Le maitre

Jacqueline Gareau enfin championne

La Montréalaise Jacqueline Gareau a été sacrée hier championne du marathon de Boston à la suite de la disqualification de la New-Yorkaise Rosie Ruiz, accusée de tricherie. Les organisateurs de l'épreuve en sont arrivés à la conclusion que Rosie Ruiz n'a pas couru entièrement le parcours de 26 milles et 385 verges au terme d'une enquête poussée et d'interrogatoires parfois très serrés. Jacqueline Gareau, une inhalothérapeute, devient ainsi la première Canadienne à remporter la plus prestigieuse épreuve de grand fond, rejoignant ainsi au palmarès le légendaire Gérard Côté, vainqueur à quatre reprises dans les années 40.

— page 23

BIBLES
DESMARAIS + E + ROBITAILLE
SYMBOLE DE QUALITÉ
Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

L'industrie de la construction est menacée de paralysie presque totale

Le secrétaire général du Conseil provincial des métiers de la construction du Québec, M. Maurice Pouliot, a menacer hier les entrepreneurs de déclencher des débrayages encore plus importants s'ils n'accordent pas, à compter de demain, les conditions de travail négociées par les 16 corps de métier qui ont déjà signé des ententes de principe à la table de négociation.

Au même moment, la CSN-Construction ainsi que six autres corps de métier de la FTQ frappaient une nouvelle fois plusieurs centaines de chantiers de la province. Six corps de métier, regroupés en cartel, essaient en effet d'obtenir à la table de négociation plus que n'en ont obtenu les autres syndicats du Conseil provincial. Ces six corps de métier ont aussi jeté récemment les bases d'un nouveau conseil provincial pour contrer l'influence des centrales américaines.

La grève des 16 métiers qui ont déjà «réglé» avec les employeurs s'ajouterait alors aux pressions de la CSN-Construction et du cartel des syndicats québécois.

«Cela ferait beaucoup de monde, pour ne pas dire tout le monde dehors, même si on se retrouvait alors en face de trois groupes qui se battent pour des raisons différentes. Nos 16 corps de métier se battraient pour toucher l'augmentation de 8% censée entrer en vigueur le 1er mai, alors que les six unions du cartel se battraient pour parvenir à des ententes de principe jugées valables. Et la CSN-Construction se battrait pour sa clause de salaire garanti et le principe de l'ancienneté», a dit M. Pouliot.

Mais au-delà de ces rivalités intersyndicales, c'est toute l'industrie de la construction qui risque de se retrouver au point mort à compter de demain. Les employeurs ont pris la décision de ne pas verser les augmentations négociées tant qu'une entente officielle n'aura pas été signée. Mais le Conseil provincial, qui affirme détenir le droit exclusif de signer une convention, ne peut le faire, une majorité de ses membres ayant décidé de ne rien signer tant qu'un seul syndicat n'aura pas obtenu gain de cause en négociation. Le Conseil provincial a bien tenté, la semaine dernière, de faire briser cette règle de l'unanimité mais une injonction demandée par le cartel des dissidents l'en a empêché.

Le secrétaire du Conseil provincial a, d'autre part, accusé hier la CSN-Construction de poursuivre une «grève jugée illégale». Invité à préciser cette accusation qu'il ne porte pas contre le cartel, lui aussi en grève sporadiques, M. Pouliot a commencé par dire que plusieurs «régions» de la CSN-Construction avaient voté contre la grève et qu'il ne comprenait pas comment les dirigeants de cette fédération de la CSN pouvaient les entraîner dans des arrêts de travail. Par la suite, il a dit que les piquets de grève de la CSN avaient été le théâtre de plusieurs incidents «et il est illégal d'empêcher nos membres d'aller travailler en paix».

La CSN-Construction répondra aujourd'hui à cette accusation.

M. Pouliot s'est enfin demandé si les membres du Local 144 des plombiers approuvaient la lettre d'acceptation des propositions salariales signée récemment par l'ancien gérant d'affaires, M. Léo Saint-Laurent. Ce dernier a été congédié le lendemain pour avoir agi sans mandat des dirigeants du 144 et de la tutelle gouvernementale.

Rejoint hier au téléphone, M. Robert Roy, gérant d'affaires du 144, a répliqué à M. Pouliot que les consultations menées auprès des plombiers traduisaient une forte insatisfaction à l'endroit des propositions patronales. Il a ajouté que les négociations en cours démontreraient qu'il fallait poursuivre les pourparlers pour avoir en main des propositions «valables» avant d'aller les faire soumettre aux plombiers. Enfin, le gérant d'affaires du 144 s'est demandé de quel droit le secrétaire général du Conseil provincial «se mettait le nez dans les affaires du 144».

«Il a assez de difficulté à mener sa barque, qu'il devrait se contenter de faire un travail vraiment syndical avant de se mêler des affaires des autres», a-t-il lancé à l'endroit de M. Pouliot.

Guerre sans merci entre le CTC et les Building Trades américains

Le désir d'autonomie manifesté par plusieurs syndicats québécoises de la construction a déclenché une guerre sans merci entre le Congrès du travail du Canada (CTC) et les Building Trades américaine, et qui semble irréversible depuis la démission, lundi, d'un deuxième vice-président de la centrale syndicale canadienne.

En effet, M. Raymond Gall, d'Edmonton, a imité au début de la semaine le geste fait, il y a un mois, par M. Ken Rose, pour protester contre l'appui apporté par le CTC à la FTQ, qui défend publiquement et abrite dans ses rangs les syndicats québécois qui ont coupé les ponts avec leurs Internationales respectives.

Les deux démissionnaires, comme la plupart des représentants canadiens des Building Trades, ont décidé de ne pas participer au congrès de Winnipeg, qui s'ouvre en fin de semaine.

M. Raymond Gall a précisé pour sa part qu'il appuyerait toutes les politiques du président du CTC, M. Dennis McDermott, à l'exception de son refus de sévir contre la FTQ lorsque cette dernière met son poids dans la balance en faveur des syndicats qui se détachent de leurs affiliations internationales.

Les Building Trades américains, pour leur part, ont décidé de couper les vivres au CTC et cesseront de lui faire parvenir les cotisations mensuelles dues depuis le 1er avril. Ces cotisations représentent un versement annuel de plus d'un million de dollars.

Le CTC a déjà obtenu, pour sa part, de l'AFL-CIO le droit d'émettre des chartes syndicales à des syndicats exclusivement canadiens, qui ne voulaient pas conserver leurs liens organiques avec les centres de décision américains.

La FTQ, qui n'a pas obtenu un tel droit du CTC, est considérée comme une menace par plusieurs Internationales, qui craignent un vent de désaffiliation au Québec, accentué par le débat sur la souveraineté politique.

Un groupe d'Amérindiens ont mis quelque 25 jours pour franchir à pied les 4,000 kilomètres séparant leur réserve de l'Alberta de la capitale fédérale. Arrivés sur la colline parlementaire hier, ils apportaient une série de documents et traités officiels au premier ministre Trudeau pour lui prouver leur droit de franchir librement la frontière canado-américaine. (Photolaser CP)

Des produits d'amiante frappés d'interdit

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a interdi hier l'importation, l'annonce et la vente de composés à reboucher et de repiâtrage, d'enduits de structure et des ciments à joints contenant de l'amiante parce qu'ils posent une menace pour la santé.

Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a annoncé cette mesure dans un communiqué émis par son bureau.

C'est en vertu de la Loi sur les produits dangereux que le ministère de M. Ouellet a décrété cette interdiction qui s'applique également à la cendre artificielle à base d'amiante destinée aux cheminées à gaz. Ces produits posent une menace à la santé parce qu'ils peuvent libérer de la poussière d'amiante dans l'air.

«Des essais ont révélé que l'inhalation des fibres d'amiante constitue un danger cancérigène pour la santé, et l'interdiction correspond à notre politique de réduire toute exposition inutile aux particules d'amiante libérées dans l'air», a expliqué le cabinet de M. Ouellet.

Toutefois, selon le ministre, «très peu de produits sur le marché contenaient de l'amiante» puisque les fabricants les ont modifiés de manière à en supprimer les fibres. Malgré tout, le ministère canadien de la Consommation et des Corporations surveillera le processus de fabrication pour s'assurer que l'on respecte la loi, affirme le communiqué.

Accusés de possession de drogues pour $32 millions

Six individus ont comparu hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, sous des accusations de possession de cinq kilos de stupéfiants d'une valeur de $32 millions, de conspiration pour en faire le trafic et d'avoir effectivement fait ce trafic.

Tous ont nié leur culpabilité aux accusations et ont choisi un procès devant juge et jury. Ils ont cependant dû retourner aux cellules, le juge ayant fixé à demain l'enquête sur cautionnement.

Il s'agit de Kurk Steven Grabowski, 43 ans, Francis Thomas, 37 ans, Larry Da Silvo, 21 ans, William Bradley, 33 ans, ainsi que Michael Maruska et William Murphy, tous deux âgés de 52 ans.

Ces derniers avaient été appréhendés lundi, lors d'une opération de la Gendarmerie royale qui a consisté à démanteler, en plein quartier des affaires à Montréal, plus précisément de 620 ouest, rue Saint-Jacques, un laboratoire clandestin qui s'apprêtait à lancer sur le marché noir quelque 620,000 doses de PCP d'une valeur de $32 millions.

Le PCP (Phenciclidine) est mieux connu des usagers de drogues sous le nom de «Poussière d'anges» (Angel's Dust) et sert généralement aux vétérinaires comme analgésique à administrer aux boeufs et aux chevaux.

Très nocif, cet hallucinogène engendre la violence et peut tuer raide un adepte qui en abuse. Aux États-Unis, on ne compte plus les victimes qu'il a faites, certaines étant mortes, d'autres étant devenues aveugles.

Le grand danger du PCP, c'est que cette drogue est souvent refilée à des jeunes comme étant de la mescaline.

Les parents de la CECM ne veulent pas de grève

Les porte-parole des parents dont les enfants fréquentent les écoles de la CECM ont rappelé publiquement hier que l'enseignement est un droit et qu'ils ne veulent pas d'une grève lundi matin.

Réagissant, sans prendre expressément parti ni pour l'employeur, ni pour les enseignants, à l'annonce d'un débrayage de l'Alliance des professeurs de Montréal la semaine prochaine, le comité central de parents de la CECM suggère l'arrivée rapide d'un médiateur dans le dossier.

Le comité central de parents, qui regroupe les représentants des comités régionaux — lesquels englobent les parents des comités de plusieurs écoles — a aussi dénoncé le système actuel de négociations, d'autant plus qu'une grève a déjà fermé les écoles pendant près de trois semaines l'hiver dernier.

Le syndicat des 6,500 enseignants de Montréal et la CECM sont à discuter de l'application locale de certaines conditions de travail comme les critères prévalant en cas de mutations, les modes d'évaluation des enseignants et ceux devant aboutir au nombre d'enseignants que la commission est tenue d'embaucher.

Certains chlorofluorocarbures ne peuvent plus être utilisés

À compter du 1er mai, un interdit frappera l'usage de certains chlorofluorocarbures tels que le gaz propulseur des fixatifs capillaires, des désodorisants et des antisudorifiques.

Décrétée le 24 mars 1979 en vertu de la Loi canadienne sur les contaminants de l'environnement, l'interdiction devait entrer en vigueur le 1er décembre dernier. Mais l'opposition soulevé par la multinationale DuPont du Canada a empêché qu'elle ne vienne en vigueur plus tôt. L'objection a depuis été retirée.

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a fait état d'une bonne collaboration de l'industrie, qui se serait elle-même imposée des restrictions. Et dans un même souffle, il ajoute que les pressions du marché avaient permis de réduire de 60% l'utilisation des chlorofluorocarbures dans les aérosols.

Plusieurs associations de consommateurs réclament depuis quelques années l'abolition de ces aérosols, qui menacent la couche stratosphérique d'ozone protégeant la vie terrestre des rayons ultraviolets du soleil. Une exposition anormale à ce type de radiation peut causer des problèmes de peau, notamment le cancer de la peau, et endommager l'environnement.

M. Roberts a fait remarquer que l'interdiction était nécessaire pour éliminer l'utilisation des chlorofluoroalcanes comme gaz propulseurs des aérosols. Ceci contredit sa déclaration à l'effet que les fabricants avaient collaboré de plein gré.

Tricia a fini d'éternuer

LONDRES (AP) — Tricia Reay n'éternuera plus. Cette jeune Anglaise de 12 ans qui avait établi, bien malgré elle, un record du monde en éternuant pendant 204 jours jours d'affilée, semble s'être définitivement débarrassée de ses éternuements intempestifs après une cure dans un établissement des Pyrénées.

C'est merveilleux, a-t-elle dit, mais "j'ai encore un mouchoir à portée de main, au cas où».

La jeune fille avait commencé à éternuer en octobre dernier après un rhume. Les médecins avaient tout essayé, mais en vain, pour la débarrasser de ses éternuements. Ils avaient même tenté de la soigner par hypnose.

En désespoir de cause, Tricia avait été admise il y a deux semaines dans un établissement des Pyrénées situé a. 2,000 mètres d'altitude. A son arrivée, elle éternuait toutes les 20 secondes — sauf pendant son sommeil. Les éternuements ont rapidement diminué pour cesser jeudi.

L'embarras du choix

Si vous vous adressez à nous lors de l'achat d'une maison, vous aurez l'embarras du choix. En définitive, vous choisirez en tenant compte de l'architecture, du nombre de pièces, du quartier, du prix.

Quelle que soit l'importance que vous accordiez à ces divers éléments, il est fort probable que nous vous dénicherons la propriété qui vous plaira.

Chez nous, le service personnalisé ainsi que de solides recommandations de financement viennent se greffer au vaste choix. Voilà comment nous nous sommes assuré la confiance des gens qui désirent acheter ou vendre.

Vous pouvez compter sur l'agent des Services immobiliers du Trust Royal. Il vous assistera et ensemble vous trouverez la maison qui fera votre bonheur. L'embarras du choix, nous en faisons notre affaire car nous sommes bel et bien à *votre* service.

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS ... à votre service

La Cour d'appel suspend l'injonction accordée aux commissions scolaires à l'encontre de la loi 57

La Cour d'appel a suspendu hier l'application de l'injonction interlocutoire qui frappe, depuis le 14 avril, les passages de la réforme fiscale (loi 57) touchant l'administration scolaire.

Les juges Jean Turgeon et François Lajoie ont en effet estimé que «la loi sur la fiscalité municipale fut dûment adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et tant que les dispositions attaquées n'auront pas été déclarées inconstitutionnelles ou nulles, elles doivent être appliquées à moins de circonstances absolument exceptionnelles».

Ce renversement de la décision de la Cour supérieure signifie une victoire pour le gouvernement du Québec. Mais la bataille juridique qui oppose l'État aux commissions scolaires est loin d'être terminée. Elle ne porte ici que sur la situation devant prévaloir jusqu'à ce que les tribunaux se prononcent sur la constitutionnalité des articles de la loi 57 remis en cause.

Depuis lundi soir, c'est la situation nouvelle engendrée par la loi 57 qui reprend droit de cité. La présomption de validité de la loi doit prévaloir sur l'apparence d'un droit incertain, ont déclaré les juges Turgeon et Lajoie en frappant d'appel l'effet de l'injonction accordée le 14 avril à la demande de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) et de cinq commissions locales.

En conséquence, le pouvoir de taxation des commissions scolaires redevient plafonné à un montant ne dépassant pas 6% de leurs dépenses nettes ou 25 cents par $100 d'évaluation. Une commission doit, si elle veut s'offrir des services additionnels, consulter au préalable ses contribuables par voie de référendum.

La réforme fiscale, en vigueur depuis le premier janvier, transfère aux municipalités le champ d'impôt foncier qu'occupaient jusqu'à cette date les commissions scolaires. Il s'agissait d'un impôt normalisé dont le taux était fixé par le gouvernement mais dont les commissions ont toujours soutenu qu'il était tout de même garant de leur autonomie. Le gouvernement compensera les sommes prélevées par le biais de l'impôt par des subventions directes.

Quant aux sommes que les commissions scolaires peuvent, jusqu'à concurrence de 6% de leur budget, aller chercher dans les poches de leurs contribuables, elles sont destinées aux dépenses que Québec ne subventionne pas. Peu de commissions imposent présentement une taxe hors-norme dépassant ce 6%.

Dans le verdict qu'ils ont rendu lundi soir, les juges Turgeon et Lajoie ont bien pris soin d'indiquer qu'ils ne se prononcent en aucune manière sur le fond de la question.

Deux autres requêtes ont d'ailleurs été logées devant les tribunaux, une par le gouvernement, simultanément à celle dont il est question ici, et portant en appel l'injonction du 14 avril.

La deuxième requête, dont l'audition a débuté le 24 avril devant la Cour supérieure, porte sur l'essentiel, à savoir la constitutionnalité de certains articles de la loi 57.

La FCSCQ — qui chapeaute les 215 commissions catholiques de la province — soutient que le pouvoir de taxation des administrations scolaires est garanti par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

Pour sa part, à ce stade des procédures, la Cour d'appel s'est dite d'avis lundi que le droit sur lequel se sont fondés les demandeurs en injonction interlocutoire n'est pas clair et que les questions en litige sont fort complexes.

Québec revendique la juridiction exclusive en matière de recherche universitaire

Déplorant que les activités scientifiques et techniques constituent «un des dossiers les plus sombres du fédéralisme canadien», le gouvernement du Québec a affirmé solennellement dans un livre blanc, hier, que la collectivité québécoise doit enfin prendre en main les leviers de commande de son futur développement dans ces domaines essentiels pour l'avenir.

Dans cette perspective, Québec a annoncé la création imminente d'un poste de ministre d'État au Développement scientifique et il a revendiqué une juridiction exclusive sur l'ensemble de la recherche universitaire et sur toutes les activités de recherche effectuées dans les domaines considérés comme de juridiction provinciale en vertu de la constitution actuelle.

Le gouvernement du Québec réclame donc que sa «juste part» des fonds fédéraux consacrés aux activités scientifiques lui soit remboursée sous forme d'un transfert de points d'impôts afin qu'il puisse lui-même adopter les stratégies les plus conformes au bien commun des Québécois. Il veut aussi être directement représenté au sein des délégations canadiennes qui participent aux activités internationales dans le domaine scientifique et technique.

Le parrain de cette politique, M. Camille Laurin, a reconnu hier que ce programme ambitieux s'inscrit dans la logique de la souveraineté-association, même s'il reste conciliable avec le régime fédératif actuel. Il s'agit à ses yeux d'une étape de transition en vue du jour où le Québec sera officiellement «maître chez lui» et pourra établir avec le reste du Canada tous les mécanismes requis de collaboration sans pour autant perdre la maîtrise de ses politiques et de ses priorités.

M. Laurin a insisté hier pour dire que cette revendication ne doit pas être interprétée comme une simple guérilla juridique partisane. Au contraire, elle est à ses yeux, un outil essentiel pour mettre en oeuvre l'ambitieuse réforme de la vie scientifique québécoise qu'il décrit, dans l'ensemble du livre blanc.

Ce document préconise au départ une «démocratisation» de la science de façon à l'intégrer beaucoup plus intimement à la culture et à la vie sociale ou économique du Québec. Dans son esprit, cela inclut non seulement une aide à la promotion de la vulgarisation et aux loisirs scientifiques mais aussi une participation plus intense du public aux choix des priorités de la recherche québécoise.

Le livre blanc met aussi l'accent sur l'importance de rendre plus attrayantes les carrières scientifiques et de favoriser le recrutement de nouveaux chercheurs ou une meilleure utilisation des capacités gaspillées en ce moment.

On évoque par exemple la possibilité d'ouvrir les programmes de subvention aux professeurs des cégeps et même aux autres spécialistes plus ou moins isolés qui ne peuvent bénéficier des programmes actuels parce qu'ils ne sont pas enracinés dans le système scolaire.

Dans la même perspective, on propose d'insister davantage pour que les chercheurs qui bénéficient de subventions accordent l'attention nécessaire à la formation de jeunes scientifiques. On parle d'augmenter les bourses de recherche, d'aider les universités à multiplier leurs postes de chercheurs, de stimuler les ententes sur la transférabilité des fonds de pension, de créer un programme de chercheurs stagiaires dans l'industrie, etc.

Le gouvernement du Québec affirme aussi son intention d'encourager les activités régionales des associations scientifiques québécoises et de favoriser leur rayonnement, particulièrement dans le domaine des publications scientifiques en langue française.

Sur le plan financier, il annonce son intention de créer de véritables organismes subventionnaires relativement indépendants du gouvernement. Il est ici question d'un Fonds plus ou moins indépendant qui distribuerait les bourses allouées en ce moment dans le cadre du programme de Formation de chercheurs et d'actions concertées (FCAC) du ministère de l'Éducation. Un Fonds semblable aurait aussi la responsabilité du programme de subventions qui dépend en ce moment du Conseil de recherches en santé du Québec.

En même temps, le ministère de l'Éducation devrait revaloriser ses préoccupations pour la recherche scientifique en faisant un véritable programme séparé plutôt qu'une simple sous-section de son programme d'enseignement universitaire. On clarifiera les rôles respectifs du Conseil des universités et du ministère de l'Éducation en recherche.

Sur le plan de la recherche industrielle, le gouvernement s'engage à «mettre en oeuvre le plus tôt possible» les mesures déjà annoncées dans «Bâtir le Québec» et à augmenter le budget du Centre de recherches industrielles du Québec. On demande aussi à ce dernier d'accorder une plus grande attention au développement de nouvelles technologies.

Au niveau politique, le gouvernement s'engage à donner les ressources nécessaires au bon fonctionnement du Conseil de la politique scientifique qui verrait son membership élargi et ses réunions devenir publiques. De ce conseil relèveraient dorénavant deux «commissions», l'une vouée à la promotion de la culture scientifique et l'autre à l'essor d'un système québécois d'information scientifique et technique pour le bénéfice des chercheurs.

Cette politique fait suite à la publication du Livre vert «pour une politique scientifique» rendu public l'an dernier et à la série de consultations publiques menées pendant l'été.

Certains aspects qui avaient suscité de vives oppositions sont maintenant joués presque en sourdine dans le livre blanc. C'est le cas par exemple du démantèlement éventuel de l'institut National de la recherche scientifique (INRS), rattaché à l'université du Québec. À cet égard, le gouvernement se contente maintenant de dire qu'il faudra ajuster la charte de cet organisme à la réalité et que cette tâche revient à l'Université du Québec elle-même.

De même, la possibilité de créer à travers le Québec un réseau d'Instituts de recherche voués à des travaux appliqués dans certains secteurs particuliers n'est pas absente du livre blanc mais on reconnaît cependant que ce système pourrait avoir pour effet de morceler encore davantage les structures de recherche québécoises. On insiste maintenant sur la prudence et sur la longue réflexion qui devra précéder la création de tels instituts.

Le livre blanc insiste beaucoup plus que ne le faisait le livre vert sur «la nécessaire liberté du chercheur» même s'il maintient quand même la nécessité qu'une «portion importante» de notre effort de recherche soit conforme aux priorités et aux besoins de la société québécoise.

Enfin, le livre blanc insiste plus clairement sur l'importance de la culture scientifique et il évoque explicitement une aide financière prochaine à ceux qui oeuvrent dans ce domaine.

L'arrivée du printemps incite l'Office d'embellissement de Montréal à lancer un appel aux propriétaires dans le but de nettoyer les murs et les clôtures couvertes d'affiches. Le règlement municipal 5128 interdit l'affichage sur les murs, les clôtures et les poteaux en bordure de la voie publique et prévoit des amendes de $100 à $1,000 et même des peines d'emprisonnement en cas de contravention. L'affichage sauvage constitue selon l'administration municipale une véritable pollution visuelle contre laquelle tous les Montréalais devraient lutter en nettoyant leur façade. (Photo Office d'embellissement de Montréal)

Pour un article publié dans LE DEVOIR,

Le Conseil de la magistrature réprimande le juge Marc Brière

Le Conseil de la magistrature du Québec, dans un rapport qu'il vient d'adresser au ministre de la Justice, réprimande M. Marc Brière, juge de la Cour provinciale, membre du tribunal du travail.

Il est reproché au juge Brière d'avoir enfreint la règle qui impose à un juge un devoir strict de réserve en matière politique.

Le 1er novembre 1979, LE DEVOIR publiait de M. Brière un article intitulé: «Souveraineté et droit de sécession des enfants de l'Empire», article dans lequel l'auteur exprimait son point de vue sur une question constitutionnelle qui s'inscrit dans l'actualité politique.

Quelques jours plus tard, le professeur Dale Thompson de l'université McGill s'interrogeait dans LE DEVOIR sur l'à-propos pour un juge de se départir de la réserve judiciaire, en vertu de laquelle celui-ci s'interdit, en raison de la nature de sa charge, toute intervention publique de caractère politique.

Le 19 novembre, répondant au professeur Thompson, le juge Brière publiait un nouvel article dans LE DEVOIR pour réaffirmer ses positions.

Les remous créés par ces articles et les réactions ont amené le juge Brière à demander au Conseil de la magistrature d'examiner sa conduite et de se saisir du problème pouvant résulter de ses faits et gestes extra-judiciaires quant à l'obligation de réserve imposée à un juge. Accédant à cette requête, le Conseil a créé un comité d'enquête en vertu des articles pertinents de la loi.

Le Comité a examiné les faits de cette affaire et, le 22 avril, en est arrivé à la conclusion que la conduite du juge Brière en l'espèce «était une atteinte à l'honneur, à la dignité et à l'intégrité de la magistrature». Cette conclusion réaffirme le principe qu'un juge a un devoir strict de réserve en matière politique.

Le rapport a été soumis au Conseil de la magistrature et transmis au ministre de la Justice du Québec. Conformément à ses recommandations, le Conseil a réprimandé le juge Brière.

Le communiqué évoquant les faits, les démarches et les conclusions, diffusé hier par le ministère de la Justice, porte la signature du juge Alan B. Gold, juge en chef de la Cour provinciale et président du Conseil de la magistrature. Toutefois, les audiences et les délibérations du Comité se sont déroulées à huis clos. Le rapport adressé au Conseil et au ministre n'est pas public.

Week-end et violence

OTTAWA (PC) — La violence familiale se manifeste généralement en fin de semaine, entre personnes âgées de 25 à 29 ans, et dans 50% des cas l'alcool en est cause.

L'étude d'où proviennent ces renseignements a été faite dans la région de Hamilton et elle démontre que dans 95% des cas où la police a dû intervenir, les femmes étaient des victimes.

M. Jack Byles, professeur de psychiatrie à l'Université McMaster, a étudié 605 cas de conflits familiaux qui ont nécessité l'intervention de la police dans la région de Hamilton durant six mois en 1974-75.

M. Byles fait observer qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg, puisque l'étude est largement basée sur des rapports de police. Et il ne saurait dire si la violence est plus généralisée dans la région de Hamilton qu'ailleurs.

Richesses...nature

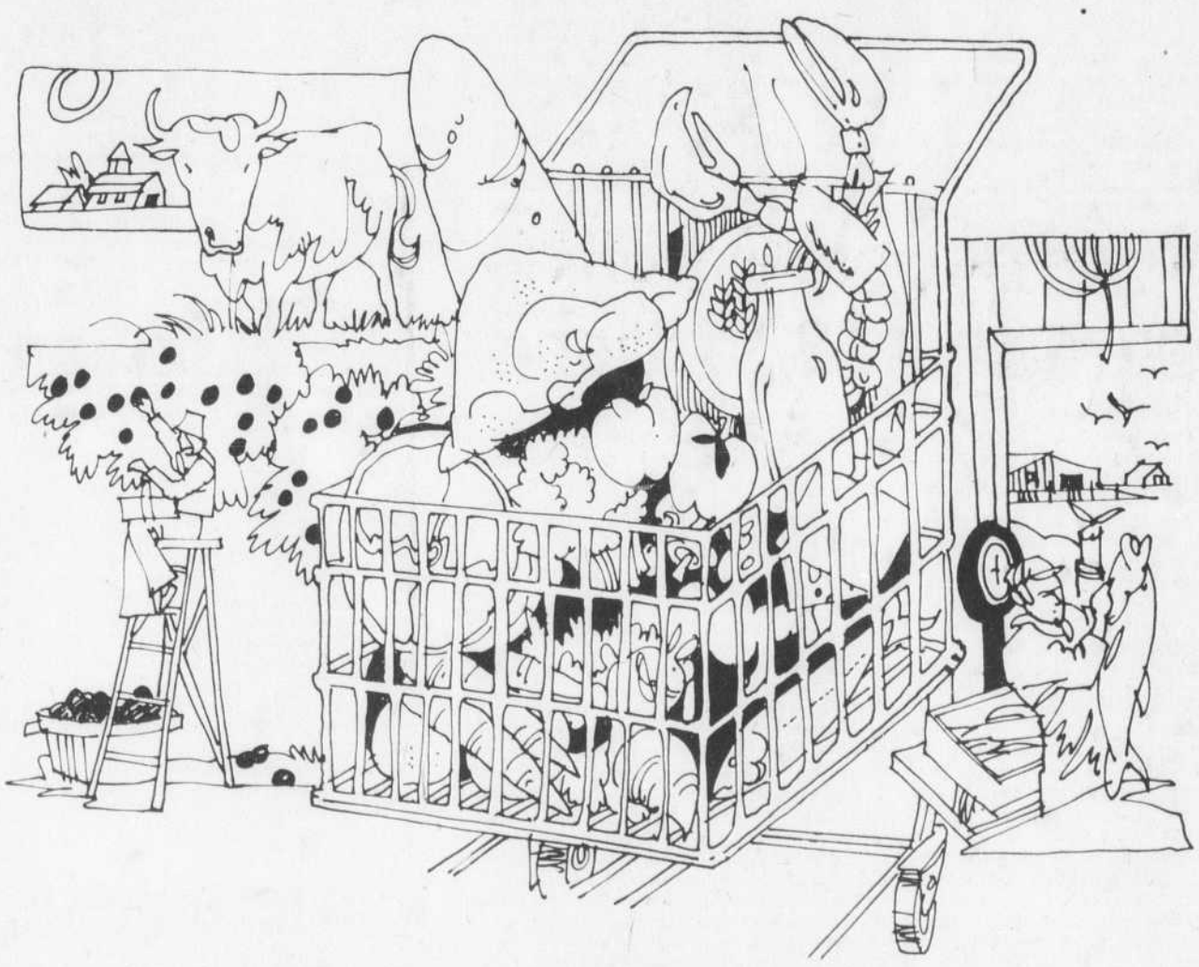

Au fond, c'est rassurant quand on se promène d'un bout à l'autre du pays de voir combien le Canada peut être autosuffisant dans le domaine de l'alimentation, et comment grâce au principe de la fédération, on peut planifier.

Ça évite des situations où tout le monde fait des carottes alors qu'on importe du chou. Ça permet de prévoir que la demande du boeuf excédera la production et que des encouragements doivent être fournis dans ce secteur. C'est une question de gestion intelligente et plus il y a de partenaires, plus l'autosuffisance de la fédération est grande.

L'agriculture

Même si le blé des Prairies est notre plus importante moisson et est récolté au rythme de 600 à 700 millions de boisseaux par an, même si le Canada est l'un des cinq plus grands producteurs de blé au monde et se classe au deuxième rang des exportateurs, ce n'est pas là que ça s'arrête.

Peu d'entre nous peuvent prétendre ne pas avoir savouré les pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ou croqué les pommes juteuses de la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, de Rougemont au Québec ou de la vallée d'Okanagan en Colombie britannique.

Au Québec, 60 pour cent des exploitations agricoles sont des fermes laitières. La région de Montréal consomme à elle seule chaque jour 850 000 litres de lait et le marché des fromages fins connaît à l'heure actuelle une explosion remarquable. L'élevage de la volaille étant en expansion constante, il y a de fortes chances que le poulet du souper de ce soir chez une famille de l'Ouest vienne du Québec.

L'Ontario, même si elle possède aussi une industrie laitière, se caractérise surtout par les fruits et les légumes. La région du Niagara est célèbre pour ses raisins, ses pêches et ses poires et cela depuis plus d'un siècle.

Les Prairies ne fournissent pas que le blé aux Canadiens: elles les ravitaillent en viande: boeuf, porc, mouton...au-delà de 9 millions de têtes de bétail sont vendues chaque année.

L'industrie de la salaison de Winnipeg, d'Edmonton et de Calgary approvisionne non seulement le marché local, mais dessert tout le Canada. Il y a beaucoup de chance que le rôti que vous dégusterez au souper, ce soir, ou que le bacon servi au petit déjeuner dans une famille du Nouveau-Brunswick, demain, proviennent d'une ferme des Prairies.

Les 318 000 fermes de notre pays emploient plus de 470 000 personnes. Ce qu'il y a de beau là-dedans, c'est que tous les Canadiens se partagent les produits.

Les pêches

Non seulement nous pêchons assez de poisson au Canada pour nous suffire, mais nous en exportons.

En 1978, le Canada prenait chaque année 1¼ million de tonnes métriques de poisson et devenait premier au monde pour l'exportation.

Si la morue domine les pêcheries de l'Atlantique Nord, la sébaste, la sole, l'aiglefin, le flétan et la merluche ne sont pas à dédaigner. La vente du homard rapporte souvent plus que celle de la morue. Les pêcheries de l'Est du pays occupent 67 pour cent des pêcheurs et équivalent à 80 pour cent des prises faites dans la fédération. L'autre 20 pour cent vient des pêcheurs de l'Ouest. Le saumon et le hareng du Pacifique sont des vedettes reconnues et appréciées.

Dans tous les pays du monde, nous sommes enviés pour les richesses que nous avons la chance de pouvoir partager. C'est rassurant. Prenons le temps de les apprécier.

Ces questions, ainsi que plusieurs autres, font le sujet d'une série de publications rédigée par le gouvernement canadien en guise de contribution à la discussion publique. Vous pouvez obtenir **gratuitement** cette série de notes en écrivant à:

Publications Canada,
C.P. 430, Succ. postale DeLorimier
Montréal, Québec
H2N 2N7

Canada

Londres pense qu'il faut changer certaines règles de la Communauté

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne estime «profondément injuste» le sort qui lui est réservé au sein de la CEE et pense qu'en conséquence, il faut changer certaines règles de la Communauté européenne.

Tel est, estiment les observateurs à Londres, le message que le premier ministre Margaret Thatcher a de nouveau communiqué à ses partenaires européens, en décidant délibérement de provoquer une crise grave dans l'Europe des Neuf, au sommet de Luxembourg.

Tout en estimant non négligeable l'offre faite par les huit autres pays de la CEE de réduire à quelque 800 millions de livres la contribution britannique au budget européen, Mme Thatcher a souligné dès son retour à Londres, hier, qu'elle n'avait pu accepter cette proposition, limitée à une période d'un an.

En faisant preuve d'une extrême intransigeance, qui a surpris certains membres de son entourage, Mme Thatcher a fait monter les enchères pour deux raisons essentielles, estiment les observateurs.

D'une part, l'opinion publique britannique paraît de plus en plus hostile à toute concession britannique sur les questions du marché commun et l'opposition travailliste n'a pas manqué aussi de donner de la voix sur ce sujet.

D'autre part, «la dame de fer» se considère en position de force pour négocier, alors que ses deux principaux interlocuteurs, le chancelier Schmidt et le président Giscard d'Estaing, font l'objet de pressions électorales.

Il ne fait pas de doute pour les observateurs qu'au delà du différend sur le montant et la durée de la contribution britannique au budget européen, c'est la conception même de la CEE qui est remise en cause par Londres.

Si on repète à l'envi dans les milieux officiels britanniques qu'il ne s'agit pas de toucher aux fondements du Traité de Rome, on n'en insiste pas moins sur la nécessité de réviser certaines dispositions, telles que les règles de financement qui pénalisent particulièrement le Royaume-Uni.

Selon les calculs de la commission de Bruxelles, le déficit net britannique dans le budget européen atteindrait, en 1980, 1,68 milliard d'écus (1,21 milliard de livres sterling) faisant de la Grande-Bretagne le premier débiteur net de la CEE devant la RFA (1,11 milliard d'écus).

La Grande-Bretagne exige aussi un rééquilibrage substantiel dans le budget européen entre les dépenses agricoles et celles concernant tous les autres secteurs.

Il s'agit en fait pour le gouvernement britannique d'obtenir ni plus ni moins une réforme de «l'Europe verte». Pays à faible structure agricole, la Grande-Bretagne bénéficie peu du budget de la CEE, dont les crédits sont affectés pour les deux tiers au fonctionnement du marché commun agricole.

Ce problème avait occupé une place importante durant les négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun et les Anglais avaient obtenu que les règles financières de la Communauté ne leur soient pas appliquées pleinement jusqu'en 1979. C'est pourquoi le débat prend toute son acuité.

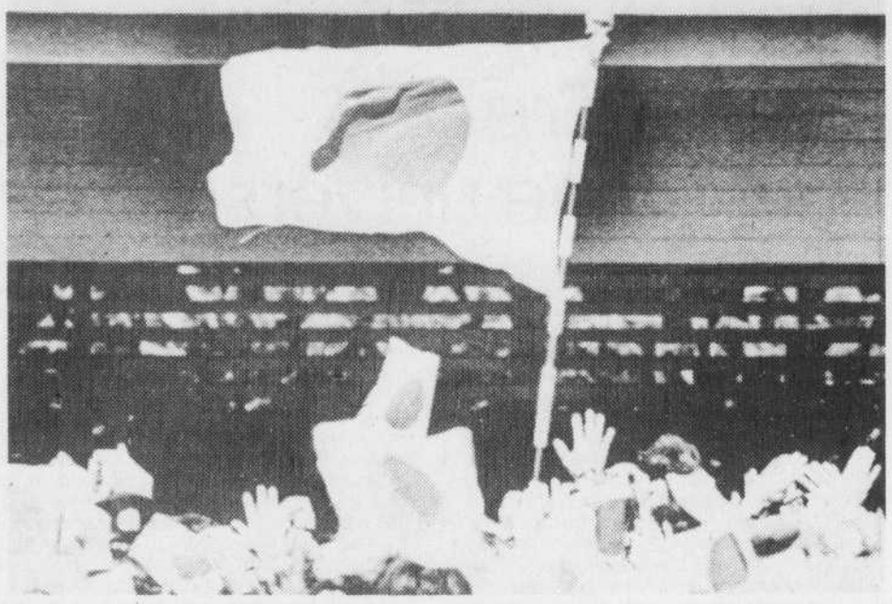

Du balcon du palais impérial, l'empereur Hiro-Hito du Japon a salué la foule hier, à l'occasion de son 79ème anniversaire de naissance. L'empereur est, avec le président Tito, le dernier survivant des grandes figures de la Seconde Guerre mondiale. Son règne, qui dure depuis 55 ans, est le plus long de toute l'histoire du Japon.
(Photolaser AP)

Le sommet communiste européen tente d'atténuer l'absence de 4 grands PC

PARIS (AFP) — «Un point de départ, un tremplin pour une action unitaire»: cette formule employée hier par M. Georges Marchais, le secrétaire général du PC français pour définir la rencontre de 22 partis communistes européens sur la paix et le désarmement traduit la double préoccupation des partis présents: élargir leur initiative et «dédramatiser» l'absence de neuf partis, dont quatre grands.

Il n'en demeure pas moins que l'appel solennel, lancé par 20 des 22 partis présents et appuyant toutes les vues et préoccupations de l'URSS dans le domaine du désarmement, a confirmé les craintes de ceux qui (comme les PC italien, espagnol, yougoslave et roumain) ne sont pas venus à Paris, ou de ceux (les PC belge et suisse) qui n'étaient présents qu'à titre d'observateurs.

En effet, le premier des sept points de cet appel réclame «l'annulation de la décision de l'Otan sur la production et l'implantation des nouveaux missiles américains en Europe», sans faire mention, — comme l'a souhaité par exemple le PC italien (absent) ou le PC belge (qui n'a pas signé l'appel), des «SS 20» soviétiques. Aucune référence n'a été faite non plus, sauf par le PC belge, à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Les absents, il est vrai, n'ont été critiqués par personne, mais le chef de la délégation bulgare, M. Alexandre Lilov, n'en a pas moins affirmé que «celui qui conçoit la paix et la détente sans l'unité avec l'Union soviétique et les pays socialistes désarme, aux niveaux idéologique et politique, la classe ouvrière et les forces progressistes».

De même, les Polonais (puissance invitante avec les Français) ont évoqué pour la critiquer «la prétendue indivisibilité de la tension» et «les tentatives de transposer dans les relations internationales en Europe les conséquences des conflits et des situations inflammables, dues à la politique de l'impérialisme dans d'autres régions, en Iran, au Proche-Orient, ou autour de l'Afghanistan».

Néanmoins, d'autres partis, comme le PC hongrois ont formellement exprimé le souhait que «l'absence de certains d'entre eux ne porte pas préjudice au développement fructueux des rapports entre partis frères».

À l'issue de la rencontre, le chef de la délégation polonaise, M. Andrzej Werblan, indiquait en privé que d'autres rencontres du même genre pourraient se tenir à l'avenir sur des questions qui intéressent certains partis, sans que l'on «dramatise» la non-participation des autres.

M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central du PCF, s'est félicité de cette nouvelle formule «souple, ouverte, efficace de coopération entre les partis».

Or, c'est précisément l'efficacité de cette rencontre que les «absents», grands ou petits, avaient mis en doute. De fait, de nombreux observateurs se demandaient hier sur quelles actions pratiques pourrait déboucher l'appel lancé notamment aux forces progressistes, socialistes, social-démocrates et chrétiennes par les PC européens. Une vague référence a été faite à une proposition finlandaise de réunir toutes ces forces avant la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Il est fort peu probable, estiment les observateurs que, sur la base de la «condamnation» unilatérale des initiatives de l'Otan, sans tenir compte des actions de l'URSS, les forces invitées puissent répondre favorablement. Comme l'a souligné le secrétaire général du Parti suisse du travail, M. Armand Magnin, la rencontre des partis «n'a pas été, contrairement à ce que certains intervenants ont dit, une démonstration d'unité des partis communistes et ouvriers d'Europe».

Prisonnières victimes de mauvais traitements en Grèce

ATHÈNES (D'après AFP et AP) — Les quatre-vingt femmes détenues à la prison Korydallos du Pirée, qui avaient entamé jeudi une grève de la faim pour protester contre leurs «mauvaises conditions» d'incarcération, ont été malmenées et battues par des gendarmes et gardes de la prison, ont déclaré hier quatre avocats chargés de leur défense.

L'incident aurait eu lieu vendredi et duré deux heures. Les avocats déclarent avoir en leur possession un document signé par les personnes malmenées, à l'exception de celles qui ont été transportées dans d'autres prisons pour «incitation à la révolte».

Treize des prisonnières appartenaient aux «réseaux de terroristes» démantelés récemment par la police d'Athènes, la prison de femmes de Korydallos n'ayant pas de section séparée pour chaque catégorie de détenues. Ces 13 femmes ont été placées dans des cellules isolées ou transférées dans d'autres prisons. La direction de Korydallos, selon ces avocats, considère qu'elles ont entraîné leurs compagnes à «revendiquer leurs droits». La police a démenti la participation de gendarmes à ces incidents.

Par ailleurs, sur les sept personnes arrêtées en février à La Chanée (Crète), deux seulement comparaîtront en justice pour «avoir fait l'éloge des activités terroristes».

Ces deux personnes sont Mme Alexandra Kassimi-Langadinou-veuve de Christos Kassimis, anarchiste tué au cours d'un incident avec la police alors qu'il tentait d'incendier l'usine allemande A.E.G. du Pirée en 1977 — et son second époux.

Un autre procès de quatorze personnes s'ouvrira le 15 mai à Athènes. Les inculpés sont accusés «d'avoir enfreint la loi sur la répression du terrorisme» et la «protection du régime démocratique». Ils risquent de six à vingt ans de prison. La police avait trouvé en leur possession des plans permettant de penser qu'ils projetaient de faire sauter certaines ambassades, dont celles des États-Unis, de RFA, Israël et Turquie.

Cette vague de poursuites judiciaires fait suite aux arrestations qui ont suivi l'assassinat, en janvier, du commandant-adjoint des forces anti-émeutes, M. Pandelis Petrou et de son chauffeur.

Par ailleurs, la «comtesse rouge», l'italienne Rossana Matiusi, 26 ans, recherchée en Italie sous l'accusation d'appartenir aux Brigades rouges et contre laquelle avait été lancé un mandat d'Interpol, a demandé l'asile politique aux autorités grecques, apprend-on de source informée. Celles-ci examinent l'éventualité de son extradition vers l'Italie. Elle avait été arrêtée en Grèce le 19 avril et est détenue à Komitini (Thrace).

Entre-temps, le Parlement grec n'a pas réussi à élire hier un nouveau président, M. Constantin Caramanlis n'ayant pas obtenu les 200 voix nécessaires au second tour de scrutin.

Un troisième et dernier tour aura lieu lundi prochain. Pour ce dernier tour, la majorité nécessaire est ramenée à 180 voix. Dans le cas où M. Caramanlis, seul candidat, n'arriverait pas à réunir ce quota, le parlement serait automatiquement dissout et de nouvelles élections générales seraient organisées. Hier, M. Caramanlis a obtenu 181 voix contre 179 la semaine dernière lors du premier tour de scrutin.

Agitation en Cisjordanie

JERUSALEM (AFP) — La détérioration quotidienne de la situation en Cisjordanie, à laquelle les colons et les soldats israéliens sont étroitement mêlés, s'explique, selon les observateurs sur le terrain, par l'approche du 26 mai, «date-objectif» de la fin des négociations sur l'autonomie palestinienne.

L'Egypte, les Etats-Unis et Israël reprennent les négociations ce soir à Herzliya, près de Tel-Aviv, en vue d'annoncer un résultat, aussi maigre soit-il, avant cette échéance du 26 mai.

Mais, depuis plusieurs semaines, dans les territoires arabes de Cisjordanie et de Gaza, auxquels s'applique le projet d'autonomie, il ne se passe plus un jour sans incident. La population palestinienne refuse d'avance le plan d'autonomie qui, dans sa conception actuelle, consacrerait la présence d'Israël dans ces territoires conquis par l'armée israélienne en 1967.

La «résistance» ne s'exprime pas par les armes, dont les habitants sont démunis, mais par des grèves, par des barrages de pneus brûlés sur les routes, par des jets de pierres sur les véhicules civils et militaires israéliens. Les colons sionistes et l'armée ne sont pas étrangers à cette escalade.

Les habitants des implantations israéliennes et les partisans de l'annexion pure et simple de la Cisjordanie redoutent, eux aussi, mais pour d'autres raisons, une formule d'autonomie palestinienne qui contrecarre leurs visées.

Leurs provocations et le vandalisme de leurs expéditions nocturnes sont de plus en plus nombreuses. Le rabbin Meir Kahanna, marginalisé par les Israéliens et exécré par les Palestiniens, est arrivé lundi avec une vingtaine de sympathisants jusqu'à vingt mètres de la mairie de Ramallah pour crier aux habitants: «Partez loin d'ici, vous êtes sur la terre d'Israël». Les Arabes les plus modérés lui ont répondu: «Israël ne vivra pas sans Palestine».

Le plus surprenant, pour les observateurs, est l'attitude du gouvernement militaire qui ne déploie pas d'efforts spéciaux pour arrêter les «casseurs» et qui fait escorter par des soldats le rabbin Kahanna jusqu'au coeur d'une ville arabe.

En revanche, la répression des contre-manifestations spontanées est brutale. Un habitant de Ramallah a été blessé lundi d'une balle à la jambe. Sous la pluie des gourdins, qui ont envoyé plusieurs autres Arabes à l'hôpital, les rancoeurs s'accumulent.

Un climat de «soulèvement populaire» dans les territoires arabes, alors que l'armée israélienne n'a jamais eu la situation mieux en mains, ne peut qu'aider, selon les observateurs, M. Begin à convaincre Américains et Egyptiens de lui laisser la responsabilité de la «sécurité d'Israël».

Le Japon va demander aux États-Unis d'éviter une autre intervention armée

TOKYO (AFP) — Le premier ministre japonais, M. Masayoshi Ohira, va plaider auprès du président Carter, demain à Washington, pour qu'il évite à tout prix une nouvelle intervention armée afin de libérer les otages américains en Iran.

M. Ohira quitte Tokyo aujourd'hui, pour s'entretenir avec le président des États-Unis demain. Il se rendra ensuite au Mexique puis au Canada pour des visites officielles.

La tentative de sauvetage des otages américains, son échec et ses conséquences domineront la rencontre des deux dirigeants, qui, pensait-on auparavant, devaient discuter des problèmes bilatéraux.

Ceux-ci concernent principalement les dépenses japonaises de défense et le problème des exportations de voitures qui inondent actuellement le marché américain.

L'annonce du fiasco américain en Iran a provoqué au Japon incrédulité, déception et crainte d'une aggravation de la crise. Le Japon, ont souligné tous les commentateurs politiques, venait de prendre une décision politique nette et importante pour lui en s'alliant aux pays de la Communauté européenne pour appuyer les États-Unis.

Les Japonais, qu'il s'agisse du gouvernement, de la presse ou du public, ont ressenti comme une «trahison» le fait que les États-Unis aient pris leur décision sans consulter leurs alliés, juste après que ceux-ci aient adopté une politique commune de soutien à Washington.

Ce retournement de situation pourrait avoir des conséquences profondes sur la conception de la politique étrangère du Japon, estime-t-on dans les milieux diplomatiques. Dans un discours prononcé à Hiroshima, dimanche, le premier ministre a déclaré que les États-Unis n'étaient plus désormais une superpuissance, mais seulement l'une des puissances internationales.

Le Japon, a poursuivi M. Ohira, devrait désormais jouer un rôle plus important sur la scène internationale, rôle dont il est capable du fait de sa puissance économique. Le temps n'est plus, a dit le premier ministre, où «nous pouvions compter sur les États-Unis pour tout».

Il a répété qu'il insisterait auprès du président Carter pour que les États-Unis s'abstiennent de toute intervention militaire en Iran et recherchent une solution au moyen de négociations.

Dans les milieux diplomatiques, on note toutefois que ce n'est pas la première fois qu'un leader nippon affirme que le Japon s'apprête à jouer un rôle international actif et l'on se demande si ces déclarations seront finalement suivies d'effet.

Elles sont aussi en contradiction avec le fait que le Japon dépend entièrement des États-Unis pour sa défense et que Washington, depuis plusieurs mois, lui demande d'accroître ses dépenses dans ce domaine.

Jusqu'à présent, le Japon a donné des réponses vagues ou contradictoires, en raison du déficit de ses dépenses publiques et de la nécessité, avant de s'engager, de parvenir à un «consensus national» sur la question.

Mais lundi, dans un discours devant des membres du Parti libéral démocrate (au pouvoir), M. Ohira a déclaré que les dépenses militaires du Japon étaient insuffisantes comparées à celles des Etats-Unis et de l'Europe.

Le Japon doit tenir compte de sa responsabilité de grande puissance économique, a dit M. Ohira. Il a rappelé que le Japon dépensait pour sa défense 0.9 pour cent de son produit national brut contre 6 pour cent aux Etats-Unis, 5 pour cent en Grande-Bretagne, 3,4 pour cent en France et 3,3 pour cent en RFA.

Il apparaît peu probable cependant que M. Ohira s'engage à avancer d'un an — à la fin 1984 — la fin d'un programme de modernisation en cinq ans des forces d'autodéfense nipponnes, comme le souhaitent les Etats-Unis, de crainte que les partis d'opposition ne lui reprochent de laisser Washington intervenir dans les affaires japonaises. Ceci pourrait être une critique embarrassante deux mois avant des élections législatives partielles.

La situation internationale mettra à l'arrière plan, durant la rencontre Ohira-Carter, le problème des exportations japonaises de voitures aux États-Unis. Le Japon a vendu 2,221,331 véhicules aux Etats-Unis pendant l'année fiscale achevée fin mars — un bond de 21,1 pour cent. Rien qu'en mars, le Japon a exporté 232,580 voitures — un bond de 36,7 pour cent par rapport à mars 1979.

Les Israéliens ont appris le raid avant les Américains

TEL-AVIV (AFP) — Un journaliste israélien, Michael Gurdus, chargé des écoutes de la radio et de la télévision israéliennes, a capté le réseau opérationnel de communications des Américains, au cours de la dernière phase de l'opération de libération des otages à Téhéran, a révélé hier le correspondant militaire du Jerusalem Post.

Il croit savoir que l'administration américaine a fait connaître à ce sujet son mécontentement au ministère israélien des Affaires étrangères, le public israélien ayant été ainsi informé des détails de l'échec de l'opération «avant, et bien plus complètement, que nombre de hauts fonctionnaires américains».

C'est grâce à Michael Gurdus que la radio israélienne avait annoncé, dès les premières heures vendredi matin, que les Hercules avaient décollé de l'aérodrome du Caire-ouest, que les Awacs étaient partis de Turquie, et que les appareils avaient refait le plein dans l'île de Masira, face à Oman, et à Bahrein.

Le journaliste sut aussi, de la même façon, que le contact radio avait été perdu avec quatre des Hercules, dont deux furent retrouvés par la suite. L'un des manquants avait pour nom de code «Oilbath», Bain d'huile.

Ce nouveau succès de Michael Gurdus s'inscrit à la suite d'une longue suite de «scoops». Le journaliste de 35 ans, qui, au début des années 70, faisait partie de l'équipe de l'AFP à Tel-Aviv — son père fut de longues années le chef de poste en Israël — avait, en 70, détecté le pont aérien soviétique déversant en Égypte des tonnes d'équipement militaire. Un peu plus tard, au plus fort de la guerre d'usure, il eut la preuve que des Mig égyptiens étaient pilotés par des Soviétiques, malgré les dénégations de Moscou.

Michael Gurdus donna aussi à Israël les détails du détournement sur Londres d'un avion d'El Al, et du combat à l'intérieur pour maîtriser les fedayines que dirigeait Leila Khaled, avant qu'à Heathrow qui que ce soit ait pu se douter de quelque chose.

association des relationnistes du québec
Table ronde journalistes/relationnistes
10 heures a.m. le 1er mai 1980
Salle Alfred-Laliberté, pavillon Judith-Jasmin UQAM, 1455 Saint-Denis
Journalistes invités: Michèle Tremblay, Michel Nadeau, André Ménard
Relationnistes invités: André Saindon, Jean-Guy Thibault, Fernand Leclerc
$35.00 incluant cocktail et document-témoin
Réservations: 849-6466
Vers des États généraux de la communication de masse au Québec?

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ
Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.
Pour informations:
Swissca Incorporée
866-9237

OFFREZ-VOUS LES ALPES.
L'eau de source Evian, pure, saine, filtrée au moins quinze ans par les Alpes.

Tchad: Habré démis, le conflit se durcit

N'DJAMENA (AFP) — Les partisans de M. Hissène Habré et ceux du président Goukouni Weddeye ont durci leurs positions après l'annonce de la «destitution» de M. Habré de son poste de ministre de la Défense, estimaient lundi les observateurs dans la capitale tchadienne, où la guerre civile, commencée il y a près de six semaines, semble devoir se prolonger.

Cette décision n'a pas manqué en effet de provoquer des deux côtés des réactions tranchées, qui éloignent un peu plus les deux camps d'une solution négociée pour mettre un terme à cette guerre qui ravage chaque jour davantage N'Djaména.

Un porte-parole des forces armées du Nord (FAN) déclarait à l'AFP que la décision du Conseil des ministres de destituer M. Hissène Habré était «illégale». Le président Goukouni Weddeye, a-t-il estimé, en entérinant une telle mesure, «violait» lui-même les accords de Lagos du 21 août dernier sur la réconciliation nationale, en ne respectant pas le principe du consensus qui l'avait placé à son poste. Le porte-parole a également accusé M. Weddeye de se faire «le complice d'une coalition au service de la Libye» et a ajouté que «Goukouni Weddeye partage le pouvoir avec tout le gouvernement mais ne peut l'assumer seul. C'est son attitude antérieure qui est à l'origine des événements que nous vivons».

Le président Goukouni, de son côté, a renouvelé ses accusations de «coup d'Etat» que tenterait M. Hissène Habré, dans un message à la nation expliquant sa décision de le «destituer pour rébellion». «Les événements qui ont cours, a dit le chef de l'Etat, ont été réfléchis et minutieusement préparés pour réaliser une ignoble forfaiture: un coup d'Etat visant à renverser le gouvernement issu des accords de Lagos... par une poignée de mégalomanes sans foi ni loi».

D'autre part, l'annonce par la France du retrait progressif de ses onze cents soldats stationnés à N'Djaména a été l'occasion pour M. Hissène Habré de renouveler ses accusations concernant le soutien logistique que la base française apporte, selon lui, aux troupes du président Goukouni dans ce conflit.

En ce qui concerne ce départ, on souligne à N'Djaména qu'il sera progressif et que, dans une première phase, on procédera à un «dégraissage» des stocks non nécessaires à la vie de tous les jours de la base. La deuxième phase concernera le départ des troupes proprement dites. Aucun délai n'a été fixé pour cette opération.

L'annonce de ce départ a provoqué une certaine inquiétude chez les quelques coopérants français restant encore à N'Djaména. Ceux-ci voient mal comment ils pourraient assurer leur mission, qui concerne en fait le fonctionnement de la centrale électrique et le soins aux blessés, quand les soldats français, assurant une grande partie de la logistique pour ces deux tâches, seront partis.

Cette inquiétude s'est d'autant plus avivée que les «forces gouvernementales» du président Goukouni Weddeye ont averti lundi la population de quitter la ville afin d'utiliser «tout leur potentiel militaire» pour en «découdre avec la rébellion».

Salvador: dans un climat de violence, la junte abolit le système de fermage

SAN JOSE (AFP) — La junte de gouvernement révolutionnaire du Salvador a annoncé lundi soir, alors que la violence politique se poursuit inlassablement, une importante radicalisation de la réforme agraire mettant un terme au système du fermage.

150,000 familles, soit un million de personnes ou encore 20 pour cent de la population totale du pays, bénéficieront de cette mesure résolument révolutionnaire, qui a pris par surprise les intéressés et provoqué une stupeur générale. En effet, même au Nicaragua voisin, les révolutionnaires sandinistes ne sont jamais allés aussi loin dans la réforme agraire.

Ainsi, toutes les propriétés louées à des campesinos seront expropriées et redistribuées: «La terre au Salvador sera à ceux qui la travaillent», avait déclaré le colonel Majano, l'un des deux militaires de la junte composée de 5 membres.

Cette mesure, estiment les observateurs, pourrait couper l'herbe sous les pieds des mouvements marxistes de masse, pour qui la junte n'est qu'une «autre tyrannie militaire fascistoïde» qui n'a nullement l'intention de mener à terme serait-ce la première étape de la réforme agraire annoncée en mars dernier.

L'un des grands drames du petit Salvador surpeuplé, avec ses 5 millions d'habitants, est justement l'immense injustice sociale qui y existe: une centaine de «grandes familles» possédant la quasi-totalité des terres cultivables, tandis que 97 pour cent de la population se débat dans la misère.

Le coup d'Etat du 15 octobre par des militaires jeunes et modérés, et considéré comme celui de la «dernière chance», visait justement à mettre un terme à cet état de choses qui menait tout droit à la guerre civile totale.

Mais la junte n'a cessé de se débattre envers et contre tous: l'extrême droite refuse de renoncer à ses privilèges aberrants et a recours à la violence pour «démolir» la junte. L'extrême gauche, qui reconnaît volontiers qu'elle n'acceptera jamais qu'un Etat purement prolétaire et marxiste, a le même but.

Chaque jour, en effet, une dizaine de cadavres, présentant souvent des traces de tortures, sont découverts dans le pays ou la capitale. C'est l'oeuvre de «l'escadron de la mort» d'extrême droite, ou de règlements de comptes de l'extrême-gauche.

Quatre cadavres ont été ainsi retrouvés hier dans la ville de Mejicanos, au nord de San Salvador. D'autre part, des heurts se sont produits à Santa Ana et San Miguel, deuxième et troisième villes principales du pays, où des groupes de guérilleros ont été attaqués par des guérilleros.

Le colonel Majano a lui-même reconnu que la violence politique se poursuivrait probablement pendant toute l'année 1980: «Ni l'extrême gauche, ni l'extrême droite n'ont su comprendre nos intentions qui visent à favoriser les pauvres. Mais 1980 servira aussi à cimenter l'action du gouvernement», a-t-il dit.

La junte, qui compte trois civils de la démocratie-chrétienne, jouit tout de même d'un allié de poids: les Etats-Unis. Le président Carter vient de réaffirmer son ferme soutien à la junte et a déjà accordé une aide économique de 50 millions de dollars et militaire de 6 millions.

Il reste maintenant à connaître la réaction de l'opposition marxiste face à la mesure agraire annoncée 48 heures avant les manifestations organisées par cette gauche pour le 1er mai.

Cinq ans après la chute de Saigon, la réforme agraire piétine au sud

HO CHI MINH-VILLE (AFP) — Cinq ans après l'instauration d'un régime socialiste au Sud-Vietnam, l'une des «erreurs» admises officiellement par les autorités de Hanoi concerne la réforme agraire dans les provinces du sud.

À Ho-Chi-Minh-Ville, on ne prononce pas le mot «échec», mais on reconnaît que des erreurs lourdes de conséquences ont été commises, et on les met sur le compte de l'inexpérience et de la précipitation. Pour l'heure, elles ont abouti, de l'avis de responsables, à briser l'élan de la collectivisation des structures agricoles. Non sans y renoncer, on déclare maintenant qu'elle «prendra du temps».

L'agglomération administrative de Ho-Chi-Minh-Ville compte, dans ses 18 districts, 3,300,000 habitants, dont un million environ vivent dans les districts ruraux entourant le centre-ville. Sur ce million de personnes, la moitié environ participent à la production agricole, soit 100,000 paysans et leur famille. La surface cultivable atteint 100,000 hectares, soit la moitié de la superficie totale de l'agglomération. Le régime socialiste avait prévu que, fin 1980,les deux tiers de ces terres seraient collectivisées et que 90 pour cent des paysans y travailleraient. Cet objectif n'a pas été atteint.

À l'heure du cinquième anniversaire, moins d'un tiers des surfaces cultivables est collectivisé et moins de 40 pour cent des paysans y travaillent. Les «privés» restent les plus nombreux. Cet échec de la collectivisation n'a pas empêché une nette extension des surfaces cultivées et une augmentation de la production. Avant 1975, selon les chiffres de l'administration déchue, la surface rizicole était tombée à 45,000 hectares et la production à moins de 100,000 tonnes de paddy (riz non décortiqué). Aujourd'hui, les rizières occupent 80,000 hectares et la production rizicole a atteint 160,000 tonnes en 1979.

Pour l'élevage, le nombre de porcs a augmenté de plus de 60 pour cent et atteint 163,000 têtes. L'élevage bovin est en revanche quasi inexistant, puisque dans les 18 districts on ne compte que trois cents vaches.

Selon M. To Dung, directeur adjoint de l'office agricole de Ho-Chi-Minh-Ville, les difficultés ont été multiples: «Nous avons dû, souligne-t-il, déblayer 500,000 bombes et mines, défricher 30,000 hectares de terre où la nature avait repris ses droits, creuser plus de 2,000 km de canaux, installer des stations de pompage électriques pour lutter contre la sécheresse dans les districts (Cu Chi et Hoc Mon notamment) transformés en déserts par les bombardements et les défioliants.

«Toute cette remise en ordre nous a coûté cinquante millions de dongs (près de vingt-cinq millions de dollars) et quinze millions de journées de travail», a ajouté M. Dung.

«En plus de ces problèmes de base, a-t-il noté, nous nous sommes heurtés à la pénurie de matériel. Nous disposons de cent trente tracteurs, dont une trentaine seulement sont neufs. Ainsi, 30 pour cent des terres seulement ont pu être labourées mécaniquement. Mais le problème principal reste l'eau. Il nous faut continuer à creuser des canaux et des puits et à installer des stations de pompage. Il faudrait aussi construire des barrages sur la rivière de Saigon».

À ces problèmes se sont ajoutés ce que les plus hautes autorités vietnamiennes ont appelé des «erreurs politiques». «Dès la fin de 1976, a expliqué M. Dung, les directives du pouvoir central ont été d'inciter les paysans à se constituer en collectivités, mais jamais il n'a été question d'imposer autoritairement la collectivisation».

Pourtant, dans chaque village et chaque district, il s'est trouvé des cadres (locaux ou venus du nord) pour tenter de précipiter le mouvement et imposer la collectivisation. Résultat: les paysans ont quitté la terre et parfois même le pays, ou bien ils ont bâclé le travail, et production et rendement s'en sont ressentis.

Les autorités vietnamiennes comptaient beaucoup sur les premières expériences réussies pour convaincre les paysans de se grouper en collectivités, et les expériences ratées ont eu l'effet exactement inverse. «Ce sont, accuse M. Dung, des cadres subalternes qui n'ont pas respecté les directives, par inexpérience ou par précipitation, voire par ambition personnelle». «Dès 1977, poursuit-il, nous avons eu vent de ces erreurs ou de ces abus par les protestations des paysans. Nous avons envoyé des missions de contrôle dans les villages pour y mettre fin. Mais quand on sait quelle était la méfiance des paysans, le mal était fait».

«Ces cadres, révèle M. Dung, ont été sanctionnés et, sur le terrain, nous avons remplacé les exclus par des cadres locaux désignés par les paysans eux-mêmes ou par des fonctionnaires compétents détachés de l'administration centrale».

Cinq ans après, les aspects positifs de la réforme agraire sont faibles à Ho-Chi-Minh-Ville. Quatre fermes d'État, dix coopératives expérimentales et moins de six cents groupes de production ont été implantés. M. Dung ne se leurre pas: «Nous manquons de cadres compétents, avoue-t-il, capables à la fois de bien comprendre les directives, de bien les appliquer et d'assurer une gestion saine. Nous ne renonçons pas à la collectivisation, mais nous savons qu'il nous faudra du temps pour convaincre nos paysans».

Les pays africains acceptent l'idée d'un marché commun

LAGOS (AFP) — Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Lagos pour le premier sommet économique de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont accepté le principe de la création d'un marché commun africain. Mais les étapes à suivre n'ont pas encore été fixées et les échéances paraissent encore bien lointaines.

Dans tous les discours de politique générale concernant la nouvelle stratégie africaine de développement économique, les participants ont insisté sur la nécessité de «passer aux actes» pour permettre enfin à l'Afrique de sortir de son sous-développement politique et de consolider son indépendance économique.

L'accent a été mis sur le décalage entre les richesses potentielles du continent et la modicité du produit intérieur brut des pays africains — 2,7 pour cent du revenu mondial moyen par habitant. L'Afrique compte vingt des 31 pays les plus pauvres du monde.

Le plan d'action prévoit notamment la promotion de l'intégration économique de la région africaine, l'autosuffisance alimentaire, l'exécution du programme des Nations unies pour les transports et les communications en Afrique, et la réalisation d'un développement industriel sous-régional et régional endogène.

Les problèmes énergétiques figurent également en bonne place. Le plan d'action prévoit la création d'une commission africaine de l'énergie et, éventuellement, d'un fonds africain pour le développement de l'énergie.

Toutefois, les pays africains producteurs de pétrole refusent d'accorder des facilités de paiement autres que celles déjà accordées de temps en temps à tel ou tel pays africain. Ils rejètent tout paiement autre qu'en devises et estiment que le fonds d'aide de l'OPEP est suffisant pour le moment.

La création d'un marché commun, prélude à une communauté économique africaine, qui fait l'objet d'un protocole d'accord aux côtés du plan d'action, suscite aussi de nombreuses réserves quant à sa matérialisation. Certains pays, évoquant le «réalisme», parlent plutôt de coopération régionale ou sous-régionale. Des délégués la qualifient en privé d' «utopie», au stade actuel de la coopération inter-africaine, souvent freinée par des difficultés de transport et de communication et les conflits politiques.

Si un accord devrait se faire sur le principe, sa mise en application, contrairement aux souhaits exprimés par le secrétaire général de l'OUA, M. Edem Kodjo, ne paraît ni immédiate ni rapide.

En marge du sommet, le problème du Tchad a été l'objet de discussions entre chefs d'Etat et de gouvernement de dix pays intéressés, regroupés dans un comité restreint, qui a entendu pendant une heure hier le président Tchadien Goukouni Weddeye.

Une délégation envoyée par M. Hissène Habré, le ministre de la Défense «démis» de ses fonctions, a également demandé à présenter son point de vue. Elle a démenti hier les rumeurs circulant dans les couloirs de la conférence, concernant la mort de son chef. «Jusqu'à samedi après-midi, il était vivant et nous étions avec lui», a affirmé l'un d'eux.

Enfin, la question de l'absence du Liberia au sommet a été soulevée par un seul pays, l'Ethiopie. Le Nigeria a «invité» son nouveau président Samuel K. Doe à ne pas venir à Lagos et interdit l'atterrissage à son ministre des Affaires étrangères.

Des centaines de lycéens arrêtés en Afrique du Sud

JOHANNESBOURG (AFP) — Des policiers accompagnés de chiens ont occupé hier un lycée métis de Western Township, près de Johannesbourg, et ont arrêté plusieurs centaines de lycéens qui boycottaient les cours, apprend-on de source informée.

Les policiers ont également poursuivi des lycéens grévistes à travers les rues de la cité, indique-t-on de même source. Cet incident est le plus sérieux depuis le début du mouvement pacifique de protestation de plusieurs dizaines de milliers de jeunes métis et indiens contre «l'éducation raciste et inférieure».

Le mouvement de boycottage des cours s'est poursuivi hier, massivement, et des meetings ont été organisés dans de nombreux lycées. Quatre lycées noirs de la cité africaine de Mamelodi, près de Pretoria, se sont joints lundi pour la première fois au mouvement.

Un maître de conférence noir de l'Université de Witwatersrand, M. Mohammed Moosa, et un journaliste noir du quotidien Post, M. Kingdom Lolwane, ont été arrêtés.

Les lycéens ont indiqué qu'ils poursuivraient leur mouvement jusqu'à ce que le gouvernement s'engage clairement à satisfaire leurs revendications sur l'égalité des chances dans l'éducation, sans critères discriminatoires de race, et pour un seul système éducatif pour tous.

Au moment où se déroulaient ces incidents, le premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, prenant la parole au Parlement au Cap, a prévenu qu'il utiliserait «toute la puissance à la disposition de l'État», contre ceux qui tentent de «harceler le gouvernement en se cachant derrière les uniformes d'écoliers».

M. Botha a ajouté: «Je veux prévenir ces personnes. Elles vont être frappées, et s'il y a des conséquences regrettables, elles ne doivent pas venir ensuite se plaindre». Le premier ministre a également dénoncé une «tentative dirigée par les marxistes» de renverser «le système et la civilisation en Afrique du Sud».

Évêque pris en otage

BOGOTA (AFP) — Une trentaine d'étudiants masqués ont occupé hier la cathédrale de Popayan, capitale de la province de Cauca, en Colombie, et ont pris l'évêque Silverio Buitrago en otage pour exiger la libération de prisonniers politiques, a annoncé la radio de cette ville, située à environ 300 km au sud de Bogota.

Les étudiants réclament également la réintégration d'étudiants expulsés l'an dernier de l'université, ainsi que l'abrogation d'un décret de réforme de l'enseignement supérieur.

On ignore si les étudiants sont armés. La police a été postée autour de la cathédrale.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

Cours d'initiation
Cours de croisière
"Charters"

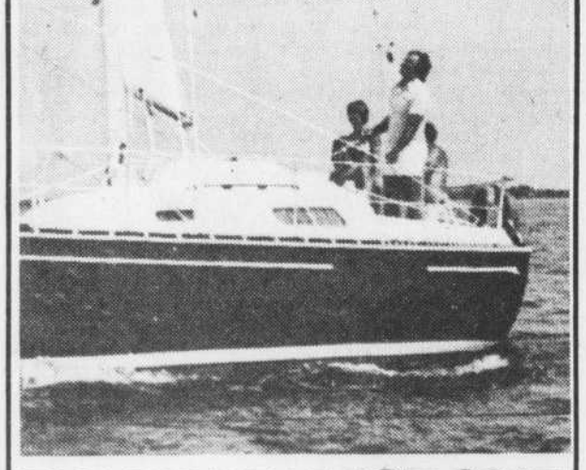

ECOLE DE VOILE 697-3267
Stefan Marshall Inc.
à 20 minutes du centre-ville
Baie Valois
90, Bord-du-Lac
Pointe-Claire

REVISION
DES LISTES
ÉLECTORALES

Votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale?
Vous ne savez pas quoi faire?
Vous avez besoin d'une information?

N'HÉSITEZ PAS!

Appelez immédiatement
LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

284-1731

Une personne s'occupera promptement de vous.

LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

Pour Jean-Pierre Roy, 460, Gilford, Montreal

UNE JOURNÉE DE VISITE À LG2

C'est à LG2 que l'on a construit la plus importante centrale hydro-électrique en Amérique du Nord, à 137 mètres sous terre. De fait, cette centrale est à elle seule aussi puissante que le Complexe Manic-Outardes en totalité. C'est l'ouvrage le plus remarquable du Complexe La Grande.

6 juin, 5 et 19 juillet, 2, 16 et 23 août, 13 et 27 septembre, 4 et 11 octobre — $169.00*

UNE JOURNÉE DE VISITE À LG4

Dans une région éloignée, au relief accidenté, où abondent les décors féériques, LG4, la deuxième plus importante centrale du Complexe La Grande, commence à prendre forme. Les travaux effectués à ce chantier sont colossaux. C'est l'occasion de voir à ses débuts un chantier qui deviendra en 1980 un des plus important au Québec.

22 mai, 19 juin, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août — $199.00*

LE SOLEIL DE MINUIT À FROBISHER BAY

Voilà une occasion inouie d'avoir un bel aperçu de la beauté féérique de l'Arctique sous le soleil de minuit. Après avoir dégusté l'omble de l'Arctique arrosé de vin vous pourrez vous promener dans la tundra en fleurs.

17 et 24 juin — $199.00*

* Taxe d'aéroport en sus.

Pour informations VOYAGES Marco Polo TOURS et réservations:

1117 ouest Ste-Catherine, Suite 903, Mtl, P.Q. H3B 1H9
APPELEZ: (514) 281-1481
Détenteur d'un permis du Québec.

La Société canadienne des relations publiques

vous invite à entendre

le lundi 5 mai, à midi
à l'Hôtel Bonaventure
Salon Outremont

M. Claude Ryan

Billet: $15.00
Réservations: 842-7637

Université de Moncton

PROGRAMME D'ÉTUDES EN "COMMON LAW"
POUR DÉTENTEURS D'UN DIPLÔME QUÉBÉCOIS EN DROIT CIVIL

L'École de droit de l'Université de Moncton offre aux détenteurs d'un diplôme en droit civil obtenu dans une université québécoise la possibilité d'obtenir UN BACCALAURÉAT en "COMMON LAW" (LL.B.) après avoir suivi avec succès un an et demie de cours en "Common Law" (49 crédits).

Tous les cours sont dispensés en langue française. Date limite pour les demandes d'admission:

1er août 1980

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au:

Secrétariat de l'École de Droit
Centre Universitaire de Moncton
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

le débat référendaire

en bref...

■ La tournée des chefs

Le président du Regroupement national pour le OUI fera campagne aujourd'hui dans la région de la Baie-James. Après avoir participé au débat-midi des étudiants du cégep d'Ahuntsic, **M. René Lévesque** s'envolera en direction des chantiers de LG-3. Il s'adressera aux travailleurs du chantier puis sera de retour en soirée à Montréal.

Le président du Comité des Québécois pour le NON, **M. Claude Ryan,** passera la journée dans la région de Montréal. Après avoir présidé une réunion de ses organisateurs et stratèges, M. Ryan visitera les personnes âgées des Habitations Leman, prendra le repas avec un groupe d'hommes d'affaires, puis en fin d'après-midi, se rendra aux studios de Radio-Canada, enregistrer l'émission de télévision «Decision», qui sera diffusée au réseau anglais à 22 heures. M. Ryan participera en soirée à une assemblée publique, au sous-sol de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, au 780 de la rue Mistral. Le ministre fédéral André Ouellet et le député libéral provincial Georges Lalande seront du nombre des orateurs...

■ Activités du OUI

■ Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, participe à une assemblée publique en soirée au buffet Rose-Rose, à Ville LaSalle dans le comté de Marguerite-Bourgeois.

■ Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, rencontre les membres de six clubs de personnes âgées au CLSC Octave-Roussin, à Pointe-aux-Trembles.

■ Le whip en chef du PQ et député de Joliette, M. Guy Chevrette, donne une conférence au Collège de l'Assomption.

■ Mme Lise Payette, ministre d'Etat à la condition féminine, anime une émission de télévision, qui sera diffusée à compter de 10 heures à l'écran du réseau TVA, avec la participation du chef démissionnaire de l'UN, M. Rodrigue Biron et de l'ex-ministre libéral, M. Jean-Paul L'Allier.

■ Les ministres péquistes Camille Laurin, Jacques Couture et Bernard Landry, participeront à la conférence du regroupement interethnique pour le OUI, à 19 heures, en la salle de l'Association libano-syrienne, au 40 de la rue Jean-Talon est.

■ Activités du NON

■ Le député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, s'adresse ce matin aux étudiants du cégep de l'Assomption.

■ Le député libéral Solange Chaput-Rolland et l'artiste Michèle Tisseyre participent à une assemblée publique au club de golf La Providence à Saint-Hyacinthe.

■ Secrétaire d'Etat au gouvernement Trudeau, M. Francis Fox sera l'orateur invité de la réunion qui se tiendra à 19 h 30 au complexe Le Baron à Saint-Léonard.

■ M. Daniel Johnson, vice-président de Power Corporation participera à une réunion, à 20 heures, en la salle de l'Ordre des Mooses, rue Saint-Louis à Beauharnois.

■ Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, sera conférencier à 20 h au motel Le Dauphin à Drummondville.

■ Le député fédéral de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, reçoit les électeurs de son comté, à 15 h 30, au 2323 de la rue Rachel est.

■ Les députés libéraux provinciaux Claude Dubois et Richard Verreault ainsi que le député fédéral Jean Lapierre se rendront ce soir au sous-sol de l'église L'Assomption à Granby.

■ MM. Claude Dupras, Arthur Tremblay, Marcel Denis et Peter Blaikie, personnalités influentes du Parti conservateur, donneront une conférence de presse, ce matin à 11 heures, au quartier général du NON, au 2100 de la rue Papineau.

■ En vrac...

■ Le député libéral d'Outremont, M. André Raynauld, et l'économiste péquiste, M. Pierre Harvey, s'affronteront aujourd'hui sur les options du NON et du OUI dans le cadre du débat-midi des étudiants du cégep Lévis-Lauzon.

■ À l'instar de la vice-présidente du PC-Québec, Mme Fortin-Duplessis trois ex-candidats conservateurs, MM. Marcel Martineau, Fernand Paquet et Cristian Légaré, ont décidé d'adhérer au Regroupement national pour le OUI.

■ Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, sera le conférencier ce soir à un souper-causerie qui débutera à 18 h. 30, à l'hôtel Holiday Inn de Pointe-Claire.

■ La sénatrice Thérèse Casgrain, participera à une assemblée publique, à 20 h, en l'église Immaculée-Conception, au 1855 de la rue Rachel est.

■ Le sondage Gallup

Au quartier général du OUI, hier, les stratèges se disaient relativement satisfaits des résultats du dernier sondage Gallup, qui confirment que les deux clans sont présentement nez à nez dans la campagne. Avec l'avance de 2% que leur accorde le sondage, les tenants du OUI souhaitent avoir assez des trois semaines qui restent pour stopper le glissement vers le NON.

■ Lougheed s'en vient

Le président du Comité des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan, avait écrit au premier ministre de l'Alberta pour l'inviter à participer à la campagne référendaire. M. Lougheed vient de faire savoir qu'il est disposé à venir le plus tôt possible au Québec pour participer à des assemblées et prononcer des discours. Les stratèges des deux leaders doivent maintenant s'entendre sur le moment, l'endroit et la façon d'intervenir.

■ Finis les graffiti

La délectation des artistes qui avaient peint un gros OUI bleu sur les édifices parlementaires d'Ottawa n'aura duré que 24 heures. Des employés des Travaux publics ont travaillé toute la nuit dernière pour en effacer les moindres traces. Les services policiers municipaux et fédéraux d'Ottawa ont reçu l'ordre de se montrer dorénavant plus vigilants.

■ De Montréal à Québec

Contrairement aux Néo-Québécois de Montréal que les sondages disent majoritairement acquis aux tenants du NON, les nouveaux Québécois de la ville de Québec, affichent une attitude de neutralité. Le président de la Confédération des associations linguistiques et culturelles de la région de la capitale, M. Luciano Dorotea, a annoncé hier que ses compatriotes se démarqueront de «certains ténors montréalais» et que les 16,000 nouveaux Québécois qui habitent la région feront leur choix «en toute liberté et selon leur conscience».

■ La vérité toute nue

Les médias d'information ont reçu hier un exentrique communiqué des «Danseuses nues du Club Super-Sexe» de la rue Sainte-Catherine, qui croient avoir trouvé une façon originale de rendre la campagne plus attrayante. À compter du 1er mai, les danseuses du Super-Sexe seront vêtues d'un bikini affichant le OUI et le NON. Les clients qui auront le courage de faire leur choix publiquement auront droit à une danse nue à leur table. Les danseuses du Super-Sexe souhaitent ainsi «enlever l'enveloppe hypocrite du débat et dégager de la chaleur». Le communiqué est accompagné de la lettre d'invitation qui fut adressée à MM. Ryan et Lévesque.

■ Robert Bourassa

Les présences de l'ancien premier ministre Robert Bourassa se font plus nombreuses à l'approche du jour du référendum. Il sera aujourd'hui la vedette du débat-midi du cégep François-Xavier-Garneau, au 1660 du boulevard de l'Entente à Sillery. M. Bourassa affrontera alors l'économiste Pierre Fortin, professeur à l'Université Laval.

Allan Blakeney ne croit pas trop à la menace d'annexion aux USA

par Patricia Dumas

RÉGINA — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, ne prend pas trop au sérieux la décision de l'ex-leader du Parti conservateur de sa province, M. Dick Collver, de former un parti politique réclamant la fusion des provinces de l'Ouest avec les États-Unis. M. Blakeney, au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, a déclaré qu'il ne croyait pas que les citoyens de l'Ouest en viendraient à vouloir une fusion avec les USA parce qu'il existe dans l'Ouest «une culture et une identité suffisamment fortes» pour résister à ce genre de propositions, même si le Québec devenait indépendant.

M. Blakeney considère que des mouvements tel que celui lancé par M. Collver viennent du fait que les citoyens de l'Ouest sentent que «le Québec et l'Ontario sont toujours en train de s'unir pour s'assurer que l'Ouest a le plus petit bout du bâton économique. C'est le triangle TOM (Toronto, Ottawa, Montréal) qui domine notre destinée et pas à notre avantage».

M. Blakeney explique ensuite de quelle façon l'indépendance du Québec serait perçue par les provinces de l'Ouest. Il y aurait alors une réévaluation des alignements à l'intérieur de ce qui resterait du Canada et, dans ce réalignement, l'Ouest aurait «une voix beaucoup plus forte dans ce nouveau Canada». Et même si M. Blakeney reconnaît qu'il y aurait des gains et des pertes dans un Canada réaligné, il admet également que, même s'il ne désire pas la séparation du Québec, une telle réalité pourrait avantager les provinces de l'Ouest.

Mais celles-ci, dit-il, n'auraient pas intérêt à accepter «l'association» que leur propose le gouvernement du Québec.

Dans ce Canada réaligné, il voit une continuation des relations avec les Maritimes, parce que ces provinces en profiteraient, mais il voit également beaucoup de pressions pour la création d'un État séparé à l'Ouest bien qu'il ne croit pas que ces pressions auront beaucoup de succès.

Il souligne que, jusqu'à tout récemment, il y a eu très peu d'impact des États-Unis sur l'économie et la culture des provinces des Prairies. Par exemple, Regina, la capitale de la Saskatchewan, est la plus grande ville à 500 milles à la ronde. Des citoyens du Dakota Nord, du Montana et de l'Idaho viennent à Régina parce qu'ils y trouvent plus de services que dans leurs petites villes américaines. Ce n'est qu'il y a deux ans que la télévision par câble a apporté des programmes américains dans les foyers de la Saskatchewan.

Il reconnaît par ailleurs qu'il serait difficile de conserver une indépendance culturelle dans l'Ouest si les échanges économiques avec les États-Unis deviennent plus intenses. Selon lui, toute fusion économique avec les USA «diminuerait les efforts pour protéger une indépendance culturelle».

C'est d'ailleurs la force de l'identité culturelle des Québécois qui incite M. Blakeney à les inviter fortement à demeurer dans la Confédération: «Le Québec fait partie du Canada, mais possède un sens de sa culture et de son identité qui fait de ses concitoyens des Canadiens par opposition à des Américains. Les Québécois peuvent avoir des doutes quant à leur appartenance au Canada, mais ils n'en ont certainement pas quant au fait qu'ils n'appartiennent pas aux États-Unis».

Ce qui porte M. Blakeney à dire qu'il ne doute pas que les Québécois ont «l'énergie et l'habileté nécessaires pour former un pays indépendant: ils auraient un pays dont la superficie, la population et les richesses dépasseraient sans doute celles de près de 60% des pays des Nations unies». Il croit que leurs grands problèmes viendraient de ce que «leur économie est liée à l'économie nord-américaine et qu'à ce moment-ci de leur histoire, leurs principaux produits ne sont pas en très grande demande sur le marché. Leur industrie hydro-électrique, et même leur industrie forestière, sont très rentables, mais dans le domaine des industries à forte densité ouvrière, ils auront de la difficulté à concurrencer avec Taiwan et Hong Kong».

Interrogé sur l'importance de la population francophone en Saskatchewan, M. Blakeney a expliqué que son importance relevait plutôt de sa dimension historique que sa présence numérique. Elle représente moins de 3% d'une population totale de moins de 900,000 personnes et les francophones et anglophones réunis représentent moins de 50% de cette population totale.

C'est ce qui porte le premier ministre de la Saskatchewan à mettre les citoyens de l'Est en garde contre une défense trop intransigeante de la théorie des deux nations. Il s'explique en disant: «Qu'on parle de deux langues, oui, de deux peuples utilisant deux langues officielles, oui, mais de deux nations fondatrices!... Ce ne sont que les citoyens qui ont beaucoup réfléchi à cette question des deux nations qui sont préparés à en accepter le concept ici dans l'Ouest. Pour les autres, ce pays n'a pas de nation fondatrice particulière si ce n'est celle des autochtones (9% à 10% de la population de la Saskatchewan). Pour nous, ce pays a été bâti par des gens venus de tous les coins de l'Europe s'installer sur des terres vacantes, dans un pays relativement vide. Eux aussi, ils veulent préserver leurs racines européennes».

Réitérant ce qui est maintenant devenu un leitmotiv pour l'Ouest, c'est-à-dire que le statu quo est impensable quel que soit le résultat du référendum, M. Blakeney a pris soin de souligner que les propositions de M. Ryan étaient «particulièrement impressionnantes» et représentaient «une bonne base de négociations». Il reconnaît sans hésitation que certains des aspects du livre beige lui semblent inacceptables, mais il ne voit là

Allan Blakeney

rien de dramatique puisque rien n'empêche qu'au cours de négociations futures, les opinions soient transformées de part et d'autre. Il ne semble pas gêné non plus par le fait que son chef national, M. Broadbent, ait critiqué ouvertement les propositions de M. Ryan, soulignant en souriant qu'il serait «étonné si les Québécois étaient bouleversés par les points de vue du NPD» et que de toute façon, son leader «voulait garder ses options ouvertes».

M. Blakeney croit que les résultats des prochaines élections provinciales au Québec seront plus significatifs que ceux du référendum qui risquent d'être très serrés d'un côté comme de l'autre. Mais quoiqu'il arrive, il voudrait que des négociations constitutionnelles reprennent au plus vite. Il ne s'oppose pas à un référendum national mais se demande ce à quoi il servirait au juste, puisqu'il croit que les réponses sont très prévisibles.

"Les consortiums n'ont pas toujours la vie facile"

C'est pourquoi la SEE a institué l'ASSURANCE-CONSORTIUM.

Supposons que vous faites partie d'un pool canadien d'exportation oeuvrant à l'étranger et que vous devez fournir une caution de bonne fin.

Si vous avez souscrit une ASSURANCE-CONSORTIUM, que les autres membres du consortium ne respectent pas leurs engagements et que l'acheteur fait un appel de caution, vous ne serez pas pris au dépourvu.

La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances, de garanties et de prêts aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Pour de plus amples renseignements sur l'ASSURANCE-CONSORTIUM, il suffit de communiquer avec la

Société pour l'expansion des exportations

NOTRE RAISON D'ÊTRE EST DE VOUS AIDER À CONQUÉRIR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

C.P. 655, Ottawa, Canada, K1P 5T9
Tél.: (613) 237-2570 Télex: 053-4136
Succursales à Toronto, Montréal, Vancouver et Halifax.

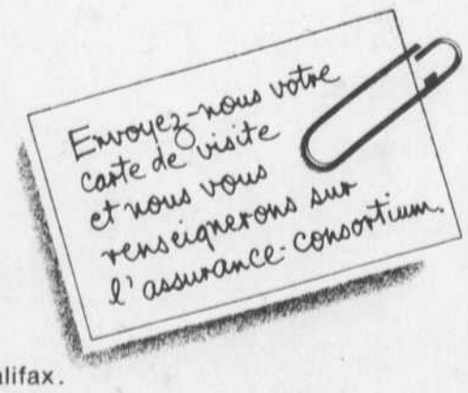

LD-4-24

René Lévesque examinant le chandail que vient de lui offrir le président de la section locale des Travailleurs Unis de l'automobile à la GM de Boisbriand. À droite, Claude Ryan avec des étudiants de LaSalle venus lui présenter une pétition. (Photolaser CP)

Le fédéral sabote la «vocation» navale du Québec

Intervenant dans la guerre de chiffres entre Ottawa et Québec à propos du marasme des chantiers maritimes au Québec, la CSN a exprimé l'avis hier que «l'absence de véritable politique fédérale de transport et de construction maritime coûte cher au Québec».

Selon la CSN, qui représente les travailleurs de la majeure partie des entreprises de construction navale au Québec, les politiques fédérales en matières de transport maritime sont la cause directe d'un déficit de $3,5 milliards de la balance canadienne des paiements. Cette situation s'explique du fait qu'en l'absence de marine marchande canadienne, les exportateurs canadiens doivent recourir à des navires étrangers.

La semaine dernière, le premier ministre, M. René Lévesque, avait accusé Ottawa d'être le principal responsable du marasme des chantiers maritimes québécois par son refus de doter le pays d'une marine marchande.

À ce propos, la CSN ajoute que des milliers de travailleurs ont payé de leur emploi l'incurie fédérale dans ce domaine. «L'absence d'un plan d'urgence, en ce qui concerne la construction navale, a expliqué hier M. André L'Heureux, vice-président de la CSN, a comme conséquence de maintenir la crise actuelle dans les chantiers maritimes du Québec».

M. L'Leureux soutient en outre que «si le gouvernement du Canada ne modifie pas sa politique traditionnelle face à l'ensemble du problème maritime, les chantiers du Québec vont disparaître sous peu et nous maintiendrons notre dépendance face aux étrangers».

Le vice-président de la CSN souligne qu'il ne se fait plus de construction navale au Québec, ni à Marine Industries, ni à la Davie Shipbuilding de Lauzon, ni à la Vickers de Montréal, depuis l'été 1979. Les mises à pied touchent non seulement les ouvriers spécialisés mais aussi ceux qui préparent les soumissions qui sont d'une importance névralgique.

La réparation des navires péréclite aussi en l'absence de société de transport maritime québécoise.

La CSN dénonce depuis 1945 l'absence de politique fédérale dans ce domaine, a poursuivi M. L'Heureux. Et à la veille de l'élection de 1968, elle accusait à nouveau Ottawa d'être à l'origine de ce qu'elle appelle «le sabotage de la vocation maritime du Québec».

«Depuis 12 ans, non seulement le fédéral n'a rien fait mais il a laissé la situation de détériorer», ajoute-t-on.

Le fédéralisme est plus qu'une affaire de gros sous, rappelle Trudeau à son caucus

OTTAWA — Après avoir déploré jeudi dernier que la campagne référendaire des fédéralistes ne misait pas suffisamment sur la fierté, le premier ministre Trudeau est revenu à la charge dans une lettre adressée à ses 74 députés du Québec et jointe à une copie du discours fait aux Communes sur l'avenir du pays et l'après-référendum.

Dans cette petite lettre de deux pages, datée du 25 avril, soit le jour même où M. Jean Chrétien prétendait M. Trudeau mal informé de la situation en déplorant en manque de fierté chez les fédéralistes, le premier ministre explicite ce qu'il entend par un Canada fédéraliste auquel les Québécois pourraient adhérer «dans la fierté et la dignité».

«Cette fidélité, affirme M. Trudeau, ne demande qu'à déboucher sur une ferveur mais il importe pour cela de cesser de réduire le fédéralisme à une simple affaire de gros sous. C'est à la fois une affaire d'argent et une affaire de coeur.»

Puis M. Trudeau énonce ces principes susceptibles de ranimer une ferveur plus grande:

- vouloir bâtir un Canada fraternel où francophones et anglophones puissent vivre et s'épanouir dans le respect mutuel de leur langue et leur culture;
- vouloir que le Québec soit aussi naturellement, aussi franchement et aussi vigoureusement français que l'Ontario est anglaise;
- vouloir que les autres provinces respectent leurs minorités francophones comme le Québec dans le passé a respecté sa minorité anglophone;
- vouloir surtout que l'égalité entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise aille au-delà d'une simple égalité linguistique pour s'étendre aux plans économique et social.

Ces quatre principes tels que formulés dans la lettre du premier ministre s'ajoutent à deux autres préoccupations majeures de M. Trudeau, soit la lutte aux disparités régionales, aux inégalités entre citoyens et aussi bien sûr la foi dans le partage des ressources financières et naturelles.

«Y a-t-il vraiment là une cause mesquine incapable de susciter l'enthousiasme et de polariser les énergies des partisans du fédéralisme? Je n'en crois rien. Comme fédéralistes, poursuit M. Trudeau, nous défendons une cause belle et généreuse. La plupart des Québécois le savent d'instinct. C'est à nous de leur faire redécouvrir les véritables raisons d'être de la fédération canadienne.

«Dire NON au repli sur soi prêché par les péquistes pour pouvoir dire OUI au renouvellement de la fédération canadienne deviendra dès lors une question de fierté et d'affirmation de soi qui veut mille fois l'étapisme peureux que nous proposent les dirigeants du Parti québécois».

En somme, si l'on en juge par le contenu de cette lettre, M. Trudeau persiste à croire que la campagne référendaire fédéraliste ne table pas suffisamment sur la noblesse, pour reprendre l'une des expressions utilisées par lui jeudi dernier dans sa conférence de presse.

Fait exceptionnel, le président de la Chambre, en l'occurence Mme Jeanne Sauvé, a reconnu trois députés ministériels du Québec, qui, selon la pratique bien connue, ont offert à quelques ministres, l'occasion de répondre à des affirmations péquistes faites sur les hustings ou à la télé au cours des derniers jours.

D'abord le député de Sherbrooke, M. Irenée Pelletier, a demandé à M. Marc Lalonde de dire si «l'étonnante déclaration du ministre Marcel Léger repose sur des études sérieuses». Est-il bien vrai que le Québec devra payer le prix mondial du pétrole dans quelques années.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y voit «une autre déclaration assez farfelue des ministres péquistes sur la question énergétiques». M. Lalonde note qu'avec les sables bitumineux l'Alberta offre «des réserves énergétiques qui devront durer encore bien des décennies».

C'est ensuite le député de Hull qui veut avoir l'assurance que le gouvernement fédéral n'a pas fermé définitivement la porte à une subvention pour un centre de congrès à Hull. Les péquistes de l'Outaouais répètent à qui veut l'entendre que le gouvernement fédéral subventionne le centre de congrès d'Ottawa mais pas celui de Hull.

Le ministre Charles Lapointe note que la politique gouvernementale d'aide financière aux centres de congrès est en révision et qu'en outre les implications du gouvernement canadien à Hull dépassent les $500 millions.

Enfin, c'est le président du caucus du Québec, M. Maurice Dupras, qui revient au grand thème fédéraliste de l'heure, celui de l'énergie: «Comment l'exportation de l'électricité pourrait-elle compenser pour le coût énorme du pétrole dans un Québec souverain?»

«Il s'agit encore là d'une série d'affirmations complètement sans fondement de la part de certains ministres péquistes, répond M. Lalonde. Les meilleures estimations prévoient que de telles exportations pourraient rapporter environ $600 millions alors que les importations de pétrole au prix mondial coûteraient au-delà de $6.8 milliards. Alors je pense qu'on assiste à une série de balivernes pour littéralement berner les Québécois dans la bataille référendaire en cours».

D'autres députés comme M. Marcel Roy, de Laval, émettent des communiqués en vue «d'informer les agriculteurs qu'un vote pour le OUI au référendum était un vote de recul considérable pour l'industrie agricole. M. Roy, s'adressant aux producteurs de lait industriel, affirme que «le coût de la séparation c'est deux trayons par vache», c'est-à-dire une baisse de 50%».

À travers tout cela, il y a aussi la routine administrative qui apporte sa contribution. Par exemple, le secrétaire d'État annonçant que le gouvernement fédéral fournira $1.3 million au programme québécois d'enseignement du français langue seconde aux enfants anglophones.

D'autres communiqués font état de subventions pour l'enseignement du français ailleurs, soit $1.27 millions au Nouveau-Brunswick et $1.6 million en Ontario.

En toute justice cependant, il faut préciser que ces programmes n'ont rien à voir avec la tenue du référendum et qu'ils existent depuis 10 ans.

Mais présentement, à Ottawa comme ailleurs, le moindre geste peut prendre rapidement une connotation référendaire.

La Chambre à Montréal: un projet irréalisable

OTTAWA (PC) — Le Parlement ne siègera pas à Montréal avant le référendum du 20 mai au Québec, comme on l'avait proposé lundi, a annoncé hier le chef parlementaire des libéraux, M. Yvon Pinard.

M. Pinard a dit aux reporters que l'on n'avait pas suffisamment de temps pour déménager le Parlement et qu'on se posait au surplus des questions sur la légalité de siéger hors de la capitale du pays.

La décision a été prise lundi après des pourparlers entre M. Pinard et ses homologues conservateur et néo-démocrate.

M. Pinard a dit qu'il avait fait part du fait à M. Trudeau qui a compris.

C'est M. Paul Dick, conservateur de Lanark-Renfrew-Carleton dans l'est de l'Ontario, qui avait fait la suggestion lundi. Une séance du Parlement à Montréal, selon lui, aurait fourni l'occasion à des députés de tout le pays de dire aux Québécois: «Unissons-nous pour construire un plus grand Canada».

«People to People»: une pétition en panne

CALGARY (PC) — La pétition «People to People» en faveur de l'unité canadienne est à l'atelier pour réparations...

On a volé les affiches qui auraient dit aux Québécois de quoi il s'agissait, — soit une pétition signée par 800,000 Canadiens dont 115,000 Albertains.

Mme Marie Choquette, porte-parole du groupement Contact Canada, a déclaré lundi que les boîtes contenant la pétition avaient été retirées de la Gare centrale de Montréal et envoyées à un manufacturier pour qu'elles soient ornées d'affiches.

«Sans cela, dit-elle, les gens ne pourront deviner ce que contiennent les boîtes». Elle a nié que l'on éprouvait quelque difficulté à trouver un endroit où déposer ces boîtes durant la campagne référendaire.

Mais Mme Choquette n'est pas sûre de l'endroit où les boîtes seront exposées au public une fois que les affiches seront faites.

Elle pense que le meilleur endroit serait un centre commercial de l'est de Montréal, à environ 14 kilomètres du centre-ville; après quelque temps, les boîtes pourraient être exposées à un endroit plus central.

La pétition demandant aux Québécois de rester dans le Canada fut présentée le 11 avril lors d'une cérémonie à la Place Ville-Marie en présence de maires de tout le Canada et de leurs familles.

Rectificatif

M. Prosper Boulanger, ancien député de la circonscription fédérale de Mercier, tient à rectifier une erreur qui s'est glissée dans un article publié dans LE DEVOIR du 29 avril, page 7. Il était écrit que M. Boulanger, retenu chez lui par la maladie, était inactif dans la campagne référendaire en cours, bien qu'il assume la présidence du Comité local du NON. Or M. Boulanger nous affirme qu'il se porte bien, que sa santé est bonne, qu'il n'est pas retenu chez lui et qu'il est actif.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Pendant près d'un siècle, de 1869 jusqu'à la réforme de 1964, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a joué un rôle prépondérant au point que s'y est concentré, pour les écoles catholiques, le rôle quasi entier du Conseil lui-mme et que le Département de l'Instruction publique a reçu de lui ses orientations les plus marquantes. L'auteur présente de cette institution, de son mandat et de ses activités, une description fouillée et rigoureuse qui deviendra une référence obligée pour quiconque voudra se rappeler cette période de l'éducation québécoise afin de mieux discerner les fils dont s'est tissé, dans sa trame profonde, notre système scolaire.

Dr Bernard Lefebvre
L'ÉCOLE SOUS LA MITRE

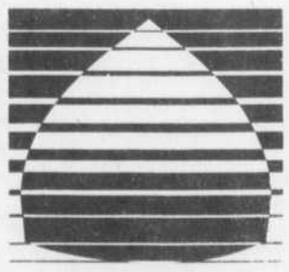

ÉDITIONS PAULINES

276 pages $15.00

Collection DES IDÉES & DES HOMMES 9

En vente chez votre libraire habituel, ou adressez votre commande à

ÉDITIONS PAULINES 3965 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal, Qué., H1H 1L1 Tél.: 322-7341

Regardez autour de vous...

des organismes régionaux comptent sur vous!

L'environnement c'est vous. Bien sûr, c'est aussi l'eau, la terre, l'air. Mais c'est avant tout ce que vous en faites autour de vous.

Par exemple, dans votre milieu de vie, il y a des organismes régionaux qui se préoccupent de votre environnement. Ils mettent sur pied divers projets, comme le nettoyage des lacs et des rivières, la régénération des rives, l'aménagement de quartier, la récupération du papier.

N'attendez pas tout de vos gouvernements. Ces groupes ont besoin de votre collaboration pour la bonne marche de leurs projets. Renseignez-vous! Si vous participez à l'amélioration de votre environnement, c'est à vous que ça profitera.

L'environnement dépend de vous.

Environnement Québec

c'est le mois de l'Environnement

le débat référendaire

Rimouski

Une petite capitale régionale qui offre au OUI une terre plutôt fertile

RIMOUSKI — A Rimouski, qui est de loin la zone la plus urbanisée de tout le Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le OUI semble pour l'instant détenir une bonne longueur d'avance sur le NON.

Situé à quelque 200 milles à l'est de Québec, Rimouski est en fait la capitale régionale de toute cette zone qui s'étend de Rivière-du-Loup à Gaspé, sur la rive sud, et, de La Malbaie jusqu'à Sept-Iles, sur la rive nord.

C'est donc dans cette agglomération semi-urbaine, qui compte environ 20,000 électeurs, dont bon nombre viennent d'autres régions du Québec, que se retrouve la plus forte concentration de commerces, de services gouvernementaux, de maisons d'enseignement et d'établissements de santé.

Plaque tournante de sa région, la ville de Rimouski est donc le secteur qui apparait comme ayant été le plus perméable aux courants d'idée qui ont secoué le Québec au cours des 20 dernières années.

Avec ses milliers de professeurs et d'étudiants qui fréquentent le cégep et l'Université du Québec, ses centaines de fonctionnaires provinciaux et fédéraux, ses dizaines de commerçants, d'industriels et de petits boutiquiers, la ville de Rimouski projette ainsi dès le départ l'image d'un milieu particulièrement fertile pour le Parti québécois et pour le OUI référendaire.

Il y a encore une trentaine d'années, Rimouski était une petite ville provinciale, extrêmement conservatrice, dominée par quelques grandes familles et dont le coeur battait au rythme de son archevêché et de ses nombreuses communautés religieuses.

Maintenant, tel n'est plus le cas et, si les Brillant, les Bellavance, les Michaud sont toujours solidement implantés, la ville a considérablement changé et une nouvelle élite sociale, plus jeune et plus progressiste, émerge et tend désormais à prendre de plus en plus de place.

Et ici, même la campagne a été soumise à de grands bouleversements. Qu'on se souvienne seulement du grand dérangement provoqué par la mise en place du plan d'aménagement de l'Est du Québec et des mouvements de reprise en main suscités par les opérations Dignité 1 et Dignité 2, toutes situées dans l'arrière-pays de Rimouski et de Matane.

Aux élections générales de 1976, le comté de Rimouski, qui compte au total 36,000 électeurs, élisait un député du Parti québécois, en lui accordant 53% du suffrage populaire et une majorité de plus de 4,000 voix sur son adversaire libéral.

Ce nouveau député, M. Alain Marcoux, est à l'image même de la profonde transformation qu'a subie le comté. Âgé de 34 ans, cet administrateur scolaire, qui ressemble davantage à un étudiant universitaire qu'à un notable local, est venu de l'extérieur, il y a une dizaine d'années, parce qu'il voulait voir de près la concrétisation du plan du BAEQ. Militant péquiste de longue date, il a patiemment «travaillé» le comté et en est maintenant le représentant à l'Assemblée nationale.

Même s'il travaille sans arrêt depuis l'émission des brefs référendaires, M. Marcoux ne semble guère inquiet du résultat du scrutin et dit prévoir, dans son comté, un OUI majoritaire autour de 65% des voix.

Outre les facteurs sociopolitiques mentionnés plus haut, cette confiance se fonde principalement sur le fait qu'il croit avoir réussi à regrouper les Rimouskois au-delà des allégeances politiques.

Ainsi, sa campagne est dirigée par trois hommes bien connus de la population locale et qui n'ont jamais été identifiés au Parti québécois.

Le président local du OUI est M. Lucien Saint-Pierre, un agriculteur d'une soixantaine d'années qui préside la section régionale de la Fédération provinciale des producteurs de lait nature. M. Saint-Pierre est un militant libéral notoire.

Il est assisté de M. Maurice Bouillon, qui est le président de l'association unioniste du comté. M. Bouillon a adhéré au OUI après que les militants de son comté, réunis en assemblée générale, lui en aient donné le mandat par une très forte majorité.

Le Regroupement du OUI compte enfin sur l'appui de M. Eudore Allard, créditiste coloré qui a représenté le comté aux Communes de 1968 jusqu'au 18 février dernier. M. Allard est fort actif dans toute la partie rurale du comté, ce qui explique peut-être en partie que 13 des 23 maires de cette circonscription ont adhéré officiellement à la campagne du OUI.

Outre ces appuis qui viennent chapeauter la campagne, le OUI compte ici sur une solide organisation électorale qui travaille essentiellement au ras du sol. «On a déjà réussi à pénétrer tous les foyers du comté et à faire un premier pointage de tous les électeurs», de dire la directrice de la campagne, Mme Solange Charest, un petit bout-de-femme d'une rare énergie qui préside depuis trois ans l'organisation péquiste du comté.

Jusqu'ici la campagne du OUI se fait au niveau du contact personnel et des assemblées de cuisine. Il y aura quelques assemblées publiques dans les derniers jours qui précéderont le vote. «Contrairement à une élection, on n'a pas besoin de grands rassemblements pour intéresser les gens à ce qui se passe; le débat est dans chaque foyer et on doit davantage assurer une présence que susciter l'attention», de dire le député Marcoux.

Le premier ministre, M. René Lévesque, est venu à Rimouski la semaine dernière et il y a participé à un déjeuner-causerie devant environ 450 personnes. Sa tournée ne doit plus le ramener ici.

Du côté du NON, l'organisation, quoique solide, semble un peu moins assurée et passablement moins diversifiée.

Cette organisation est cependant grandement motivée par la victoire de taille qu'elle vient de remporter aux élections fédérales du 18 février en faisant élire Mme Éva Côté par plus de 10,000 voix de majorité contre l'ex-député Allard.

Le comité du NON, qui est présidé par M. Louis Arsenault, un haut cadre de Québec-Téléphone, jouit également de l'appui actif du maire de Rimouski, M. Philippe Michaud. Homme très important dans son milieu, M. Michaud, par ses nombreux commerces, fournit du travail à environ 1,500 personnes dans la seule ville de Rimouski. L'adhésion de MM. Arsenault et Michaud a entraîné celle de la plupart des notables de la localité.

Elle aussi centrée sur le contact personnel et les assemblées de cuisine, la campagne du NON cherche en outre à rattacher les problèmes locaux à la question nationale.

«L'appartenance régionale est très forte ici. Pour un Rimouskois, Québec ou Montréal, c'est presque aussi loin que Winnipeg ou Calgary. C'est pourquoi notre argumentation vise à rattacher le développement régional aux grandes institutions fédérales», de dire l'un des coordonnateurs du NON, M. Gilles Cloutier, un ex-secrétaire politique du premier ministre Bourassa.

Ce thème du développement régional, dans une région où le taux de chômage est régulièrement de 15%, se trouve renforci par l'arrivée à la tête du ministère de l'Expansion économique régionale de M. Pierre De Bané. Député fédéral de Matane depuis 1968, M. De Bané est un peu l'enfant chéri de la région.

M. De Bané viendra prêter main-forte à la cause du NON dans Rimouski. Il s'occupe cependant d'abord et avant tout de son propre comté de Matane où il doit ferrailler avec le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé.

Pour l'instant, l'organisation du NON se dit confiante de remporter le scrutin du 20 mai. Contrairement à celle du OUI, elle prévoit cependant un résultat fort serré.

En plus du contact direct avec les électeurs, cette organisation s'appuie également sur une solide campagne de presse avec conférences de presse et communiqués publiés pratiquement tous les jours. Elle prévoit aussi donner cette semaine un coup politique de première force en publicant une pétition montée par la Chambre de commerce dénonçant «l'inaction» du député Marcoux en vue du prolongement de l'autoroute 20 jusqu'à Rimouski. Cette pétition serait signée par plusieurs milliers de citoyens.

Enfin, le coup d'envoi de la campagne du NON s'est un peu donné dimanche dernier alors que M. Claude Ryan a présidé ici une assemblée régionale des tenants de son option.

Le chef des Québécois pour le NON était accompagné de MM. Joe Clark, Jean Chrétien, Gérard-D. Lévesque et Camil Samson. Ces cinq orateurs ont livré un discours enflammé en faveur du maintien du lien fédéral.

Il faut cependant noter que, de l'avis même des organisateurs de la manifestation, l'assistance, qui était d'environ 1,200 personnes, était à la fois moins nombreuses et moins chaleureuse que prévu.

Jeanne-Mance

Un comté où le porte-à-porte est peu fructueux pour les tenants du OUI

LE comté montréalais de Jeanne-Mance, qui recouvre essentiellement la Cité de Saint-Léonard, affiche déjà une bonne majorité de NON.

Le Regroupement national pour le OUI s'est fixé, pour la circonscription, un objectif de 31,000 voix en faveur du OUI. Cela représente 47.5% des 65,300 électeurs. Après le comté de Taillon, sur la rive sud de Montréal, et celui de L'Assomption, sur la rive nord, Jeanne-Mance est le troisième plus important (en nombre) au Québec.

Outre Saint-Léonard, le comté s'étend à l'ouest sur une bande nord-sud dominée par le boulevard Pie IX, puis, au sud, sur une partie du quartier Rosemont de Montréal, entre les avenues Bélanger et Rosemont. La composition ethnique du comté ne se compare en rien à celle des circonscriptions voisines de l'est de Montréal: on y compte 69% de francophones, 18% d'Italo-Québécois, 5% de véritables anglophones et une variété (8%) d'autres groupes ethniques.

Le OUI a de bonnes chances de l'emporter dans les deux portions du comté situées hors de Saint-Léonard et peut-être dans le coeur de l'ancienne Ville Saint-Michel. L'organisation locale du OUI ne se fait cependant guère d'illusion pour le reste. Aux foyers italophones, on laisse à la porte un peu de documentation traduite en leur langue, mais les contacts personnels sont réduits au minimum.

M. Marcel Trépanier, le directeur local de la campagne du OUI précise que «la population italienne est très difficile à percer», qu'il est «extrêmement difficile, en conséquence, de motiver des partisans du OUI à faire du porte-à-porte dans ces quartiers-là».

Le profil politique du comté n'en reste pas moins étonnant. Dès 1970, le Parti québécois raflait 41% des suffrages dans le comté (contre 50% pour le libéral). Le PQ reproduisait cette performance en 1973 (contre 55% au libéral), puis prenait le comté en 1976 avec 45% des voix, grâce au fractionnement du vote libéral au profit de l'Union nationale en raison de la question linguistique, toujours vive à Saint-Léonard.

Les partisans du OUI n'ont lancé que lundi soir, avec M. Camille Laurin, leur campagne de «regroupements» divers, selon les milieux de vie, en faveur de la thèse gouvernementale. À ce jour, quelques pétitions seulement ont été remplies, notamment chez les employés de radiologie à l'hôpital Santa Cabrini, puis au département de français de la polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry.

Même chez les personnes âgées (6.5% des électeurs ont plus de 60 ans), les tenants du OUI ne fondent pas de grandes espérances. À la Cité des retraités, dans le sud du comté, les libéraux, fédéraux et provinciaux, font une campagne vigoureuse.

Le conseil municipal de Saint-Léonard, qui était déjà très désuni depuis l'élection de novembre 1978, reproduit ses divisions sur la scène référendaire. Le maire, M. Michel Bissonnet, un militant libéral de longue date, est très actif pour le NON avec quelques autres conseillers de son équipe. L'opposition au conseil, ou Parti de l'alliance municipale, qui a la majorité (ce qui cause maintes frictions depuis deux ans), a plusieurs de ses membres qui ont ouvertement souscrit au OUI et qui travaillent à cette cause.

Du côté du NON, les ténors principaux, outre M. Bissonnet, sont les députés libéraux des comtés fédéraux correspondants de Saint-Michel et de Gamelin, respectivement Mme Monique Bégin et M. Arthur Portelance. La campagne du NON est coordonnée par M. Raphaël Iadeluca, un directeur d'école de Repentigny, qui habite toujours Saint-Léonard et qui en fut un conseiller municipal, sous le régime DiZazzo, jusqu'en 1978.

La campagne du NON privilégie le contact personnel, le porte à porte, les assemblées de cuisine. On vise ici à faire le plein de voix pour compenser les pertes subies éventuellement dans les comtés situés plus à l'est et plus au sud de l'île.

Le représentant du DEVOIR a rencontré par hasard un Italien qui réside à Toronto et a immigré au Canada en 1958. Il se dit «ingénieur professionnel», travaillant à son propre compte. George P. (il ne veut point qu'on révèle son nom) a 55 ans. Suivant la campagne référendaire via les médias, il a décidé de venir s'établir dans un motel de Saint-Léonard d'ici le 20 mai afin «de convaincre mes compatriotes italiens de voter OUI». Il est débarqué dans Jeanne-Mance vendredi dernier et il dit avoir fait 200 portes à ce jour.

«J'essaie de les convaincre qu'il est important de faire subir au gouvernement fédéral un grand choc, dit-il. Je ne suis pas péquiste, mais je pense que le gouvernement central a besoin d'être restructuré d'une manière radicale».

Mais George P. avoue qu'il n'a pas eu grand succès depuis qu'il parcourt le comté. «Les gens ici croient toutes les sornettes qu'on leur raconte au sujet des lendemains 'sanglants' d'une victoire du OUI».

Dans certains quartiers de Saint-Léonard, la tension tend à monter: carreaux de verre brisés, pancartes déchirées, vitrines barbouillées sont monnaie courante depuis une semaine.

ET ANJOU...

Dans le comté d'Anjou, coincé entre Jeanne-Mance et le grand comté de Lafontaine, à l'extrémité est de l'île de Montréal, la campagne référendaire est beaucoup plus sage et discrète. Les organisateurs en chef des deux camps, MM. Jean-Pierre Proulx pour le OUI et Clément Patenaude pour le NON, conversent presque quotidiennement au téléphone, afin de garder au débat et aux activités partisanes le ton digne qui convient.

Anjou recouvre d'abord toute la municipalité de Ville d'Anjou, une cinquantaine de bureaux de scrutins de Montréal-Nord et quelque 70 autres dans la ville de Montréal, situés ceux-là entre Ville d'Anjou et le fleuve Saint-Laurent, entre les rues Beaugrand et Paul-Pau.

Le comté est francophone à 83% et il semble que le OUI et le NON soient pour l'heure à peu près à égalité. Les partisans du NON parlent d'une mince avance de quelque cinq points de pourcentage en leur faveur. Les deux camps font une campagne comparable, toute axée sur le contact personnel. On évalue de part et d'autre les indécis et discrets à quelque 20% ou 25% (le premier pointage des électeurs n'est pas encore tout à fait terminé).

Toute la partie sud du comté, entre Sherbrooke et Notre-Dame, forme un territoire plus spontanément porté vers le OUI, note M. Patenaude, tandis que Ville d'Anjou offrirait le spectacle d'une légère majorité de Québécois pour le NON.

Le conseil de ville d'Anjou ne se mêle guère, du moins à ce jour, de la campagne référendaire, à l'exception des conseillers Luigi Diodati et Raymond Bédard, qui oeuvrent pour le NON. Le comité local du NON est présidé par un conseiller de la Ville de Montréal, M. Michel Morin, qui joue un peu le rôle d'agent de relations publiques auprès des groupes sociaux divers.

Du côté du OUI, le député du comté et ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a lancé hier soir la campagne des regroupements par milieux de vie. Le ministre, qui est aussi «le parrain» des huit comtés de l'Estrie dans l'équipe gouvernementale, partage son temps entre son bureau d'Anjou et les Cantons de l'Est.

Le comté d'Anjou est très divisé politiquement. Il compte parmi les premiers du Québec à avoir élu un péquiste en 1970. Il redevient libéral, avec une faible majorité cependant, en 1973, puis M. Johnson le reprend en 1976 avec une majorité (absolue) de 8,300 voix. Entre-temps, les libéraux ont réussi à y mettre sur pied une association qui ne manque guère de dynamisme.

Accusé d'avoir hâté le déclin de Montréal

«Si Montréal n'est plus la métropole du Canada, c'est en bonne partie parce que la politique canadienne a accéléré le déclin relatif de notre ville», affirme un groupe de citoyens connus pour leur intérêt dans les affaires urbaines.

Le groupe comprend plusieurs conseillers municipaux des villes de la Communauté urbaine de Montréal telles que Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Sainte-Anne-de-Bellevue, ville Saint-Pierre, Verdun, des urbanistes, des employés du port de Montréal, des universitaires, des animateurs actifs dans les coopératives d'habitation, et des candidats du RCM et du GAM aux dernières élections municipales.

«Capitale économique du Québec, Montréal a souffert plus que les autres régions québécoises des politiques fédérales axées vers le développement de l'Ontario et de l'Ouest. Ce qui a caractérisé l'action du gouvernement central en territoire montréalais, c'est l'incohérence, le laisser-aller et dans les meilleurs cas, le manque d'intérêt», peut-on lire dans une déclaration émise dans le cadre de la campagne du OUI.

En matière de transport particulièrement, le groupe affirme que les politiques canadiennes ont annulé les avantages de Montréal: l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent a réduit l'importance du port de Montréal; en transport aérien, les compagnies internationales vont de plus en plus à Toronto malgré la présence de deux grands aéroports, Dorval et Mirabel, qui s'affaiblissent l'un et l'autre à cause d'une planification insuffisante et mal inspirée; enfin, en matière de transport régional, la politique fédérale demeure le principal obstacle à l'intégration des principaux moyens de transport de l'île.

En matière d'habitation et d'intervention dans le milieu urbain, la duplication, l'enchevêtrement des juridictions et mésadaptation des programmes fédéraux ont joué contre le Québec dont la population, dans une proportion de 80 pour cent, vit dans les villes. «Dans le domaine de la restauration, c'est jusqu'au tiers des ressources gouvernementales qui est consacrée à l'administration des programmes conjoints».

Le déclin de Montréal, perceptible depuis 1950 environ, s'inscrit aussi dans un mouvement continental favorable à l'ouest. La déclaration du groupe l'admet et reproche au gouvernement fédéral d'avoir amplifié le phénomène.

«Si Toronto est devenue la métropole du Canada, c'est parce qu'elle est située au coeur de la province qui a le plus bénéficié des politiques économiques canadiennes... Il est bien normal qu'une région ou qu'une ville ne soit pas toujours la plus favorisée par les politiques du gouvernement central. Ce qui est anormal, affirme le groupe, c'est que le passif soit si lourd et que le gouvernement central accélère le déclin de Montréal au lieu de le contrecarrer».

Pour votre enfant
BASE DE PLEIN AIR
ST-JOVITE
OUVERTE TOUTE L'ANNEE

camp d'été

GARCONS ET FILLES
DE 6 À 12 ANS
ET DE 13 À 16 ANS

SKI NAUTIQUE
VOILE
CANOT
DESCENTE DE RIVIÈRE
NATATION
ÉQUITATION
ESCALADE
TIR À L'ARC
CYCLO-TOURISME
CAMPING
TENNIS
ARTISANAT
THÉÂTRE

LES FRAIS
$130.00 par semaine par enfant.
— literie fournie
— lavage du linge chaque semaine
— Transport aller-retour Montréal/St-Jovite

LES SÉJOURS
1- du 23 juin au 13 juillet
2- du 13 juillet au 2 août
3- du 2 août au 22 août

INFORMATIONS: Dépliants sur demande
Montréal (514) 389-7616 (J.F. Ozoux)
St-Jovite (819) 425-2461
425-3556 (Daniel Cordier)
C.P. 515, St-Jovite J0T 2H0

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de **1 responsable pour 5 enfants.**

Logement en chambre de 4 - **repas** équilibrés et copieux.

En nous confiant votre enfant nous vous assurons qu'il vous reviendra en forme et enrichi de nouvelles expériences.

ACCRÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

ROBIC, ROBIC & ASSOCIES ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

Le Valençay Inc.
STUDIO DE DECORATION INTERIEURE
932-8131
Gilles-André Vaillancourt sdeq.

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIES
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. TEL: 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P. — HERBERT H. TEES — JOHN H. WATSON — HENRI POITEVIN — ERNEST A. JAVET — PHILIPPE ROBERGE — JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN — DAVID WHITNEY — PIERRE LAPOINTE — GÉRARD DUCHARME — PIERRE SENEZ — E. BRUCE MOIDEL — PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU — PAUL A. LAZURE — BERTRAND DUCHARME — ALAIN CASTONGUAY — YVES PRÉVOST — LUCIE HOUDE — HÉLÈNE DRAPEAU

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

LE DEVOIR

psst!
S'il n'y a plus de Devoir au comptoir...
demandez "le Monde"!

Et faites-nous savoir à quel endroit vous n'avez pu trouver le journal à:
844-3361

L'énergie dans un Québec souverain

par Yvon Pageau

M. Pageau est professeur en sciences de la Terre à l'Université du Québec à Montréal.

LE 17 avril 1980, LE DEVOIR rapportait que le ministre de l'Énergie d'Ottawa, M. Marc Lalonde avait déclaré que dans un Québec indépendant, la facture pétrolière serait de 6.3 milliards de dollars au prix mondial du baril de pétrole, en tenant compte des ventes d'électricité de l'Hydro-Québec sur la base de 1979 au coût de 300 millions de dollars.

Il est vrai qu'actuellement le gouvernement fédéral absorbe une partie de ces coûts. Tout d'abord, le pétrole produit au Canada n'est pas vendu aux Canadiens au coût du baril de pétrole importé (au prix mondial de $25 à $30. le baril). Or, sur une consommation canadienne de 1.8 million de barils par jour, le Canada importe environ 400,000 barils par jour principalement destinés au Québec et aux provinces maritimes. Ces provinces reçoivent de plus quelque 300,000 barils par jour de pétrole canadien acheminé à Montréal par le pipeline de l'Ouest canadien. Donc, la vente du baril de pétrole domestique canadien se fait à un prix bien inférieur au prix mondial. Le Québec profite de ce prix de faveur. De plus, la production canadienne de gaz naturel étant supérieure à la consommation domestique, les surplus sont donc vendus aux États-Unis au prix mondial équivalent ou à peu près du baril de pétrole ce qui rapporte au Canada des revenus substantiels pour équilibrer tant bien que mal (et plutôt de peine et de misère, à en juger par le déficit budgétaire qui s'annonce) sa balance commerciale compromise par les achats de pétrole importé.

Dans un Québec souverain, on peut supposer que le pétrole canadien ne lui serait plus vendu au prix de faveur actuel, mais au prix mondial. C'est la rançon de la souveraineté. Un Québec souverain pourrait-il économiquement subvenir aux frais d'une facture pétrolière totale au prix mondial?

D'une part, nous ne pouvons compter sur des ressources hypothétique significatives de pétrole et de gaz au Québec (voir LE DEVOIR du 14 février 1979). Par contre, pouvons-nous compter sur nos ressources hydro-électriques? Oui, dans une importante mesure. L'Hydro-Québec disposera de tranches de 2,000 Mégawatts par année d'ici 1985 avec l'achèvement des complexes de la Baie de James (LG-2: 5,248 MW pour 1982; LG-1: 2,304 MW pour 1983-84 et LG-4: 2,637 MW pour 1985), pour un total d'environ 10,200 MW, ce qui donnera 50% plus d'électricité que ce dont elle dispose présentement, savoir 22,000 MW. Avec cette énergie, on pourrait subvenir aux besoins d'électricité de 3,000,000 d'habitants de plus avec les mêmes services d'appareils électriques, un nombre d'industries primaires proportionnel à celles qui existent présentement et assurer le chauffage de maisons et d'édifices à bureaux dans la mesure où ils sont assurés présentement. Comme un tel accroissement de population est très improbable, il y aura des surplus disponibles.

Théoriquement, on pourrait assurer le chauffage de tous les espaces. Or, comme le chauffage de tous les espaces (résidentiel et commercial) requiert 30% de toute l'énergie au Québec et que ce chauffage est assuré à 80% par le pétrole, à la limite on économiserait 25% de pétrole. Chauffer tous les espaces à l'électricité exigerait quelques 5,200 MW; il en resterait encore 5,000 que l'on pourrait vendre 12 mois par année aux États américains voisins de la Nouvelle-Angleterre, aux États de New York et du New Jersey au prix mondial actuel équivalent du baril de pétrole ce qui rapporterait la somme rondelette de 5.5 milliards de dollars par année.

Si en plus d'assurer le chauffage de tous les espaces à l'électricité (une économie de 25% de pétrole importé) le Québec développait des programmes agressifs d'isolation des maisons, d'économie d'énergie dans l'industrie, le développement d'énergies nouvelles (par exemple, l'utilisation de la biomasse pour produire des alcools à mélanger avec l'essence-automobile), des programmes industriels de récupération et de recyclage, un programme rigoureux d'incitation aux transports en commun, on pourrait d'ici 5 ans réduire notre consommation pétrolière d'un autre 25%. Le Québec ne consommerait donc plus que 50% de sa consommation actuelle. Sa facture de pétrole importé ne serait plus de 6.6 milliards (en acceptant les données de M. Lalonde) mais de 3.3 milliards de dollars. Comme la vente de notre électricité rapporterait 5.5 milliards de dollars, la balance commerciale serait en faveur du Québec pour 2.2 milliards de dollars (en dollars actuels; si le prix du pétrole augmente, le prix de l'électricité suivra également).

Un Québec souverain pourrait aussi trouver que l'utilisation d'une énergie aussi noble que l'électricité aux fins du chauffage des espaces est un gaspillage. Il pourrait alors susciter une industrialisation sélective, génératrice d'emplois et motrice d'économie qui rapporterait encore plus de dividendes pour équilibrer sa balance commerciale. Et il y a d'autres possibilités.

Quel que soit le destin politique du Québec, la facture pétrolière il faudra la payer un jour. Jusqu'ici, la politique canadienne a été de retarder l'échéance d'une dure réalité. Le gouvernement conservateur précédent, en laissant entrevoir cette réalité, a perdu la confiance des Canadiens. Dans un Québec souverain, la réalité sera dure parce que brutale. Dans la Confédération, elle sera peut-être retardée, mais elle est inéluctable et elle sera tout aussi dure. La facture pétrolière, il faudra la payer un jour. C'est parce qu'elle devient de plus en plus onéreuse que les politiques énergétiques de tous les pays de l'Occident visent l'autarcie énergétique. Le Canada, les États-Unis, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, tous les pays — la Russie, le Japon, — tous visent l'autarcie sachant très bien que la visant ils ne l'atteindront jamais, mais que la visant ils assurent un peu plus longtemps leur souveraineté qui autrement serait directement menacée.

Dans un Québec fédéré, il est illusoire de croire que l'Alberta (et la Saskatchewan et la Colombie-Britannique) va indéfiniment payer une partie de la facture de chauffage des gens du Québec et des Maritimes et une prime à l'essence consommée par les voitures de ces mêmes gens, alors qu'elle pourrait vendre son pétrole aux États-Unis au prix mondial. La facture québécoise de l'énergie souveraine ou fédérée c'est le Québec qui la paiera, ce sont les Québécois qui la paieront et ce n'est peut-être plus une affaire d'années, mais une affaire de mois. Parce que le déficit fédéral accumulé ou qui s'annonce c'est la facture pétrolière camouflée, qu'on hésite à faire payer tout de suite parce que le courage politique n'est plus là, ce courage qui a conduit à sa perte le précédent premier ministre du Canada.

Dans un Québec souverain, il n'y aura pas d'atermoiement, il faudra payer tout de suite. L'apprentissage de la souveraineté aura peut-être pour effet d'accélérer le processus de prise de conscience de la crise énergétique, de faire comprendre à un peuple que l'énergie en cette fin de 20e siècle est un bien coûteux et précieux, que l'énergie hydro-électrique renouvelable est une richesses permanente qui prendra de plus en plus de valeur à mesure que le pétrole non-renouvelable se raréfiera. Les peuples sont comme les individus, acculés à la dure réalité, ils se resaisissent pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Puisse le peuple du Québec affronter la dure réalité de l'avenir avec courage.

UN FAUX CHANGEMENT

par Jean-Marie Hamelin

M. Hamelin est professeur de philosophie à l'Université Laval.

LE référendum nous enferme à l'intérieur d'une société marchande sous le signe exclusif et abstrait de l'argent, société inhumaine que nous allons aménager à notre goût, selon les règles du système et selon les impératifs de l'idéologie dominante. Le nationalisme au service de l'économique. Rien de bien original tant en Occident qu'au sein de notre histoire. On nous demande de voler en rase-mottes dans un espace aérien dont les règles sont définies ailleurs et que nous acceptons sans plus. Il y a là un manque d'envergure, d'audace, d'imagination créatrice, de rêve, d'esprit critique qui devrait inquiéter les plus croyants.

Changer, oui, mais pas pour le statu quo de la société post-industrielle, société de machines pour qui l'homme et la femme ne sont que des rouages de la grande machine.

L'Otan, Norad, le F-16 ou le F-18A, la faim dans le monde, la violence, la guerre, en autant que ces «ingrédients» nous rapportent autant sinon plus qu'aux concurrents, aucun problème. Nous vendrons notre surplus de lait en poudre aux enfants brésiliens condamnés par le système marchand en naissant. «Plus les économies du tiers monde, écrivait récemment Linhart, s'ouvrent sur le marché mondial, plus la masse des populations s'enfonce dans le dénuement.» Cette vision matérialiste et marchande est indigne de l'humanité. Elle ignore le courant récent et de plus en plus important, ne serait-ce que par le nombre, qui promet un nouvel ordre économique mondial. Il en va de la survie de l'humanité, de notre survie.

Il y a un grave malentendu à la base. On nous propose un changement de nature exclusivement politique sans toucher au projet de société, sans reconnaître et identifier les problèmes de tout l'homme, de tous les hommes.

Je dis non à un projet de statu quo au point de vue de la société industrielle lorsque des responsables se réjouissent du jour prochain où le pétrole canadien atteindra le prix mondial, car nous vendrons notre électricité plus cher.

Je dis oui à un projet de société nouvelle faite pour l'homme et la femme d'ici et non pour l'économique et les objets. Ce choix est absent du débat actuel. Comment le tolérer plus longtemps?

Nous semblons oublier que les politiciens d'aujourd'hui sont de la même farine que ceux d'hier et d'ailleurs. Ils sont toujours plus habiles à manipuler les sentiments, à vendre leur image, à exploiter un nationalisme romantique et déphasé qu'à reconnaître les vrais problèmes des vrais gens d'ici. C'est ce que fait remarquer M. Michel Roy en écrivant: «Car le référendum, comme le destin du Québec, n'est pas d'abord une affaire de raison. La vie, grouillante et dynamique, les passions et les rêves, les chagrins et les espoirs, la noblesse d'un idéal collectif, toutes ces réalités qu'on ne peut chiffrer ou transposer en termes de rationalité, et qu'on appelle le patriotisme, le nationalisme ou l'appartenance à un pays, ont acquis un poids autrement plus lourd dans le débat que les équations, les raisonnements et les impossibilités juridiques.»

Quel est cet idéal collectif des Québécois comme on les appelle? La rationalité est le signe de la société industrielle. Choisirons-nous contre la société industrielle? Le débat n'a jamais porté sur ce point. Qu'est-ce que cette volonté collective de changement? Quel rôle l'État y joue-t-il? Quelle est la place reconnue à l'idéologie du travail? La science actuelle a une drôle de conception du changement qui ressemble étrangement à une adaptation conformiste. L'identité n'est pas innée, elle est conquise, arrachée au monde extérieur objectivant.

Nous sommes un accident de l'histoire. Nous devons assumer et dépasser cet accident en vivant intensément et humainement, un coeur conscient, et non en criant oui à un projet de société condamnée, société de marchandises et de machines négatrice de l'homme et de la femme que l'on veut nous faire avaler sous l'étiquette *made in Quebec*.

Un oui au référendum, dit-on, c'est la fin des inégalités économiques, c'est la fin des injustices. Pour une fois, l'indépendance et la prospérité coïncident, ajoute un autre. Une fois obtenue l'indépendance pécuniaire, renchérit le Conseil du statut de la femme, l'égalité des femmes, une équivalence entre les hommes et les femmes, sera acquise.

C'est cette acceptation sans discussion de la primauté exclusive de l'argent que je dénonce. Je ne veux pas insister sur l'extrême vulnérabilité du Québec au point de vue économique, cette démonstration serait à faire par des économistes seulement.

Le sens de l'appartenance, les racines, les traditions, la communauté sont des qualités niées par la société économique de même que le nationalisme. Il faut choisir, car l'héritage culturel a cédé la place au présent du futur.

Il reste une autre ambiguïté à relever, c'est celle de l'égalité. «L'idée, écrivait Riesman, que les hommes naissent libres et égaux est à la fois vraie et trompeuse: les hommes naissent différents.» L'égalité est un leurre tant dans l'ordre individuel que politique. Comme je ne suis pas prophète, je n'oserais assurer avec autant de sérénité que mon collègue Léon Dion que «les partisans du NON s'inscriront cependant en marge de la continuité du développement national et contre la seule façon dont on puisse arriver, le plus tôt possible, à l'égalité concrète avec les autres». Les hommes et les femmes sont différents. Les peuples aussi. Non égaux. Ce qui ne veut pas dire inférieurs.

Quant à moi, mon choix n'est pas génétique, mais culturel. La nature de l'homme est d'être culture. Je crois à la différence fruit du hasard et du caractère imprévisible et non de la nécessité historique. Je crois également que les hommes et les femmes font, en partie, l'histoire.

D'égal à égal ne signifie rien. «Nous pouvons dire que les hommes d'aujourd'hui sont inégaux, écrit Jacquard, dans leur accès aux richesses ou à l'éducation, ce qui exprime une constatation; mais dire qu'ils sont égaux ou inégaux dans l'absolu est totalement dépourvu de sens.» D'égal à égal signifie quelque chose si l'on précise qu'il s'agit d'une égalité politique ou juridique par exemple. Mais alors l'égalité est forcément inégale, soumise à la loi du rapport de forces, le Tchad et la France, l'Irlande et le Royaume-Uni, l'Etat de Hawaii et l'Etat de Californie, Terre-Neuve et Québec.

Je ne veux pas me laisser enfermer dans la politique, surtout à saveur nationaliste du 19e siècle ou colonialiste du 20e siècle. Je suis contre l'exploitation de l'homme par l'homme que cette exploitation soit signée White ou Leblanc. Je suis pour l'homme, pour la femme. Je suis pour une société faite par l'homme et pour l'homme. Non une société d'experts, fussent-ils québécois. Les «changements» politico-économiques se font au profit de qui? Au profit de la minorité locale et des multinationales liées à l'impéralisme. Les petits, les pauvres, les démunis, les illettrés fonctionnels, la majorité, sont laissés pour compte, abandonnés à leur impuissance savamment interprétée et justifiée par la science officielle.

Une société humaine est ouverte et tolérante et sous le signe du partage et du respect. Il vaut mieux viser l'honnêteté et la fermeté que la recherche de je ne sais quelle stratégie choc ou surprise, car les conditions nécessaires à l'effet de choc n'existent pas. Quand on traite l'autre, l'adversaire, de rampant, de peureux, on ne le respecte plus, on le méprise. Demain, nous nous retrouverons ensemble avec les mêmes problèmes, les mêmes moeurs, le même Colisée de Québec, le même stade olympique. On aime ça d'-même. Qu'aurons-nous à nous dire puisqu'il faut se parler?

Fletcher le Goéland nous dit: «Il vous faut comprendre que le goéland n'est que l'image d'une liberté sans limite créée par le Grand Goéland et que votre corps perceptible, d'un bout d'aile à l'autre, n'existe que dans votre conscience... Fletcher le Goéland les vit tout à coup, l'espace d'un instant tels qu'ils étaient et ce ne fut point de l'affection, mais un amour profond qu'il ressentit pour eux. C'est ainsi que Fletcher s'engagea sur la route qui menait à la sagesse.»

Ce qui nous unit

par Ronald F. Williams

DANS le contexte politique actuel qui nous divise tant, il est facile d'oublier la capacité que possèdent les Canadiens de surmonter leurs différences et de chercher à atteindre des objectifs communs. Certains aimeraient nous faire croire que ce n'est pas possible; que nous avons si peu en commun que nous ne pourrons jamais travailler ensemble; que nous ne sommes pas une nation, mais deux nations ou plus.

Ces arguments, exprimés par les adversaires de la fédération canadienne et par d'autres, sont superficiellement valables. Nous sommes divisés par de vastes distances, par des forêts et des montagnes, par la barrière difficilement franchissable des langues, par une jalousie de nos héritages régionaux et culturels. L'habitant de la Nouvelle-Écosse ne peut savoir que la «Saskatoon» est une espèce de bleuet; alors que l'habitant de l'Ouest ne peut savoir que la «tête de violon» est une fougère mangeable. Ceux d'entre nous de descendance française estiment constituer une nation distincte; mais ceci s'applique également aux habitants de Terre-Neuve, car l'unique génération depuis 1949 n'a absolument pas oblitéré l'héritage qui découle de siècles d'existence autonome; et cela me surprendrait beaucoup que cela ne soit pas également vrai pour les Innuits et les nombreuses tribus indiennes dont les ancêtres, autrefois, furent les premiers à habiter notre pays.

Certains prétendent que ces différends sont trop considérables pour permettre une confédération de nos provinces et de notre population; que nous n'avons pas, en fait, d'objectifs communs. Si c'était vrai, mieux vaudrait que nous suivions tous des voies différentes; car la superficialité d'un mariage de «raison», qui ne crée aucun sentiment de destinée commune, ne constitue qu'une coquille vide qui détruit, ultimement, tous les intéressés. Mais un examen approfondi révèle que cette théorie est fausse. Prenons un peu de recul et nous pourrons voir clairement que nous ne sommes pas si différents les uns des autres.

Considérons la différence la plus évidente, la plus controversiale entre nous. Ceux qui prétendent que les cultures canadiennes, française et anglaise, sont séparées par un gouffre gigantesque font erreur. Ces deux cultures ne sont ni pures ni distinctes — et ceci depuis les premières générations sur ce continent. La simple survivance exigeait que les premières cultures française et anglaise de l'Amérique du nord fassent l'objet d'une synthèse immédiate avec les cultures indiennes indigènes. C'est ainsi que le maïs, les pommes de terre, les citrouilles dont les colons se nourrissaient, la bière d'épinette et le sirop d'érable qu'ils buvaient, les fourrures dont ils s'habillaient, les canoes et les raquettes à l'aide desquels ils circulaient, tout cela était le résultat du mélange des cultures indigènes et européennes.

Au cours des années qui suivirent, malgré l'hostilité et la violence fréquentes entre les trois principaux groupes, ce mélange de cultures a continué dans toutes les directions. C'est ainsi que l'on peut observer l'église typiquement québécoise, sa massive structure couronnée d'une flèche argentée, revêtue d'étain de Cornouailles; ou encore, le bûcheron canadien français, typiquement vêtu de sa veste à carreaux rouges et noirs, d'un écossais que les Écossais nomment «Rob Roy»; ou encore les symboles de la nation, la feuille d'érable et l'hymne national, tous deux provenant de la culture française, tous deux faisant l'objet de l'approbation de tous, à titre d'image représentant objectivement notre identité commune.

Enfin, le nom même «Canada», avant tout un nom indien qui s'appliquait à la région autour de Montréal à l'époque de Cartier, par la suite le nom de famille — jalousement défendu — de la race française; et finalement, un nom choisi par tous pour désigner la nouvelle fédération.

Même si nous retournons à la période qui précède l'établissement des colons sur nos rivages, nous ne pouvons pas tirer une ligne distincte entre les cultures française et anglaise. Elles découlent toutes deux du même mélange ethnique celtique, romain, germanique et nordique. Et lorsque je parcours nos dictionnaires, je ne puis m'empêcher d'observer qu'au moins 50% de mots de nos terminologies sont les mêmes, bien que leur prononciation varie légèrement.

Pendant trois siècles, les rois d'Angleterre et tout leur entourage furent d'origine française. Ces derniers enjambèrent la Manche, sans faire de distinction entre leurs territoires continentaux et insulaires; ils dédaignaient la langue anglaise. Et à la fin de leur règne, la série de guerres implacables qui les détruisirent furent nommées d'après les roses blanches et rouges cultivées, en premier lieu, en France. L'on retrouve encore leur héritage: les armoiries britanniques portent une devise française, la Grande Charte (dictée par un Français à un autre Français) constitue encore la loi du pays et l'assemblée législative retrouve ses racines dans le Parlement des vieux jours. Ainsi, les institutions qui nous gouvernent aujourd'hui sont indiscutablement aussi bien françaises qu'anglaises.

Lorsque je considère les autres cultures d'origine, dont les descendants ici parlent la langue anglaise, je retrouve des Irlandais aux noms purement français, notamment, Courtney et Fitzgerald; un général français, nommé MacMahon; et l'excellent cognac Hennessy. J'en conclus que les cultures irlandaise et française sont également étroitement liées. L'un des aspects essentiels de cette relation est la religion commune aux deux peuples; et soulignons que celle-ci résulte plutôt de la présence de missionnaires irlandais en France que vice-versa.

La situation est presque la même en Écosse. Ce ne fut pas par accident que les drapeaux écossais et ceux des rois français portaient les mêmes couleurs (ainsi d'ailleurs que le drapeau du Québec). Ces deux pays furent alliés pendant des siècles, liés par leur forme de gouvernement, leur religion, leurs familles régnantes. Robert Bruce, lui-même un Français, Robert de Brus, était le premier viceroy («Steward») d'Écosse. Le dernier de ses descendants passa toute sa vie en France, à l'exception de sa fameuse et brève invasion de 1745. L'on entend encore en Écosse «dinna fash' yersel'» (ne vous fâchez pas) et l'on y qualifie une personne affable de «douce».

Voilà pourquoi je trouve inacceptables les distinctions que nous avons créées entre nous; et je ne m'inquiète pas lorsqu'un francophone dit «C'est l'fonne» ou qu'un anglophone «closes the light» (ferme la lumière) ou qu'il prenne le «métro». Ces échanges ne sont ni nouveaux ni inquiétants car nous avons toujours été différents, tout en étant toujours les mêmes.

Où est le péril?

par Pierre Vadeboncoeur

LA loi 63 de M. Bertrand et la loi 22 de M. Robert Bourassa avaient, sur la question de la langue, plongé le Québec dans l'instabilité et l'agitation. La loi 101 du docteur Laurin, enfin une véritable loi de la majorité, a au contraire, dans ce domaine, pacifié la société québécoise, presque instantanément. Ce résultat est éloquent et l'indication qu'il donne n'est pas douteuse: contrarier les aspirations nationales des Québécois équivaut à instituer des conditions de dissension tumultueuse et sans issue. À l'opposé, constituer cette majorité dans son légitime pouvoir, c'est remettre d'aplomb un Québec jusque-là à l'envers. Il faudra y penser lors du référendum. L'équilibre québécois passe par le nationalisme.

Il n'y a pas que la loi 101 qui ait produit des effets civils qu'on n'espérait plus guère. L'histoire du mouvement de la souveraineté-association est, je crois, extraordinaire au même égard. En deux mots, disons que c'est l'histoire d'une pacification par le progrès réel d'une nation vers ce qu'elle cherche. Tant que ce mouvement avance, une satisfaction fondamentale soutient et conditionne bénéfiquement le corps politique québécois dans son ensemble. Le phénomène se manifeste de bien des façons, d'ailleurs, à commencer par la démarche éminemment démocratique des agents du changement proposé. Car enfin voilà un mouvement nous conduisant vers une transformation politique profonde et qui, s'il a quelque chose de remarquable, c'est bien de s'être signalé pourtant par sa mesure, par son respect de l'opinion, par sa confiance dans le processus démocratique, par une démarche à la fois puissante et modérée; mais par ses effets aussi, qui ont été et restent ordonnateurs.

Le souverainisme en progrès est donc une garantie. Ceux qui veulent l'abattre ne se rendent certainement pas compte de ce qu'ils font. Ils laissent étourdiment entendre qu'une victoire du OUI provoquerait le désordre. Or c'est exactement le contraire. Il est bien évident que le risque est dans le NON, et ce n'est pas un petit risque. Il faut à tout prix soutenir l'espoir national, qui lui-même dans cette société soutient tant de choses, y compris un climat.

N'y eût-il que cette raison — mais il y en a bien dautres — il faudrait, c'est impératif, voter OUI.

EUROPCAR
"L'Europe en automobile"
Plan achat-rachat - location
Citroen - Renault - Simca - Peugeot - etc...
Ventes hors taxes
Marques européennes
Location: caravanes - campers
Permis de conduire international
Billet avion-air-auto

EUROPCAR 1176 rue Drummond, Montréal, Tél.: 861-0200
Permis 13868252-0280

FACE AU CANCER, IL NE FAUT PAS CÉDER
IL FAUT S'AIDER
DONNEZ GÉNÉREUSEMENT
Société Canadienne du Cancer

Israël, Jordanie et Egypte
Dans le voyage d'études
Sur les pas d'Alexandre
(deuxième étape)
organisé par l'Université de Montréal
en collaboration avec
les autres universités francophones
Durée: du 3 au 31 juillet 1980
Prix du séjour: $1,630. U.S.
(avion et frais de scolarité non compris)
N.B. Le voyage constitue un cour de 6 crédits en études anciennes. Il est accessible à toute personne que la culture classique intéresse, quelque soit l'âge ou la profession.
Cours: HGL 3300
Date limite d'inscription: le 31 mai 1980
Renseignements et documentation:
Prof. Domenico Fasciano
Section d'études anciennes
Université de Montréal
Tél.: 343-7063 ou6222
Permis du Québec CIT 5048

Première mondiale
Toute la bible en 48 albums
• Illustrée
• Expliquée
• Actualisée
album $2.00 + pour frais d'envoi
9 albums parus
Envoyez $20.00 qui couvrira le prix des 9 albums et les frais d'envoi.
Aviseur: Étienne Charpentier
Auteur: Pierre Thivolier
LES EDITIONS chemineménts
La diffusion de ces albums a été confiée en exclusivité aux Éditions Cheminements pour la grande région de Montréal et aux Éditions Sigier pour la région de Québec.
Éditions Cheminements
C.P. 54 St-Martin
Laval, H7V 3P4
Tél.: (514) 687-4571
Éditions Anne Sigier
Lac Beauport, Québec
G0A 2C0
Tél.: (418) 849-2538

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Un départ inquiétant

ALORS que même ses adversaires hésitaient à laisser le président Carter seul aux prises avec sa récente défaite en Iran, voilà que le chef de la diplomatie américaine, M. Cyrus Vance, le quitte publiquement en se dissociant du raid fatidique lancé par la Maison-Blanche en vue de récupérer les otages. Rendue publique peu après l'échec de cette intervention militaire, la démission du secrétaire d'État affaiblit visiblement la présidence, tant à l'intérieur que sur la scène internationale. Pressé par les événements, M. Carter devait s'expliquer plus en détails hier soir lors de sa conférence de presse, télévisée pour l'occasion. Conscient de la précarité de la situation faite au président, M. Vance devait avoir des motifs de la plus haute gravité pour ainsi prendre ses distances avec le gouvernement et «l'option» choisie dans l'affaire iranienne.

Il importe de s'y arrêter. Pour la diplomatie canadienne, cette démission ne devrait rien changer aux rapports d'Ottawa avec Washington. Pour la politique extérieure des États-Unis, et donc pour celle du Canada, bien au contraire, cette démission pourrait annoncer des changements lourds de conséquences.

■

Ce n'est pas, en effet, la faillite de l'intervention militaire du Pentagone en Iran qui a poussé M. Vance à démissionner. Sa démission a été rendue avant, sans que le secrétaire d'État sache si l'opération visant à libérer les otages allait réussir ou échouer. Ce ne sont pas non plus les autres dossiers de politique étrangère qui ont amené le chef de la diplomatie américaine à rompre avec la Maison-Blanche, puisque dans sa lettre au président, M. Vance se félicite du cours emprunté par Washington et des résultats obtenus.

Sur tous les fronts diplomatiques qu'il avait tenté d'ouvrir, l'Afrique australe, le canal de Panama, la Chine, les accords de Camp David, les négociations avec Moscou sur les armements stratégiques, M. Vance affiche clairement son accord avec la présidence et son soutien à M. Carter. Rien ne permet donc de croire qu'il a démissionné pour d'autres motifs que celui qu'il a précisé dans sa lettre de démission. Il s'agit essentiellement de l'Iran, dossier pour lequel M. Carter avait pris, en date du 21 avril, donc plusieurs jours avant le raid, une décision que M. Vance ne pouvait approuver en privé ni endosser en public.

Certains observateurs, notamment dans le *New York Times* d'hier, y compris des gens proches du secrétariat d'État et familiers avec la politique iranienne de la Maison-Blanche, laissaient entendre que la décision avec laquelle M. Vance était en désaccord pouvait impliquer bien davantage que le raid tenté quelques jours après et qui allait échouer de la façon qu'on sait. À vrai dire, ce raid ne pouvait avoir été décidé sans qu'en cas d'échec ou de complications le président n'ait prévu de passer à d'autres mesures, décisions allant dans le même sens: l'affrontement armé.

Pour d'autres, le secrétaire d'État aurait finalement lâché, de guerre lasse, devant les pressions et les manoeuvres des faucons, incarnés par le conseiller spécial en matière de sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, qui allait trouver, dans l'impasse des États-Unis en Iran, l'occasion de faire passer une stratégie de force. Il ne fait pas de doute que les tensions entre les deux hommes, largement confirmées hier par les commentaires amers des fonctionnaires du *State Department*, ont pu jouer un rôle dans le départ de M. Vance. Mais il serait surprenant que ce seul facteur ait suffi à entrainer la démission du secrétaire d'État.

Celle-ci en effet laisse le champ libre à M. Brzezinski. M. Vance, autant que dans le cas de l'Iran, ne pouvait en ignorer les conséquences sur l'ensemble de la politique étrangère des États-Unis, Il ne manque pas de points chauds autour du globe où affirmer la puissance militaire de Washington. Pour d'autres observateurs, cependant, le déséquilibre ainsi créé est de nature à inciter le congrès et la présidence elle-même à encadrer davantage et à mieux scruter la diplomatie de la force prônée par le «conseiller». En tout état de cause, le départ de M. Vance laisse, malgré le ton amical de sa lettre, des doutes sérieux sur l'aptitude de M. Carter à dénouer des noeuds aussi serrés que celui de Téhéran.

Ces conflits d'orientations et de personnalités, jugés un temps «créateurs» à la Maison-Blanche, risquaient de se résoudre en faveur de la ligne dure, dès lors que les élections présidentielles approchaient et que l'opinion américaine se montrait mécontente de la performance de Carter et souhaitait de plus en plus une démonstration de puissance de la part des États-Unis. À lui seul, l'idéologue de la Commission Trilatérale, malgré ses rapports quotidiens avec le président, ne pouvait l'emporter. Par les temps qui courent, les vues des milieux financiers et de leurs porte-parole à Washington importent moins que les humeurs de l'électorat.

Le scénario à cet égard est classique. La vaste majorité des gens préfèrent les solutions pacifiques, à la condition qu'elles fonctionnent. Le suspense iranien était devenu à cet égard de moins en moins tolérable pour l'Américain ordinaire. Tôt ou tard, donc, l'heure des faucons allait sonner. Après l'échec du raid, on n'allait pas abandonner cette option, mais s'y enfermer plus dangereusement encore. Le coup de force a échoué avant même qu'on atteigne les otages, au risque d'humilier l'Amérique militaire; pour venger celle-ci, d'autres moyens seront mis en oeuvre, au risque cette fois de compromettre non seulement la vie des otages, mais la sécurité de la planète. La logique de l'affrontement armé, en effet, est de déboucher un jour ou l'autre dans un engagement inextricable.

■

Les commentateurs soviétiques, après avoir été plutôt sobres sur l'échec du raid américain en Iran, n'ont pas manqué de voir dans le départ de M. Vance, ou du moins de proclamer avec sa démission l'influence de plus en plus décisive de ce qu'ils appellent le clan belliciste de la politique des États-Unis. Venant de Moscou ces observations ne manquent pas de piquant, puisque le Kremlin n'a rien fait pour donner tort à cette ligne dure, même au risque de compromettre, avec l'intervention de l'Armée rouge en Afghanistan, les Jeux olympiques de Moscou et la vaste opération de propagande socialiste qui devait s'y rattacher.

Avec la crise qui secoue l'économie américaine, la relance de la production militaire devient irrésistible, même aux yeux de contribuables surtaxés, dès lors que l'insécurité paraît renaître aux frontières. M. Vance s'était employé à dégager des foyers de tension aussi dangereux que ceux de Panama, d'Israël, de la Rhodésie. Pour continuer de réussir dans cette voie malgré les pressions contraires à la Maison Blanche, le *State Department* avait besoin d'une diplomatie plus active et plus positive de la part des pays alliés. Les perspectives sont sombres à cet égard. Là où M. Vance a échoué, en effet, on voit mal qui pourrait le remplacer avec plus de succès. Son avertissement devrait au moins être entendu.

Jean-Claude LECLERC

LIBRE OPINION

Une histoire de princesse

par Christian Dufour

L'Arabie Séoudite et la Grande-Bretagne au bord de la rupture? À cause d'une princesse? Malgré ses airs de canular, l'affaire doit être prise, semble-t-il, au sérieux. Tout ce qui arrive dans le golfe Persique a, ces temps-ci, de l'importance. Ryad est depuis Lawrence d'Arabie l'allié privilégié de l'Angleterre dans cette région: et c'est l'un des meilleurs clients de l'économie britannique, qui n'a pas les moyens de s'en passer.

La princesse en question, membre d'une famille royale séoudienne qui comprend, à la mode tribale, plusieurs centaines de personnes, fut publiquement exécutée en 1977: elle avait commis l'adultère, avec un homme du commun. Les malheureux amants furent arrêtés, juste au moment où ils essaient de fuir vers des cieux européens plus compréhensifs. En partie à cause de son caractère romanesque, l'affaire fit grand bruit en Occident, à l'indignation de la monarchie wahabite, qui n'apprécia pas du tout qu'on se mêle de ses questions de famille. La diffusion, le 9 avril, d'une version romancée de l'événement par un réseau privé de télévision britannique a ravivé la colère séoudienne. Le Foreign Office, gêné, s'est excusé sans s'excuser, rappelant que le gouvernement anglais n'avait pas le pouvoir d'empêcher la diffusion de l'émission. Ryad, choqué, a renvoyé l'ambassadeur de Sa britannique Majesté.

Où l'affaire dégénérera, et on entendra parler; où la frousse manifeste des milieux politiques et financiers anglais suffira à calmer les susceptibilités de cette austère (?) famille. Certaines questions fondamentales, mises en évidence par le problème, ne disparaîtront pas pour autant.

Dans un monde où les communications, les échanges sont de plus en plus faciles et fréquents, les systèmes de valeurs — ces différents sens de la vie selon les groupes d'êtres humains — sont amenés à se cotoyer comme jamais auparavant, à se heurter. La vieille maxime «Respecte-moi, je te respecterai» devient d'application, parfois, presque impossible.

Dans cette affaire par exemple, est en cause du côté britannique quelque chose de fondamental: la liberté d'expression. Or, son exercice ne peut que susciter des protestations contre l'exécution des deux Séoudiens, qui répugne à toutes les valeurs occidentales. Pour l'Arabie, il s'agit d'une affaire privée au sens le plus fort, une affaire familiale. On lui a appliqué des règles féodales, qui sont la pierre d'assise même de la société séoudienne telle qu'elle existe: la critique anglaise est ressentie comme une agression pure et simple, non-provoquée. Chacun, dans son univers moral, est dans son droit.

Ce genre de problème se règle souvent, en pratique, d'après le rapport de force qui existe entre les parties. Si l'Arabie Séoudite n'était, à toutes fins utiles, une grande puissance, qui à Londres attacherait de l'importance aux états d'âme de «bédouins barbares et cruels» — selon ce qu'en pensent sans doute les Britanniques en leur for intérieur? Mais quand une société est contrainte, à cause d'une pression extérieure, de renoncer à des valeurs fondamentales, le conflit n'est pas vraiment résolu, seulement reporté L'agressivité refoulée peut revenir tôt ou tard à la surface, dans une explosion qui fait du dégât. Les Anglais qui s'indignent, justement, des velléités de censure de Ryad à leur endroit peuvent méditer sur ce qu'ont pu ressentir les Iraniens, ces dernières décennies; quand on leur appliquait, en bloc, pour leur bien, une panoplie de valeurs occidentales, dont certaines agressaient leur identité culturelle la plus profonde.

L'interpénétration croissante des systèmes de valeurs est inévitable dans un monde en mouvement, vivant. Elle est pleine de risques; on cherche encore la recette-miracle, pour la réaliser en douceur. Les Occidentaux gagneraient, en tout cas, à être un peu moins sûrs du caractère rétrograde des valeurs des autres, à réaliser que les collisions frontales sont, toujours, de la dynamite. On évitera ainsi, peut-être, les bourdes les plus grossières, les gâchis dont plus personne ne sait comment sortir. On pense, bien sûr, au contentieux américano-iranien depuis novembre.

ACTUALITÉ

Justice pour les Franco-Ontariens

par Étienne Saint-Aubin

M. Saint-Aubin est coordonnateur des services en langue française au ministère du procureur général de l'Ontario.

Ce qui se passe dans le domaine de la justice en Ontario donne un sens nouveau à la devise «Justice pour les Franco-Ontariens». En effet, depuis 1975, des développements importants dans le système judiciaire ontarien ont donné un statut juridique à la langue française en Ontario, et surtout ont assuré des services en langue française devant les tribunaux de cette province.

Il est regrettable que les Québécois ne soient pas tellement au courant de ces évènements à caractère national. Mais cela se comprend puisque l'impression que laissent la plupart des médias d'information est tellement négative lorsqu'il s'agit de droits linguistiques à l'extérieur du Québec. Il est important, surtout dans le contexte actuel, que les Québécois soient renseignés à ce sujet.

Un de ces événements marquants a eu lieu le 31 décembre 1979. C'est à partir de cette date que partout, en Ontario, un francophone accusé d'une infraction criminelle a eu le droit à un procès dans sa langue. Ce n'est pas un privilège mais un droit prévu par la loi. Là où le personnel juridique ne parle pas français, on déplacera du personnel d'expression française (juges, procureurs, sténographes judiciaires) vers le lieu du procès. Pour les procès par jury, lorsqu'une demande provient d'un endroit où il n'y a pas suffisamment de gens d'expression française pour former un jury, on déplacera le procès vers un des comtés et districts de la province où il y a une concentration de francophones. Tout ce système reflète l'engagement sérieux d'assurer les services juridiques en langue française. L'aspect universel du système, pour le droit criminel, souligne l'importance de oe secteur où l'enjeu est parfois la liberté de l'individu.

C'est en 1975 qu'a commencé ce qu'il nous serait permis peut-être d'appeler la révolution tranquille dans la justice ontarienne. Il ne s'agit pas d'abuser de cette expression devenue presque sacrée, mais bien de mettre en relief l'étendue de ce qui s'est passé. Il faut comprendre que toute la tradition du système juridique ontarien, fondé justement surtout sur la tradition, est d'origine britannique et de langue anglaise. Toutes les lois écrites ontariennes, l'autre fondement du système, étaient de langue anglaise. La loi sur l'organisation judiciaire, de par son appellation loi maitresse de l'administration de la justice, consacrait cet état de choses en stipulant que l'anglais était la seule langue des plaidoyers.

Un bilan historique serait utile. À l'époque de la Confédération, pour ce qui concerne la protection des droits des minorités, on se préoccupait de la religion et non de la langue. C'est ainsi que la constitution de 1867 ne fait nullement mention de droits linguistiques en Ontario contrairement à ce qu'elle fait pour le Québec et le Manitoba.

On y trouve plutôt une garantie pour les écoles séparées catholiques. Dans le contexte juridique d'avant 1867, l'anglais était la seule langue d'usage pour les tribunaux.

Dès sa nomination au poste de procureur général à l'automne de 1975, M. R. Roy McMurtry a engagé son ministère au changement. Les premières démarches ont touché le droit criminel, à cause de son importance. Le programme s'avoue étapiste, précisément pour assurer le bon fonctionnement et le bon enracinement de ce nouveau système. On ne fera jamais de grandes déclarations de principes sans pouvoir y donner suite, car les ressources humaines sont limitées. Il s'agit plutôt de développer les ressources et par la suite d'élaborer le système.

Du côté du droit civil, l'article 127 de la loi sur l'organisation judiciaire sert de loi-cadre. Il incorpore les recommandations de l'enquête Laurendeau-Dunton et désigne les comtés et districts où se situent la plupart des Franco-Ontariens comme endroits où les services juridiques civils seront disponibles au fur et à mesure que le personnel juridique sera formé.

Une autre loi, l'article 8 de la loi sur les jurys, prévoit la sélection de jurés d'expression française.

Encore une autre loi, la loi de preuve, donne un statut officiel à la version française de la loi ontarienne. Une équipe de traducteurs est à l'oeuvre depuis un an pour la traduction d'environ 150 lois d'intérêt public dans le cadre d'un programme auquel le gouvernement a accordé un crédit de près de $2 millions.

Reconnaissant qu'il est essentiel d'alimenter ce système avec des juristes qui peuvent exercer leurs fonctions en français afin d'assurer son épanouissement, le gouvernement subventionne l'enseignement du droit ontarien en français à l'Université d'Ottawa.

Toujours dans le même ordre, le procureur général a nommé un comité consultatif composé d'avocats dont la plupart sont franco-ontariens pour faire des recommandations et des critiques sur le fonctionnement pratique du système. Ce comité succédait à un autre qui était composé, entre autres, d'avocats du Québec, et qui avait participé à l'élaboration des lois dont on a parlé plus haut.

Le programme continue à progresser. Le discours du Trône annonçait récemment le droit d'homologuer un testament rédigé en français sans exiger de traductions, et annonçait aussi qu'à compter de cette année, la cour des petites créances offrira aussi des procès en français. Quelques jours plus tard, le procureur général annonçait la «désignation» de la cour de famille (tribunal qui touche à toutes les questions affectant la famille, sauf le divorce) dans 14 municipalités, portant le chiffre à 16 pour la disponibilité des procès en français.

On peut donc prévoir que, dans un avenir rapproché, la justice pourra se faire en français à tous les niveaux en Ontario.

■ SOS pour la jeunesse

La visite de M. Lévesque aux écoles de Chomedey de Laval a eu sur moi l'effet d'une bombe! Que fait M. Lévesque chez des jeunes du secondaire qui n'ont pas encore le droit de vote? Il continue à préparer son «indépendance»: «Je suis convaincu que vous saurez comment voter au prochain référendum» leur a-t-il dit! (LE DEVOIR — 19 avril 80)

Que faites-vous avec toute cette jeunesse M. Lévesque? C'est un âge fait pour l'amour, pour l'enthousiasme et l'ouverture aux autres, et vous, vous leur offrez des barrières; c'est un âge de partage et de générosité et vous en faites des calculateurs. Si nous envoyons nos enfants au Secondaire c'est pour enrichir leur culture dans un but d'ouverture et d'impartialité et non de rétrécissement. Or vous profitez de cet âge qui est réceptif et sensible pour les modeler à votre façon de penser. Arrêtez donc la manipulation de ces jeunes qui me fait penser aux méthodes de certains régimes totalitaires, loin d'être démocratiques. N'oubliez surtout pas que c'est à la famille, et non à vous, que revient la responsabilité de l'éducation des enfants.

Au nom de notre liberté et de la démocratie de notre pays je vous dirai: «Non merci M. Lévesque!»

Hélène SOMMA,
Saint-Bruno, 22 avril

LETTRES AU DEVOIR

■ Chez nous, pas de NON québécois

Dire non à la question référendaire, ce serait s'unir à ceux qui se disent «non-Québécois», incapables de s'intégrer à notre milieu, et à ces déracinés issus de notre groupe ethnique qui désirent ensemble que nous demeurions d'éternels esclaves minoritaires aux points de vue linguistique, économique et politique au Québec comme dans les autres provinces.

Je dirai donc oui, fidèle à cet ancêtre venu en terre québécoise en 1660.

Je dirai oui à la suite de cet autre qui, parti de Port-Royal avec sa famille pour éviter la déportation, a dû traverser à pied le Nouveau-Brunswick et passer l'hiver sur l'îlet face à Carleton dans la baie des Chaleurs.

Je dirai encore oui, pour être loyal à celui des miens qui combattit l'invasion américaine à Châteauguay en 1813.

Je dirai enfin oui à ce dernier qui, délaissant le poste de sénateur à Ottawa en 1916, se porta à la défense des Franco-Ontariens alors brimés — et ils le sont toujours — par les conséquences de la loi XVII de l'Ontario.

Oui à nos ancêtres! Oui à la survie de nos concitoyens hors Québec! Oui à nos gens de l'air! Oui à nos politiciens du oui! Oui à nos gens d'ici!

Antoine LA RUE,
pédiatre

(L'auteur de ce texte, rédigé le 27 mars 1980 est décédé subitement le 29.)

■ The Record depuis 1897

(Lettre adressée à Madame Bissonnette.)

Dans votre réplique à Mme Joan Fraser de *The Gazette* publiée dans LE DEVOIR du 5 avril, vous avez fait une remarque selon laquelle *The Gazette* est le seul quotidien de langue anglaise de la province. Je tiens à vous souligner que notre journal *The Record* est un quotidien de langue anglaise publié à Sherbrooke depuis 1897.

George R. MacLAREN,
éditeur *The Record*
Sherbrooke, 9 avril

■ Le jeu de l'autruche

Au départ, je prends pour acquis que l'AFEAS est une association apolitique et que, comme membre, je ne peux prendre position en son nom.

Ce qui se dégage de la lettre que j'ai reçue le 28 janvier 1980, lettre qui a été révisée et corrigée par l'exécutif le 8 novembre 1978 c'est un climat de peur. Peur de qui? Peur de quoi? peur que l'on identifie l'AFEAS à un parti, à une option, peur que l'on puisse s'informer collectivement et discuter avec des personnes ressources, peur des journalistes, peur que l'on nous identifie si on assiste ou participe à une assemblée.

Pourtant, l'AFEAS se définit comme un mouvement d'éducation et d'action sociale, mais éducation implique information, n'est-ce pas ce qui arrive lors de nos rencontres mensuelles avec l'étude des dossiers.

Alors pourquoi, lorsque vient le moment pour nous de faire un choix, concernant l'avenir de notre pays, ne peut-on avoir les mêmes droits?

Pour l'AFEAS, cela semble un sujet tabou, mais peut-être que parmi les 35,000 membres plusieurs aimeraient avoir davantage d'information et même de s'impliquer activement.

Pourquoi ne pas se comporter en adulte, agir en adulte, dans une société où il y a de la place pour la diversité et divergence de vue. Je n'ai jamais refusé de parler à des gens parce qu'ils n'étaient pas de mon opinion.

Ironie du sort, le cahier d'étude du mois de février traite de la politique (municipale) et il est écrit, en toutes lettres: «La politique, faut en parler et en faire». Alors là, je ne comprends plus...

Comment penser organiser un groupe d'éducation et d'action sociale, qui doit obligatoirement toucher à la réalité politique et se défendre d'en voir les dossiers et les répercussions sociales et politiques.

«Le jeu de l'autruche c'est bien connu».

Dolorès PICARD,
conseillère
de l'AFEAS-Rosemont
Montréal, 2 avril

■ OUI pour un pays

On pose constamment la question aux gens: Qu'est-ce qui est le plus important un pays ou une province? On répond toujours: Un pays. Alors faisons de la province de Québec un pays à l'image des Québécois. Un OUI massif du Québec au référendum sera l'instrument pour entreprendre les premiers pas.

Daniel GAUTHIER
Magog, 17 avril

■ Une attente à combler

M. Trudeau, vous avez déclaré que vous considéreriez le NON, comme un OUI à la réforme constitutionnelle. En homme clairvoyant et expérimenté, vous avez compris que le NON de la présente campagne était vide de sens. Vous avez alors posé un geste dans la bonne direction. Cependant, il demeure vague, sans orientation, et partant, trop paternaliste, du genre: «Faites-moi confiance».

Pourquoi ne précisez-vous pas ce que vous entendez par réforme en indiquant quels dossiers serviront de base à la négociation de cette réforme?

Ainsi, si vous disiez, par exemple, que le rapport Pepin-Robarts et le livre beige rempliront ce rôle, et si vous obteniez ensuite le support des premiers ministres provinciaux sur cet engagement, alors le NON prendrait une toute autre dimension, un véritable sens.

Ni vous, ni les premiers ministres provinciaux, n'auriez ensuite besoin de venir vous promener au Québec pour vanter, à outrance, les avantages du fédéralisme.

Les fédéralistes, qui s'apprêtent à aider à faire pencher la balance en faveur du OUI, le font justement afin d'être plus assurés que ses défauts seront corrigés. Quant à ses avantages on les connait et les reconnait.

La réponse, que ces fédéralistes attendent, crève les yeux, par sa simplicité. Peut-être trop! Il ne manque que le vouloir!

Une telle intervention de votre part élèverait le débat, également, à un niveau plus décent et réduirait sûrement les risques de sorties tonitruantes et aveugles à la André Ouellet ou ridicules à la Michèle Tisseyre.

Et, sans même devoir vous déplacer, vous récupereriez bon nombre de fédéralistes qui sont actuellement en position de faire pencher le vote dans un sens ou dans l'autre.

Ils n'attendent que ça, mais tout ça!

Léo PEARSON
Saint-Laurent, 22 avril

■ Que serait le Canada sans le Québec?

Depuis déjà quelques semaines, LE DEVOIR publie des lettres écrites par les partisans du OUI et les partisans du NON, en vue du référendum québécois. Il me semble que les partisans du NON n'insistent pas assez sur un argument qui me semble fort important. C'est la contribution irremplaçable des Québécois dans la vie canadienne.

En effet, l'histoire et la situation actuelle du Canada révèlent que la présence d'une forte proportion de francophones a été, pour le pays tout entier, un facteur d'originalité et de richesse. Il est évidemment difficile d'imaginer ce que serait le Canada sans la présence française. Ce qui est indiscutable, c'est qu'il ne serait pas ce qu'il est. La nation canadienne-française est donc essentielle à l'identité du Canada, dans la ligne de son évolution réelle.

L.-Conrad LATOUCHE
Montréal, 19 avril

■ NON à un plébiscite

Permettez-moi d'apporter ma contribution à l'actuel débat référendaire. Le gouvernement du Parti québécois nous avait promis un référendum sur la question nationale et de ce fait, il semblerait qu'il ait tenu promesse. Cependant, je voudrais apporter quelques éléments de réflexion se rapportant au texte même de la question et à sa signification.

Lorsque le gouvernement nous demande un mandat de négocier SA souveraineté-association, en fait il recherche un appui camouflé mais certain à son projet politique. En effet, comment voulez-vous donner à quelqu'un un mandat de négocier un projet si vous n'êtes pas d'accord avec ce projet? Lorsqu'un syndicat demande à ses syndiqués un mandat de négocier une nouvelle convention collective, n'est-il pas normal qu'il demande d'abord à ses syndiqués de lui voter un appui quant à la nature même des points à négocier?

De plus, qu'est ce qu'un gouvernement muni d'un oui (si peu probable) pourrait aller négocier à Ottawa? Il ne pourrait pas négocier si oui ou non il rapatriera les pouvoirs exigés pour SON indépendance politique puisqu'il aurait déjà été chercher cet appui auprès de la population. En fait ce serait plutôt une négociation quant aux modalités de transfert de ces pouvoirs et de ce fait le second référendum n'aurait plus sa signification en tant que frein à l'indépendance. Nous n'aurions plus qu'à appuyer les résultats obtenus par ce gouvernement, ou bien renverser par un non ces négociations si déchirantes pour notre pays. Jamais plus nous ne serions les mêmes et jamais plus notre pays ne serait le même.

En conclusion ce que ce gouvernement recherche c'est bien plus un appui sur le fond même de SA souveraineté-association que sur un mandat de négocier un «déblocage du fédéralisme».

C'est parce que je refuse SA souveraineté-association et parce que je refuse que mon vote soit manipulé que je dirai NON à SA question et je vous assure que ce NON sera des plus Québécois.

Michel LEMAY,
étudiant en langues à Laval
Québec, 8 avril

■ Un NON québécois que de nom !

Le NON des libéraux à la nationalisation de l'amiante et à son exploitation au profit des Québécois était-il vraiment québécois?

Le NON des libéraux au zonage agricole et à la préservation de nos terres était-il vraiment québécois?

Le NON des libéraux à l'assurance-automobile était-il vraiment québécois?

Le NON des libéraux à la dignité et au plein épanouissement du peuple du Québec est-il davantage québécois?

Non, leur NON n'est québécois que de NOM!

Que dis-je? Ils affublent leur NON d'un PRÊTE-NOM. Je ne suis pas, pour autant, prête au NON.

Ils sont, à les entendre, pour le NON renouvelé. Ce n'est pas avec leur nouveau NON qu'ils vont se refaire un NOM!

Jeanne LEBRUN
Montréal, 21 avril

■ Le PQ manipule notre dignité

Claude Charron l'a dit lors d'une tournée à Sherbrooke au début de 1980: Les vrais québécois doivent voter OUI. Ce que les péquistes nous disent aussi c'est que nous deviendrons vraiment matures avec un OUI, nous allons finir par savoir qui nous sommes en votant OUI, etc... Arguments profondément émotifs, qui ce n'est pas surprenant, ont un effet surtout sur nos plus jeunes, ceux dont l'identité personnelle n'est pas encore claire, ceux qui aussi se définissent par opposition à leur parents. Ce que les péquistes proposent c'est de transformer ce référendum en une sorte de rite collectif d'initiation, à l'échelle du Québec. Les péquistes nous proposent avec insistance que le OUI sera une façon de s'affirmer face au Canada anglais. C'est profondément insultant pour tous les Québécois adultes dont les racines s'enfoncent profondément dans cette terre: nous savons qui nous sommes, nous savons ce qu'est notre culture, notre langue, notre histoire. Nous pensons en adultes et non pas en adolescents mal dégrossis qui ont des complexes à l'égard de leurs parents. Nous, québécois adultes, n'avons pas besoin de nous opposer aux Canadiens anglais pour affirmer qui nous sommes. Nous le savons et nous n'avons pas attendu ni le PQ ni le référendum pour en être fiers. Non, merci.

Diane PHANEUF,
Montréal, 19 avril

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Un choix entre centres de décision

par Edmond Orban

Professeur de science politique à l'Université de Montréal, M. Orban est l'auteur de l'ouvrage *Un modèle de souveraineté-association*, publié en 1978.

PROUDHON, un auteur à l'origine de plusieurs courants de pensée fort originaux, a proclamé que le vingtième siècle serait le siècle du fédéralisme sans quoi ce serait la fin du monde.

Certaines formations politiques pourraient utiliser pareille citation à des fins partisanes mais elles s'apercevraient rapidement qu'elle constitue une arme à double tranchant. En effet, une analyse rapide du fédéralisme préconisé par Proudhon révèle qu'il représente une antithèse par rapport au fédéralisme pratiqué en réalité. Son fédéralisme implique en effet une quasi «extinction» de l'État pour céder la place à un réseau complexe de contrats mutuels négociés dans une foule de domaines. Le tout frise parfois l'anarchie.

Si nous citons cet exemple, c'est pour montrer combien un concept peut changer radicalement de sens selon les auteurs et les contextes. Il en va d'ailleurs de même pour d'autres termes tels que socialisme ou démocratie, par exemple.

Par conséquent, affirmer que le fédéralisme est pratiqué dans de nombreux pays, ne constitue pas un argument en soi. Il faudrait au moins dresser quelques catégories à partir des critères et des valeurs de base que nous favorisons lorsque nous parlons de projets sociétaux.

D'autre part mais cette fois sur un autre plan, celui des idées générales, c'est une erreur de condamner le fédéralisme en tant que principe. Car, on pourrait, tout comme Proudhon l'a fait, donner une définition du fédéralisme qui serait idéalement acceptable par tout le monde et qui déboucherait finalement sur une espèce de confraternité à l'échelle mondiale, en passant évidemment par différentes étapes.

La réalité actuelle, telle que l'on peut l'observer, est évidemment fort éloignée de ce «stade suprême», si souhaitable soit-il.

Cette réalité faite de «clair obscur» nous tenterons d'en dégager provisoirement quelques traits généraux, en n'insistant pas trop sur certains Etats fédéraux gouvernés par des dictatures civiles ou militaires. Il aurait été facile et injuste de se servir de ces expériences pour discréditer le fédéralisme car le contenu ne correspond guère à l'étiquette. Ou, pour utiliser une autre image, le fédéralisme décrit dans des constitutions fédérales telles celles du Brésil ou de l'Argentine (par exemple) sert de couverture ou d'alibi pour des procédés inavouables. On peut certes proclamer que le fédéralisme est un phénomène et une aspiration universelle mais il est dangereux de regrouper sous cette bannière des régimes qui partent souvent de prémisses diamétralement opposées aux valeurs dites démocratiques. A force de vouloir trop prouver, on ne prouve rien du tout ou pire encore, on risque de discréditer la thèse que l'on veut défendre et qui est défendable à certains points de vue.

Les quelques observations qui suivent concernent principalement des pays où le degré et les formes de développement économique et culturel s'apparentent davantage à ce que l'on retrouve au Canada et en Occident en général. Ce qui ne signifie nullement que d'autres expériences ne sont pas valables. Nous nous limiterons donc surtout aux pays suivants: Etats-Unis, Canada, Suisse, Allemagne de l'ouest.

DES SUCCES INÉGAUX

Les expériences de fédéralisme de ces Etats conduisent à des succès inégaux dans le temps et dans l'espace (régions) mais il semble que le fédéralisme y soit vu comme une méthode ou un instrument supérieur par rapport aux moyens qu'offre un Etat unitaire, même décentralisé.

La Suisse a fait une expérience courte et forcée au cours de laquelle les cantons ont été transformés en départements sur le modèle hérité de la révolution française et de l'empire napoléonien. Mais on sait avec quelle vigueur les cantons ont réagi à cette imposition. L'Allemagne fédérale et les Etats-Unis, malgré la faiblesse et le caractère artificiel de certaines divisions en lander ou Etats, seraient désormais inconcevables dans le cadre d'un Etat unitaire.

Quant au Canada certains diront que la centralisation y aurait été plus poussée qu'elle ne l'est actuellement si on avait d'emblée imposé le cadre, pour ne pas dire le carcan, de l'Union souhaitée par le premier ministre Mac Donald. Il y a certes matière à discussion à ce sujet, comme l'a montré Antoine-Aimé Dorion dans son refus d'accepter le système proposé, mais d'une façon générale un point nous paraît clair: l'Etat unitaire constituerait un pis aller ici aussi.

L'apport du fédéralisme a été inégal selon les régions et les entités membres (cantons, lander, Etats, provinces, etc.) malgré les efforts de redistribution et de «ré-équilibre». Mais ce ne sont pas toujours les entités les plus pauvres qui se plaignent du fédéralisme. En tout cas les plus faibles d'entre elles seraient ou bien noyées dans un Etat unitaire ou, non viables libérées à elles-mêmes en tant qu'Etats souverains. On ne voit d'ailleurs pas quel canton suisse ou même quel Etat ou land aux Etats-Unis et en Allemagne évoluerait dans ce sens. D'autant plus que dans les deux derniers cas, une communauté de langue et de culture coiffant une infrastructure économique jusqu'ici très solide, tendent à limiter toute velléité de ce genre. Ce n'est qu'en cas de crise politique ou économique grave que l'on a vu des régions comme la Rhénanie ou la Bavière afficher une volonté autonomiste fort poussée (notamment après la première guerre mondiale).

Par contre, il y a des régions fortement développées qui, dans d'autres Etats fédéraux, éprouvent ce besoin à des degrés divers. Ainsi en est-il de l'Ukraine, de la Slovénie et de la Croatie. Mais elles se propulsent dans un contexte économique et politique fort différent des deux grands pays occidentaux précités. De plus elles présentent un clivage culturel assez net par rapport au restant du pays où elles se trouvent. En général, pour les pays occidentaux, on est porté à croire que l'Etat fédéral profite davantage aux régions les plus développées telles que, par exemple, le land Rhénanie-Westphalie, la province de l'Ontario, le canton de Zurich. Quels que soient les régimes et les systèmes politiques, il y a toujours une certaine disparité régionale et souvent la nature du fédéralisme pratiqué n'est que le reflet ou la projection d'un rapport de force. La question est de savoir dans quelle mesure le fédéralisme a contribué à réduire ces disparités par ses interventions. En pratique il y a une certaine corrélation entre la virulence des critiques à l'égard du fédéralisme et le degré de disparité régionale. Mais ces critiques peuvent venir des deux extrémités de l'éventail dans la mesure où le gouvernement central n'effectue pas de «corrections» ou au contraire en effectue trop aux dépens des régions les mieux nanties.

LA CENTRALISATION ÉCONOMIQUE

Une constante est observable dans tous les États fédéraux du monde: l'essentiel des pouvoirs économiques (dans la mesure où la conjoncture internationale le permet) se situe au niveau du gouvernement central. Une analyse comparée des constitutions (au sens large) des quatre pays occidentaux précités (qui sont ceux où il y a le plus d'autonomie locale) révèlent que ce palier régit pratiquement presque tous les domaines suivants, sans compter un certain nombre de «zones grises»: politique monétaire et crédit, banques, commerce interprovincial et international, taxation, circulation des personnes et des services, douanes, politique macro-économique, juridiction en matière de communications (télévision, radio, cablodiffusion, postes, télégrammes, téléphones), justice (en Suisse le code civil est fédéral), politique extérieure et défense, etc.

À cela il faudrait ajouter dans certains cas d'autres domaines tout en mentionnant qu'il y a des pouvoirs partagés (exemple: taxation), mais dans l'ensemble le fédéral joue un rôle dominant, sinon exclusif, sur le plan décisionnel.

Avec l'industrialisation croissante, le caractère de plus en plus complexe de nos sociétés, l'internationalisation des problèmes économiques et politiques, il s'en suit que les outils confiés à l'État central par les constitutions écrites se sont développés sur une très grande échelle. Corrélativement, tout en voyant leur activité s'intensifier aussi, les entités membres (provinces, etc.) ont vu une partie de leurs pouvoirs leur échapper au profit du gouvernement central mieux équipé pour répondre aux besoins. Les études ne manquent pas sur cette question. W. Riker dans «Federalism» nous montre, par exemple, (aux États-Unis), 17 domaines qui ont été progressivement évacués par les États pour être occupés plus ou moins complètement par le gouvernement central. Bien entendu on y retrouve pratiquement tout ce qui concerne l'économie.

Certes, on enregistre des réactions contre cette tendance généralisée mais si on les situe dans une perspective à long terme, on ne peut pas dire qu'elles aient réussi à renverser la vapeur.

Trop souvent, on l'a dit plus haut, les entités membres d'une fédération ne désirent guère changer pareille situation, soit parce qu'elles estiment qu'elles en profitent, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens voulus pour agir efficacement dans ces domaines. Quoiqu'il en soit, le centre décisionnel principal se situe donc au sein du gouvernement central. Ceci dit, il ne faut pas oublier que les entités membres ont «structurellement» accès au gouvernement central. Le fédéralisme doit donc être jugé également sous cet angle. C'est-à-dire en fonction du degré et du mode de participation à la prise de décision dans la capitale fédérale. Mais à ce niveau les minorités, de quelque nature soient-elles, risquent de se trouver dans une situation moins favorable qu'à l'échelon local s'il n'y a pas de véritables mécanismes de compensation, atténuant (souvent artificiellement) la loi démocratique de la majorité. Dans une société ayant une grande cohésion économique, politique et culturelle, ce genre de problème prend évidemment des proportions plus réduites.

Pour des pays comme la Suisse et l'Allemagne, ce rôle de participation à la décision centrale s'effectue en partie via notamment les partis et les institutions comme le Bundesrat ou le Conseil des États (Suisse). C'est d'autant plus essentiel qu'ici, on observe de nombreuses «lois cadres» venant du gouvernement central. Et, en bas de l'échelle, les lander et les cantons tendent parfois à devenir des gestionnaires ou des agents d'exécution et d'ajustement par rapport au centre décisionnel principal. Mais encore une fois on ne peut juger de la qualité de l'ensemble sans considérer le fait qu'il y a des éléments de participation au niveau de la décision et du contrôle qu'on ne retrouve pas dans des institutions telles que le Sénat canadien, par exemple.

Dans un tel système, il peut y avoir lutte entre le centre décisionnel le plus fort (gouvernement central) et une entité membre de la fédération qui s'estime lésée. Ce conflit sera d'autant plus aigu si les autres «membres» en question tout en étant suffisamment forts, se considèrent comme étant distincts du tout, au point de former une ou des nations.

Dans ce cas la tentation sera grande de chercher à se donner les outils jugés utiles à son propre développement, à prendre ses responsabilités dans le maximum de domaines possibles en ce qui concerne son propre territoire, au lieu de se voir dilué dans un tout et de se percevoir comme minoritaire, même si cette perception est variable.

UN CONFLIT D'ALLÉGEANCES

À partir d'un certain seuil, cependant, cette perception accélère le processus du transfert d' «allégeances» et agit comme une force centrifuge. Le résultat final déprendra évidemment de nombreux facteurs dont plusieurs relèvent de la force de cohésion et des moyens matériels de la communauté membre de l'État contesté.

Fait capital à signaler ici, dans cette dynamique, ce ne sont pas de simples réformes qui sont exigées mais un changement au niveau du centre de décision principal, c'est un transfert des pouvoirs politiques et économiques de base. Dans une telle perspective un projet comme celui du livre beige semble davantage un recul. Mais même un document aussi intéressant que le rapport Pepin-Robarts ne semble pas faire le poids dans la mesure où il ne touche pas aux pouvoirs économiques. Mais le pourrait-il? Serait-ce encore du fédéralisme, du moins dans le sens où les autres pays l'ont pratiqué jusqu'ici?

Apparemment, les pays de la CEE désirent, dans une mesure d'ailleurs très variable, limiter une partie de leurs pouvoirs économiques et politiques au profit d'organes centraux nouveaux. Soulignons cependant qu'au départ ils le font en tant qu'États souverains, en fonction de la perception qu'ils ont de leurs propres besoins et sur la base d'un traité international. Au départ ce phénomène s'apparente davantage à une confédération même s'il est possible qu'à long terme celle-ci s'oriente vers une forme de fédéralisme nouveau.

Mais en attendant, les États qui forment cette association encore bien fragile, y sont entrés avec leurs propres outils. Et, c'est dans la mesure où ils jugent eux-mêmes ces outils insuffisants qu'ils décident de s'associer. La densité de cette association dépend donc de la perception des besoins des membres mais nous ne discuterons pas évidemment les problèmes de pareille opération. Il était cependant important de souligner au moins le libre choix du départ. Il en va de même dans l'expérience plus limitée, mais à une échelle plus humaine, des cinq pays nordiques. Théoriquement ils pourraient former un État fédéral avec la même population que le Canada. Mais ces États préfèrent garder leur souveraineté politique tout en s'associant entre eux et avec d'autres ensembles dans un vaste réseau de communications et d'échanges à divers niveaux et dans divers domaines.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce genre de système ne semble guère leur avoir nui jusqu'ici.

Le fédéralisme en soi n'est certes pas une mauvaise formule pas plus que le concept de souveraineté-association. Mais le problème, pour le Québec, est de savoir ce qui fournira les meilleurs outils pour son propre développement, tout en étant conscient de la marge de manoeuvre relative dans un monde de plus en plus interdépendant.

Dans cette évaluation, il ne faudra pas se limiter à des considérations d'ordre purement économique. Il s'avère indispensable de tenir également compte d'un ensemble d'aspirations au milieu desquelles on retrouve le désir d'enracinement et d'identification, la volonté d'assumer plus de responsabilités, etc. Ce qui n'exclut d'ailleurs nullement la volonté de s'ouvrir sur l'extérieur, bien au contraire.

Les réducteurs de difficultés diront que le choix se situe finalement entre ceux qui sont canadiens d'abord et ensuite québécois, contre ceux qui sont québécois avant tout. Bien qu'un peu simpliste évidemment, pareille formulation a au moins le mérite de poser la question de l' «allégeance» première et de ce qui devrait en découler logiquement quant au choix du centre de décision politique principal.

Mais qu'est-ce que la logique quand on considère le nombre de variables qui interviennent tant sur le plan interne qu'externe, lorsqu'il s'agit d'effectuer un pareil transfert tout en ménageant ses propres acquis et ceux des autres.

«L'avenir sourit aux audacieux» nous rappelle un vieil adage. Fait certain en tout cas, l'immobilisme et la prudence excessive risqueraient fort de stériliser l'avenir d'un Québec en pleine expansion, au moment même où il aborde un tournant décisif pour son évolution future.

La Révolution algérienne mange ses enfants

par Fatima Houda

Mme Houda prépare un doctorat en science politique à l'Université de Montréal. Sous forme d'une lettre ouverte au président de l'Algérie, M. Chadli Benjedid, elle commente ici les récents affrontements dans ce pays à propos de la reconnaissance de la langue et de la culture berbères.

SUITE aux manifestations populaires de la population berbère de Kabylie, et en réponse aux allégations trompeuses diffusées par votre gouvernement et vos médias d'information tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Algérie, je ne peux m'empêcher de dénoncer la politique de dénigrement et de répression exercée par votre gouvernement à l'égard du peuple berbère d'Algérie.

Avant de répondre aux calomnies propagées par vos organes d'information, permettez-moi de situer les faits dans leur contexte historique et de vous rappeler certaines données du problème qui me paraissent fondamentales pour la compréhension de la question berbère.

Les Berbères, de leur vrai nom: Imazighen (Hommes libres!), sont les premiers habitants de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). On les retrouve aussi en Egypte, dans l'île de Siwa, en Libye, au Mali, au Sahara, etc... Les Berbères ont une civilisation, une culture, une langue, des traditions et des valeurs propres comme en témoigne l'histoire de la grandeur berbéro-musulmane sous les dynasties Almohade et Almoravide. C'est sous leur règne que le Maghreb a été unifié, et l'Espagne conquise par Tariq Bnou Zyad, un Berbère maghrébin qui a donné son nom à Jabal Tariq (Gibraltar).

Il s'agit donc d'une civilisation bien enracinée qui a vu passer les vagues de romanisation, d'arabisation, de francisation et d'hispanisation sans jamais perdre son originalité. Les Berbères ont perçu l'Islam comme une religion de libération, ils l'ont adopté, mais sans pour autant renoncer à leur identité berbère. La langue arabe s'est imposée comme langue «officielle» sans jamais atteindre le statut de langue «nationale» à cause de la résistance de la langue berbère d'une part, et de la prédominance du français comme langue unitaire, d'autre part.

Cette confusion entre appartenance religieuse (musulmane) et identité culturelle (arabe) a été délibérément entretenu, associant ainsi les Berbères aux Arabes, et considérant toute manifestation de la culture berbère comme un signe de division et de séparatisme. Pourtant, les Latino-Américains qui parlent portugais et espagnol ne sont pas perçus par l'Espagne et le Portugal comme des séparatistes. Il en est de même pour les Indhous et les Pakistanais musulmans.

Pour les Berbères, être musulmans ou parler arabe ne signifie en rien la perte de leur identité ni la négation de leur culture. C'est en jouant sur cette ambiguïté que les Français ont tenté de se maintenir en Afrique du Nord. La politique de «diviser pour mieux régner» a été récupérée par les classes dirigeantes maghrébines qui lui ont donné une interprétation tout à fait erronnée pour discréditer les Berbères et nier leur droit à la différence.

En revendiquant leur identité, les Berbères ne tentent pas de diviser l'Afrique du Nord, mais de l'unifier; leur résistance aux invasions étrangères et leur opposition farouche à l'assimilation en témoignent. Qu'il nous suffise de nous rappeler que ceux et celles qui ont tenu tête aux puissances colonisatrices, ceux et celles qui ont fait la guerre et la guérilla aux colons français et espagnols sont justement des Berbères.

La «division» que vous évoquez, Monsieur le Président, existe mais elle est ailleurs. Il s'agit d'une «division» de fait qui permet à une clique dirigeante, à une bourgeoisie possédante et réactionnaire d'opprimer le peuple algérien dans ses droits les plus élémentaires. La «division», Monsieur le Président, vous l'avez institutionnalisée, planifiée et voulue. La manifestation des étudiants berbères de Kabylie ne vise pas à diviser le peuple algérien, c'est une révolte contre la division, et contre la répression culturelle que votre gouvernement pratique à l'égard d'un peuple qui a cru bon d'arracher sa libération au coût d'un million de morts.

Qui sont-ils ces martyrs de la révolution algérienne dont vous êtes tellement fiers? Ces hommes courageux qui ont pris le maquis, ces braves femmes qui passaient les armes dans leurs coufins à provisions au risque de perdre leur vie, ne sont-ils pas des Berbères? Ces hommes et ces femmes qui ont cru en l'idéal révolutionnaire et qui se sont battus jusqu'à la mort ne faisaient-ils pas la guerre en berbère? Alors, comment oseriez-vous réprimer un peuple qui est à la base même de la libération de l'Algérie?

Votre gouvernement, Monsieur le Président, a supprimé l'enseignement de la langue berbère dans les écoles et dans l'université; il a interdit la publication et la circulation de tout document portant des caractères berbères; il a étouffé toute tentative de regroupement berbère en Algérie et tente aujourd'hui de poursuivre les organisations berbères implantées en Europe. Votre gouvernement, Monsieur le Président, a dissous la chaire berbère de l'Université d'Alger en 1973, il a arrêté et emprisonné sans procès des jeunes Berbères à Seddouk en 1974 et les a incorporés dans l'armée contre leur volonté.

Votre gouvernement va même jusqu'à empêcher ses citoyens berbères de chanter dans leur langue, comme c'est le cas pour le groupe Azrou d'Arris qui s'est fait arrêter en janvier 1980. Votre gouvernement a séquestré, le 10 mars dernier, le professeur Mouloud Mammeri et interdit la conférence sur la poésie berbère qu'il devait donner au centre universitaire de Tizi-Ouzou. Cette arrestation est la goutte qui a fait déborder le vase. Les étudiants et la population berbère sont descendus dans la rue pour vous dire qu'ils en ont ras le bol et qu'ils ne peuvent tolérer indéfiniment votre politique raciste à l'égard du peuple berbère.

Monsieur le Président de la république algérienne, vous vous vantez d'avoir un gouvernement «socialiste». Mais où sont donc passés les principes du socialisme? Non seulement vous réprimez physiquement le peuple berbère, mais vous lui administrez une politique assimilatrice pour tuer en douce son patrimoine culturel. Vous vous vantez aux yeux de la communauté internationale d'avoir réalisé un exploit en alphabétisant la majorité de la population; mais de quelle alphabétisation s'agit-il? N'est-il pas plus approprié de parler dans ce cas de génocide culturel?

Vous imposez au peuple berbère une langue étrangère, en l'occurrence l'arabe et vous lui refusez le droit d'apprendre et enseigner la sienne. Ce paradoxe ne vous semble-t-il pas contraire aux principes du socialisme? La politique culturelle d'un gouvernement socialiste ne devrait-elle pas favoriser l'épanouissement des cultures et des langues nationales?

Des pays comme la Chine ou l'URSS, vous les connaissez? Ils ne représentent pas l'idéal, mais au moins ils reconnaissent dans leurs constitutions et dans les faits le caractère multi-culturel de leur pays.

Votre arabisation, Monsieur le Président, vous pouvez vous en vanter, vous pouvez vous en servir pour accumuler un certain capital politique, mais sachez qu'elle ne diffère en rien du génocide subi par les Amérindiens et des politiques discriminatoires et racistes exercées par l'impérialisme américain à l'égard des Afro-Américains et des minorités ethniques.

Vous pouvez aussi vous vanter, Monsieur le Président, que votre pays soit une terre de «liberté» qui accueille tous les exilés du monde entier, mais ce n'est que de la poudre aux yeux. Car comment pourriez-vous soutenir des mouvements progressistes ou autonomistes quand vous niez à vos propres citoyens le droit le plus élémentaire: celui de s'exprimer dans leur langue maternelle?

La manifestation anti-réactionnaire du peuple berbère de Kabylie n'est pas un geste de prétendus «ennemis internes et externes» de la révolution algérienne, comme vous voulez le faire croire. Elle n'est pas non plus le produit d'une quelconque manigance politique préparée par vos voisins. La manifestation de Tizi-Ouzou est le résultat de longues années de répression physique, de discrimination raciale et d'oppression culturelle que votre gouvernement a fait subir au peuple berbère et algérien tout entier.

À en juger par le génocide culturel que vous faites subir au peuple berbère d'Algérie, on comprend bien pourquoi vous le considérez comme un ennemi du gouvernement. Car dans votre esprit, Monsieur le Président, les Berbères sont des ennemis de la révolution; vous les traitez exactement comme on peut traiter les anciens colons français. Cette analogie n'est pas fortuite; elle découle de votre politique d'arabisation qui vous a amené à dénigrer le fait berbère en supprimant jusqu'aux noms de rues et de lieux publics d'appellation berbère. C'est ainsi, par exemple, qu'en Kabylie, le «Café Mohand» du nom du poète populaire berbère Mohand est devenu «Café» tout court, que la «Boutique El Vez» (Le Faucon) a été changée en «Bijouterie» faisant ainsi disparaître le terme faucon à cause de sa symbolique berbère, et ainsi de suite.

La politique d'arabisation ne s'est pas limitée seulement aux médias d'information, à l'éducation et à l'administration, elle vise à tuer la langue berbère partout où elle se manifeste. Et c'est cette politique raciste et réactionnaire qui a incité la population berbère de Kabylie à réagir. Mais le gouvernement algérien n'est pas assez honnête pour reconnaître ses erreurs, il essaie d'envenimer le conflit en traitant les Berbères d' «ennemis internes et externes». N'est-il pas plus juste de dire, Monsieur le Périsent, que la révolution algérienne est en train de manger ses propres enfants?

Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai oublié de me présenter: je suis une internationaliste d'origine berbère qui a appris à apprécier et à respecter les différences. Ne vous en déplaise Monsieur le Président, il n'existe pas de culture qui soit supérieure à d'autres, chaque peuple a son particularisme propre. Le peuple berbère a le sien, il n'acceptera jamais de troquer son identité contre le mythe d'un «arabisme» fabriqué par les dirigeants politiques. Ce n'est pas que les Berbères soient «contre» les Arabes, comme vous vous plaisez à le faire croire pour les discréditer aux yeux des éléments progressistes arabo-musulmans; ils revendiquent les droits légitimes et fondamentaux dont celui de parler, d'écrire et de communiquer dans leur langue.

L'Afrique du Nord, Monsieur le Président, est un roc berbère recouvert d'alluvions arabes. Vous êtes bien placé pour le savoir, vous ne pouvez pas écraser les Berbères par la botte militaire. Pour un peuple valeureux et combattant qui a accepté de sacrifier un million de morts pour gagner son indépendance politique, retrouver son indépendance totale mérite bien de sacrifier un autre million.

Rien d'autre qu'un rituel

par Michel Magnant

M. Magnant est politicologue.

IL y a plusieurs façons d'analyser le débat sur le référendum. La plupart des commentateurs prennent part au débat sans se demander quelle est la fonction exacte de ce référendum. Si on laisse de côté un instant les idéologies pour en revenir à une analyse logique, force nous sera de constater que le référendum remplit une toute autre fonction que celle qu'on lui attribue généralement. La souveraineté-association n'est ni ce que les péquistes disent qu'elle est, ni ce que les libéraux croient qu'elle est.

En effet, l'autonomie supposée par le projet péquiste n'a pas de contre-partie structurelle: l'association économique existe déjà avec le Canada et en renonçant à la politique commerciale et à la politique monétaire, il ne restera plus au Québec que la politique fiscale! Or, toute partisanerie étant bien comprise, à moyen terme les revenus supplémentaires du Québec seront identiques à ceux obtenus par la péréquation. Donc, sur le plan des revenus aucun changement au statu-quo actuel! Quand au plan des dépenses, la modernisation des structures économiques si chère aux technocrates péquistes est déjà du ressort du gouvernement du Québec! Finalement, quant au double-emploi avec le fédéral dans la bureaucratie... le PQ a dit qu'il engagerait les fonctionnaires fédéraux du Québec! Structurellement donc, le projet du PQ ne sera que la reconduction de la situation actuelle, sous une nouvelle «raison sociale».

D'ailleurs les attaques contre le fédéralisme (aussi bien que la défense que les fédéraux en font) relèvent largement du type-idéal: en fait, le fédéralisme canadien n'est qu'une imitation de régime politique, sa très grande faiblesse et son administration élastique font que le sort économique des provinces dépend infiniment plus de leur potentiel géo-économique propre que de la gestion toute relative d'Ottawa. Les entraves du fédéralisme, et le soi-disant colonialisme ne concernent aucune réalité structurelle.

On en arrive donc à la véritable nature du débat référendaire: si les défauts décriés comme les changements proposés sont d'abord et avant tout symboliques, que dans les faits la marge de manoeuvre du gouvernement du Québec serait moindre ou égale à celle qu'il possède déjà, il nous faut conclure que le péquisme est uniquement et exclusivement une révolution idéologique — un glissement de super-structures comme disent les Marxistes. Le véritable objectif de ce mouvement n'est pas structurel, c'est un but de prestige qu'on poursuit ici.

Le «québécoisisme» n'est pas un historicisme, c'est une nouvelle identité reliée à un rejet virulent de l'archaïsme canadien-français et de son imaginaire agricole dans la conjoncture moderne et qui prend cette molle structure du fédéralisme comme bouc-émissaire justificateur de sa mobilisation. Comme toutes les identités culturelles qui ont souffert du cancer de l'archaïsme au vingtième siècle, on rejoint ici la modernité via la dénonciation d'un ennemi plus virtuel que structurel: Les Juifs pour Adolf, les USA pour Khomeiny, les Canadiens anglais pour Lévesque.

Et c'est ici que les choses se compliquent, car le débat empirique sur les mérites et les démérites du fédéralisme est un discours creux et ceux qui s'en tiennent «aux faits eux-mêmes» dans ce débat ne sont en vérité que les dindons de la farce. Le but du référendum est la transformation de la culture politique des Québécois et non la transformation de leur situation politique réelle.

Il faut dire que la politique n'est pas surtout une question pragmatique, c'est beaucoup plus irrationnel que ne le suppose l'empirisme Libéral, c'est la réalisation de systèmes de valeurs passablement imaginaires mais qui donnent l'illusion aux gens que l'ordre du monde est conforme à leur identité subjective: comme l'a fort bien exprimé Jacques Ellul dans toute son oeuvre, la dimension métaphysique de l'homme est fournie par la propagande dans la société industrielle et non plus par la religion comme ce fut le cas dans la société traditionnelle.

Le référendum n'est rien d'autre qu'un rituel d'une nouvelle identité collective. Dans les faits, les changements qui en résulteront seront uniquement symboliques. Quand aux gens «qui comprennent», entre l'épitaphe à la médiocrité des tenants du NON et le «SHOW» péquiste, il y a place pour un solide éclat de rire!

■ *On fait peur aux enfants !*

Samedi le 19 avril, mon fils (11 ans) et deux de ses camarades rentrent à la maison, arborant fièrement des macarons du NON. Je leur demande comment ils se les sont procurés; mon fils me raconte que ses camarades et lui ont rencontré une dame, rue Laurier, et qu'elle leur a offert les macarons. Et mon fils, nullement politisé (il trouve Ryan et Lévesque moins beaux qu'Eric Estrada!), mais connaissant mon option, de me mettre sérieusement en garde contre le OUI.

— Pourquoi donc? m'enquis-je.

— Si le OUI l'emporte, ce sera la guerre!

Et les autres enfants d'approuver, en petits prophètes à la mine grave.

— Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

— C'est la dame. Elle nous a dit que si le OUI gagne, ce sera la guerre!

Je ne trouve pas cette dame très correcte.

François HEBERT
écrivain

Montréal, 22 avril

Tardif assure que la réforme municipale suivra son cours

Aussitôt qu'on lui aura trouvé un président agréable à toutes les parties en cause, le comité conjoint Québec-municipalités reprendra du service dans le but de compléter et d'améliorer la réforme de la fiscalité municipale.

À l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), hier soir à Montréal, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, en a donné l'assurance et a même précisé le mandat du comité.

Le comité conjoint, créé en 1978, a réuni les représentants du monde municipal québécois et du gouvernement québécois pour mettre au point la réforme de la fiscalité municipale. Depuis la production de son second rapport, l'automne dernier, l'UMQ avait réclamé la convocation du comité conjoint afin d'assurer le suivi de la réforme.

En plus de suivre à la trace la première année d'application du nouveau régime fiscal des administrations municipales, le comité conjoint passera en revue les problèmes causés par le mode d'imposition de la taxe d'affaires, les difficultés d'évaluation des grands ensembles, analysera le concept de la tarification de certains services municipaux aux usagers et étudiera les effets de débordement entre des municipalités voisines de taille et d'importance inégales.

Généralement satisfait de la réforme de la fiscalité municipale telle qu'elle s'est appliquée à ce jour, le ministre des Affaires municipales, après avoir tracé un bilan imposant de toutes les initiatives législatives et administratives prises depuis près de deux ans, ne se propose pas de maintenir le même rythme de croisière.

Le dépôt du projet de loi 105 sur la démocratie municipale, quelques heures avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale, avait pour but de permettre dès cette année un redressement des salaires des élus municipaux. Le ministre des Affaires municipales a convenu avec l'Union des municipalités d'une reprise du dialogue avant que le projet de loi ne franchisse toutes les étapes de l'adoption au parlement.

Sur sa table de travail, M. Tardif a aussi la refonte de la loi de la Communauté urbaine de Montréal et de la loi de la Communauté régionale de l'Outaouais. Le ministre des Affaires municipales n'imposera pas à la CUM une refonte importante contre la volonté du milieu. Sous peu, il entend amorcer un processus de consultation qui conduira éventuellement à la rédaction d'un projet d'amendement. Ce processus consistera en la préparation conjointe d'un document de travail qui fera ensuite l'objet d'une étude par une commission parlementaire. Les recommandations de cette commission pourraient constituer l'essentiel des modifications à apporter à la loi de la CUM.

Placé sous le thème de la réflexion, le congrès annuel de l'UMQ veut offrir au monde municipal un temps de pause afin de mieux absorber les grands changements intervenus depuis quelques mois et dégager quelques perspectives sur les principaux dossiers à venir.

«Si nous souhaitons ardemment une accalmie, a dit le président de l'UMQ, M. Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke, il faut tout de même se rappeler que des sujets majeurs sont déjà à l'ordre du jour de la vie municipale et qu'ils occuperont sans doute l'avant-scène très bientôt. L'assainissement des eaux et la démocratie municipale que le législateur a déjà encadrés par des projets de loi, ont fait l'objet de représentations de la part de l'UMQ, et les jalons que nous avons posés, ou les principes auxquels nous tenons, demeureront les mêmes au cours des interventions prochaines».

Le président de l'UMQ a aussi invité son auditoire et les conférenciers invités, parmi lesquels on compte quelques ministres du gouvernement québécois, à respecter une trêve dans la campagne référendaire et à s'en tenir aux affaires municipales.

◆ Siège social

automobile.

Il s'en est pris au «french-power» qui a régné pendant dix ans à Ottawa. Pour lui, c'est de l'histoire ancienne, un échec évident au point que nos 74 députés libéraux qui y siègent s'excusent maintenant d'être Québécois. M. Trudeau a fini son temps et il est en train d'interpréter son chant du cygne, estime M. Lévesque. Même le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, dans le rapport qu'il vient de rendre public, fait état des difficultés du bilinguisme pan-canadien, une idée intéressante mais qui n'a pas eu grand succès. Cette idée défendue par M. Trudeau est devenue «une absurdité totale», «une sinistre farce» du rapprochement entre les deux peuples.

M. Lévesque a cité *The Gazette* qui, dans son édition d'hier, met en exergue le OUI d'un historien réputé, M. Stanley Ryerson, pour prouver que même des anglophones mordent à l'idée qu'il défend.

À Labelle qui célèbre cet été son centenaire, M. Lévesque a partagé avec les citoyens un repas typiquement québécois: ragoût de boulettes, tourtière et tarte aux pommes. Il a énuméré les raisons qui militent en faveur d'un OUI massif au référendum. Le discours a été le plus substantiel et le plus long de la journée en ce qu'il était livré dans un climat plutôt tiède, l'observateur remarquant un certain nombre d'indécis et de NON dans l'auditoire.

Ses hôtes ont pourtant écouté fort poliment l'argument principal du président du OUI qu'il a expliqué comme étant une volonté ferme et résolue de résoudre la crise constitutionnelle que l'on vit depuis 40 ans et qui empire de rapport en rapport, d'analyse en analyse, de conférence en conférence.

«Ce n'est plus l'affaire des politiciens de régler cette crise parce qu'ils n'ont pas réussi, a dit M. Lévesque. C'est maintenant au tour du peuple de se prononcer et voilà l'esprit du référendum du 20 mai. Il lui appartient donc de se prononcer puisque ces 40 ans de crise ont envenimé les rapports plutôt que de les faciliter.

Si vous répondez NON, a prédit M. Lévesque, on va s'écraser dans le négatif et vous devrez arrêter de chiquer la guenille, ça va prendre un sacré bout de temps avant d'espérer un mandat de négocier». La décision devra donc sortir des mains du peuple en toute égalité.

Cette journée dans les Laurentides par température grise et pluvieuse a permis à M. Lévesque de changer quelque peu le ton de ses allocutions. Il continue toujours d'attaquer véhémentement le régime fédéral mais il aborde aussi de façon plus concrète le sens de la question référendaire, les conséquences d'un OUI qui s'inscrivent dans cette affirmation d'une démarche logique d'un peuple souverain.

M. Lévesque a une autre raison de croire en la conquête d'un mandat suprême de négociation puisque la démocratie canadienne en a convenu lors du dernier sondage réalisé par *Radio-Canada*, et contrairement à ce que certains fédéralistes veulent faire croire en détruisant l'épine dorsale des Québécois par leurs propos excessifs et mensongers.

Il faut cesser d'être traités comme des inégaux, soutient-il, en donnant des exemples de la concentration des emplois en Ontario, notamment dans les industries de l'automobile et de l'avionnerie et des pêcheries. Le premier ministre fait également largement état de son expérience de 20 ans dans l'action politique, de sa connaissance du pays, des compétences et de l'esprit de créativité qu'il voit croître partout au Québec, assurant ainsi la possibilité de prendre nos affaires en mains.

Il souligne aussi les nombreux groupes qui ont adhéré au OUI depuis le début de la campagne en invitant toujours ses partisans à se faire les agents contagieux de cette option.

Pour prouver combien le Québec peut prendre ses choses en mains, M. Lévesque donne l'exemple entre autres de la Sûreté du Québec qui manifeste autant de respect pour les libertés que la «RCMP qui a mis le feu dans les granges et fabriqué de faux communiqués».

En somme, le ton des allocutions de M. Lévesque prend une allure plus articulée, plus positive et plus critique à l'endroit de ses adversaires. Il se moque aisément de M. Ryan en lui reprochant de faire une campagne négative. Il reprend les propos qui le frappent le plus dans les discours de son adversaire en imitant le timbre de sa voix ce qui suscite toujours l'hilarité générale de ses auditeurs.

À l'Annonciation, M. et Mme Lévesque se sont vus offrir des lys blancs, une initiative d'un fleuriste de l'endroit qui en a aussi distribué à tous les participants à cette assemblée qui comptait 200 personnes.

Dans cette salle du canton Marchand de l'Annonciation, il a reçu l'adhésion au OUI de la majorité des employés du centre hospitalier des Laurentides non pas sous forme de certificats cette fois mais par une promesse d'un OUI massif.

M. Lévesque a terminé sa journée à Sainte-Agathe où il devait prendre la parole tard en soirée et les journalistes de la tournée sont restés immobilisés à cet endroit par une panne d'autobus.

◆ Carter

mentaires américains qui craignaient que la politique étrangère des États-Unis ne marque un important virage à droite.

Au Sénat, M. Muskie est considéré comme un législateur efficace et comme un opposant farouche à tout dépassement des dépenses prévues par la commission du budget. Au sein de cette même commission, le sénateur avait tenté de résister — sans succès — à une massive augmentation des budgets militaires.

Agé de soixante-six ans, le nouveau secrétaire d'État est comme le conseiller à la sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, d'origine polonaise.

Contrairement à M. Cyrus Vance, juriste au tempérament froid, M. Muskie est connu pour avoir un caractère vif et une sensibilité qui lui firent perdre l'investiture démocrate, qu'il avait briguée pour les élections présidentielles de 1972.

Au cours de la campagne électorale qu'il avait menée à cette époque, M. Muskie avait fondu en larmes en répondant dans un discours télévisé aux attaques lancées contre sa femme par un journaliste conservateur. Cet incident l'avait contraint à se retirer de la course à la présidence.

Ses ambitions présidentielles étaient nées quatre ans auparavant lorsqu'il avait été choisi par le sénateur Hubert Humphrey comme candidat à la vice-présidence dans la campagne démocrate contre Richard Nixon.

M. Muskie a été gouverneur du Maine de 1955 à 1959 avant d'être élu au Sénat. Il est marié et père de cinq enfants. Sa nomination comme secrétaire d'État devra être approuvée par le Sénat, mais on estime que le vote de ses pairs lui est assuré.

Entre-temps, la commission des affaires étrangères du Sénat est décidée à obtenir du gouvernement l'engagement formel qu'elle sera consultée avant toute nouvelle opération militaire en Iran ou ailleurs, a déclaré hier le président de la commission, le sénateur Frank Church.

La commission envisage d'autre part d'enquêter pour déterminer si le président Carter a violé la loi sur les pouvoirs de guerre en omettant de consulter le Congrès avant d'envoyer un commando en Iran pour essayer de libérer les otages.

Enfin, à «un moment approprié» probablement dans les prochaines semaines, la commission enquêtera sur le raid avorté proprement dit.

Ces décisions ont été annoncées par le sénateur Church après deux heures de réunion à huis clos de sa commission. Le sénateur a précisé que la commission demanderait la semaine prochaine au secrétaire d'État un entretien en privé pour «discuter la question des consultations préalables entre le gouvernement et la commission dans le but de parvenir à un accord».

Par ailleurs, les Etats-Unis ont fait savoir à leurs alliés, inquiétés par l'opération militaire lancée par M. Carter pour libérer les otages de Téhéran, que le président américain tâcherait de trouver avec eux une solution pacifique au problème iranien, a déclaré hier un porte-parole du département d'État.

Par là, Washington semble avoir voulu assurer ses alliés, de même que Téhéran, qu'il n'entreprendrait pas d'action militaire précipitée, dans l'actuel climat de tension internationale.

«Nous avons assuré (nos alliés) que, tout en nous réservant le droit d'entreprendre d'autres actions, nous préférons de beaucoup parvenir à une solution pacifique de la crise», a déclaré le porte-parole.

Il a ajouté que les Etats-Unis se réjouissent que les dirigeants des neuf pays de la C.É.E. aient réaffirmé leur intention de prendre des sanctions économiques à l'encontre de l'Iran en mai.

Mais, a précisé le porte-parole, les alliés des Etats-Unis ont insisté sur la nécessité de trouver une solution pacifique au problème des otages.

L'AMÉTÉO

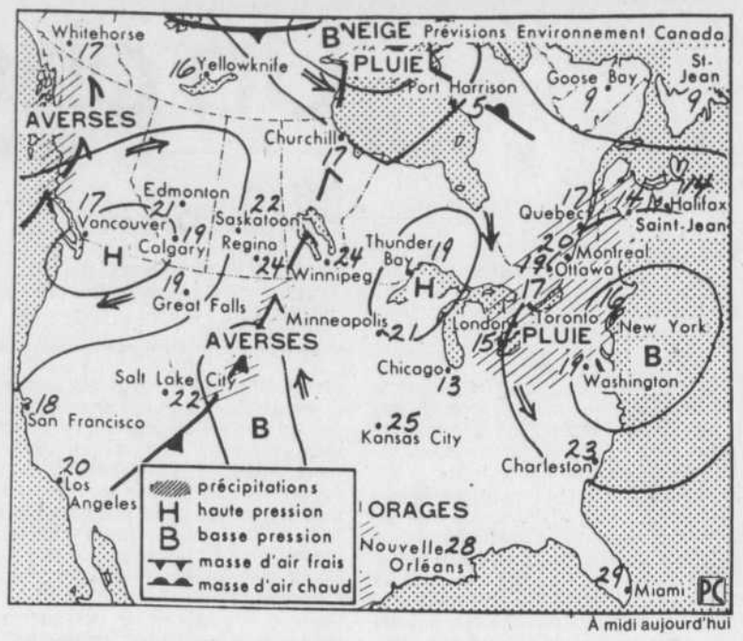

Abitibi, Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre, Laurentides, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec quelques averses. Maximum 18. Aperçu pour jeudi: dégagement.

■

Outaouais, Montréal, Estrie-Beace, Québec, sud de la Mauricie: nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 15. Aperçu pour jeudi: dégagement.

■

Nord de la Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Maximum 16. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay: ensoleillé. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ensoleillé. Maximum 16. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: ensoleillé. Maximum 15. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

Trudeau enjoint les Indiens de voter non

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, Pierre-Elliott Trudeau, a fait appel, hier en soirée, aux Indiens du Canada afin qu'ils aident le pays à renaître et à échapper à la menace que le séparatisme au Québec fait peser sur sa survie.

M. Trudeau s'adressait alors à l'Assemblée générale des chefs et des anciens des bandes indiennes réunis pour la première fois à Ottawa. Il leur a demandé d'enseigner aux Canadiens «la valeur de vivre ensemble comme un seul peuple dans le partage».

S'adressant aux représentants des Indiens du Québec, il les a exhorté à aider leur peuple à comprendre qu'eux, plus que tout autre groupe au Québec, ont le plus à perdre en cas de séparation.

«Un OUI majoritaire, leur a dit M. Trudeau, paralysera le mécanisme de renouvellement du fédéralisme, si crucial pour vous et votre peuple. Un NON, en revanche, et surtout un non massif, forcera le gouvernement péquiste à abandonner ses efforts en faveur de la souveraineté au Québec et ouvrira la voie à un véritable renouvellement de notre fédération».

Rappelant que «qui va à la chasse perd sa place», le premier ministre a exhorté les Indiens à aller voter le jour du référendum, même si c'est l'époque du départ pour la chasse aux outardes, afin qu'ils ne perdent pas leur place.

M. Trudeau avait commencé son allocution par les mots d'unité d'une prière iroquoise d'action de grâce «nous fondons nos âmes en une seule...» et c'est une leçon d'unité et d'harmonie qu'il a demandé aux Indiens de donner au reste du pays.

«La menace que le séparatisme au Québec fait peser sur notre volonté nationale et l'érection de murs protecteurs autour des provinces sont autant de facteurs qui doivent vous convaincre du sérieux de la requête que je vous adresse», a-t-il déclaré à son auditoire.

Le premier ministre a parlé de l'évolution des rapports entre le gouvernement et les Indiens au cours de la dernière décennie.

Au début des années 70, mes collègues et moi étions opposés à l'idée même des droits aborigènes», a rappelé M. Trudeau.

Pour montrer le chemin parcouru, il a évoqué les droits territoriaux consentis par le gouvernement fédéral aux autochtones, le travail accompli pour renforcer les collectivités indiennes et le précédent historique créé par la participation directe des autochtones à la réforme constitutionnelle.

Malgré la bonne compréhension, nous n'avons pas réussi à satisfaire vos besoins a reconnu M. Trudeau pour qui la clé du problème réside dans la dépendance profonde des ressources et du gouvernement.

Un changement s'impose, a déclaré le premier ministre. L'esprit du fédéralisme renouvelé favorise le progrès vers une plus grande autonomie locale chez les Indiens, a-t-il ajouté, mais il ne rend ni possible ni souhaitable tout mouvement vers la division d'un pays souverain en plusieurs pays souverains.

Victimes des odeurs d'égouts

GOSPORT (AP) — Trois hommes dans un bateau et deux enfants sur la plage de Stokes Bay (Angleterre) ont dû être conduits à l'hôpital après avoir été victimes d'émanations d'eaux d'égouts déversés dans la mer.

D'autres personnes qui faisaient du «wind-surf» ont également été incommodées par les odeurs et les gaz nauséabonds: leurs yeux ont commencé à couler, et ils se sont plaints de malaises. Les habitants des environs de cette plage située sur la côte sud de l'Angleterre, qui ont affirmé que les émanations leur donnaient mal à la tête, ont dû garder fenêtres et portes closes, et la plage a été fermée.

30 avril

par la PC et l'AP

1979: le président américain Jimmy Carter déclare que toute violation du traité de limitation des armements stratégiques par l'Union soviétique pourrait entraîner son annulation, de mauvaises relations, voire «une confrontation nucléaire»;

1978: le Bangladesh annonce qu'il a accueilli 70,000 réfugiés musulmans venus de Birmanie durant les trois dernières semaines pour échapper à des persécutions;

1977: après quatre tentatives infructueuses en huit jours, un puits de forage pétrolier qui avait explosé en mer du Nord au large de la Norvège est finalement rebouché;

1975: les troupes nord-vietnamiennes s'emparent de Saïgon avec l'appui d'un gouvernement révolutionnaire provisoire, mettant fin à la guerre du Vietnam;

1919: la conférence de paix qui suit la Première Guerre mondiale attribue au Japon la concession allemande du Shantung, en Chine, entraînant le départ des Chinois de ses travaux;

1900: Hawaii devient territoire des États-Unis;

1824: la garnison de Lisbonne se révolte contre Jean VI et reconnait Dom Miguel comme souverain du Portugal. Les Égyptiens s'emparent de la Crète;

1803: la France cède la Louisiane et la Nouvelle-Orléans aux États-Unis;

1789: George Washington devient le premier président des États-Unis;

1524: mort du chevalier Bayard alors que les Français sont repoussés de Lombardie, en Italie;

1506: l'Angleterre et les Pays-Bas signent un accord commercial, mais Philippe Le Beau refuse de le ratifier, le considérant trop favorable aux Anglais.

Ils sont nés un 30 avril: Jacques-Louis David, artiste Français (1748-1825); la Reine Juliana des Pays-Bas (1909).

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le maître

L'année suivante, c'est son premier film parlant anglais. *Elstree Calling*. Puis, en 1934 *L'Homme qui en savait trop*, avec notamment Peter Lorre et Pierre Fresnay, dont il réalisera en 1956 un remake et qui commence la série des films de suspense fondés sur des histoires d'espionnage dosant l'humour et le frisson.

39 Steps (Les 39 marches) réalisé en 1935 avec Robert Donat deviendra un classique, en même temps que le récent *remake* de Don Sharp avec Robert Powell.

En 1938, *The Lady Vanishes (Une Femme disparaît)* avec Margaret Lockwood marque la fin de sa production britannique, qui ne devait reprendre qu'en 1972 *(Frenzy)*.

Hitchcock débuta à Hollywood en 1939: *The Jamaica Inn* est suivi de *Rebecca* deux adaptations — la seconde l'emportant de beaucoup sur la première — de romans de Daphné du Maurier. Naturalisé américain en 1955, il tourne ensuite presque exclusivement aux États-Unis.

On ne peut énumérer tous les titres, mais il faut citer *Suspicion* (1941), son premier film avec Gary Grant, qui allait être également la vedette de *Notorious (Les Enchaînés)*, avec Ingrid Bergman (1946), de *To Catch a Thief (La main au collet)*, avec Grace Kelly (1956), de *North by Norwest (La mort aux trousses)* avec Eva Maria Saint (1959).

North by Norwest, un film d'action dont l'intérêt ne se ralentit pas un instant figure parmi ses chefs d'oeuvre, sans doute avec *Strangers on a Train (L'Inconnu du Nord Express)*, une histoire de meurtre par procuration qu'interprétait Farley Granger.

A sa maîtrise dans l'art cinématographique — qui se manifesta en particulier par l'originalité de ses angles de prises de vues, la qualité du montage, l'utilisation du contre-point sonore (dont on peut presque dire qu'il en a été l'inventeur) — s'ajoute parfois le goût de la gageure: c'est ainsi que dans *Lifeboat*, en 1943, et *The Rope (La Corde)*, en 1948, il réalisa le tour de force de tourner un film dans un seul décor (un bateau de sauvetage, un appartement) et pour le second les plus longues séquences qu'on ait jamais vues.

Quant à la liste des acteurs qui ont tourné sous sa férule, elle est impressionnante, allant de Pierre Fresnay et Peter Lorre *(L'Homme qui en savait trop, The Man Who Knew Too Much)*, à Paul Newman et Julie Andrews *(Torn Curtain*, 1966), Cary Grant, James Stewart, Ingrid Bergman, Grace Kelly — devenue depuis princesse de Monaco —, pour ses interprètes favoris. Il faut encore citer Gregory Peck, Marlene Dietrich, Laurence Olivier, Charles Laughton, Joseph Cotten, Shirley MacLaine, Montgomery Clift, Henry Fonda, Jean Fontaine, John Gielgud, Ray Milland.

Après ses superbes et terrifiants *Oiseaux (The Birds*, en 1963), ses derniers films n'ont peut-être pas beaucoup ajouté à sa gloire. Ce qui ne l'a pas empêché de recevoir la médaille Thalberg de l'Académie américaine des Arts et des Sciences cinématographiques.

En 1969, la France l'honorait à son tour en le faisant officier des Arts et Lettres avant de le nommer en 1971 Chevalier de la Légion d'honneur. Enfin, en 1979 la reine d'Angleterre l'élevait au rang de chevalier, le célèbre cinéaste devenant ainsi Sir Alfred.

On peut penser que le grand cinéaste avait encore plus d'un tour dans son sac. Depuis dix ans, il songeait à une réalisation: *The Short Night*, d'après le roman de Ronald Kirkbride. Le thème en est l'évasion d'un espion anglais qui, de Londres, gagne l'URSS via la Finlande. C'est là qu'Hitchcock devait commencer les prises de vues de ce film dont il disait que ce serait son testament.

Prince de l'humour noir, Alfred Hitchcock aimait la vie sédentaire. Il ne quittait guère sa résidence de Bel-Air à Hollywood où il aimait s'adonner à son hobby, la cuisine.

◆ Un avion

nouvelle action américaine qui pourrait être montée après l'échec de la mission de sauvetage de la semaine dernière.

Selon la version américaine, le C-130 iranien s'est approché à 80 kilomètres du Nimitz, l'un des 30 bâtiments américains stationnés dans l'Océan indien depuis la prise d'otage à Téhéran.

Pendant ce temps, le ministre des affaires étrangères iranien, M. Sadegh Ghotbzadeh, qui effectue une tournée dans plusieurs pays arabes, a échappé de peu à un attentat au Koweit. D'après l'agence de presse du Koweit, le cortège qui conduisait le chef de la diplomatie iranienne au palais Assaif pour une entrevue avec les dirigeants koweitiens, a essuyé des coups de feu tirés de deux voitures. Un agent des services de sécurité a été blessé. Le ministre de l'intérieur koweitien a précisé que les deux voitures ayant participé à l'attentat ont été localisées mais apparemment il n'y a eu aucune arrestation.

L'agence de presse iranienne Pars, qui a relaté l'incident, a mis en cause l'Irak. Selon la version qu'elle a donnée, l'une des voitures se trouvaient devant l'ambassade irakienne au Koweit et après la fusillade «les occupants du véhicule ont pénétré dans l'ambassade irakienne». Les Iraniens affirment que deux suspects ont été appréhendés.

M. Ghotbzadeh qui est arrivé lundi au Koweit, s'efforce d'améliorer les relations de l'Iran avec les autres pays du Golfe persique. Le Koweit et les autres États de la région craignent que l'Iran ne cherche à exporter la révolution islamique.

La crise iranienne a par ailleurs été marquée hier par plusieurs événements. L'agence de presse suisse a annoncé que les corps des soldats américains morts au cours de l'opération manquée serait acheminée dans le courant de la semaine à Zurich. Le vol n'a pu avoir lieu plus tôt pour des raisons médicales. L'ambassadeur de Suisse à Téhéran, M. Eric Lang, a eu des entretiens au sujet du transfert avec l'archevêque catholique Hilarion Capucci. L'information n'a pas été confirmée par les autorités helvétiques.

Au Kurdistan, les habitants de Sanandaj ont été invités à quitter la ville et à se rendre jusqu'à la garnison afin que les forces gouvernementales déployées dans la ville puissent livrer combat aux rebelles kurdes. Durant le week-end, plusieurs centaines de Kurdes et de soldats gouvernementaux ont été tués lors de violents combats à Sanandaj et Saqqez.

De son côté, le ministre de la Défense iranien, M. Mostafa Ali Chamran, a déclaré que les otages américains seraient relâchés une fois que les États-Unis auraient reconnu publiquement devant le monde leurs torts en Iran. Toutefois, il a déclaré que les otages «devraient être relâchés au moment approprié parce qu'ils ne sont pas notre objectif. Notre objectif est la politique colonialiste américaine».

À Téhéran, après les attentats de lundi qui ont fait trois morts et 34 blessés, les mesures de sécurité ont été renforcées. D'autre part les otages ont été dispersés dans plusieurs villes: Tabriz, Qom, Ispahan, Yazd, Nasjafabad.

Plusieurs avions ont survolé Téhéran à basse altitude et à grande vitesse à partir de 0 h 30 locales (20 h 00 GMT) ce matin. Interrogé à propos de ce survol inhabituel de la capitale en pleine nuit, le commandement en chef de l'armée a déclaré qu'il s'agissait de «Phantom» iraniens effectuant des vols de reconnaissance.

◆ Organisme

Pour le président du NON, ce fut hier une journée plutôt calme qu'il a consacrée toute entière au West Island. Cette journée a commencé par une réception à l'hôtel de ville de LaSalle où il fut accueilli par le maire, M. Gérald Raymond, et les conseillers municipaux qui, tous, avaient résolu d'appuyer le Comité des Québécois pour le NON.

Cet appui fut pour M. Ryan l'occasion d'inviter tous les Québécois à prendre position dans le référendum et aussi de dénoncer les maires qui observent une certaine neutralité dans le débat référendaire. Il a fait allusion, sans les nommer, aux maires Jean Drapeau, Jean Pelletier et Lucien Paiement, de Montréal, Québec et Laval, qui se disent avant tout au service de tous les citoyens et ne veulent pas prendre position publiquement.

M. Ryan qui a dit respecter davantage l'attitude des maires qui prennent position devant une échéance aussi cruciale, a affirmé que «devant le référendum, on n'est plus député, ni partisan, ni maire, ni échevin, ni homme, ni femme. On est Québécois et Canadien et s'il fut un temps depuis 1867 où on devait s'attendre à ce que chacun se lève et accepte d'être compté pour ses convictions, il me semble que c'est bien celui-ci».

Par la suite, M. Ryan a fait une visite au centre commercial Fairview à Pointe-Claire où l'attendaient une centaine de partisans. Il a ensuite visité une usine puis le comité local du NON du comté de Robert-Baldwin. Cet endroit fut l'occasion d'une autre sortie contre la presse qui, selon lui, ne donne pas une juste idée du déroulement de sa tournée référendaire. Il a invité la cinquantaine de partisans présents à poursuivre malgré tout le travail entrepris car chaque vote compte au référendum, a-t-il dit. Il ne faut pas qu'il manque 2,000 votes dans Robert-Baldwin le 20 mai car cela pourrait influencer tout le résultat du référendum, a-t-il fait valoir.

En soirée, M. Ryan participait à une assemblée régionale pour tous les comtés du West Island à Sainte-Anne-de-Bellevue. Aujourd'hui, le chef du NON participe à une réunion de son comité exécutif avant de faire campagne en fin d'après-midi et en soirée à Montréal.

À l'assemblée de Sainte-Anne-de-Bellevue, M. Ryan a livré un long discours en anglais devant une salle attentive, bondée et enthousiaste. Le président du NON a analysé longuement, pour ses partisans, les conceptions différentes que lui-même et les chefs péquistes, se font du Canada, du Québec et de la politique.

C'est un exercice qu'il a fait à plusieurs reprises cette semaine, y ajoutant toutefois, hier soir, un élément inédit. Alors que le PQ ne tient compte que du groupe francophone lorsqu'il pense à l'avenir du Québec, il a assuré que, pour sa part, les deux groupes ont la même importance. Pour cette raison, jamais il ne proposerait des changements constitutionnels, s'il était élu premier ministre, sans qu'il y ait consensus sur ces propositions dans les deux groupes majoritaires du Québec, le français et l'anglais.

M. Ryan a aussi attaqué, au cours de cette soirée, les indécis. Il a repris, d'une part, une partie de ses propos de la matinée sur les maires qui érigent en théorie l'abstentionnisme, et il a, d'autre part, dénoncé son «ancien ami» Léon Dion, affirmant que les «Noui» n'existent pas en politique. Pour lui, c'est la réponse la plus dégoûtante qui puisse exister; c'est oui ou c'est non, point.

Participaient aussi à cette assemblée le président du Positive Action Commitee, M. Alex Patterson, le député de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale, M. Bill Shaw, le député fédéral de Vaudreuil, M. Hal Herbert, et M. Peter Blaikie, candidat conservateur défait aux dernières élections fédérales. Celui-ci, un anglophone natif de Shawinigan, a fortement pressé ses concitoyens de la communauté anglophone de ne pas craindre d'affirmer leurs convictions dans ce débat référendaire. «C'est le moment où tous on doit se lever»,leur a-t-il dit, soulignant que des milliers et des milliers de francophones ne craignent pas de le faire de leur côté, avec les Claude Ryan et les Jean Chrétien.

AUJOURD'HUI

À 13 h, débat-midi avec diapositives sur les extra-terrestres, au Cégep Rosemont, 6400, 16e avenue.

■

À 13 h 30, causerie de Michel Poisson sur le rôle de l'État dans l'économie, à l'auditorium du Gesù, 1200, rue Bleury. C'est une initiative du Centre troisième âge culture.

■

À 13 h 30, rencontre du Centre d'information et de référence pour femmes sur la cuisson des légumes, au 3585, rue Saint-Urbain.

■

À 14 h, démonstration de la façon de recevoir sur la terrasse sans grill en compagnie de Mme Rollande Desbois, à l'École d'art culinaire, 10226, rue Lajeunesse.

■

À 18 h 30, dîner de la Chambre de commerce du West Island en compagnie de M. Marc Lalonde, ministre de l'Énergie, à l'hôtel Holiday Inn de Pointe-Claire.

■

À 19 h, dîner-bénéfice annuel de la Fondation du Centre hospitalier de Lachine, en la salle de bal du Château Champlain, sous la présidence de M. Jacques Viau, bâtonnier du Québec. La maison T. Eaton de Montréal présentera alors sa collection printemps-été 1980.

■

À 19 h 30, les membres du Conseil du statut de la femme rencontrent les femmes de la région Mauricie-Bois-Francs, au pavillon Albert-Tessier, de l'UQTR, 3351, boul. Desforges à Trois-Rivières.

À 20 h, conférence du Centre communautaire juif «Jeunes adultes» en compagnie de M. Herbert Marx, député libéral provincial de D'Arcy-McGee et de M. John Ciaccia, député libéral de Mont-Royal, à la bibliothèque juive, 5151, Côte Sainte-Catherine.

■

À 20 h, concert de gala de l'Harmonie CECM, à la salle Claude-Champagne, 200, rue Vincent-d'Indy.

■

À 20 h, ouverture du mois de Marie en compagnie de Mgr Léo Blais, curé de Saint-Léon, en la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours dans le Vieux-Montréal.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi se tient le congrès de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec au 2715, Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

Dernière journée du colloque «agro-énergie + 1980» à l'hôtel Loews La Cité.

■

Jusqu'à jeudi se poursuit le colloque de recherche sur les services à la petite enfance, au pavillon Lafontaine de l'UQAM, 1301 est, rue Sherbrooke.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à la caserne des pompiers de Ville d'Anjou, 7650, rue Châteauneuf, de 10 h à 20 h 30; et à l'Annonciation, hôpital des Laurentides, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h.

LE DEVOIR

CAHIER 1

Montréal, mercredi 30 avril 1980

Une école pour enfants handicapés «non intégrables»

Montréal abrite depuis sept mois une école secondaire unique en son genre au Québec, l'école Joseph-Charbonneau, qui accueille des étudiants handicapés «non intégrables» de 13 à 21 ans.

Située sur la rue Rousselot, l'école ressemble, de l'extérieur, à toutes les autres polyvalentes bétonnées modernes; mais il s'agit en réalité d'un impressionnant complexe éducatif dont l'architecture a été pensée pour permettre aux étudiants d'y circuler plus facilement.

Rien n'a été négligé, la largeur des portes et des couloirs, l'abolition des escaliers, la décentralisation des services pour éviter les déplacements inutiles. Beaucoup de couleurs, de plantes et de lumière également.

Actuellement, 133 étudiants sont inscrits à l'école Josph-Charbonneau. Le personnel, nombreux, est appelé à constamment remettre en question son enseignement et son approche au fil des besoins des étudiants et d'une connaissance plus approfondie de leurs capacités.

Il y avait bien eu, dans le passé, quelques expériences scolaires pour les surhandicapés, mais cette fois-ci c'est le service médical qui s'est adapté à l'environnement.

L'hôpital Marie-Enfant assume la responsabilité du personnel de réadaptation qui assure les soins médicaux et participe directement à la vie de l'école, dont la philosophie se rapproche davantage d'une approche globale plutôt que rigoureusement segmentée par matière.

La directrice de l'école, Mme Pierrette Girard-Fraré, accorde une grande attention aux recherches en cours dans plusieurs pays. Ce qu'elle a observé de mieux jusqu'à maintenant en termes d'intégration des handicapés physiques et mentaux à la vie d'une société, c'est à Champlain, dans l'Illinois, où les autorités et les citoyens ont consenti des énergies considérables sur ce plan.

L'école Joseph-Charbonneau est dotée d'une série d'ateliers — arts plastiques, couture, alimentation, soins personnels, musique, artisanat et commerce — qui font partie de l'éducation au même titre que l'enseignement traditionnel.

Par ailleurs, des laboratoires de recherche et d'assistance ont aussi été mis sur pied dont un «learning center» doté d'instruments modernes pour favoriser l'acquisition de connaissances et la communication.

«Il nous semble que les méthodes actuelles soient anachroniques et que nous devons exploiter systématiquement les ressources de l'électronique, l'apport des machines à enseigner, la science de la computation, de la cybernétique, de l'information à profit d'étudiants dont les difficultés ne sont plus à décrire», estime Mme Girard-Fraré.

Les étudiants qui sont transportés matin et soir sur la rue Rousselot proviennent surtout de Montréal mais l'école a une vocation provinciale et est ouverte aux citoyens de Sherbrooke, du Nord-Ouest de la province et de l'Outaouais. Plusieurs ne parviendront jamais à exercer un métier mais ils acquerront probablement à Joseph-Charbonneau une plus grande autonomie.

Le projet a coûté près de $10 millions dont la plus grande partie a été versée par le ministère de l'Éducation. La ville de Montréal a consenti $1.5 million pour la construction d'une piscine. Et, cette semaine, au cours de la cérémonie d'inauguration de l'école, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a répété que d'ici 1983 la majorité des édifices de la ville seraient accessibles aux handicapés.

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a pour sa part émis l'opinion qu'une telle école signifiait une élévation du niveau de civilisation de la société québécoise.

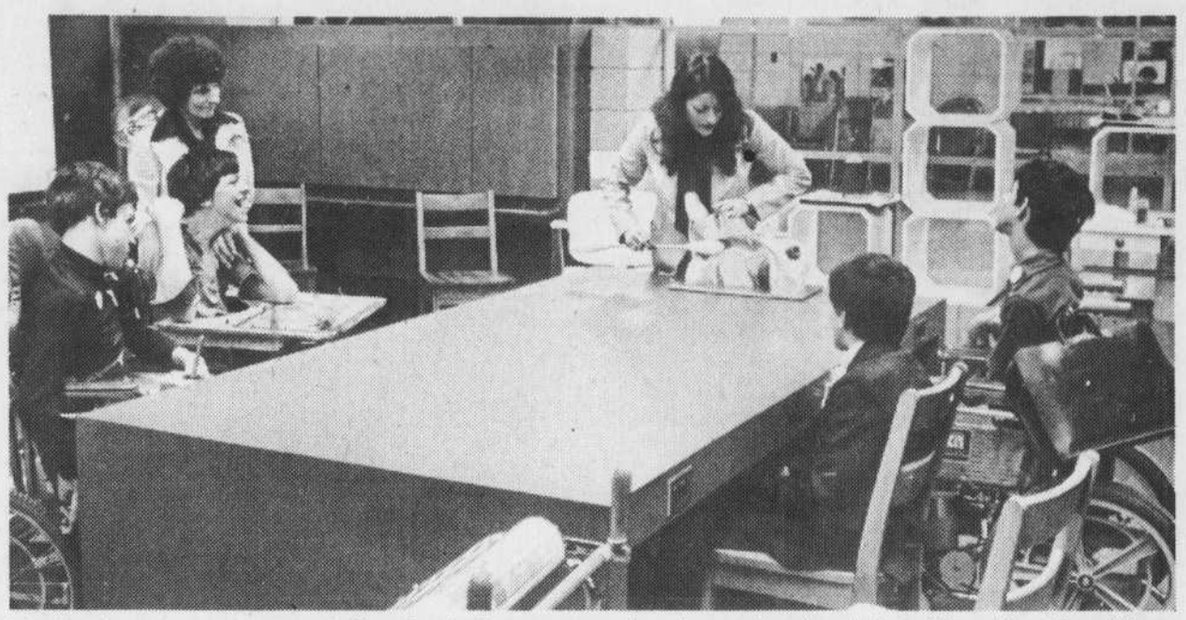

L'atelier des soins personnels, où Mme Renée Forget apprend aux jeunes handicapés à se débrouiller et à se débarbouiller. (Photo Réjean Meloche)

L'école Joseph-Charbonneau a aussi sa cafétéria. Une soixantaine d'étudiants ont besoin d'aide lors du repas du midi. (Photo Jacques Grenier).

Messages du 1er mai

Dépasser le débat référendaire

La CSN et la FTQ ont indiqué hier dans leurs messages du 1er mai que les travailleurs ne devaient pas perdre de vues que leurs objectifs dépassent l'actuel débat référendaire et que, quelle que soit l'issue du débat constitutionnel, les travailleurs auront toujours besoin d'un «mouvement syndical fort».

Les déclarations des deux grandes centrales syndicales avaient cette année plusieurs points en commun, chacune traitant à sa façon des problèmes des immigrants et chacune abordant le thème référendaire, pour mieux le dépasser.

Pour la FTQ, «quelle que soit l'issue du référendum, la lutte des travailleurs pour une société plus démocratique et plus juste devra continuer. Nous pouvons évaluer que nos chances de réaliser notre projet de société sont plus grandes sous un régime constitutionnel plutôt qu'un autre. Mais nos progrès vers la réalisation d'un socialisme démocratique dépendent avant tout de la capacité de mobilisation du mouvement ouvrier. Cela est vrai sous n'importe quel régime constitutionnel».

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a lié la question référendaire aux objectifs de base du syndicalisme: «En pleine période référendaire alors que les partis politiques qui dominent le débat essaient par tous les moyens de faire appel au sentiment national pour obtenir le soutien populaire, les travailleurs, en ce 1er mai, doivent manifester leur volonté de lutter contre l'oppression nationale sans tomber dans les pièges des dénonciations basses effectuées actuellement par les politiciens.»

Incitant les travailleurs à demeurer solidaires pour forcer le débat à se «bonifier dans le sens de leurs intérêts», M. Rodrigue a ajouté que la volonté de changement qui se manifeste actuellement à travers le débat référendaire «porte avant tout un message d'espoir pour transformer profondément la société».

Quant aux objectifs poursuivis par la FTQ au delà du débat référendaire, il s'agit de l'accès à la syndicalisation, en particulier pour les travailleurs immigrants actuellement concentrés dans les zones non syndiquées, la syndicalisation multipatronale, la protection contre les fermetures d'usines et les licenciements collectifs et l'amélioration de la condition féminine.

Affirmant son intention de poursuivre son programme d'information et d'action pour les droits des travailleurs immigrants, la FTQ soutient que «si le peuple québécois désire affirmer son identité par des changements constitutionnels profonds, il doit profiter de cette démarche pour traiter d'égal à égal les travailleurs immigrants qui choisissent de vivre au Québec et pour mettre un terme à toutes les discriminations dont ceux-ci sont victimes encore trop souvent.»

L'Assemblée des évêques du Québec, qui publie chaque année un message à l'occasion de la Fête internationale des travailleurs, a elle aussi mis l'accent cette année sur les problèmes des immigrants. Le message des évêques a été livré par Mgr Bernard Hubert, de Saint-Jean, et par Mgr Jean-Marie Lafontaine, de Montréal.

L'Assemblée des évêques condamne les «profiteurs» à qui l'on doit que «certains emplois sont le lieu d'une véritable exploitation» dans les secteurs où sont concentrés les immigrants. Se félicitant de l'effort fourni au cours de la dernière année par de nombreux groupes, qui ont parrainé l'arrivée au pays de réfugiés indochinois, les deux évêques ont néanmoins dressé la liste des difficultés considérables auxquelles les immigrants sont toujours confrontés à leur arrivée au Québec.

Outre la barrière linguistique et la méconnaissance de leurs droits civiques, les immigrants — et les femmes en particulier — sont tout particulièrement exploités dans le cas des «aides domestiques et des services d'entretien ménager, de l'industrie du vêtement et de certains travaux reliés à l'hôtellerie et à la restauration».

D'autre part, Amnistie internationale a lancé hier un appel aux syndiqués du monde entier en faveur de tous les travailleurs qui passeront le 1er mai en prison à cause de leurs luttes et de leurs opinions.

Amnestie internationale pense que la pression internationale et les campagnes de solidarité peuvent aider les prisonniers d'opinion. Cela peut conduire à leur libération ou à l'amélioration de leur conditions de détention. De telles campagnes peuvent également contraindre les gouvernements à refréner les abus concernant les droits fondamentaux et à aider cette cause partout dans le monde.

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

programmes de certificats

Formation universitaire de premier cycle en administration, dispensée le soir, destinée à toute personne qui désire améliorer ses connaissances dans un secteur de l'administration ou qui souhaite changer d'orientation.

Pour y être admis, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes:

- détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent
- avoir acquis au moins trois ans d'expérience pertinente sur le marché du travail et posséder un dossier d'études valable.

durée des études

De trois à quatre ans.

demande d'admission

Date limite de dépôt de la demande: 1er mai 1980
Pour le trimestre débutant en septembre 1980.

On peut obtenir la brochure en s'adressant au:

registrariat
École des Hautes Etudes Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: 343-4500

les belles soirées

et

matinées

DES ACTIVITÉS PRINTANIÈRES

3 soirées **PERSONNALISEZ VOTRE TERRAIN: PLAN D'AMÉNAGEMENT**
(exposés et diapositives)
EDP 0968-A - Anne-Marie Parent, architecte paysagiste
Mardi 13, 20 et 27 mai à 19:30. Frais 15 $

3 soirées **DES PLANTES SAUVAGES À MANGER ET À BOIRE**
EDP 0968-B - Denise Allaire
Horaire particulier: mercredi 14 et 21 mai à 19:30 (exposés et diapositives); samedi 17 mai à 09:00 (exploration-terrain dirigée). Frais 15 $

3 soirées **LA FASCINATION DU THÉÂTRE: LECTURE DE PIÈCES ET ÉCHANGE AVEC LES AUTEURS**
EDP 0968-D - Équipe: auteurs et comédiens
Mardi 13, 20 et 27 mai à 19:30. Frais 15 $

3 soirées **L'AFFIRMATION DE SOI**
EDP 0968-E (cours-atelier) - Rose-Marie Charest
Mardi 13, 20 et 27 mai à 19:30. Frais 25 $

6 soirées **INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE**
EDP 0740-A (cours-atelier) - Claude Perreault
Horaire particulier: mardi et jeudi 13, 15, 27 et 29 mai à 19:30; samedi 24 mai de 09:00 à 16:00 (photographies à l'extérieur)
Lieu: Pavillon Marie-Victorin, salle B-340. Frais: 75 $

3 soirées **COMMUNICATION DANS LE COUPLE**
EDP 0968-G (cours-atelier limité à 6 couples par animateur)
- Gilles David et Rachel Guay
Jeudi 15, 22 et 29 mai à 19:30. Frais: 75 $ par couple.
Lieu: 3333, Queen Mary, 3e étage, salle 340

3 soirées **ATELIER D'EXPÉRIENCES PARAPSYCHOLOGIQUES (PSI) ET ANALYSE CRITIQUE**
EDP 0968-I (cours-atelier) - Denise Roussel, présidente du Comité PSI de la Corporation des psychologues (CPPQ).
Mardi 13, 20 et 27 mai à 19:30. Frais: 25 $

3 soirées **L'AFGHANISTAN**
EDP 0968-K - Gilles Rossignol
Mercredi 14, 21 et 28 mai à 19:30. Frais 15 $

3 soirées **ARMANDE SAINT-JEAN ET SON CHEMINEMENT FÉMINISTE DEPUIS LA SÉRIE RADIOPHONIQUE "NOUS LES FEMMES"**
EDP 0968-L - Armande Saint-Jean
Jeudi 15, 22 et 29 mai à 19:30. Frais: 15 $

LIEU: Pavillon 3200, sauf exception, 3200, rue Jean-Brillant, Montréal. Le numéro de la salle est affiché dans le hall d'entrée où une hôtesse vous attend.

INSCRIPTIONS: Il est préférable de s'inscrire à l'avance surtout pour les cours-ateliers. On peut cependant s'inscrire lors de la première rencontre pourvu qu'il reste des places. La Faculté se réserve le droit d'annuler une activité lorsque le nombre d'inscriptions reçues est insuffisant.

HORAIRE: Soirées: 19:30-22:30, sauf exception. Matinées: relâche au printemps, les matinées reprendront en septembre.

REMBOURSEMENTS: Pour les activités de 6 rencontres ou moins, aucun remboursement en cas d'abandon. Pour les autres cas, consulter la brochure.

Brochure disponible **Renseignements supplémentaires: tél.: 343-6090**

DEMANDE D'INSCRIPTION **Les belles soirées et matinées**

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333 chemin Queen Mary
Adresse postale
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:
Activité No ... Frais $ ... Nombre de personnes ... Total
Activité No ... Frais $ ... Nombre de personnes ... Total
Nom ... Prénom
Adresse ... Ville
Tel (durant le jour) ... code postal
Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement:
Si vous désirez subir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐
Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Forte progression

La confiance est revenue à la Bourse de Toronto, hier, et l'indice composé termine la séance en hausse de 15.77 à 1.866.07. Douze des 14 secteurs du marché ont pris du mieux, tandis que l'immobilier et les métaux sont les deux seuls à avoir subi des pertes. Les pétroles ont réalisé les meilleurs gains.

Finalement on dénombre 262 valeurs à la hausse, 163 à la baisse et 194 inchangées. Le volume comprenait 3.79 millions d'actions et la valeur s'établissait à $71 millions.

Action Traders sera rayée de la cote le 30 mai, à la demande de cette société.

Parmi les industrielles, Gulf Canada gagne 3 1-4 à $150, Dylex Ltd 2 1-8 à $13, Westcoast Pete 1 7-8 à $24, Dome Pete 1 3-4 à $71 3-4 et D.H. Howden and Co. 1 3-4 à $11 1-4.

Canadian Curtiss-Wright perd 10 cents à 95 cents, Bow Valley Industries 1-2 à $43, C.I.L. Inc. 1-2 à $25 1-2, Canada Development Corp. 3-8 à $12 et Banister Continental 1-8 à $16 3-8.

Dans le secteur minier, Dome Mines gagne 2 à $74, Pine Point Mines 1 à $37 3-4 et Placer Development 3-4 à $52 1-4. Teck Corp. A abandonne 1 à $18 1-2 et Copperfields Mining 3-4 à $15 1-4.

Parmi les pétroles, Canada Southern Pete prend 1 5-8 à $18 1-8, Merland Exploration 1 1-2 à $25 3-4 et Ranger Oil Canada 1 à $27. Basic Resources cède 3-4 à $11 et American Leduc cinq cents à 92 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	500	360	360	360	
AbyGlnw	750	$7	6¾	6¾	— ¼
AbtiPric	7055	$18¾	18½	18¼	
Abitbl10	986	$51	50	50	
ActionTrd	15700	17	15	15	— 5
AdanacM	4000	370	350	370	+30
AgnicoE	7300	$11½	11	11½	+ ½
AgraIndA	600	465	460	465	—10
Akaitcho	2000	165	160	160	— 5
Albany	7070	215	212	212	
AltEnergy	32470	$19¾	19½	19½	+ ⅜
AltaGasA	42840	$28½	27¾	28⅜	+1½
Alta G C p	110	$62	62	62	
Alta G F	350	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
AltaG9.76	1100	$25	24¾	25	+ ½
AltaG6⅜	2100	$39	37½	38¾	+1½
AltaG6½	15906	$26½	25¼	26½	+1¼
Alta Nat	250	$90	90	90	+ 5
Alcan	22840	$29¾	29¼	29¾	+ ¼
AlgomaSt	2435	$29	28⅜	28½	
Almin4½p	120	$50¾	50¾	50¾	
Alum3rd p	100	$23¾	23¾	23¾	
AmLarder	8900	80	76	76	— 2
Am Eagle	36385	$6⅜	5	6	+ 1
AmLeduc	33000	99	90	92	— 5
AndresWA	200	$10½	10½	10½	
AngAm6¼	200	$58	58	58	
Ang C T 290	z20	$28¾	28¾	28¾	
Ang C T 315	3000	$31¼	31	31	
Ang D Gld	1000	395	395	395	
AnguDev	5400	280	278	280	+20
Aquitaine	3324	$52½	51⅜	52½	+1½
Arbor C	1000	135	135	135	
Argosy	z100	55	55	55	
Args250p	100	$28	28	28	—1½
ArgusCpr	500	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
Asamera	5200	$22½	22¼	22¼	+ ½
Asbestos	204	$34¼	34	34	—1⅜
AsocPorc	365	250	245	250	+10
Astral	900	240	235	240	—15
AtcoA	2375	$20¼	19⅝	20¼	+ ⅜
AtlasYk	1700	76	75	76	— 4
BC Sugar A	160	$37	37	37	+⅜1
BC Sugar P	100	$12½	12½	12½	+ ¼
BP Can	17557	$42	41¼	41¾	+ ¼
Banister C	3000	$16½	16¼	16⅜	— ⅛
Bank BC	137	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
BankMtl	9511	$23⅜	23⅜	23½	
Bank NS	5167	$25	24⅞	25	+ ⅜
BqueNat	5489	$10¼	10	10	
BqEpargne	300	$18	18	18	— ½
Bateman	9000	24	23	23	—2
BellCanad	18595	$19	18¾	19	+ ⅛
Bell Pr H	1150	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Bluewtr	100	$32	32	32	+2
Bombinc	565	$12	11½	12	+ ½
BorealisEx	175	450	450	450	—35
Bruneau	11000	42	41	42	
CAE A	330	$14½	14½	14½	+ ½
CIL	223	$25½	25½	25½	
CadillacEx	1700	$5¼	5	5	— ¼
Calpw A	900	$47¼	47¼	47¼	+ ¼
CdaCem	800	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
CCellulose	2100	$14½	14½	14½	+ ¼
CImpBank	11422	$25	24¾	24¾	+ ¼
CMarconi	165	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅜
CP Inv	3459	$39½	39	39⅜	+ ⅛
CP Ltd	4600	$37¾	37⅜	37⅝	+ ⅜
Cdn Tire A	2400	$24	23¾	23¾	— ¼
CarlOk	1900	$7⅛	6⅞	7	
CentDyn	500	35	35	35	
Chrysler	757	$8½	8⅜	8½	+ ⅜
Cominco	310	$59½	59	59½	
C Bath A	13300	$14⅜	14	14⅜	+ ⅛
Cons I Res	13000	245	240	240	+5
CSum	4250	22	21	21	
DomePete	12500	$72½	70	71⅜	+1⅜
DBrdge	300	$14¾	14¾	14¾	
Domtex	2300	$12½	12½	12½	
Domtar	5955	$22½	22¼	22½	+ ⅜
Dumont	7500	75	73	73	—3
Dyn Wts	2000	24	23	23	—2
Eastn Air A	900	$8½	8½	8½	+ ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CME Res	2000	305	295	295	—10
CadFrv	5209	$17½	17½	17½	+ ⅜
Cad Frv A	1700	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Cal Pow A	19956	$47⅞	47	47¼	+ ¼
Calvert	2900	258	252	257	— 1
Camflo	9250	$16⅞	16½	16⅝	— ⅛
CampRL	3625	$37¼	37	37	+ ⅛
CanCem	1651	$12⅛	12	12	
CCeCp	200	$13½	13½	13½	+ 1
CDC	2510	$12½	12	12	— ⅜
CDC pr B	2159	$132¼	130	131½	
CNor West	6850	$18⅜	17⅞	18⅜	+ ½
CPackrs	500	$31	31	31	— ½
CanPerm	16000	$17¾	17¼	17¾	+ ¼
CS Pete	16700	$18⅜	16¾	18⅛	+1⅜
Can Trust	1090	$23½	23	23	
C Trust 7¼	1000	$19	18¾	18¾	— ½
C Trust 7¾	z5	$19	19	19	
CTung	1100	$24½	24¼	24½	
CCablesyA	1250	$13	12¾	13	
CdnCel	7435	$14½	14½	14½	+ ⅛
CCurtis	1000	95	95	95	—10
CFormost	100	$6¼	6¼	6¼	
CG Invest	300	$20¾	20¾	20¾	
CIBkCom	10825	$25	24⅜	24⅜	— ⅛
CLencour	11900	164	152	152	— 8
CManoir	200	$5	5	5	+ 5
CNat R	10991	$18⅛	17⅜	17¾	— ⅜
CNat8.50	100	$38½	38½	38½	— 1
COcdental	4200	$13	12¾	13	
COcdntl p	500	$24½	24¼	24¼	
CP Inve	10440	$39⅜	39	39⅜	+ ⅜
CPInvepr	z100	$17	16⅞	16⅜	
CPLtd	24665	$37⅜	37¼	37⅜	+ ½
CPL A p	100	$8¾	8¾	8¾	
CPL4p	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
CdnTire	900	$24¼	24	24	— ¼
CdnTireA	1215	$24¼	23⅝	23⅝	— ⅜
CUilities	1845	$21⅛	20¼	21¼	— ¼
CU10¼	119500	$26	25	25	— ½
Canbra	200	$5	5	5	
CandelOil	100	$74¾	74¾	74¾	— ¼
Canray	2000	300	300	300	—10
CanronA	3400	$14⅛	14	14⅛	— ⅛
Cara	1000	$17¼	16¾	17	
CarlOK	10950	$7⅛	6⅞	7	
CarlAp	250	$23⅛	23½	23⅛	+ ⅛
CarlBp	z50	$25⅞	25⅞	25⅞	
CarmaA	811	$13¼	13¼	13¼	— ¼
CarolinM	600	$14	13½	14	+ ½
Car	500	375	375	375	
Cassiar	925	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Celanese	3800	$6⅜	6½	6½	
Celan175p	300	$17⅛	17⅛	17⅛	
CentPat	1100	350	335	350	+20
Chncllr	500	470	470	470	
CharterOil	200	260	260	260	— 5
Cherokee	1300	$11¼	10⅝	11¼	+ ¾
ChibKay	2520	33½	32	32	
ChieftanD	500	$30	30	30	+ ⅜
Chrysler	7207	$9	8¼	8½	+ ¼
Coin Lake	1000	50	50	50	— 5
Cmplx	1000	$5½	5½	5½	
Cominco	2822	$59½	58	59¼	— ½
CominccoA	500	$24¾	24¾	24¾	
CmrclOG	7300	395	385	385	
CHolidayI	150	$9	9	9	
Computel	z50	440	440	440	
Comtech	1000	310	310	310	+ 10
CotechAp	150	$6	6	6	
Coniagas	3000	250	235	235	—40
ConBathA	4859	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
ConFardy	1560	300	295	295	
CDurham	29300	249	238	240	
CMarben	2000	171	171	171	+ 1
CMorisn	100	380	380	380	+ 5
Cons Prof	8822	209	200	201	+ 1
Con Distrb	14200	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Con Glass	400	$18	18	18	
Conventrs	11615	$16¼	15¾	16	+ ⅛
Conwest	200	$7½	7½	7½	
CopFields	2200	$15⅜	15¼	15¼	— ¾
Corbyvt	500	$15½	15½	15½	
CorbyB	500	$15⅜	15¼	15¼	+ ¼
CosekaR	40116	$19¼	18⅞	19¼	+ ⅜
Courvan	40200	248	203	211	—30
Craigmt	1650	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
Crestbrk	z37	$19⅞	19⅞	19⅞	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CrwnLife	z108	$62¼	62¼	62¼	
Crown B	175	$17	17	17	— ½
CZeirbaA	100	$21½	21½	21½	+1½
CuvierM	2500	80	75	80	+ 5
Cyprus	13575	$18⅜	18¼	18¼	— ¾
CzarRes	8750	$16	15⅜	15¾	— ⅛
DRG Ltd A	1005	$6½	6	6½	+ ½
Dalco Pet	2800	$8	8	8	
Dale-R pr	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Daon Dev	18085	$5⅞	5¾	5⅞	
DaonA	800	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Daon 8¾ p	2000	$7¾	7¾	7¾	— ½
Daon 9½ p	3000	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
DEldona	16933	215	199	215	+14
Delhi Pac	12000	99	94	96	— 6
Denison	11415	$40½	39⅞	40	— ½
Dicknsn	3310	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Digtech	1600	$7	6⅞	7	
DomanI	2050	$8¼	7⅞	7⅞	— ⅜
DomeMine	6195	$74	72½	74	+ 2
DomePete	89732	$72¾	69¾	71¾	+1¾
DPeteAp	1300	$21	20⅞	21	
DPeteBp	524	$21	20¾	21	— ¼
DBridge	6310	$14¾	14⅜	14¾	
DCitrsA	200	490	490	490	—10
DExplor	13900	81	76	76	— 9
DofascoA	4428	$32¾	32¼	32¾	+ ½
DomStore	1411	$17½	17¼	17¼	— ¼
D Textile	550	$12⅜	12⅜	12⅜	
Domtar	8985	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅜
Domtar pr	300	$10¾	10½	10½	+ ¼
DundeePal	7000	122	116	117	+ 7
Dunrale	617	130	123	130	+ 5
DuPontA	1000	$30¾	30¼	30¾	+ ½
Dustbane	800	$7⅜	7	7⅜	+ ⅜
DylexLtd	829	$13	11½	13	+2⅛
Dynamar	6600	475	475	475	
E-L Fin	500	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
EconInv	1000	$23	22½	23	
EconInvp	200	$28	28	28	
EgoRes	9400	206	190	190	—15
Elhm A	300	$5	5	5	+20
Electhomp	z25	$53¾	53¾	53¾	
ElksStors	600	475	465	465	—10
Emco	500	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Exquisite	100	325	325	325	+15
Extd A	1600	$8½	8½	8½	
FalconC	4300	$10½	10¼	10¼	— ⅛
Flbrg Nik	645	$102¾	101½	102¾	+ ¾
FedIndA	300	$6⅞	6⅞	6⅞	
FedTrustA	400	310	310	310	
Fidelity Tr	12475	55	460	460	+10
Fidelty Trp	500	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Finning T	300	$18½	18¼	18¼	— ¼
FCalgary	z22	270	270	270	
FCty Tr C	900	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅜
FMar	1000	190	190	190	
Foodex p	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
FordCnda	295	$45	45	45	— ½
Francana	500	$13¼	13¼	13⅜	— ⅛
Fraser	150	$18	18	18	
Fruehauf	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
GM Res	5525	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
GSWCIA	200	$7	7	7	
Garbellp	800	435	400	400	—20
GazMetr	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Gaz5.40p	z40	$49	49	49	
GenBaker	400	$8⅜	8½	8½	
GDistrbA	475	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
GDistrbw	1500	405	405	405	
GMC	787	$53¼	52¾	53¼	+ ½
Genstar L	6600	$26	25⅝	25⅞	+ ⅜
GerinIstp	100	$7½	7½	7½	
GiantYk	100	$18	18	18	
Gibraltar	7500	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
GibeRityp	3950	$21	20½	21	
GoldaleA	7200	$6½	6¼	6¼	
GoldundM	7350	315	300	310	—10
GraftG	100	$15	15	15	+ ⅜
GraftGA	3200	$15½	15½	15½	— ⅜
Granduc	2000	300	300	300	
GLNicki	2400	130	118	118	—13
GLForest	500	$48	47½	47½	
GLForr	12244	80	70	70	—10
GNFin	9341	325	325	325	
GtWLife		10¼	141	141	
GtWestS	1800	290	280	290	+20
GWestwt	1000	50	50	50	
Greyhnd	250	$28	28	28	+ ¼
Guar Trst	z20	$8	8	8	
GulfCan	59235	$150½	147½	150	+3¼
Gulfstrem	15000	$5⅜	5⅛	5⅜	
HCIHldg	350	$24½	24¼	24¼	— ¼
HGroupA	550	400	400	400	+20
Harlequin	5351	$18¼	17¾	17⅞	— ⅛
HarrisA	21700	400	400	400	—20
HarrisB	z50	410	410	410	
Hatleigh A	z20	$5½	5½	5½	+ ⅛
Hawker	35500	$15½	15	15½	— ⅜
HayesD	400	$8¼	8	8	+ ⅛
HolingerA	800	$39	38¾	39	+ ½
HowdnDH	2100	$11¼	10	11¼	+ 1¼
HBayMng	1220	$24½	24	24½	+ ⅛
HBayCo	78691	$24	23½	24	+ ⅛
HBCpr	9212	$19½	18¾	19½	+ ¾
HBOilGas	3265	$115½	113¾	115	+1¼
Husky Oil	4266	$90½	89	89¾	
Hydra Ex	500	70	70	70	— 5
IAC	5550	$11⅛	10¾	11	
IUInt	9168	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Imasco	630	$43½	43	43	
ImpOilA	34257	$41⅞	40⅞	41⅜	+ 1
ImpOilB	27	$41⅛	41⅛	41⅛	
Inco	24076	$26¼	25⅞	26	— ¼
Inco7.85	100	$20½	20½	20½	
Indal	8400	$11⅞	11¾	11¾	— ¼
Indusmin	100	$18	18	18	+ 1
Inglis	200	$12¾	12¾	12¾	
InGas	102100	$14	13½	13½	+ ¼
InlandGp	250	$10½	10½	10½	— ¼
Inter-City	8671	$19¾	18⅜	19¼	+ ¼
Inter C B w	100	$16	16	16	+ 2

BÉNÉFICES

American Leduc Petroleum: semestre clos le 29 fév.: 1980, $319,783, aucun chiffre par action; 1979, $153,532.

Bonanza Oil and Gas: exercice clos le 31 déc.: 1979, $326,000, six cents; aucun chiffre comparable avec 1978.

British Columbia Packers: 52 semaines closes le 30 déc.: 1979, $6,494,000, $10.92 par action; 1978, $11,711,000, $19.69.

Bushnell Communications: semestre clos le 29 fév.: 1980, $1,302,541, 74.6 cents par action; 1979, 1,150,200, 66.9 cents.

Canadian Javelin: exercice clos le 31 déc.: 1979, $13,838, aucun chiffre; 1978, $6,550,290, perte.

Control Data Canada: exercice clos le 30 nov.: 1979, $15 millions, aucun chiffre par action; 1978, $12 millions.

Dataline Systems: 12 mois clos le 31 déc.: 1979, $253,000, 98 cents par action; 1978, $251,000, 97 cents.

Foodex: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,821,000, aucun chiffre par action; 1978, $3,509,000.

Greyhound Lines Canada: exercice clos le 31 déc.: 1979, $15,774,650, $3.36 par action; 1978, $11,050,545, $2.36.

Hudson's Bay: exercice clos le 31 janv.: 1980, $80,346,000, $2.98 par action; 1979, $44,645,000, $2.74.

Investors Group: exercice clos le 31 déc.: 1979, $54,796,000, 3.83 par action; 1978, $35,664,727, $2.57.

International Mogul Mines: exercice clos le 31 déc.: 1979, $8,115,000, $3.14 par action; 1978, $3,818,000, $1.41.

La Verendrye Management: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,700,000, 93 cents par action; 1978, $2,727,000, $1.29.

Maritime Electric: exercice clos le 31 déc.: 1979, $2,344,000, $2.37 par action; 1978, $2,338,000, $2.35.

Markel Financial Holdings: exercice clos le 31 déc.: 1979, $524,462, 85 cents par action; 1978, $742,212, $1.20.

Northland Bank: trimestre clos le 31 janv.: 1980, $226,610, 26 cents par action; 1979, $141,905, 16 cents.

Numac Oil and Gas: exercice clos le 31 déc.: 1979, $6,199,770, 70 cents par action; 1978, $6,643,000, 75 cents.

Price Co.: exercice clos le 31 déc.: 1979, $52,000,000, $5.16 par action; 1978, $36,100,000, $3.59.

Paloma Petroleum: exercice clos le 21 déc.: 1979, $1.29 million, 14 cents par action; 1978, $1.56 millions, 18 cents.

Spar Aerospace: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,605,000, 61 cents par action: 1978, $2,184,000, $1.05.

Seaboard Life Insurance: exercice clos le 31 déc.: 1979, $1,977,726, $3.62 par action; 1978, $1,498,022, $2.77.

Sherwin-Williams Canada: exercice clos le 31 déc.: 1979, $3,635,816, perte, aucun chiffre par action; 1978, $5,040,000.

Turbo Resources: exercice clos le 31 déc.: 1979, $8,853,000, $1.53 par action ord. B; 1978, $5,291,000, $1.06.

Westcoast Transmission: trimestre clos le 31 mars: 1980, $11,920,000, 34 cents par action; 1979, $11,801,000, 34 cents.

Westeel-Rosco: trimestre clos le 31 mars: 1980, $1,594,000, 82 cents par action; 1979, $958,000, 49 cents.

Whonnock Industries: trimestre clos le 29 fév.: 1980, $4,716,000, 81 cents par action; 1979, $4,864,000, 80 cents.

MONTRÉAL

Hausse des cours

Hausse des cours dans un marché modéré, hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé termine sur un gain de 2.60 à 320.73. On compte en tout 491.035 actions échangées et 2.156 contrats d'option négociés.

Dans le secteur des pétroles, qui progresse de 11.03 à 693.38, BP Canada gagne 3-8 à $41 5-8, Gulf Oil 2 1-2 à $149, Husky Oil 3-4 à $90 1-4, Impérial Oil A 7-8 à $41 1-2 et Shell Canada 5-8 à $31 3-8.

Les industrielles montent de 2.98 à 349.02, les services publics de 2.04 à 235.69, les bancaires de 1.27 à 302.69 et les papetières de 0.62 à 164.63.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 59 contre 42 et 44 titres sont stables.

Alberta Gas Trunk Line A prend 1 1-8 à $20 1-4, Banque royale 1-8 à $39 3-4, Bell Canada 3-8 à $19, Consolidated Bathurst à 3-8 $14 3-8, Trans-Canada Pipelines 1-2 à $22 3-4, Dome Petroleum 1 7-8 à $71 7-8 et Banque impériale 1-8 à $24 3-4. Par contre, Noranda Mines baisse de 1-8 à $24.

Dans la spéculation, talisman Mines abandonne neuf cents à $2.96 et Silver Stack Mines 1-2 à $8 3-8. Consolidated Imperial Minerals monte de cinq cents et finit à $2.40.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ZAbitibiAsb	3000	100	100	100	
AbtiPric	11400	$18¾	18½	18¼	
Alta Gas T P	29743	$28¾	27¼	28¼	+1⅛
Alcan	4771	$29¾	29⅜	29½	+ ⅛
Aldona	700	125	121	125	+11
Algoma	5500	$28½	28½	28½	— ¼
Aquitaine	4870	$54¾	51⅝	52½	+1
Astral	600	240	235	235	—15
BP Can	3001	$41¾	41½	41⅝	+ ⅜
Bakertalc	6000	80	80	80	
BankMtl	1692	$23¾	23½	23½	— ⅛
Bank NS	5167	$25	24⅞	25	+ ⅜
BqueNat	5489	$10¼	10	10	
Bell Canad	18595	$19	18⅞	19	+ ⅛
Bell1.80	5400	$19½	19½	19½	
Bell1.96	1100	$22½	22⅜	22⅜	— ⅛
Bell2.05	39000	$22⅜	22	22⅜	+ ¼
BethCop	200	$24	24	24	+1¾
BiphariOG	3800	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
BiltmoAp	z40	450	450	450	
Bl Hawk	1700	50	48	50	— 1
BlakwodA	200	475	475	475	
Bombr	250	$12	11⅞	12	+ ⅜
Bonza O	16150	$10¼	9¾	10¼	+ ⅜
BonanzaW	2500	$5¼	5¼	5¼	
BorderC	100	415	415	415	
BowValy	39920	$43½	42¾	43	— ½
BralorRes	1635	$29¾	28¼	28¼	— 1
Bramalea	550	$16½	16½	16½	+ ½
BrascanA	1621	$25¼	25	25⅛	
Brscn8½	500	$23¼	23¼	23¼	
Brenda M	1300	$28½	28¼	28¼	+ ¼
Brinco	2935	$7⅞	7½	7¾	
Brincop	809	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
BCFP	44800	$22	22	22	
BCFPpr	100	$31½	31½	31½	
BCRIC	31620	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
BC Phone	1020	$16¼	16⅛	16¼	
BCPh4¾p	110	$48	48	48	+ ½
BCPh1956	z10	$46¾	46¾	46¾	
BCPh6pr	200	$61	60	61	+ 4
BCP7.04p	200	$18¾	18¾	18¾	+ ¾
Brunswk	3883	$11⅛	10⅞	11⅛	+ ¼
BuddCan	z10	$6⅞	6⅞	6⅞	
CAE	600	$14½	14	14½	+ ½
CIL	525	$25½	25½	25½	— ½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
FCA Inter	100	274	274	274	+4
GBC	300	$13½	13½	13½	— ⅜
GazMetr	835	$6½	6¼	6½	+ ¼
Genstar	200	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Goldex	1100	145	145	145	+5
GmaLee	7800	220	215	220	+10
Gr Coast	1000	67	67	67	—4
Gulf Can	2419	$150	148	149	+2½
H Bay MS	250	$24⅜	24⅜	24⅜	
H Bay Co	1160	$24	23¾	24	+ ¼
HB Oil Gas	200	$115	115	115	+1
HuskyOil	1200	$90¼	90	90¼	+ ¾
IAC	5900	$11	10¾	11	+ ⅛
IUInt	1500	$15⅛	15	15	
Imasco	500	$43	43	43	— ¼
Imp O A	6297	$41¾	41	41½	+ ⅜
Inco	5465	$26¼	25⅞	25⅞	— ⅜
Inco pr C	1000	$20½	20½	20½	+ ¼
IPLA	350	$16⅞	16¾	16⅞	
Kiena	4200	$11¾	11½	11½	+ ⅛
LabattA	150	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
Ladubor	6300	160	156	156	+1
LaVrdy	100	$8	8	8	— ¼
Lynx Exp	3500	79	77	77	—1
Mclean H A	1600	$26	26	26	+ ⅛
MB Ltd	335	$25¼	25½	25¼	
MassFer	325	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Massval	2500	29	29	29	+1
Mercantl	800	$18½	18	18½	+ ½
Min est M	25000	280	280	280	
Moore	3500	$34⅜	34¾	34¾	+ ⅛
Muscoch	2500	170	166	166	—4
Noranda	12347	$24	23⅞	24	— ⅛
Norcen	230	$33½	33½	33½	+ ⅜
Normick	500	$7	7	7	— ⅛
NA Rare	4000	26	26	26	+1
Nor Tel	1162	$40¼	40	40	
Nuinsco	1267	149	145	145	—3
Old Can Inv	1600	100	100	100	—5
Old C Inv A	960	125	125	125	
OshaA	200	$7½	7½	7½	
Phoenix wts	6627	90	90	90	+10
PowrCrp	1350	$14	14	14	— ⅛
PrefacA	1500	75	70	75	—15
PubStrge	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
QueExpl	5400	180	175	175	
QueTel	700	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Queenstn	5950	276	265	270	—5
ResSer	2300	$11⅜	11⅜	11⅜	—1⅜
RioAlgom	200	$29¼	29¼	29¼	+ ½
RoyBk	19130	$39¾	39½	39¾	+ ½
St L Cem A	200	$24	24	24	—2½
Seagram	2750	$65½	64½	65	+1¼
SheliCan	8700	$31¾	30½	31⅜	+ ⅜
SilStack	17600	$8⅝	8⅜	8⅜	— ½
Southam	400	$31⅜	31⅜	31⅜	
SparCap	3500	12	12	12	—3
Stelrd	400	320	320	320	+5
SteloA	1500

ManuVie se construit un siège régional de $15 millions à Montréal

Après quatre années de stagnation à Montréal, la construction d'immeubles à bureaux parait bel et bien en voie de rétablissement. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers — ManuVie — en a fourni une nouvelle preuve hier en annonçant la construction d'un immeuble tout vitré de 18 étages en plein coeur de la métropole.

Cette nouvelle intervient à peine quelques semaines après que la société immobilière Louis Dreyfus eut annoncé la mise en chantier d'un nouvel immeuble, tout vitré lui aussi, qui abritera notamment le siège social de BNP Canada et sera situé à quelques coins de rue du nouveau «Centre ManuVie». Elle intervient aussi peu après l'annonce de la construction d'un nouveau siège social pour l'Hydro-Québec, juste au nord de la Place des Arts.

Le Centre ManuVie, qui coûtera environ $15 millions, s'élèvera à l'angle nord-ouest des rues Mansfield et de Maisonneuve. Les travaux commenceront en août et devraient être achevés au début de 1982.

A l'occasion d'une conférence de presse, hier à Montréal, le président de la compagnie d'assurance torontoise, M. Sydney Jackson, a précisé que le Centre ManuVie comptera plus de 18,000 mètres carrés, dont environ 3,500 réservés au siège québécois de la compagnie.

M. Jackson a souligné, en réponse à la question d'un journaliste, que ManuVie était «fermement engagée au Québec» et s'attendait à y poursuivre son expansion, quelque soit le résultat du référendum du 20 mai.

«En termes d'investissement, a-t-il affirmé, une victoire du NON nous serait certainement plus favorable.» Mais la construction d'un immeuble à bureaux est un investissement à long terme, a-t-il ajouté, et si le OUI l'emporte, nous ne prévoyons qu'une période d'incertitude plus prolongée. «Dans la pire des hypothèses», à son avis, le Québec finira-t-il par se séparer du reste du Canada, mais là encore, fait-il remarquer, les besoins en bureaux de première catégorie finiront par se faire sentir, ce qui permettra quand même à la compagnie de rentabiliser son investissement.

«La construction du Centre ManuVie de Montréal doit être interprétée comme un vote de remerciement pour notre croissance et un vote de confiance pour l'avenir de nos opérations au Québec», a déclaré pour sa part M. J.A.Y. Habel, vice-président de ManuVie pour la région du Québec et de l'Atlantique.

ManuVie s'engage dans cette opération sans avoir trouvé, ni même cherché, un locataire principal pour le nouvel immeuble. L'investissement se trouve donc un peu plus risqué que la moyenne, mais cette façon de procéder permettra par contre à ManuVie de fixer des loyers plus élevés au moment où elle trouvera effectivement des locataires. «Si les Bronfman le font avec Trizec, nous aussi on est capables de le faire. On est de grands garçons», nous a affirmé un dirigeant montréalais de ManuVie.

La compagnie d'assurance occupera elle-même environ un cinquième du nouvel immeuble, où elle regroupera ses 150 employés montréalais actuellement disséminés dans quatre bureaux différents. Cette centralisation des effectifs entraînera des économies substantielles sur le plan administratif, a signalé M. Habel.

La décision de construire le nouveau Centre ManuVie a été prise au cours du premier trimestre de cette année, nous a indiqué M. Georges Lachance, directeur de la succursale d'hypothèques de ManuVie, à Montréal. Comme aucun immeuble de la métropole n'offrait une superficie assez grande en bureaux de première catégorie pour recevoir l'ensemble du personnel de ManuVie, la firme a décidé de faire d'une pierre deux coups en construisant son propre édifice: d'une part, elle réglait son problème de locaux et, d'autre part, elle «enrichissait considérablement son portefeuille immobilier».

En fait, la construction du Centre ManuVie se trouvera à doubler le portefeuille immobilier actuel de la compagnie au Québec. ManuVie possède déjà l'immeuble à appartements Le Château, rue Sherbrooke, ainsi que 32 autres propriétés constituées surtout de supermarchés, d'usines, de stations-service, etc., d'une valeur globale de plus de $12 à $15 millions.

Conçu par la firme d'architectes Webb, Zerafa, Monkes, Housden, de Montréal, le nouveau Centre ManuVie sera revêtu de verre réfléchissant qui admettra la lumière du soleil, tout en évitant la surchauffe des bureaux.

Dix «grands» de la Côte-Nord en quête de fabricants d'ici

Les grandes entreprises de la Côte-Nord qui achètent une bonne partie de leur équipement aux États-Unis auront l'occasion, aujourd'hui et demain, de découvrir des fournisseurs québécois capables de les servir, pour ainsi dire, à leur porte.

Durant les deux jours, en effet, le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme tient à l'hôtel Méridien, de Montréal, une foire industrielle réunissant dix grandes sociétés actives sur la Côte-Nord et désireuses de rencontrer des fabricants québécois aptes à leur fournir, à qualité et prix concurrentiels, les divers produits et pièces dont ils font usage.

Plus de 5,000 dirigeants de petites et moyennes entreprises ont été invités à visiter l'«Expo-profits Côte-Nord» organisée sous le thème «Grandissons avec nos ressources».

La plupart des dix sociétés participantes exposeront les diverses pièces d'équipement qu'elles utilisent et sont parfois obligées de commander à l'extérieur du Québec. Ces compagnies, reliées pour la plupart à l'exploitation des richesses naturelles, sont: CN Rail-Cogema; Fer et Titane du Québec; Iron Ore Company of Canada; Compagnie de Papier QNS; Compagnie Minière Québec Cartier; Papeterie Reed; Scierie des Outardes; Sidbec-Normines; Société Canadienne des Métaux Reynolds; et Wabush Mines.

Les responsables des achats des compagnies exposantes, précise-t-on au ministère, seront sur les lieux afin de fournir aux visiteurs tous renseignements utiles sur leur production, leurs besoins ainsi que leurs conditions d'achat.

La formule des «Expos-profits» a été mise au point il y a plus de dix ans dans le but d'encourager les entreprises à acheter pièces ou services à des sous-traitants québécois et de permettre en même temps aux PME d'entrer en contact avec de nouveaux clients.

La formule a déjà fait ses preuves puisque des sociétés comme General Motors, Hydro-Québec ou Bombardier, entre autres, ont découvert à l'occasion de ces expositions des PME québécoises capables de leur fournir, à des conditions intéressantes, des produits qu'elles achetaient auparavant à l'extérieur de la province.

D'après des compilations sommaires établies par le gouvernement, les Expo-profits provinciales et régionales seraient à l'origine de contrats de sous-traitance de toutes sortes évalués à plus de $125 millions.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme organise habituellement une grande Expo-profits par année. D'autres expositions du même type, mais d'envergure régionale, sont organisées périodiquement à la demande des corps intermédiaires intéressés.

Dans le cas des Expo-profits régionales, le ministère s'en tient au rôle de conseiller et, au besoin, de bâilleur de fonds.

$500 millions à investir en trois ans

Domtar veut diversifier ses activités

La société Domtar investira près de $500 millions au cours des trois prochaines années dans le but de réaligner ses activités vers des secteurs et des produits à plus forte croissance que l'ensemble de sa production actuelle.

«Nos branches d'activités sont, en général, parvenues à maturité. Moins de 50% de notre actif est jugé susceptible de connaître une croissance importante dans l'avenir», a déclaré, hier, le président et administrateur en chef, M. Alex D. Hamilton, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

À plus court terme, la direction de la firme montréalaise a décidé d'attendre après le référendum pour dévoiler ses intentions quant à l'avenir de l'usine d'East Angus, menacée de fermeture depuis deux ans.

Par ailleurs, Domtar continue d'afficher une performance assez spectaculaire du côté des ventes et des profits. Les résultats du premier trimestre montrent une progression de 31% des profits qui dépassent $29 millions ou $1.94 par action. Les ventes des trois premiers mois ont dépassé $420 millions par rapport à $352 millions pour la période correspondante l'an dernier. Tous les groupes d'exploitation affichent des hausses à l'exception de la division du sel de dégivrage où les ventes n'ont pas égalé les prévisions en raison de la douceur de l'hiver.

Quant à l'évolution de la compagnie pour 1980, deux facteurs seront décisifs: la conjoncture nord-américaine et les négociations des conventions collectives dans l'industrie papetière de l'Est du Canada.

Le panier des produits de Domtar demeure assez sensible à la situation économique d'ensemble: produits de pâtes et papiers (48,6%), emballages (17%), matériaux de construction (21,5%) et produits chimiques (14,4%).

Pour s'assurer d'une croissance stable à long terme, la compagnie cherche à développer ses activités qui occupent une place de choix par rapport à la concurrence. Dans cette veine, les investissements appropriés seront effectués pour améliorer la position concurrentielle des activités commerciales fortes. «Par ailleurs, nous allons explorer les possibilités d'investissements sur une base plus large lorsque nous ne pouvons trouver, dans nos activités existantes, des occasions répondant aux critères de bénéfices proportionnels au risque», a mentionné M. Hamilton.

Dans cette veine, Domtar a investi $45 millions l'an dernier dans des entreprises en participation — notamment avec Esso et Noranda — en vue de l'exploration et la mise en valeur de réserves de gaz naturel dans l'Ouest du Canada.

La grande question est alors de savoir dans quel domaines seront investis les gains de Domtar et également dans quelles régions de l'Amérique du Nord? Au cours des dernières années, la compagnie a connu une forte expansion dans le sud des États-Unis.

«Pour ce qui est du Québec, mes projets d'investissements pour cinq ans sont d'environ $130 millions alors qu'ils sont de $110 millions en Ontario», a poursuivi M. Hamilton lors d'une rencontre avec la presse.

L'homme d'affaires québécois s'est félicité de l'acquisition, l'an dernier, de certains actifs de la compagnie Reed Paper. Le rendement de l'usine de carton doublure s'est révélé supérieur aux attentes. «La valeur de remplacement de ces biens se situe entre $65 et $70 millions comparativement à un prix d'achat de $22 millions.»

Pour ce qui est de 1980, il ne faut pas compter sur les investissements pétroliers de la compagnie qui ne seront pas rentables avant 1984.

En ce qui a trait au domaine des matériaux de construction, la crise actuelle n'est que temporaire et les habitations non construites cette année seront mises en chantier peu après. Des investissements au Mexique, en Californie, dans l'Etat de Washington et en Ontario devraient permettre à Domtar de tirer profit de la remontée à venir dans le bâtiment.

Peu de changement sont prévus du côté des emballages où la nouvelle usine, acquise de Reed à Mississauga, contribuera aux gains du groupe.

Les produits chimiques (produits à base de goudron, chaux, sel...) devraient montrer «un rendement au moins égal à celui de 1979». A ce sujet, M. Hamilton a déclaré que des pourparlers avaient effectivement eu lieu entre la compagnie SOQUEM pour la commercialisation du sel des Iles-de-la-Madeleine. Aucune entente n'a pu être conclue et c'est finalement une firme américaine, Diamond Coastal, qui assurera une partie de la vente de la production du sel des Madelinots.

Le groupe des pâtes et papiers connaîtra une performance variée. La division du bois de sciage sera touchée par le ralentissement dans la construction; les usines de papier journal devraient continuer de tourner rondement ce semestre mais une baisse est possible pour la seconde moitié de l'année. Les papiers fins demeurent en forte demande mais la concurrence est plus vive, ce, qui réduit les marges bénéficiaires.

«Dans l'ensemble, le groupe des pâtes et papiers devrait connaître un rendement peu différent de celui de 1979,» selon M. Hamilton. Ce secteur a produit 52% des profits de Domtar l'an dernier ou $96 millions.

Trust Général: des gains stationnaires

Le Trust Général du Canada a réalisé un bénéfice net de $1,054,000. au cours du premier trimestre de 1980 comparativement à $1,156,000. pour la période correspondante de 1979.

Le bénéfice net s'établit à 0.42 par action ordinaire sur une moyenne pondérée de 2,234,452 actions au cours du premier trimestre de 1980 en regard de 0.54 par action sur 1,800,000 actions en circulation au cours du trimestre correspondant de 1979. Ce bénéfice tient compte du fractionnement des actions ordinaires de 2 pour 1 survenu le 17 janvier 1980.

Ces résultats comprennent des profits de $459,000. réalisés sur la vente de placements par rapport à $590,000. pour le trimestre correspondant de l'année précédente.

L'actif total du Trust Général du Canada dépasse pour la première fois le milliard de dollars pour atteindre $1,072,000,000. au 31 mars 1980, grâce à l'acquisition de Sterling Trust Corporation. Cette acquisition permet au Trust Général du Canada de se hisser parmi les plus importantes sociétés de fiducie au Canada avec des biens sous gestion de plus de trois milliards.

Chez la Mère Michel

c'est dans l'intimité qu'on savoure des mets raffinés

Chez la Mère Michel, vous tomberez amoureux des petites merveilles culinaires françaises: homard soufflé Nantua, feuilleté aux fraises ou toute autre spécialité, et bien sûr, le bon vin. Venez passer des moments délicieux dans le plus romantique des petits restaurants français.

Bien sûr, la carte American Express est toujours la bienvenue Chez la Mère Michel, 1209, rue Guy, Montréal.
Réservations: 934-0473

AMERICAN EXPRESS
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.
American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit
® * American Express 1980

Voyage Montréal - Mexico

organisé par la S.S.J.B.-M.-Section Masson
Président: M. Henri Bouchard

DU 2 AU 18 JUILLET

PRIX: $975. (can.)

L'ITINÉRAIRE: Les dix villes de l'indépendance du Mexique, avec 3 jours à Acapulco et 4 jours à Mexico. Tout est compris mais non les repas (sauf pour occasions spéciales comme à SAN JOSÉ PURUA).

Renseignements:

le soir, 522-1685

le jour: Mlle Lazure, 82 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1X3
Tél.: 843-8851

Certificats d'épargne fixe d'un an

minimum $1,000 · intérêt crédité à l'échéance

14 1/2%

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DU NOUVEAU CHEZ CARLA
VENTE DIRECTE

Vêtements confectionnés à notre atelier avec des superbes tissus exclusifs.

VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER

TAILLEURS doublés en toile noire, à col blanc rabattu, très chic, jupe blanche droite et enveloppante - $89.

TAILLEURS blancs semi ajustés, doublés et boutonnés, jupe noire droite/croisée - $89.

TAILLEURS de coton gaufré, non doublé, jupe avec fente avant avec bouton - $59.

COORDONNABLES couleurs pastels; jupes droites fente sur le côté ou évasées, avec poche ou enveloppantes. VESTES courtes, épaulées ou chemisiers romantiques à petit col plat en coton. T-shirts, Polos ou Bustiers. 2 pièces $39. et plus.

ROBES en coton ou soie, alliés aux fibres modernes, pour confort, élégance et tenue: $35. et plus.

Accessoires: sacs à main, ceintures assorties, carrés de soie, gants, bijoux et autres.

VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER

VENEZ, SONNEZ et ENTREZ

h.c. CARLA inc.
6970 rue St-Denis, 1er étage
(sortie SUD métro Jean-Talon)
lundi au samedi tél.: 270-1182

Certificats de placement "First Canadian"*

14%

Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance après un an et avant deux ans.

First Canadian Investments Limited vous offre une occasion unique: des certificats de placement avec capital et intérêts garantis sans condition par la Banque de Montréal. Le placement minimum est de $5000 et les échéances vont de un an à cinq ans. Les intérêts sont versés une ou deux fois l'an et le taux d'intérêt peut varier selon l'échéance et le mode de paiement. Vous trouverez ces certificats de placement à la succursale de la Banque de Montréal la plus près de chez vous. Profitez-en pour demander notre dépliant explicatif intitulé "Un nouveau mode de placement".

*Garantis par la Banque de Montréal.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 17

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Département de linguistique et philologie

Professeur à plein temps

Fonctions
Enseignement de la linguistique et plus particulièrement de la psycholinguistique, de la neurolinguistique et de la pathologie du langage aux 1er, 2e et 3e cycles. Travaux de recherche et direction de mémoires et de thèses.

Qualifications
Doctorat en linguistique; publications dans le domaine souhaitables.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er septembre 1980

Date de clôture des candidatures
Le 15 juillet 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae au:

Directeur
Département de linguistique et philologie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

ON DEMANDE

TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E)

BILINGUE

Pour l'Hôpital Général Chaleur, Bathurst, NB

Conditions Requises:
- Diplôme Universitaire avec Maîtrise en Service Social de préférence

Salaire:
Selon l'échelle salariale de la province

Faire demande par écrit au:

Directeur du Personnel
Hôpital Général Chaleur
Casier Postal «S»
Bathurst, NB
E2A 4A4

HÔPITAL SANTA CABRINI

recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour la direction des soins infirmiers

Fonctions:
Personne qui peut assister le Directeur des soins infirmiers dans ses fonctions administratives; rédige la correspondance de routine; rédige et dactylographie des textes; s'occupe de l'organisation matérielle des réunions de son patron; convoque les participants et prépare les dossiers nécessaires; assiste aux réunions et dresse les procès-verbaux; fournit elle même des réponses à certaines questions de sa compétence et prépare la synthèse des problèmes cléricaux complexes.

Exigences:
— Capacité d'organiser et d'assurer le bon fonctionnement du bureau de direction;
— Minimum de deux (2) ans d'expérience dans un poste de secrétaire;
— Bonne connaissance de la dactylographie;
— Très bonne connaissance du français;
— Posséder du jugement, discrétion et maturité.

Salaire: selon les normes du M.A.S.

Toute personne intéressée devra faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 2 mai 1980, à l'adresse suivante:

Service du personnel
5655 est, rue St-Zotique
Montréal, H1T 1P7

SPÉCIALISTE EN CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

Un organisme à but non lucratif de grand prestige, oeuvrant dans le domaine universitaire, recherche les services d'un spécialiste en organisation de campagne de souscription. Le candidat (ou la candidate) possédera une bonne expérience des techniques de prélèvement de fonds. Ou encore, il sera hautement qualifié en organisation en général. Les candidatures de cadres à leur retraite seront considérées. Toute demande sera traitée confidentiellement. Le traitement est à la mesure du défi à relever. Veuillez faire parvenir un curriculum vitae à:

Dossier 3264
Le Devoir, C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

HÔPITAL MARIE ENFANT

PAVILLON MARIE-ROLLET

Directeur du Centre d'accueil Marie-Rollet

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Centre d'accueil d'hébergement de 125 lits destinés aux personnes âgées dont l'état est détérioré au point de les rendre dépendantes quand à la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Ce Centre d'accueil opérera également un centre de jour visant le maintien à domicile des personnes âgées.

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du directeur général de l'hôpital Marie Enfant, le directeur du Centre d'accueil est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de la direction des programmes de soins et d'activités destinés à la clientèle ainsi que de l'administration du Centre d'accueil.

EXIGENCES:
Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé ou en sciences humaines ou administratives et posséder un minimum de 5 ans d'expérience de travail dont 3 ans comme gestionnaire.

Toutefois, de l'expérience additionnelle pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

INSCRIPTION:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 16 mai 1980 à 17 heures, à:

Monsieur Mathieu Vaillancourt
Directeur général
Hôpital Marie Enfant
5200, rue Bélanger est
Montréal (Québec)
H1T 1C9

CONCOURS no MR-A8004-25-01

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Département de linguistique et philologie

Section de traduction

Professeur à plein temps

Fonctions
Enseignement de la traduction de l'anglais au français principalement, mais aussi du français à l'anglais. Cours de rédaction française, de comptes rendus analytiques, de révision. Recherches en traduction.

Qualifications
Doctorat en linguistique ou l'équivalent; expérience pertinente en traduction; parfaite connaissance de l'anglais; connaissance d'une 3e langue; publications souhaitables.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er septembre 1980

Date de clôture des candidatures
Le 15 juillet 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae au:

Directeur
Département de linguistique et philologie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Postes accessibles aux hommes et aux femmes

PROFESSEURS À PLEIN TEMPS:

SIX POSTES EN SCIENCES COMPTABLES.

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:
Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département des sciences comptables veut recruter des professeurs en: **fiscalité, vérification, comptabilité financière, comptabilité pour planification financière, comptabilité avancée.**

EXIGENCES:
- Maîtrise dans le domaine ou un domaine connexe et une expérience pertinente de 5 ans en comptabilité ou une maîtrise et un titre professionnel.
- Premier cycle dans le domaine ou dans un domaine connexe, 5 ans d'expérience pertinente et un titre professionnel.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur à l'UQAM.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 15 mai 1980 à

M. Lucien Néméh, directeur
Département des sciences comptable — RECRUTEMENT
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec, H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Professeur régulier en travail social

(Poste accessible aux femmes et aux hommes)

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:
Le Rassemblement en travail social recherche un professeur pour participer à la mise en application d'un certificat de 2ème cycle en thanatologie, et pour assurer l'enseignement et le développement de la recherche.

EXIGENCES:
— Doctorat ou maîtrise en travail social ou dans un domaine connexe;
— Quatre années d'expérience pertinente et une expertise dans le domaine de spécialisation;
— Intérêt marqué pour maintenir les liens avec le champ de pratique;
— Polyvalence suffisante pour participer aux activités d'un tronc commun clinique-collectif.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur à l'UQAM.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 9 mai 1980 à:

M. Pierre Maheu, directeur
Département de travail social
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

LA VILLE DE québec

DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS

La Ville de Québec sollicite des candidatures en vue de combler le poste de directeur de son service des loisirs et des parcs.

FONCTIONS:
Relevant du gérant, le titulaire de ce poste assure la direction d'un service municipal dont la fonction est de procurer aux citoyens de la Ville des moyens de se récréer et d'occuper leur temps libre par des activités culturelles, sociales, sportives et de plein air. Il est également responsable de l'aménagement récréatif et paysager ainsi que de l'entretien des installations, parcs de détente, espaces verts et autres places publiques de la Ville.

EXIGENCES:
Le candidat recherché est un cadre détenant un diplôme universitaire de deuxième cycle pertinent aux fonctions. Ses antécédents professionnels démontrent qu'il connaît très bien le domaine de l'emploi et qu'il a fait preuve dans ses interventions sociales d'un sens de l'organisation prononcé et d'un leadership certain.

TRAITEMENT:
Cette offre d'emploi est susceptible d'intéresser des personnes dont le traitement annuel est d'au moins 35 000 $. Le salaire offert est hautement compétitif et les avantages sociaux sont complets.

INSCRIPTION:
Faire parvenir un curriculum vitae, sous pli confidentiel, avant le 16 mai 1980, au gérant adjoint de la Ville, monsieur Jacques Alméras, bureau 321, Hôtel de Ville de Québec, 2 rue Desjardins, Québec, G1R 4S9.

MENTIONNER LE NUMÉRO DU CONCOURS 410-03-80

Université Laval

PROFESSEUR en PLANTES FOURRAGÈRES

La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, en collaboration avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), réalise un programme intensif de coopération en vue de la restructuration de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de Damien en Haïti.

Ce programme prévoit, pour les deux prochaines années, l'engagement d'un professeur plein temps pour enseigner en Haïti dans la discipline suivante:

SCIENCE DES PLANTES FOURRAGÈRES

Ce professeur devra se rendre en Haïti au plus tard en septembre 1980.

Les candidats à ce poste doivent être citoyens canadiens, posséder un Baccalauréat en Sciences agricoles et une Maîtrise ou une expérience équivalente en production fourragère (agrostologie). Ils doivent avoir de bonnes connaissances de la langue française, avoir une certaine expérience dans l'enseignement universitaire et un minimum de 4 ans d'expérience dans la conduite de travaux de recherche en production fourragère en zone tropicale. Les candidats doivent répondre aux exigences générales de l'ACDI. Les conditions salariales seront discutées avec les autorités de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande avec un curriculum vitae au plus tard le 15 mai 1980 à l'adresse suivante:

Gérard-B. Martin, doyen
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3496

Cité universitaire, Québec

loto-québec

Directeur du personnel

Numéro du concours: 80-620-04-B1 Date limite: Le 9 mai 1980

La Société des loteries et courses du Québec recherche des candidats ayant une compétence exceptionnelle, pour combler un poste de directeur du personnel.

Fonctions:
- Assurer l'utilisation optimale des ressources humaines en coordonnant des programmes de recrutement, de promotion, de relations du travail, d'administration des salaires et de formation.
- Conseiller les directeurs et les gestionnaires dans l'interprétation et la mise en application de programmes en gestion du personnel.
- Participer à des réunions de la direction de l'Administration.
- Recommander des moyens appropriés pour l'utilisation efficace des ressources humaines.
- Représenter la partie patronale lors de négociations, d'arbitrage et de conciliation.

Exigences:
- Détenir un diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de dix-sept (17) années d'études en administration publique, en relations industrielles, en psychologie, en orientation professionnelle ou en gestion des entreprises et posséder neuf (9) années d'expérience pertinente au travail de directeur du personnel.

Salaire:
A déterminer selon l'expérience.

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae et une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

Société des loteries et courses du Québec
a/s Service du personnel
2000, rue Berri
Montréal
H2L 4N5

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ÉDUCATION PERMANENTE

Conseiller pédagogique

La Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke demande un conseiller pédagogique au Programme de perfectionnement des professeurs du niveau collégial (Performa).

Fonctions
Sous l'autorité du directeur de Performa, le conseiller pédagogique du Groupe Recherche-Action (G.R.A.) assume, auprès des collèges participants, les responsabilités suivantes:
- agir à titre de consultant dans le cadre de l'implantation et du développement du programme Performa;
- assurer les services de consultation auprès des répondants locaux;
- agir comme personne-ressource au niveau des activités de perfectionnement des répondants locaux;
- réaliser les travaux de recherche exigés par le développement des activités du programme Performa.

Exigences
Posséder un diplôme universitaire de premier cycle, avoir de l'expérience au poste de conseiller pédagogique, être familier avec le travail dans une équipe multidisciplinaire.

Traitement
De 17 627 $ à 31 751 $; établi en fonction de la formation et de l'expérience du titulaire qui jouira, en outre, des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae et obtenir des renseignements en s'adressant au:

Service des personnels
Université de Sherbrooke
2500, boul. Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1 (819) 565-5968

Cent ans après, une «Carabell» prend la route

Bell Canada a fêté son centième anniversaire de naissance hier en rendant hommage, comme il se doit, à Alexander Graham Bell, celui qui inventa le téléphone dans une petite ville du sud de l'Ontario il y a un siècle, et fut à l'origine de la grande entreprise qui porte aujourd'hui son nom.

C'est en 1974, à Brantford, qu'Alexander Bell mit au point le curieux appareil qui allait révolutionner le monde des communications. Six ans plus tard, le 29 avril 1880 plus précisément, la «Compagnie de Téléphone Bell du Canada» voyait officiellement le jour.

Pour souligner son centenaire de façon spéciale, la compagnie montréalaise organise une série de manifestations qui se dérouleront tout au long de l'année.

Hier, une caravane du centenaire s'ébranlait dans le centre de Montréal pour un périple qui la conduira dans une vingtaine de villes québécoises d'ici à la mi-octobre. La «Carabell», divisée en trois modules, présente l'histoire du téléphone et des télécommunications en général ainsi que les progrès envisagés d'ici à l'an 2000.

Bell Canada commandite d'autre part une série de 36 séminaires sur les enfants ayant des troubles d'apprentissage. Ces rencontres, auxquelles participeront plusieurs spécialistes canadiens, seront organisées au Québec et en Ontario par l'Association canadienne pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage. Au Québec, le premier séminaire de la série est prévu pour ce vendredi 2 mai à Joliette.

Inaugurée officiellement hier à la Place Ville-Marie, la caravane du centenaire de Bell Canada se rendra aux Galeries d'Anjou demain, puis sillonnera la province pendant plusieurs mois.

La Chambre de commerce s'inquiète de la hausse des dépenses fédérales

par Michel Vastel

OTTAWA — La Chambre de commerce du Canada est sérieusement inquiète de voir que le gouvernement fédéral s'apprête à renier l'une de ses plus importantes promesses électorales.

Le mini-budget du ministre des Finances, le 21 avril dernier, témoigne d'une «orientation générale vers un accroissement des dépenses et du déficit du gouvernement et «cause de sérieuses inquiétudes à la Chambre de commerce du Canada».

La Chambre constate que, «même en tenant compte de l'entrée en vigueur du nouveau régime de prix du pétrole», les déboursés budgétaires augmenteront de 13.5% au cours de l'année fiscale 1980-1981 et rappelle la promesse du Premier ministre, pendant la campagne électorale, selon laquelle «les dépenses gouvernementales augmenteront moins rapidement que l'économie canadienne».

La Chambre de commerce, qui rencontre officiellement le ministre des Finances ce matin à Ottawa, pense ainsi qu'on est loin du compte. L'organisme pense que le gouvernement aurait au moins pu geler les augmentations des dépenses à 10%, à défaut de pouvoir les réduire dès cette année, alors que la conjoncture est inquiétante.

Autre sujet de mécontentement pour l'association d'hommes d'affaires, c'est la surtaxe de 5% sur les profits corporatifs qui, pour temporaire qu'elle soit, n'en finance pas moins un programme permanent, le supplément de revenu garanti, et la Chambre sans se faire d'illusions, sait qu'il «faudra trouver d'autres moyens pour financer ce programme s'il doit durer».

La Chambre de commerce prétend que tout nouveau programme devrait être financé à même des coupures dans d'autres programmes et non à partir d'augmentations d'impôts. La Chambre pense en outre que l'imposition d'une taxe sur les profits arrive au plus mauvais moment alors qu'il faudrait plutôt songer à créer un programme favorable aux investissements privés.

Pour arriver plus vite à une réduction substantielle du déficit fédéral, la Chambre de commerce demande, une nouvelle fois, de laisser les prix canadiens du pétrole augmenter plus vite que par le passé. Selon la Chambre, les prix canadiens devraient rejoindre les prix américains au plus tôt pour encourager la conservation et assainir la situation financière du gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce est par contre d'accord avec le gouvernement fédéral pour ne pas s'engager dans un programme universel de soutien aux petits propriétaires frappés par la hausse des taux d'intérêt.

Bien sûr, l'organisme approuve les quelques mesures empruntées par M. MacEachen, à son prédécesseur en faveur des petites entreprises, et notamment la déductibilité du salaire du conjoint et l'accès des PME à des taux d'intérêt inférieurs au cours du marché jusqu'à un maximum de $500,000.

Signalant qu'avec un gouvernement majoritaire, elle peut se permettre de faire des recommandations à long terme, la Chambre réclame plusieurs amendements à la fiscalité corporative et insiste pour obtenir un débat public sur toute la question de l'impôt sur les gains de capitaux. M. MacEachen a d'ailleurs promis de rendre publique une étude commandée par son prédécesseur.

La Chambre de commerce du Canada termine son mémoire par un avertissement au gouvernement: «résistez fermement à toute tentation de vous embarquer dans un autre exercice de contrôle des prix et des revenus». Les milieux d'affaires estiment plutôt que le meilleur moyen de lutter contre l'inflation c'est de contrôler la croissance de la masse monétaire, les dépenses gouvernementales et de réduire le déficit budgétaire.

Forte croissance des profits

Alcan augmente son dividende trimestriel

Le Conseil d'administration d'Alcan Aluminium a déclaré un dividende trimestriel de 35 cents par action, en monnaie des États-Unis, sur les actions ordinaires de la compagnie. Ce dividende sera payable le 5 juin 1980 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 9 mai 1980 à la fermeture des bureaux.

Le dividende annoncé est supérieur à celui payé le 5 mars 1980 qui était équivalent à 30 cents pour le nouveau titre. Ce dividende avait été annoncé pour le quatrième trimestre de 1979. Au cours des trois premiers trimestres de 1979, le dividende équivalent était de 25 cents par action.

Au cours du premier trimestre, Alcan Aluminium Limitée a enregistré un bénéfice net consolidé de $US 148.4 millions comparativement à $117.5 millions le trimestre précédent et à $96.7 millions pour les trois premiers mois de 1979.

Le bénéfice net par action s'établit donc pour le premier trimestre de 1980 à $1.83 comparativement à $1.45 pour le trimestre précédent et à $1.19 pour les trois premiers mois de 1979. Ces données sont basées sur le nombre d'actions ordinaires en circulation depuis le 31 mars 1980, date du fractionnement du titre d'Alcan. On compte maintenant 80,893,388 actions ordinaires en circulation.

Le produit des ventes et les revenus d'exploitation consolidés se sont établis au premier trimestre à $1,293.9 millions par rapport à $1,071.7 pour la période correspondante de l'année dernière. Les livraisons d'aluminium ont été de 416,800 tonnes comparativement à 431,500 tonnes au premier trimestre de 1979. Au quatrième trimestre de 1979, trimestre au cours duquel une grève s'est déroulée dans certaines installations, les livraisons étaient de 342,500 tonnes.

La Société a indiqué que les résultats du premier trimestre sont attribuables à un niveau de ventes satisfaisant ainsi qu'à une augmentation des marges bénéficiaires. Le bénéfice net résultant des activités nord-américaines tel que traduit par les résultats d'Aluminium du Canada s'est élevé au premier trimestre à $108.2 millions (avant le versement d'un dividende privilégié de $3.2 millions) comparativement à $68.5 millions (avant le versement d'un dividende privilégié de $2.7 millions) pour la période correspondante de 1979.

Les autres régions, notamment l'Australie, l'Asie et l'Europe ont elles aussi enregistré des augmentations. Toutefois, l'augmentation des taux de change du dollar américain par rapport aux monnaies européennes a eu un impact négatif sur les bénéfices réalisés en Europe lorsqu'exprimés en dollars américains.

Tel que recommandé par la Financial Accounting Standards Board, Alcan a adopté le 1er janvier 1980 un changement de pratiques comptables. Ainsi, les coûts en intérêts des principaux projets de construction sont maintenant capitalisés plutôt qu'affectés aux dépenses courantes. Ce changement a eu pour effet de hausser le bénéfice net trimestriel de $6.2 millions.

Le deuxième trimestre de 1980 sera marqué par une demande fermé pour les produits de la Société en Amérique du Nord.

...et prend de l'expansion en Australie

La filiale australienne d'Alcan Aluminium, Alcan Australia, a annoncé son intention de construire une troisième salle de cuves d'une capacité de 45,000 tonnes à son usine d'électrolyse de Kurri Kurri en Nouvelles-Galles du Sud.

Ce projet d'expansion qui nécessitera des investissements de $US 145 millions portera en 1983 la capacité annuelle de l'usine à 135,000 tonnes. On s'attend toutefois à ce que la production puisse débuter en partie à la fin de 1982.

L'usine de Kurri Kurri d'une capacité initiale de 45,000 tonnes fut construite à la fin des années 60. Les travaux de construction d'une deuxième salle de cuves d'une capacité de 45,000 tonnes sont en cours et cette section devrait être totalement opérationnelle d'ici la fin de l'année.

L'usine de Kurri Kurri a été construite pour desservir le marché australien. Toutefois, une partie de la production des deuxième et troisième phases sera exportée jusqu'à ce que le marché intérieur puisse l'absorber. À cet égard, un contrat prévoyant des livraisons annuelles de 24,000 tonnes a déjà été signé avec la société japonaise Nippon Light Metal Company. De plus, les négociations en vue de la signature d'un autre contrat de vente sont avancées.

On s'attend à ce qu'une partie importante du financement de ce projet d'expansion provienne d'un consortium de banques australiennes. Il s'agirait d'un des plus importants programmes de financement jamais réalisés sur le marché australien. De plus, certains prêts seraient négociés outre-mer et les actionnaires augmenteraient leurs mises de fonds.

Alcan Aluminium détient 70% du capital-actions d'Alcan Australia.

Ford: une perte de $164 millions

DETROIT (AFP) — Ford, le numéro deux américain de l'automobile, a essuyé une perte record de $164 millions dans ses opérations mondiales au premier trimestre 1980, contre un bénéfice, également record, de $595 millions au cours de la période correspondante de 1979.

La compagnie a précisé lundi que, pour le trimestre sous revue, ses pertes aux États-Unis ont atteint le record de $473 millions (contre un gain de $220 millions au 1er trimestre 1979), mais que dans ses opérations à l'étranger, elle a réalisé un bénéfice de $309 millions (dont $91 millions au titre du nouvel accord fiscal anglo-américain).

Au dernier trimestre 1979, Ford avait déjà enregistré une perte de $299 millions dans ses opérations aux Etats-Unis, perte qui avait été plus que compensée par les bénéfices réalisés à l'étranger.

Pour le premier trimestre 1980, le chiffre d'affaires global de Ford s'est élevé à $9.61 milliards contre $12.6 milliards au même trimestre de l'année précédente.

Selon le président de la compagnie, M. Philipp Caldwell, la perte essuyée par Ford au premier trimestre reflète la crise que connaissent actuellement les constructeurs américains ainsi que l'inflation.

La perte antérieure la plus importante, enregistrée par Ford dans ses opérations mondiales, avait été de $109 millions au dernier trimestre 1967.

Vers la création d'un Conseil national de la main-d'oeuvre?

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada (CTC) et le Business Council on National Issues (BCNI) viennent de mettre au point la création d'un organisme à but non-lucratif pour tenter de parer à une crise de la main-d'oeuvre qu'ils estiment proche.

Au terme de plusieurs mois de pourparlers discrets, les deux organisations sont prêtes à collaborer pour créer un Conseil national de la main-d'oeuvre chargé de conseiller le gouvernement fédéral et ceux des provinces sur les problèmes de la main-d'oeuvre.

Le gros problème, disent-elles, est le suivant: au moment où près d'un million de Canadiens sont en chômage, certaines industries, à travers tout le pays, souffrent de graves pénuries de main-d'oeuvre qualifiée. Les écoles et les programmes de main-d'oeuvre financés par les gouvernements ne remplissent pas adéquatement la mission qui leur est dévolue. Ils ont besoin d'être orientés par ceux qui connaissent le mieux le marché du travail: les employeurs et les syndicats.

Le Congrès du travail du Canada, centrale syndicale dont le siège est à Ottawa, groupe près de 2.3 millions de travailleurs. Le Business Council est un organisme patronal qui a son siège à Toronto. Il groupe des douzaines de grosses entreprises dont il forme le lobby. Les deux organisations n'ont pas encore annoncé publiquement leur projet, dont pourtant ils ont déjà mis au point les détails et qu'elles estiment devoir coûter quelque $1.2 million pour la première année.

Deux raisons expliquent ce silence: on procède actuellement au sondage des réactions des gouvernements provinciaux et le CTC doit obtenir, au préalable, l'approbation de ses membres de la base. Pour le CTC, l'affaire est délicate: elle sera soumise aux membres lors de la convention nationale, la semaine prochaine à Winnipeg.

Il faut s'attendre à une opposition des syndicats qui ont déjà préparé des résolutions à soumettre à la convention interdisant au CTC toute coopération avec le patronat ou les autorités gouvernementales, sous prétexte qu'une telle coopération serait une duperie et ne servirait qu'à affaiblir le mouvement syndical.

Le projet prévoit la création d'une société à but non-lucratif, dirigée par un conseil d'administration comptant 14 membres, dont sept représentants syndicaux et sept patronaux. Cet organisme mettrait sur pied une série de commissions représentant chacune un secteur déterminé de l'économie.

Le gouvernement fédéral et ceux des provinces seraient invités à financer le projet et à nommer des conseillers et des observateurs, qui n'auraient cependant pas droit de vote.

Les parrains avaient espéré faire démarrer le projet cet été. Mais, il n'en sera rien, car les délais semblent trop courts.

Cette idée remonte aux conclusions d'un groupe d'études qui, en 1978, avait soumis au gouvernement fédéral des rapports sur 23 secteurs de l'économie.

Investors
MUTUAL OF CANADA LTD
DIVIDENDE NO 122
Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 7¢ par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 28 avril 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 avril 1980.
PAR ORDRE DU CONSEIL
R.S. Toni, Secrétaire
9 avril 1980
Winnipeg, Manitoba

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Poste à combler:
Vice-doyen aux études

Fonctions:
Sous l'autorité du doyen et des corps universitaires compétents, le vice-doyen aux études participe à la direction de la Faculté dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ses orientations. Il dirige les études de la Faculté, et, en particulier, il voit à la bonne marche des programmes d'étude, il prépare et applique les règlements pédagogiques touchant les programmes, il voit à la sélection des professeurs et des chargés de cours, il assure l'évaluation des enseignements de la Faculté. À la demande du doyen, il représente la Faculté dans l'Université et hors de l'Université.

Qualifications requises:
— Aptitude à remplir des fonctions de direction
— Expérience en gestion académique, de préférence au niveau universitaire
— Connaissance de l'université, du système d'éducation au Québec, de l'éducation aux adultes
— Expérience souhaitable en éducation des adultes
— Capacité d'innovation
— Diplôme de troisième(3e) cycle, ou l'équivalent.

Traitement:
À déterminer dans le cadre des barèmes en vigueur à l'Université de Montréal.

Les candidats/candidates feront parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 9 mai 1980, au

Secrétaire de la Faculté d'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
6e étage
Montréal, Québec
H3C 3J7

DIRECTEUR EXÉCUTIF

L'Association des Foyers de Secours du N.-B. Inc. est une association de plus de trente foyers à but non-lucratif dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'Association est à la recherche d'un Directeur Exécutif bilingue pour établir un bureau à Fredericton, N.-B., et pour coordonner les activités de l'Association avec le Conseil d'Administration, les administrateurs des foyers, les gouvernements, les syndicats des employés, et autres organisations.

Salaire négociable.

Faire parvenir candidature à:

Hugh H. McLellan, Président
L'Association des Foyers de Secours du N.-B., Inc.
C.P. 218
Saint Jean, N-B.
E2L 3Y2

Centre de services sociaux de l'Outaouais

POSTE OUVERT

AGENT DE RELATIONS HUMAINES

Poste: No. 819

Endroit: Succursale de Gatineau, Unité Protection.

Fonctions:
— Évaluation de situation où la sécurité et le développement d'enfants sont compromis.
— Prise en charge de jeunes couverts par la Loi de la Protection de la Jeunesse.
— Assumer la responsabilité d'un caseload bilingue.
— Travailler dans un contexte de Cour et d'autorité très souvent avec des mesures non-volontaires.

Qualifications:
— Détenir un diplôme en service social, en criminologie ou une maîtrise en psychologie.
— Capacité d'intervenir auprès d'une clientèle de langue française ou de langue anglaise.
— Avoir une bonne connaissance de la dynamique de l'adolescence et de l'expérience au niveau de cette clientèle.
— Il est souhaitable de connaître la Loi 24 et d'avoir une bonne idée de son application.

Condition particulière:
Utilisation de l'automobile personnelle à des fins professionnelles.

Prière de faire parvenir toute demande à la direction des ressources humaines avant le 14 mai 1980.

Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
105 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec. J8X 1C5

PEUGEOT 604 80

Plus puissante! **Plus** économique!

Plus silencieuse! **Plus** luxueuse!

La voiture de luxe des années 80

BIARRITZ 323-1908

Automobiles Ltée **10,825 Racette, Montréal-Nord**

N.B.: Quelques 604 79 neuves et démonstrateurs encore disponibles et bénéficiant d'escomptes importants!

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 mars 1980 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payable à Terrepharm Inc. a été enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'enregistrement de Montréal le 17 jour d'avril 1980 sous le numéro 3065282.
Daté le 22e jour d'avril 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-001 447-805

DAME NICOLE GASTON,
Demanderesse
-vs-
EDDY JOSEPH,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la date de cette publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au greffe de la COUR.
MONTRÉAL, le 23 avril 1980
(SIGNÉ) RONALD CHASSE, P.A.
PROTONOTAIRE — C.S.M.
Me FLORENT PHILIBERT, Avocat,
HARGREAVES, BELANGER, LEDUC,
PHILIBERT, LESTAGE
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Qué. H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-094 952-805

DAME LUCIENNE BOUCHARD,
Requérante
-vs-
GÉRARD BOOS,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires.
MONTRÉAL, le 16 avril 1980
(SIGNE) ARMAND BEAULIEU, P.A.
PROTONOTAIRE C.S.M.
Me FLORENT PHILIBERT, Avocat,
a/s HARGREAVES, BELANGER & ASS.,
6850 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué. H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-094823-808

RONALD MALBOEUF
Requérant
-c-
DAME VIOLETTE HURDLE
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Violette Hurdle est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 26 mars 1980
RONALD CHASSE P.A.
REGISTRAIRE
Procureurs du requérant
BENARD, LAPIERRE, LAMARRE &
ALIE
1336 rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué
Tél.: 674-1545

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

Prenez avis que PAUL GRAND'MAISON INC., ayant sa principale place d'affaires au 10 rue Brière à St-Jérôme, Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour les fins suivantes:
La requérante, distributeur de produits pétroliers et propriétaire de dépôts pour produits pétroliers, lesdits dépôts étant situés au 10 rue Brière à St-Jérôme, s'adresse à la Commission des Transports dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint — longue distance — route restreinte — camion citerne.
Pour le transport d'essence (3 grades), de carburant diesel, d'huile légère no 2 et d'huile distillée des Raffineries de Montréal-Est et du Plan Marin de Montréal à ses dépôts situés au 10 rue Brière à St-Jérôme, pour le compte des entreprises avec lesquelles la requérante sera liée en vertu de contrats d'entreposage et d'échange de produits.
Demande de permis spécial en vertu de l'article 2.74 du règlement 2 des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.
Me Pierre Delorme, procureur
Lapointe Rosenstein
1117 Ste-Catherine O., #923
Montréal
1ière publication: 28 avril 1980
2ième publication: 29 avril 1980
3ième publication: 30 avril 1980

AVIS

A l'occasion de la vente de toutes les actions détenues par Messieurs André Hurtubise et Germain Provencher dans la corporation LOCATION L'ACADIE INC., détentrice du permis M-601069 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, à la compagnie Les Distributions R. Bellemare Inc., la corporation LOCATION L'ACADIE INC., s'adresse à la C.T.Q. afin que son permis soit maintenu tel qu'il se lit actuellement.
Une fois l'approbation requise reçue, la répartition des actions de LOCATION L'ACADIE INC., sera comme suit:
Les Distributions R. Bellemare Inc., 100 actions ordinaires. L'administrateur délégué de Location L'Acadie Inc., est Réjean Bellemare, actionnaire majoritaire de Les Distributions R. Bellemare Inc.
N.B. La répartition des actions de Les Distributions R. Bellemare Inc., apparaît au dossier de la C.T.Q.
La requérante demande au surplus de se prévaloir de l'article 2.58.1 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire à la date où celle-ci sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert d'actions en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 avril 1980
2ème publication: 29 avril 1980
3ème publication: 30 avril 1980
PAQUETTE & ASSOCIES
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

VILLE DE MONTRÉAL
VENTE PAR HUISSIER

AVIS est par les présentes donné que JEUDI le PREMIER jour de MAI 1980 les biens et effets des personnes ci-après nommées et désignées, actuellement sous saisie pour non-paiement de la taxe de l'eau et de services et la taxe d'affaires, seront vendus par encan public aux heure et endroit ci-après mentionnés, savoir: CAUSE NO 60-00875
NOM: New Sady Restaurant Inc
Lieu de la vente: 8840, Boulevard St-Laurent
Heure de la vente: 11 h 00
DESCRIPTION
Equipement de restaurant, etc.
CONDITIONS
Argent comptant
Rock Pigeon
Huissier de la
Cour municipale
Hôtel de Ville
Montréal, le 30 avril 1980
RENSEIGNEMENTS: 872-3178

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

No: 750-12-000114-80

PRÉSENT: Me MARCEL LEMONDE, REGISTRAIRE-ADJOINT
M. PHILIPPE DENAULT, peintre, domicilié et résidant au 473, rue Ste-Marie, à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, J0L 1J0,
Requérant
-vs-
DAME HUGUETTE COURNOYER, d'adresse inconnue,
Intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à DAME HUGUETTE COURNOYER, de comparaître au greffe de cette Cour dans les soixante (60) jours de la publication des présentes.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée DAME HUGUETTE COURNOYER.
REGISTRAIRE-ADJOINT DES DIVORCES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-094575-804

COUR PROVINCIALE

ANTHONY DE BANATHY
REQUERANT
-vs-
DAME MARIA SZABO
INTIME

par ordre de la cour
L'imtimée, Dame Maria Szabo, d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par l'intimée de comparaître dans ce délai, Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais, susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
Montréal, ce 28 avril, 1980
Armand Beaulieu,
protonotaire adjoint
Mes Laviolette & Lamquin
450 Cherrier
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-004332-803

ROBERT FAUVEL, résidant et domicilié en la cité de LaSalle, district de Montréal,
-et-
FRANCINE FAUVEL-GAGNON, résidant et domiciliée à Edmonton, province d'Alberta,
Demandeurs
-vs-
BENOIT ROBERT, autrefois résidant et domicilié à Ville LaSalle, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, BENOIT ROBERT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 25 avril 1980.
RONALD CHASSE,
P.A.C.S.M.
Mes CHABOT, DOWNS, LAURIER & CERE
356, 90ième avenue
Cité de LaSalle, Qué.
H8R 2Z7
Procureurs des demandeurs.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-12-005122-809

DAME LE-NGA TRUNG NGUYEN, traductrice, domiciliée dans la ville de Lorraine, District de Terrebonne, Province de Québec, au numéro 41 Côte de Moselle,
requérante,
-vs-
PARNUTAD RATANABODINTR, aide-serveur, autrefois domicilié dans la Cité et District de Montréal, au numéro 1445 rue St-Marc, appartement #7, et maintenant d'adresse inconnue,
intimé
La Cour ordonne à l'intimé, Parnutad Ratanabodintr de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Saint-Jérôme, le 21 avril 1980
LUCIE PÉLOQUIN
REGISTRAIRE-ADJOINT C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES
Me J. Daniel Phelan
4018 St-Catherine ouest
suite 2000
Westmount, Québec
H3Z 1P2
Procureur de la requérante

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 27 mars 1980 par lequel Bernard Dionne a transporté et cédé toutes ses dettes de livrés présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie a été enregistré dans le Bureau d'Enregistrement de Montréal le 18 avril 1980 sous le numéro 3065508."
Banque de Montréal, le 22 avril 1980.

Le requérant-cédant, M. Rhéo Souligny, domicilié à St-Vital de Clermont, Cté Abitibi ouest demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Hénéault, domicilié à Rang 6, Taschereau, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-508724-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
première parution: 30 avril 1980
deuxième parution: 1er avril 1980
troisième parution: 2 avril 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-018335-807

GÉRALD LAVOIE,
Demandeur,
C.
JEAN PAQUETTE
ET
RENÉ TURGEON,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Jean Paquette est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution de contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement final.
SAINT-HUBERT, ce 25 avril 1980
BELLAVANCE ET HOGUE
Procureurs de la demanderesse
5800 Chemin Chambly
Saint-Hubert, Qué.
Bureau 201
J3Y 6W9
RONALD CHASSE, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-095536-805

MAUREEN FRANKLIN,
Requérante
-vs-
EMMETT O'CONNELL,
Intimé

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
Montréal, ce 24 avril 1980
(S) ARMAND BEAULIEU P.A.
Registraire des divorces
Division de Montréal
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN,
CHARBONNEAU & BOURDEAU, avocats,
2383, rue Grand-Trunk,
Montréal, Qué.,
H3K 1M8
Tél: 933-3432
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000702-804

LISE DUBÉ,
Demanderesse-Requérante
C.
RÉGINALD DUBÉ,
Défendeur-Intimé
ET
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur-Intimé, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la division de la famille de la Cour Supérieure à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement final de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires qu'elle sollicite contre vous.
SAINT-HUBERT, ce 21 avril 1980
MES BELLAVANCE ET HOGUE
Procureurs de la
demanderesse-requérante,
5800 Chemin Chambly
Saint-Hubert, Qué.
Suite 201
J3Y 6W9

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
RENOREV INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie RENOREV INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Laval, district judiciaire de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, le 14e jour d'avril 1980.
REJEAN MATHIEU
SECRETAIRE

Avis est donné que: Michel Deslauriers, R.R. #1, Mont-Laurier, P.Q., détenteur du permis M504460-001, région 07, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Robert St-Pierre, R.R. #1, Mont-Laurier, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 28 avril 1980
2ème parution: 29 avril 1980
3ème parution: 30 avril 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-095480-806

JOSEPH JACQUES DUMORNAY,
Partie requérante
-c-
DAME MARIE PAUL,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée DAME MARIE PAUL, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 22 avril 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Registraire
BORENSTEIN DUQUETTE & BROTT
5311, ave. du Parc
Montréal H2V 4G9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-001591-800

MONIQUE LÉVEILLÉ-McLAUGHLIN
Demanderesse,
C.
NÉRI McLAUGHLIN,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Néri McLaughlin est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la division de la Famille de la Cour Supérieure à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution de contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement final de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires qu'elle sollicite contre vous.
SAINT-HUBERT, ce 24 avril 1980
Armand Beaulieu, P.A.
BELLAVANCE ET HOGUE
Procureurs de la demanderesse
5800 Chemin Chambly
Saint-Hubert, Qué.
Bureau 201
J3Y 6W9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-095076-802
DAME NICOLE HEMOND
Requérante
-c-
ANDRE COLLIVER,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé André Colliver est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 3 avril 1980
RONALD CHASSE P.A.
REGISTRAIRE
BENARD, LAPIERRE,
LAMARRE & ALIE
1336 rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué.
Tél: 674-1545

Prenez avis que la compagnie 97865 Canada Ltée, ayant son bureau de location à l'Aéroport de Gagnon, s'adresse à La Commission des Transports du Québec, en vue d'obtenir le permis spécial suivant: — Location à court et à long terme de véhicules de promenade y incluant les camions légers, à l'Aéroport de Gagnon. Le tout en conformité avec l'Ordonnance Générale no 2. — Location à court et à long terme de tracteurs, remorques et semi-remorques à l'Aéroport de Gagnon. Le tout en conformité avec le règlement sur la location arrêté en conseil No: 4476-77.
De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis, à La Commission des Transports du Québec, au 585 est, Boul. Charest, Québec.
VEZINA, POULIOT, L'ECUYER ET MORIN
Procureurs de la requérante.
Première parution: 29 avril 1980
Deuxième parution: 30 avril 1980
Troisième parution: 1er mai 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 12 095253 807

SOK HING WAI CHEUNG,
Requérant
-c-
PING KWONG CHEUNG
Intimé

IL EST ENJOINT à PING KWONG CHEUNG à l'intention duquel une copie d'une requête en divorce a été laissé au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 24 avril, 1980
(S) Ronald Chasse
Greffier Adjoint
Pollack, Teitelbaum, Cohen & Wainer
800 boul Dorchester, ouest
Suite 1410
Montréal, Québec.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 mars 1980 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payable à Allan Nash, Pharmacien a été enregistré au Bureau du Régistraire de la Division d'enregistrement de Montréal le 17e jour d'avril 1980 sous le numéro 3065284.
Daté le 22 jour d'avril 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que ROLAND VALLEE, St-Joachim-de-Tourelle s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506-196-001, région 01 à M. Hector Bélanger, St-Ulric (Matane). Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Qué. G1K 7W5
1ère publication: 30 avril 1980
2e publication: 1er mai 1980
3e publication: 2 mai 1980.

Avis est donné que: Rolland Lafrenière, (Aldéo et Lucie Lafrenière, es-qualité exécuteurs testamentaires), s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis M503451-001, région 06, antérieurement détenu par feu Rolland Lafrenière, 3790, Principale, Notre-Dame de Lourdes, Joliette, P.Q., en faveur de la succession Rolland Lafrenière, laquelle demande également à transférer le permis M503451-001, en faveur de LÉO PAUL DESMARAIS INC., 4721, Principale, Notre-Dame de Lourdes, Joliette, P.Q. région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Selon l'article 2.58.1 les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 avril 1980
2ème parution le 29 avril 1980
3ème parution le 30 avril 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

APPEL D'OFFRES
ASSURANCES GÉNÉRALES

La Commission Scolaire Outaouais-Hull recevra **jusqu'à 14:00 heures le 23 mai 1980 des offres sous enveloppes scellées pour le portefeuille d'assurances générales de la Commission et identifiées comme tel sur l'enveloppe.**
Les courtiers soumissionnaires pourront se procurer le cahier des spécifications et autres documents à compter de 9:00 heures le 28 avril 1980 en s'adressant au bureau du Directeur des Finances de la Commission, Monsieur Pierre Latour, 122, rue St-Laurent, Hull, Québec.
Un chèque ou mandat-poste non remboursable au montant de $25.00 payable à la Commission Scolaire Outaouais-Hull est nécessaire afin d'obtenir les documents de soumission.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le 23 mai 1980 à 14:00 heures au siège social de la Commission, 122, rue St-Laurent, Hull, Québec.
La Commission Scolaire Outaouais-Hull ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
Monique Cyr
Directeur général

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, (Ontario), K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt éligible.

ENTREPRISE

Numéro 039966 — Rénovations, Tour de la Paix, Colline du Parlement, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: mardi, le 3 juin 1980
Dépôt: 250.00 dollars.

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants pour construction électrique, mécanique et panneaux muraux de gyse, doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, vendredi, le 30 mai 1980, conformément aux dispositions du document intitulé 'Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux', deuxième édition, 1er avril 1970. Une réunion sera tenue au chantier, mardi, le 13 avril 1980. Pour plus de renseignements, veuillez voir les documents de soumission.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jeu du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée — Transports Canada
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated — Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 92-40/22" relativement à la

RÉPARATION DES FISSURES DANS LES PILIERS ET DIVERS TRAVAUX DE BÉTONNAGE 1980 / PONT CHAMPLAIN

seront reçues aux bureaux de la Corporation, Complexe Bienville, bureau 420, 1000 De Serigny, Longueuil, Québec, J4K 5B1, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le jeudi 22 mai 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland

LES PONTS JACQUES CARTIER
ET CHAMPLAIN INCORPORÉE,
OTTAWA, le 30 avril 1980.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée — Transports Canada
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated — Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 92-40/23" relativement à la

RÉPARATION DU BÉTON 1980 PONT CHAMPLAIN

seront reçues aux bureaux de la Corporation, Complexe Bienville, bureau 420, 1000 De Serigny, Longueuil, Québec, J4K 5B1, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le mardi 13 mai 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland.

LES PONTS JACQUES CARTIER
ET CHAMPLAIN INCORPORÉE,
OTTAWA, le 29 avril 1980.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD
APPEL D'OFFRES

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: "SOUMISSIONS AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES CHARRETIÈRES, RÉFECTION DE COUPES, RÉPARATION DE SECTIONS DE PAVAGES ET CONSTRUCTION D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUT — CONTRATS NOS 303, 304, 305 et 306", adressées au soussigné à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à dix-sept heures (17 h 00) **MARDI, LE 13 MAI 1980** pour les travaux suivants:

CONTRAT NO 303: Aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de la ville
CONTRAT NO 304: Réfection de coupes et réparation de sections de pavages sur diverses rues de la ville
CONTRAT NO 305: Réparation de sections de pavages sur fondation de béton sur diverses rues de la ville
CONTRAT NO 306: Construction d'aqueduc et d'égouts dans la rue projetée 8-1546

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le directeur du génie de la Cité. Ces formules de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus au bureau du Directeur du génie, M. Yvon Paquette, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4243, rue Charleroi, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50$) en argent ou un chèque visé, pour chacun des contrats. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.
La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Ledites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil,le même jour à vingt heures (20 h 00) à la Salle du Conseil, 11155, rue Hébert, Montréal-Nord.

ALINE OUIMET
GREFFIER

Montréal-Nord,
ce 29 avril 1980.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCP-80-19108
le mardi 20 mai 1980
Poste Saint-Césaire
Comté d'Iberville
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1980)
Garantie de soumission: $45,000
Principale place d'affaires au Québec

CCL-80-19121
le mardi 20 mai 1980
POSE DU DEUXIÈME DE LA LIGNE DE TRANSPORT À 230 KV SUR PYLONES D'ACIER, ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET SAINT-CÉSAIRE
Garantie de soumission: $20,000
Principale place d'affaires au Québec

PME-80-19125
le mardi 20 mai 1980
Région Mauricie
TRAVAUX DE BÉTONNAGE DU ROC À L'EXTRÉMITÉ AVAL DE LA PASSE-À-BILLES À L'AMÉNAGEMENT SHAWINIGAN 3
Garantie de soumission: $4,000
Principale place d'affaires au Québec

CCP-80-19134
le mardi 20 mai 1980
Témiscaming-Sud
Comté de Pontiac — Témiscamingue
CONSTRUCTION COMPLÈTE DU CENTRE DE SERVICE
Garantie de soumission: $10,000
Principale place d'affaires au Québec

PMY-80-19037
le mardi 20 mai 1980
Région Montmorency
CONSTRUCTION D'UN OLÉODUC CENTRALE BLANC-SABLON COMTÉ DE DUPLESSIS
Garantie de soumission: $15,000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

AUTOROUTES

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES

Projet no: E-L-80-2-R
Réparations des ponts jumelés au-dessus de la Rivière du Nord km 39,9
Autoroute (15) des Laurentides

L'Office des autoroutes du Québec, 255 est, boulevard Crémazie, 10ème étage, Montréal, Qué. H2M 1L5, demande des soumissions pour réaliser le projet ci-haut mentionné.
Sont admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront réquisitionné la documentation du projet à leur nom.
Les documents du projet et de la soumission sont obtenus pour une somme non remboursable de vingt-dollars ($20.00), soit en espèces, soit par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec.

Garantie de soumission exigée:	
Cautionnement de soumission:	**62 800,00 $**
ou	
Chèque visé:	**31 400,00 $**
ou	
obligations conformes aux exigences:	**31 400,00 $**

On peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission du:

Directeur du Génie
Office des autoroutes du Québec
255 est, boul. Crémazie, 10ème étage
Suite 1055, Montréal, Qué. H2M 1L5

La réception et l'ouverture des soumissions seront faites aux bureaux du

Secrétaire, Jacques Taschereau, notaire
Office des autoroutes du Québec
255 est, boul. Crémazie, 10ème étage
**Suite 1001, Montréal

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

Avis est donné que: Jean-Claude Talbot, 3634 Laviolette, Lac Mégantic, P.Q., détenteur du permis M509166-001, région 05, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Raymond Grenier, Piopolis, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 28 avril 1980
2ème parution: 29 avril 1980
3ème parution: 30 avril 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS
Prenez avis que Cap Chat Construction Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 504106, Région 01, pour le transport des matières en vrac à PIERRE-PAUL LÉVESQUE INC. 251 est, boulevard Ste-Anne, Ste-Anne des Monts, P.Q.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.
Première parution: 28 avril 1980
Deuxième parution: 29 avril 1980
Troisième parution: 30 avril 1980

Avis est donné que: Antonio Storto, 1135, Montmartre, Duvernay, Laval, P.Q., détenteur du permis M509271-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LUCIO STORTO CO. LTÉE., 4190, boul. St.-Elzéar, Chomedey, Laval, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 avril 1980
2ème parution le 29 avril 1980
3ème parution le 30 avril 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

ORDONNANCE A:
Madame SUZANNE GENDRON,
12055, rue James Morrice,
Bordeaux,
district de Montréal, Qué.
MADAME,
PRENEZ AVIS qu'une copie d'une requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Chambre de la Famille, district de Montréal, à votre attention, à la suite des procédures intentées par votre mari, Jacques Dufour, le 19 décembre 1979.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
(SG) RONALD CHASSE, P.A.
REGISTRAIRE DES DIVORCES
COUR SUPÉRIEURE, DISTRICT DE MONTRÉAL
Montréal, ce 22 avril 1980

PRENEZ AVIS QUE: M. Jacques Desjardins résidant et domicilié à Terrebonne, comté de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Jean Raynault Inc. résidant et domicilié à L'Assomption, comté de l'Assomption, le permis M-502252 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 30 avril 1980
2ème publication: 1er avril 1980
3ème publication: 2 avril 1980

PRENEZ AVIS QUE: M. André Bergeron, résidant et domicilié à St-Philippe, comté d'Argenteuil, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Daniel Bourgon résidant et domicilié à St-Télesphore, comté de Vaudreuil-Soulanges, le permis M-508584-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
Poste d'Affectation de la Région 06 Inc.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ière publication: 29 avril 1980
2ième publication: 30 avril 1980
3ième publication: 1er mai 1980

PRENEZ AVIS QUE: M. Jacques Ménard, résidant et domicilié à St-Luc, comté St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Albert & Marcel Chagnon, résidant et domicilié à Iberville, comté d'Iberville, le permis M-504600 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 29 avril 1980
2ème publication: 30 avril 1980
3ème publication: 1er mai 1980

Le requérant-cédant, M. Laval Poulin (Succession), domicilié à R.R. #1, St-Joseph, Cté Beauce, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Valérien Poulin, domicilié à R.R. #1, St-Joseph, Cté Beauce, le permis portant le numéro: Q-505879-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 28 avril 1980
2ième publication: 29 avril 1980
3ième publication: 30 avril 1980

Le requérant-cédant, M. Jean-Jacques Coursol, domicilié à 1717 boul. Paquette, R.R.#3, Mont-Laurier, Cté Labelle, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Philippe Whear, domicilié à R.R.#1, Lac des Iles, Cté Labelle, le permis portant le numéro: M-504196-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4.
première parution: 30 avril 1980
deuxième parution: 1er mai 1980
troisième parution: 2 mai 1980

C.T.Q.
TRANSFERT

Prenez avis que la requérante "KENNETH A.J. Brown" faisant affaires sous les nom et raison sociale de "HUDSON MOVERS", détenteur du permis no. 12554-V (M-302783) s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à "HUDSON MOVERS INC."
Les parties demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement, selon les règles de Pratique.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert dans les cinq (5) jours suivant la 3ième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
GEOFFRION & PRUD'HOMME
Procureur de la Requérante
1ère parution: 28 avril 1980
2ème parution: 29 avril 1980
3ème parution: 30 avril 1980

Prenez avis que la requérante Transport Anctil Inc, 613, 68me rue Murdochville PQ s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint, longue distance, route restreinte, contrat.
De Gaspé à Murdochville pour le transport de concentré de cuivre et retour avec anodes de cuivre pour le compte de les Mines Noranda Ltée, division Mine Gaspé, le tout pour une durée de 314 jours.
Votre requérante demande de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision à être rendue puisse être exécutoire immédiatement.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec P.Q.
Me Marc M. Delage Procureur
St-Hilaire de Blois et associés
220 Grande Allée est suite 850
Québec P.Q.
G1R 2J1
Première parution: 28 avril 1980
Deuxième parution: 29 avril 1980
Troisième parution: 30 avril 1980

Le requérant-cédant, M. André Choinière, domicilié à R.R. #1, Lennoxville, Cté Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Pierre Ferland, domicilié à Chemin Gilbert, Lennoxville, Cté Sherbrooke, le permis portant le numéro: M-503738-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 28 avril 1980
2ème publication: 29 avril 1980
3ème publication: 30 avril 1980

AVIS D'ENREGISTREMENT
Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 avril, 1980 sous le no. 3066980 d'un contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Decorpac (1979) Inc. a vendu, transféré, assigne toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, corporation dument constituée.
Montréal, le 25 avril, 1980
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 3065016, la Banque Nationale du Canada (ci-après appelée «la Banque») a rétrocédé et transféré de nouveau à D.H.D. Industries Ltd. (ci-après appelé "le client") 8370 rue Labarre, Montréal, Québec,Manufacturier de produits pharmaceutiques tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 10 octobre 1978 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2924824.
Fait ce 14 jour d'avril 1980.
La Banque Nationale du Canada

AVIS EST DONNÉ QUE: MONSIEUR YVON ST-JEAN du 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terrebonne, P.Q. Détenteur du permis M 507546-001, région de Montréal s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: MONSIEUR MICHEL PROVOST du 4202, rue Taillon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59,1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journeaux.
1ère parution: 28 avril 1980
2ème parution: 29 avril 1980
3ème parution: 30 avril 1980

PRENEZ AVIS QUE: M. François Venne, résidant et domicilié à Ste-Mélanie, comté de Berthier demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Alcide Laberge, résidant et domicilié à Ste-Julienne, comté de Montcalm le permis M-508945 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
Poste d'Affectation de la Région 06 Inc.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ière publication: 29 avril 1980
2ième publication: 30 avril 1980
3ième publication: 1er mai 1980.

PRENEZ AVIS QUE: M. Yves Chabot, résidant et domicilié à St-Jacques le Mineur, comté de Laprairie, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Richard Stoddart résidant et domicilié à Chambly, comté de Taillon, le permis M-508685 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 29 avril 1980
2ème publication: 30 avril 1980
3ème publication: 1er mai 1980.

Le requérant-cédant, M. Jean-Luc Bousquet, domicilié à 65 St-Charles Nord, Granby, Cté Shefford, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Diane Corriveau-Taylor, domiciliée à 848 Denisson ouest, Granby, Cté Shefford, le permis portant le numéro M-507784-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 28 avril 1980
2ème publication: 29 avril 1980
3ème publication: 30 avril 1980
Me Claude Gilbert, avocat.
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AIR CANADA,
Demanderesse,
vs
GALLANT ROBERTSON INC.
Défenderesse
IL EST ENJOINT à GALLANT ROBERTSON INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 30 avril 1980
GREFFIER
Mes GIARD GAGNON CLERK & PERRON
Avocats de la demanderesse

Le requérant-cédant, M. René Lamontagne, domicilié à R.R. #1, Rouyn-Noranda, Cté Témiscamingue, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Bruneau, domicilié à 107, 10ième avenue, Macamic, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-502669-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 29 avril 1980
Deuxième parution: 30 avril 1980
Troisième parution: 1er mai 1980.

Compagnie de Transport des Laurentides Limitée demande un permis à la Commission des Transports du Québec.
Transport saisonnier, catégorie économique.
Transport des clients de l'Agence Tours Ajisme du Québec Inc., pendant onze (11) semaines consécutives, débutant le 8 juillet 1980, dont les départs s'effectueront à Montréal de l'Auberge Amiral du Vieux Montréal, en destination de divers points dans la province de Québec dans les Auberges Jeunesse. Toute personne qui désire s'opposer à cette demande doit produire son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, dans les (5) cinq jours qui suivent la troisième publication. La présente requête est introduite en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.
Première publication: 28 avril 1980
Deuxième publication: 29 avril 1980
Troisième publication: 30 avril 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD,
créancier
-vs-
JOCELYN DUCLOS,
débiteur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Avis est donné à Jocelyn Duclos, débiteur, qu'un Avis de Soixante Jours a été déposé au bureau du Protonotaire, au Palais de Justice de St-Jérôme, 400 rue Laviolette, St-Jérôme, P.Q. Ledit Avis concerne ledit immeuble situé en la ville de Ste-Thérèse et étant le numéro civique 784 du boulevard Labelle. Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas aux défauts qui y sont mentionnés, en dedans de 60 jours de la présente publication, le créancier, La Compagnie de Fiducie Morguard, intentera des procédures afin de devenir propriétaire de l'immeuble décrit ci-haut.
ST-JÉRÔME, ce 27 mars 1980.
(S) ANDRÉ BRUNET
Protonotaire-Adjoint, C.S.T.

PRENEZ AVIS QUE: M. Gabriel Dupuis, résidant et domicilié à Laprairie, comté de Laprairie, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Benoît Sénécal, résidant et domicilié à Laprairie, comté de Laprairie, le permis M-508067 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 29 avril 1980
2ème publication: 30 avril 1980
3ème publication: 1er mai 1980.

AVIS D'ENREGISTREMENT
Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement pour la Division d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 avril, 1980 sous le no. 3066979 d'un contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Poligrafix Inc. a vendu, transféré, assigne toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, corporation dument constituée.
MONTRÉAL, le 25 avril, 1980
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE

Avis est donné que: Réal Darsigny, 75, Rang Argenteuil, St.-Damasse, P.Q., détenteur du permis M500619-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Patrice Darsigny, 158, Rang Argenteuil, St-Damasse, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère publication: 28 avril 1980
2ème publication: 29 avril 1980
3ème publication: 30 avril 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE LA CHARTE
«CARROSSERIE ATLANTA LTEE/» ATLANTA AUTO BODY LTD.»
AVIS est par la présente donné que «CARROSERIE ATLANTA LTEE AUTO BODY LTD» compagnie dûment incorporée selon la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à 2205, Walkley, Montréal, P.Q. demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte en vertu des stipulations de la Loi des compagnies du Québec.
Daté à Montréal, ce 16 avril 1980.
F. GRONDIN
SECRÉTAIRE

PRENEZ AVIS QUE: M. Jean Miller résidant et domicilié à Arundel, comté d'Argenteuil, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Excavation Jean Miller Inc. résidant et domicilié à Arundel, comté d'Argenteuil, le permis M-505558 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
Première parution: 28 avril 1980
deuxième parution: 29 avril 1980
troisième parution: 30 avril 1980

PRENEZ AVIS que Niagara Frontier Tariff Bureau Inc., pour Overland Western Limited, a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification de ses tarifs comme suit: Supplément 7 au tarif ovre 270 (Tarif de fer et d'acier), en vertu de la décision MCR-05811-TF, datée du 1er avril 1980, et en vigueur le même jour, le tout en conformité avec les articles 2.64 et suivants du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à cette modification dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Guy Parenteau
Première parution: 28 avril 1980
deuxième parution: 29 avril 1980
troisième parution: 30 avril 1980

AVIS
HÔTEL DE LA BELLE PROVINCE
255, rue Labelle
St-Jérôme, Qué. J7Z 5K9
(la) requérant(e) s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: Transport saisonnier — catégorie économique Transport exclusif aux clients de l'Hôtel de la Belle Province St-Jérôme à tout point situé dans un rayon de 40 milles pour des activités récréatives organisés par l'Hôtel de la Belle Province.
La présente requête est déposée en vertu des articles 2.72.7 et 2.58.1.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 3ième publication.
Première parution: 28 avril 1980
Deuxième parution: 29 avril 1980
Troisième parution: 30 avril 1980

Le voiturier-remorqueur: Jean Lagacé, 2233, Laperle, St.-Hyacinthe, P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant: (article 2.74) TRANSPORT RESTREINT —REMORQUAGE — CONTRAT — Tirer les remorques vides ou chargées en possession légale de: BERTRAND MATHIEU LTÉE., permis no: M301225, en vertu du permis de cette dernière et sur chacune des clauses. Le voiturier-roulier demande à la Commission des Transports du Québec un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
Première parution: 28 avril 1980
Deuxième parution: 29 avril 1980
Troisième parution: 30 avril 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant-cédant, M. Georges Taillefer, domicilié à Mont St-Michel, Cté Labelle, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Robert McMillan, domicilié à Val Barrette, Cté Labelle, le permis portant le numéro M-503395-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 28 avril 1980
2ème publication: 29 avril 1980
3ème publication: 30 avril 1980
Me Claude Gilbert, Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

Le requérant-cédant, M. Roger Veillette, domicilié à Dupuy, Cté Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Réal Frappier, domicilié à R.R. #3, La Sarre, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-508534-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 29 avril 1980
Deuxième parution: 30 avril 1980
Troisième parution: 1er mai 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-001200-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Frederick Colbourne
Considérant la demande formulée par requête en date du 26 mars 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites,de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Lisa Marie Colbourne, née le 11 octobre 1968 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

Un concert inoubliable de l'Orchestre de Cleveland

par Gilles Potvin

Il faudrait sans doute remonter loin, peut-être jusqu'aux plus beaux soirs du Festival mondial d'Expo 67 pour retrouver une manifestation symphonique comparable au concert inoubliable que donnait lundi soir, à la salle Wilfrid-Pelletier, l'Orchestre de Cleveland sous la direction de son chef en titre, Lorin Maazel, successeur de Goerge Szell en 1972. C'est ce dernier qui, à partir de 1946, a fait peu à peu de cet obscur ensemble du Mid West américain un orchestre qui rivalise depuis avec les plus célèbres formations d'Europe et d'Amérique.

Les musiciens de Cleveland n'en étaient pas à leur première visite ici. En 1970, notamment, ils affichaient une exceptionnelle tenue dans la même salle, sous la baguette de Pierre Boulez qui agissait alors comme principal chef invité dans les dernières années du régime Szell. L'on a bien souvenance d'un concert remarquable mais l'on s'était demandé si l'approche foncièrement intellectuelle de Boulez et la rigueur objective de sa direction n'entravaient pas quelque peu la pleine et totale expression sonore d'un ensemble formé à sa base par un tenant du grand répertoire romantique.

Cette fois, grâce à un programme mieux taillé à la mesure des possibilités de l'orchestre et à la présence d'un chef davantage soucieux de faire valoir au maximum ces possibilités, l'Orchestre de Cleveland a brillé d'un éclat incomparable, autant par sa foudroyante virtuosité que par sa somptueuse sonorité. Ceci dit, l'on devient vite à court de mots pour décrire l'impact créé par cet ensemble sur un public absolument médusé, qui n'en finissait plus de s'étonner au fur et à mesure que la soirée avançait.

Les quelque 105 instrumentistes sont tous évidemment triés sur le volet et l'on a noté

Suite à la page 21

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LE CAVALIER, Laurette, Soeur (S.S. Thérèse de la Miséricorde) — A Montréal, le 28 avril 1980 à l'âge de 73 ans, est décédée, Soeur Laurette Le Cavalier (S.S. Thérèse de la Miséricorde) de la Congrégation de Notre-Dame. Elle était la fille de M. et Mme Roméo Le Cavalier (décédés). Elle laisse son frère Adrien, ses soeurs: Mme Benoît Forget (Gabrielle), Germaine et plusieurs parents et amis. Les funérailles auront lieu le jeudi 1er mai en la Maison-mère de la congrégation, 3040 rue Sherbrooke ouest où le service sera célébré à 2 heures et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

ROUSSEL Conrad, Révérend Père, Capucin, décédé le 24 avril 1980, à Garoua (Cameroun) à l'âge de 48 ans et 3 mois, et inhumé à Moundou, Tchad (Afrique Centrale) où il était missionnaire depuis 1965. Il laisse dans le deuil outre sa famille religieuse, son père et sa belle-mère M. Mme Hormidas Roussel (St-Moïse), ses frères: Réginald (Haute-Rive), Jean-Marie (Eastman), Jocelyn (St-Basile-le-Grand), Bermond (Sayabec) et sa soeur Nicole (Rimouski). Un service religieux sera célébré le vendredi 2 mai, à 20 heures à la Chapelle-de-la-Réparation, Pointe-aux-Trembles, et un autre le samedi 10 mai à 18:45 heures à St-Moïse de Matapédia.

Décès du Père Édouard Martineau
Clerc de Saint-Viateur (1893-1980)

Le Père Édouard Martineau, c.s.v. est décédé au Centre Champagneur de Joliette, le 28 avril 1980, à l'âge de 87 ans, dans sa 63ème année de profession religieuse et sa 64ème année de sacerdoce. Il était le frère de feu l'abbé Wilfrid Martineau, autrefois du diocèse de Montréal.

Né à Saint-Clet (Soulanges) le 20 mars 1893, Édouard Martineau fit ses études classiques au Collège Bourget de Rigaud (1906-1913) et ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, avant d'être ordonné prêtre à Montréal, le 9 juillet 1916. Il demanda la même année son admission chez les Clercs de Saint-Viateur, où il fit profession perpétuelle en 1921. Professeur à Rigaud, au Scolasticat de Théologie d'Outremont et au Séminaire de Joliette, le Père Martineau se rendit étudier à l'Angelicum, à Rome, en 1924; il y décrocha un doctorat en philosophie.

De retour au Canada, il oeuvra au Collège Bourget, tour à tour comme professeur de philosophie, responsable de l'Action Catholique (J.E.C.), père spirituel, directeur du Sanctuaire de Lourdes (1929-1931), puis supérieur (1941-1943). Commença alors une seconde carrière pour le Père Édouard Martineau, celle d'aumônier et de prédicateur de retraites. Résidant à l'école Jean-Talon de Montréal, il exerçait son ministère sacerdotal partout au Canada, et même aux États-Unis. Il prit sa retraite en 1967, à la Résidence provinciale des C.S.V., à Outremont, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre son ministère, à la paroisse Saint-Viateur. Au moment de son décès, il était en traitement au Centre Champagneur de Joliette depuis quelques semaines seulement.

Le Père Édouard Martineau laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, une cousine, Mlle Agnès Martineau, d'Outremont; plusieurs neveux et nièces, la plupart de Montréal: Bernadette, Laurent (époux de Sabine Guillot), l'abbé Maurice Martineau, curé de la paroisse Saint-Jude, à Montréal; le P. Viateur Martineau, c.s.v., curé à Sainte-Anne de Prescott, Ontario; Monique (Mme Raymond Gauvin), de la Caroline du Nord; Marie (Mme Gaston Villeneuve); André (époux de Norma Power), Georges (époux de Huguette Séguin), et Eddy (époux de Huguette Tessier).

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450 avenue Querbes, Outremont. Les funérailles auront lieu le jeudi 1er mai, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont. L'inhumation se fera au cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

TÉLÉVISION

2 CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine Express:
À votre santé. Inv.: Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez-soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine
Inv.: Yvette Brind'Amour. Elle nous parle de son métier de comédienne.
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Action-Santé
"Le troisième âge". Le troisième âge à l'heure du conditionnement physique.
12.30 Les coqueluches
Shirley Théroux, Suzanne Gratton, Robert Leroux et Yves Albert.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
"Le coeur en fête". Reportage sur la fête des nouveaux citoyens québécois, qui se tenait au Complexe Desjardins, il y a quelque temps. "Dossier avortement". Depuis que le Dr Henry Morgentaler a été arrêté à plusieurs reprises il y a une dizaine d'années pour avoir fait des avortements illégaux, la situation a-t-elle évolué au Québec chez les médecins francophones?
14.30 Le temps de vivre
Inv.: un groupe de Saint-André-Avelin. Information: les problèmes matrimoniaux. Activité: taxidermie.
16.00 Bobino
16.30 Place du fondateur
Texte: Pierre Guénette
17.00 Cosmos 1999
17.54 Période gratuite Référendum
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille
Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Baseball 80
Au Three Rivers Stadium à Pittsburgh, les Expos de Montréal rencontrent les Pirates.
Horaire en cas de pluie:
19.30 Race de monde
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu.
20.00 Les grands films
"L'attentat de la rue St-Nicoise" (Français). Drame réalisé par Victor Vicas, avec François Dyrek, Hervé Jolly, J.F. Rémi et Jacqueline Fontaine.
22.00 Le son des Français d'Amérique
"Le reel des ouvriers". Documentaire réalisé par Michel Brault, avec Arthur Tremblay et Jean-Claude Petit.
22.30 Le téléjournal régional
23.04 L'opinion
23.10 Le téléjournal régional
23.15 Nouvelles du sport
23.25 Reflets d'un pays:
De Rimouski. "Les fermes d'hébergement dans le Jal". "La voile sur le fleuve". "Les jeunes scientifiques" et "L'expo-science de Rivière-du-loup".
24.25 Cinéma
"Othalia de Bahia" (Français 1975). Comédie musicale réalisée par Marcel Camus d'après le roman de Jorge Amado et interprété par Mira Fonseca, Antonio Pitanga et Maria Viana.
2.30 Le téléjournal

10 CFTM
6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico & Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne:
"Notre langue", "Comprendre l'actualité", "Mode-beauté".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Les pionniers" (Américain 1975). Western avec Joanna Pattet, William Shatner et David Janssen.
14.30 JaNette veut savoir:
"Qu'est-ce qu'un homme"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Jasonik le brigand
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Les Brillant
Textes de Marcel Gamache
20.00 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série:
"La filière"
22.00 Référendum 80
Le comité du "Oui"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Film-O-Dix:
"La 25e heure" (Franco-Italien 1966). Drame de guerre réalisé par Henri Verneuil, avec Anthony Quinn, Virna Lisi et Serge Reggiani.
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC
10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong, Think About, Write On
Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout
Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Justice pour tous
"L'environnement". Me Louis-Paul Allard et son invité. Me Jean Piette, indiquent différentes dispositions légales dont le citoyen peut se prévaloir afin de protéger son environnement.
16.00 Des arts et des hommes
Série qui nous propose un panorama de l'art à travers le monde. La danse dans différentes peuplades du Congo et le bobongo, ce ballet africain.
16.30 L'envers du décor
"V'la l'Bon Vent". Deuxième partie d'une rencontre avec les membres de la chorale V'la L'Bon Vent.
17.00 Les livres et nous
17.30 Recours:
"Municipalités".
18.00 La petite Lulu
18.30 Les amis de mes amis:
Série d'émissions qui fait partager la vie quotidienne de quelques enfants à travers le monde. "Les enfants de la révolution".
19.00 Un village, un pays:
"Guerlesquin, village breton".
20.00 Droit de parole
21.00 Prise I
Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Cette semaine: Daniel Bisson et Louise Dugal.

99 TVFQ (Câble)
9.30 Pour les jeunes:
"Truc en troc", "Je veux être toi: Hôtesse de l'air et steward.
10.15 Société d'aujourd'hui
Deux téléspectateurs évoquent avec Jean Drejac leurs souvenirs du célèbre "Concert Mayol".
11.30 Midi première (variété)
Inv.: Ringo
12.00 Télé-Foot:
En différé du Palais des sports de Nantes. Basket-ball: finale du championnat de France.
13.00 Télé-Film:
"Maigret chez les Flamands" de Georges Simenon, avec Michel de Warzee, Marjan Brandsma, Henny Alma, Inke Cohen, Jelle Balder et Jean Richard.
14.30 Fenêtre sur:
"Point 2000"
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales:

À la Place des Arts à compter de demain

Supershow extraordinaire pour les jeunes

En ce début de mai, alors que ça sent bon le printemps, les enfants ont l'occasion de se faire une fête à la Place des Arts, grâce au Supershow extraordinaire pour les jeunes, un événement culturel qui tient l'affiche trois jours (1er, 2 et 3 mai) et présente cinq activités différentes.

Les jeunes de tous âges auront un choix d'activités taillées sur mesure: marionnettes pour les plus jeunes ou plus âgés, musique et danse en plus d'une exposition splendide de poèmes et dessins choisis parmi les 20,000 travaux reçus par l'équipe de Bobino (Radio-Canada) en réponse au concours intitulé «Des mots pour chasser la guerre».

Le Supershow se déroule entièrement à la Place des Arts et les spectacles sont repris tous les jours: *Hansel et Gretel* présenté par le Canadian Puppet Festivals de Nouvelle-Écosse (pour les enfants de 6 à 12 ans) est le seul spectacle à horaire compliqué puisqu'il est joué alternativement en français et en anglais. Ce spectacle de marionnettes se donnera dans la grande salle de répétition «E» de la Place des Arts jeudi à 10 h, vendredi à 11 h 30 et samedi à 10 h et à 11 h 30 (spectacles en français). Le Canadian Puppet Festivals est la plus ancienne compagnie professionnelle de marionnettes du Canada qui ne cesse de rafler prix et mentions pour l'excellence de ses performances tant au pays qu'à l'extérieur.

Le groupe de percussionnistes Nexus de Toronto (pour les jeunes de 10 à 16 ans) présentera son spectacle dans la même salle de répétitions «E» mais à 14 h tous les jours. Composé de six jeunes musiciens, ce groupe joue aussi bien du jazz que de la musique traditionnelle ou classique. Nexus a ramené de nombreux instruments de ses voyages en Extrême-Orient, en Inde, en Afrique en URSS, au Mexique, aux Antilles, etc, et la variété de sons qu'il peut inventer et de mélodies qu'il peut improviser est infini. Pour connaître le monde fascinant des percussions, il faut voir ces jeunes musiciens à l'oeuvre au cours du Supershow.

Le Théâtre de l'Avant-Pays de Montréal occupera la grande salle du Théâtre Maisonneuve pour ses représentations d'*Une histoire de marionnettes* tous les matins à 10 h. (10 à 14 ans). Cette *Histoire* est celle du théâtre de marionnettes du Moyen-Âge au XXe siècle. Avec Marie Marmouset, jeune marionnette qui décide de quitter son village natal pour aller à la grande ville faire du «grand» théâtre, on entre de plain-pied dans les coulisses de la scène et de ses poupées à tiges, à fil, à tringles, à gaine, marionnettes japonaises, italiennes, françaises, etc. Aventure passionnante que celles des poupées magiques de la scène!

Pour ceux que la danse intéresse, douze danseurs du Ballet royal de Winnipeg présenteront tous les jours à 14 h au Piano nobile de la salle Wilfrid-Pelletier des extraits de pièces connues telles le *Grand pas espagnol* de Moskowski (dans la tradition du ballet classique du 19e siècle); *The Hands*, ballet moderne sur des musiques populaires connues; *Puss 'n Boots* qui plaira certainement aux jeunes ainsi qu'un pas-de-deux classique du répertoire de ballet. La compagnie de Winnipeg est l'une des trois grandes compagnies de ballet du Canada. Il est fort intéressant que la danse soit offerte ainsi aux jeunes dans le cadre d'un festival-jeunesse.

Enfin, l'exposition de poèmes et dessins de jeunes, organisée conjointement par Radio-Canada et la Place des Arts complètera magistralement cette fête du mois de mai. Le célèbre Bobino que tout le monde connaît et qui était invité à la conférence de presse du Supershow pour présenter l'exposition, regrette que les grands n'écoutent pas davantage ce que les enfants ont à dire sur la vie et sur les hommes. Quand ils ont à s'interroger sur «Des mots pour chasser la guerre» on a droit à des réflexions extraordinaires: les soldats devraient aller planter des carottes pour les affamés plutôt que de tenir des fusils; ou on devrait inventer un fusil pour donner des becs... Ces petits poèmes qui n'ont rien de sibyllins seront présentés dans l'exposition au milieu de dessins qui sont autant de suggestions pour ramener les hommes à la raison...

Tous les spectacles sont à $1.50 (adultes et enfants). Métro Place des arts.

disques / Faulkner, avec verve et sensibilité

Ne l'appelez plus Cassonade, il n'aime pas ça. Son vrai nom c'est Stephen Faulkner. Au journaliste de Toronto qui me demandait récemment si le mystérieux personnage du nom de Cassonade était vraiment un extra-terrestre anglophone, je ne sus que répondre. J'appris plus tard qu'il ne faut surtout pas prendre Stephen Faulkner pour un Anglais. C'est l'insulter. Allez plutôt voir sa mère. C'est elle qui l'appela ainsi du temps où les mères québécoises en amour avec les vedettes de Hollywood affublaient leurs enfants de noms de Steve (McQueen) Paul (Newman) George et Ringo. Quant à Faulkner c'est de l'irlandais catholique, canadien-français, aussi vrai que Ryan, Flynn ou Scully. Dernière précaution. N'allez pas croire, parce qu'il porte un chapeau de cowboy et des bottes pointues que c'est le fils de Willie que Michèle Richard est la soeur de Zachary. Aucun rapport. Cassonade (pardon) Stephen Faulkner c'est sans doute le premier de sa génération (la jeune génération) à faire du country rock québécois. Son deuxième disque, *À cheval donné, on ne regarde pas la bride*, un disque dont la philosophie se résume à dire «j'aime autant mourir incompris que de passer ma vie à m'expliquer», marque selon son auteur, une rupture avec la tradition du western québécois. «C'est un disque de transition entre le country textuel que j'ai fait dans mon premier disque et le rock tex-mex (Texas-Mexique) que je veux faire dans mon prochain». Cassonade Faulkner ne cache pas la fascination qu'il a encore pour le mythe américain. «On est tous des Américains, faut pas se faire d'illusions; il y a plus de 'drive-in' et de 'Big Mac' à Ville d'Anjou que dans le Maine. La musique que j'écoute depuis toujours est américaine. Je n'ai pas connu l'époque française des boîtes à chansons, j'étais trop jeune. J'ai commencé dans la cave avec les Beatles; après ça, j'ai été attiré par le country à cause de Mike Nesmitt des Monkies. Mes parents avaient horreur du country. C'est peut-être par esprit de contradiction que j'ai persévéré, passant des Monkies aux Byrds jusqu'à *Nashville Skyline* de Bob Dylan». Mais Faulkner se garde bien de vouloir faire du western québécois toute sa vie. «La musique c'est comme une palette de peinture, tu mélanges les couleurs, le gospel avec le latin, le rock et la ballade, les violons et les mariachis».

En attendant, la facture de son deuxième disque reste essentiellement country rock. Avec une plomberie vocale naturellement rauque et rouillée et une façon toujours un peu désespérée de dire les choses, Faulkner chante encore la litanie des coeurs cassés, abandonnés, les filles qui partent en peur et les gras qui se retrouvent tout nus et fauchés. Épaulé par la prestigieuse brochette musicale du club des célébrités qui va de Michel Rivard en passant par France Castel, Jean Milaire, André Proulx, Paul Daraîche (l'ineffable frère de Julie) ainsi qu'avec les membres d'Octobre, de Beau Dommage et de Corbeau, Faulkner réussit une belle synthèse de genres conflictuels. Dans *Sans dessus dessous* et *Mon p'tit bonhomme de chemin* (les meilleures chansons) ses penchants nostalgiques se heurtent avec compassion à l'élan suave et souple des guitares. Le disque est avant tout musical. Pour une rare fois dans la production québécoise, on sent un travail dans le sens de l'intégration harmonieuse de la musique et des paroles. L'une n'écrase pas l'autre, mais tente d'entretenir un rapport symbiotique entre les deux formes. Passé maître dans l'art de la guérilla musicale, Faulkner qui a bien failli voir son disque tomber à l'eau à la suite de démêlés légaux avec l'avocat de Buck Owens pour la chanson *Fermez les honky tonk*, qui est la version d'une chanson américaine, se tire d'affaires avec verve et sensibilité. Même pas besoin de regarder la bride, le cheval est en excellente santé.

N.P.

«Un village, un pays» à la télévision de R.-Q.

Depuis quelques années déjà, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) — dont l'organe officiel est «Liaison» — favorise une «production harmonisée» entre équipes de télévision de divers pays francophones. Radio-Québec a retenu cinq de ces productions harmonisées et, sous le titre: «Un village, un pays», diffusera à compter de ce soir (19 h) ces cinq documentaires qui seront suivis d'une période de questions.

L'animateur en est Alain Gélinas, le réalisateur Lynn Fournier. Six étudiants de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry se feront interviewer face aux représentants des pays ainsi visités.

Le 30 avril (mercredi): «Guerlesquin, village breton» constitue la contribution de la France à cette série. Le lendemain, 1er mai: «Zaranou, Côte d'Ivoire» et vendredi, le 2 mai: «Les Méchins», dont on peut regretter que les voix gaspésiennes aient été doublées, ce qui donne un accent pointu à certains des figurants. C'est déjà une façon de contrefaire la réalité gaspésienne et québécoise que ce doublage, à propos d'un documentaire fort réussi par ailleurs.

La semaine prochaine (8 et 9 mai) deux autres documentaires porteront sur "Sarando Ganda, Niger» et sur "Dardagny, Suisse». En studio, des étudiants du niveau secondaire se chargent de faire préciser quelques traits de civilisation des pays ainsi découverts.

ÉCHOS

Le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia organise à compter du 3 mai une rétrospective du cinéma polonais récent avec des films de Feliks Falks, Andrzej Wajda, K. Kleslowski, W. Marczewski, T. Chmielewski et J. Antczak. Pour renseignements, 879-4349.

«Ida Haendel, violon, et **Denis Brott,** violoncelle, seront les solistes invités au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le cinq mai, à 20 h 30». (Publicité)

Semaine des films de Bergman demain
POUR TOUS
AUJOURD'HUI Sonate d'Automne
La Flûte Enchantée
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

le groupe de la veillée
Présente
CORNE-MUSE
les jeudis, vendredis, samedis et dimanches du 1er mai au 25 mai, 1980. au 2281 est, sainte-catherine (angle fullum — métro papineau).
pour réservations: 525-8529
entre 16:00 et 20:00 heures, les jours de spectacle.

théâtre du rideau vert
4664, rue St-Denis
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
dès le 1er mai
Apprends-moi, Céline
comédie de Maria Pacôme
mise en scène Danièle J Suissa

Catherine Bégin Janine Sutto
Louise Deschâtelets François Trottier
Jean Deschênes
décor Marcel Dauphinais
costumes François Barbeau
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford Tél. 844 1793

CE SOIR

les grands enfants
un film de paul tana
avec
gilbert sicotte
et
julie vincent
production: a.c.p.a.v.
distribution: cinéma libre
Ouimetoscope
À PARTIR DU VENDREDI 25 AVRIL

OPTION THEATRE

le tigre
les dactylos
de Murray Schisgal
mise en scène de Yvan Ponton
les 26-27-30 avril
1-2-3-4 mai 80 à 20 h.
salle léon-ringuet
3000 rue boullé

3IÈME SEMAINE
AVOIR 16 ANS
POUR TOUS
Un film de Jean-Pierre Lefebvre
Musique de Paul Piché, Alain Lemontagne, Gilles Bellemare
« témoignage chaleureux et émouvant qui retrace douze mois de la vie d'un adolescent en butte à l'ordre scolaire établi. » (Gérard Vaugeois, Humanité Dimanche)
8H. LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI SEULEMENT
PLACE LAURIER, 1371 EST, RUE LAURIER
526-4423/524-1179
GRATUIT CHAQUE JEUNE AVEC POLICIER OU AUTRE ADULTE
LAURIER

ÉLYSÉE 1
14 ANS
la femme flic
7:30 - 9:30
Miou-Miou
ÉLYSÉE 2
14 ANS
LA FEMME QUI PLEURE
7:30 - 9:30
DOMINIQUE LAFFIN et HAYDÉE POLITOFF
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
HAIR
2e FILM
POUR TOUS
The Beatles Yellow Submarine
Cinéma Parc 722 0302 3180 rue BELANGER
SUBMARINE 7:30 - HAIR 9:15

WEST INDIES
LES NÈGRES MARRONS DE LA LIBERTÉ
RIVOLI 2
ST DENIS ET BELANGER 277-3125
un film de MED HONDO
POUR TOUS
12.45
2.45
4.50
7.00
9.00

18 ANS Adultes
et la tendresse?... bordel!
Un film de Patrick SCHULMANN
avec Jean Luc BIDEAU, Evelyne DRESS, Bernard GIRAUDEAU
Le PARISIEN 5
480 STE CATHERINE O 866 3856
12.20, 2.05, 4.00, 5.50, 7.45, 9.35

Oscar du Meilleur Film Etranger
14 ANS
L'PALME D'OR FESTIVAL DE CANNES
le Tambour
Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O 866 3856
1:00, 3:30, 6:15, 9:00

LES CONCERTS HUGO
MARC DURAND PIANISTE
F.SCHUBERT C. DEBUSSY F. CHOPIN
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE
220, AVENUE VINCENT D'INDY, OUTREMONT
Autobus 51
BILLETS (non numérotés) $5.00 et $4.00 (étudiants et âge d'or) en vente à la
Librairie Hugo
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal, Qué.
Réservations: 739-9251, 739-0512
LE 12 MAI 1980 à 20h30
ET LE SOIR DU RÉCITAL À L'ENTRÉE

L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Saison 1980-1981

TOSCA
de Puccini (chanté en italien)
Les 7, 9, 11, 13, 15, 17, et *19 octobre 1980
Avec Nicole Lorange, Luis Lima, Garbis Boyagian, Robert Savoie, Jean-Pierre Hurteau, André Lortie et Gilles Latour
Direction musicale: Charles Dutoit; mise en scène: Jean Gascon; décors et costumes: Robert Prévost; maître des choeurs: René Lacourse
Rideau: 20 heures précises
Salle Wilfrid-Pelletier
*Représentation à 14 heures

COSI FAN TUTTE
de Mozart (chanté en italien)
Les 17, 19, 21, 23, 26, 28 février et 2 mars 1981
Avec Clarice Carson, Gabrielle Lavigne, Colette Boky, Paul Trépanier, Dominic Cossa et Joseph Rouleau
Direction musicale: Mario Bernardi; mise en scène: Olivier Reichenbach; décors: Guy Neveu; maître des choeurs: René Lacourse
Rideau: 20 heures précises
Salle Wilfrid-Pelletier

LA TRAVIATA
de Verdi (chanté en italien)
Les 1, 3, 6, 9, 12, 16 et 19 juin 1981
Avec Diana Soviero, Gaetano Scano, Allan Monk, Yolande Dulude, Yoland Guérard, Bruno Laplante, Claude Létourneau, Michèle Boucher et Guy Piché
Direction musicale: Franz-Paul Decker; mise en scène et décors: Roberto Oswald; costumes: Anibal Lapiz; maître des choeurs: René Lacourse
Rideau: 20 heures précises
Salle Wilfrid-Pelletier

Amateurs d'opéra, Montréal va revivre de grandes heures grâce à une saison lyrique des plus brillantes. Abonnez-vous le plus rapidement possible; les premiers inscrits seront les premiers servis et pourront même conserver leur place pour les prochaines saisons. Pour plus de renseignements, procurez-vous le dépliant édité par l'Opéra de Montréal ou téléphonez à la Place des Arts à (514) 842-2112.
Prix de l'abonnement: $30, $45, $60 ou $75.
PRENEZ LE GRAND AIR ALLEZ À L'OPÉRA DE MONTRÉAL

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le Musée des beaux-arts présentera deux films portant sur les grandes traditions artistiques du Japon: théâtre Kabuki, laque et poterie japonaises, les dimanches 4 et 18 mai à 13 h à l'auditorium du musée. Ces projections ont été organisées en collaboration avec le consulat du Japon à l'occasion de l'exposition *Laque du Japon* qui se poursuit jusqu'au 15 juin. Entrée libre.

■

Le gouvernement du Québec permet chaque année à un artiste québécois d'occuper un studio à la Cité internationale des arts de Paris. De plus, le ministère des Affaires culturelles, responsable du concours offre en outre, une bourse de séjour de $7,000 à l'artiste choisi. Les personnes intéressées à occuper le studio doivent présenter leur candidature avant le 23 mai 1980. Un jury, choisi hors de la fonction publique et composé de spécialistes, étudiera les dossiers au cours du mois de juin.

■

Le premier Festival des films pour la télévision tenu à Banff l'été passé devient un événement biennal, la seconde édition devant avoir lieu du 24 septembre au 4 octobre 1981. Le directeur général de cette rencontre internationale, M. Fil Fraser, a précisé qu'un festival de cette envergure est très coûteux à organiser, surtout lorsqu'il réunit des personnalités comme celles qui sont venues en 1979. Les délégués européens et asiatiques de 1979 ont exprimé le désir d'avoir à Banff un marché du film et l'idée a été retenue par les organisateurs de 1981.

◆ Un concert

Suite de la page 19

la présence de nombreux jeunes aux côtés de musiciens d'âge mûr, dont plusieurs sont les légataires de la tradition Szell

L'on pourrait naturellement discourir longtemps sur les qualités de l'orchestre et sur ce qui le distingue des quatre autres «grands» du monde symphonique américain, à savoir les orchestres de Boston, Chicago, New York et Philadelphie.

Or justement, les mérites des musiciens de Cleveland s'affirment de façon probante sous tous les aspects et à tous les niveaux. L'on avait beau ouvrir toutes grandes les oreilles et porter la plus grande des attentions au jeu individuel ou collectif dans l'espoir de relever quelque faille majeure mais après un moment, l'on se rendait compte que c'était peine perdue. Qu'il s'agisse de la précision des attaques, de l'équilibre des plans sonores, du jeu spécifique des divers solistes ou de la rigueur sur le plan rythmique, tout était rigoureusement et constamment en place et il s'avérait impossible de prendre quiconque en défaut. Quand notre attention se portait sur les cordes, l'on se disait qu'il n'en existe pas d'autres qui leur sont comparables pour la sonorité et la cohésion des archets. De leur côté, les bois nous ont enchantés par la beauté du son et l'expression du jeu. Quant aux cuivres, ils ont démontré un fondu que l'on croyait impossible à réaliser. Un seul exemple pourrait être un passage doux du *Concerto pour orchestre* de Bartok confié aux trois trombones. L'on voyait effectivement trois musiciens jouer mais on n'entendait qu'un instrument. Après s'être frotté les yeux, l'on devait vite admettre que l'illusion était totale.

Des oeuvres comme l'ouverture *Benvenuto Cellini* de Berlioz, la *Symphonie no 7*, en ré mineur, op. 70 de Dvorak et surtout le célèbre *Concerto pour orchestre* de Bartok, en plus de servir à démontrer les qualités éblouissantes de l'orchestre, ont bénéficié d'interprétations d'une souveraine beauté sous la conduite de Lorin Maazel, l'un des grands chefs d'aujourd'hui mais que les Montréalais applaudissaient au théâtre St-Denis dès 1944, alors qu'il n'avait que 13 ans.

Ce fut un concert mémorable dont le souvenir n'est pas près de disparaître dans la mémoire de ceux qui avaient le privilège d'y assister et qui ont, à la fin acclamé debout le chef et sa phalange pendant de longues minutes.

LE BRIDGE

Que de prudence faut-il employer!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

	Nord ♠ V 7 ♥ 9 ♦ A 4 2 ♣ A R D V 7 6 2	
Ouest ♠ A R D 9 6 4 ♥ 6 4 ♦ R 6 ♣ 8 5 4		Est ♠ 10 3 ♥ 10 7 3 2 ♦ D 9 8 7 5 ♣ 9 3
	Sud ♠ 8 5 2 ♥ A R D V 8 5 ♦ V 10 3 ♣ 10	

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♠	passe	1 ♥	1 ♠
2 ♣	passe	4 ♥	passe
passe	passe		

L'entame: le Roi de pique par Ouest.

Au bridge, le jeu de cartes doit toujours se faire selon un plan qui doit être défini avant la passe des toutes premières levées. Sinon, la mauvaise manipulation d'une couleur ou le jeu mal à propos d'une carte-clef pourront grandement influencer le succès d'un contrat qui semblait imperdable. C'est dans ce sens que plusieurs mains sont jouées sans attention, ni sans prévoir les besoins de l'entrée vers la main du mort ou celle du déclarant.

Analysons la donne ci-dessus pour nous convaincre comment le déclarant tissa lui-même la défaite de son contrat en jouant à la troisième levée ce 9 d'atout contenu dans la main du mort. Sud fut peut-être téméraire de déclarer si tôt la manche en coeur; tout de même, eût-il mieux joué, qu'il aurait réalisé son contrat; il avait les éléments voulus pour le faire.

L'entame du Roi de pique par Ouest fut suivie de l'As et de la Dame. Que se passera-t-il dans le jeu des atouts? Nord coupa de son 9 de coeur et Est surcoupa de son 10 et remporta la levée. L'équipe des défenseurs avait déjà 3 levées. Est joua le 5 de carreau, le déclarant le 10, Ouest le Roi; et la levée alla à l'As du mort. C'est à ce moment que l'atout aurait dû être joué et le déclarant aurait remporté la balance des levées. Mais hélas, pauvre déclarant, il était baillonné, il ne pouvait plus entrer en main pour capturer les atouts adverses. En effet, à la quatrième levée, l'unique carte de communication s'était envolée sans aucune nécessité. Pourquoi avait-il agi d'une manière aussi irréfléchie?

Il joua donc l'As de trèfle du mort et le Roi sur lequel il écarta un carreau perdant; il joua ensuite la Dame et Est coupa. Le déclarant surcoupa mais ne put jamais plus pénétrer au mort pour se débarrasser de cet autre carreau perdant et le contrat fut à court d'une levée.

Le jeu éclairé aurait été de ne pas couper cette Dame de pique jouée à la troisième levée, mais plutôt de se débarrasser d'un carreau perdant. Ainsi, sur le retour d'un carreau donnant la main au mort, le 9 de coeur aurait été joué, tous les atouts adverses enlevés et les trèfles se seraient prêtés à l'écart du deuxième carreau perdant et le contrat se serait accompli.

HEURES DE TOMBÉE:

10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
3-5-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MAGNIFIQUE MOBILIER DE SALON, moderne, comprenant 6 modules de sofa avec housses lavables, 2 tables à café, 1 porte-revue, 3 portes-disques, 1 superbe bibliothèque-jardinière 6 x 8. Le tout récemment acheté. A voir. Demander Louise: 274-2784 ou 270-7376. 1-5-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 1350 Lajoie, app. 3, 4½, 1 chambre à coucher, chauffé, eau chaude fournie, équipé, propre, $273. Visites soir 6 à 9 h.

LA CITE, 3½ à sous-louer. Equipé au complet. Du 1er mai au 1er septembre. Références demandées. 387-1575. 1-5-80

ÉDOUARD-MONTPETIT, face au boisé de l'Université, 4½, blanc, luxueuse cuisine refaite, lave-vaisselle, $340.00. 382-8500. 26-5-80

OUTREMONT 4½, $250. chauffé, sur Bernard et Bloomfield, libre immédiatement, 842-2869. 1-5-80

CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE, 4855, grand 4½, cuisinière-réfrigérateur fournis, chauffé, eau chaude, face parc, frais peint, planchers refaits. 489-4742. J.N.O.

OUTREMONT, 5½, cuisinière-réfrigérateur, tapis, chauffé. Immeuble propre et tranquille. Pour personnes sérieuses. 272-9884. 2-5-80

SEMI-SOUS-SOL très ensoleillé, 3 pièces, pour personne seule. Pour le 15 mai, $155., pour le 1er août $145. plus taxe d'eau. 738-0174. 1-5-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTES DES NEIGES (SECTEUR), grands 2½, 3½, propres, équipés, chauffés; juillet. De $180. à $255. 739-2913. 16-5-80

À LOUER, STUDIOS LUXUEUX. Entièrement remis à neuf — meublés — tapisserie et moquette — sur St-Denis au coin d'Ontario. 288-5227, 477-0733, 934-3112. 7-5-80

BOUL. ST-JOSEPH près Papineau, 3 pièces, 1er étage, balcon, juillet $200. / semi sous-sol mai $190. / grands, propres, 739-2913. 23-5-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

Jetés à la rue avec 2 bébés de 19 mois par propriétaire installant fils, cherchons 6 pièces, maximum $250., section Outremont ou alentours, 270-3045. 1-5-80

APPARTEMENTS À PARTAGER

OUTREMONT, grand 7½ ancien, recherchons jeune homme 20 à 30 ans pour partager dépenses. Demandez Dominic ou Christian, jour: 388-9644, soir: 270-2979. 1-5-80

ARTICLES À VENDRE

BICYCLETTE FUJI, 10 vitesses, parfaite condition. $165.00. 272-4282. 1-5-80

MAGNIFIQUE MONTRE POUR DAME, en or et diamant, 14 carats. De marque ROLEX. 284-0137. 1-5-80.

AUTOS/MOTOS

FIAT STRADA, de luxe, 1979, 10,000 km, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire. 259-6981. 3-5-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES
Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.
Appelez à frais virés
Marthe Richard 1-514-886-3879
J.N.O.

BUREAUX OU CLINIQUE, sur le boulevard St-Joseph, près du métro Laurier; luxueux et soigné. Informations: Dr Roger Lemieux, 737-7386, 526-6163. 1-5-80

BUREAU pour professionnels, rez-de-chaussée, rue Rachel, face au parc Lafontaine, arrêt d'autobus, 523-2340. 1-5-80

DANS VIEUX-MONTRÉAL, bureau 1800 p.c., murs pierre des champs, fenêtres panoramiques, local nécessitant très peu d'amélioration. $750./mois, bail minimum 2 ans. Inf.: 282-3155. 1-5-80

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances, repos, luxueux Bavarois, cheminée pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, week-end (+ location été, piscine chauffée). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 1-5-80

VAN HORNE près de Wilderton, 4½ spacieux, frigo/cuisinière, très propre, $265. 521-1704, 523-3784. 1-5-80

AHUNTSIC, rez-de-chaussée, près de l'hôpital Fleury, 4½ fermé, possibilité/poêle - réfrigérateur. $250., chauffé. 521-5179; si occupé, 521-8804. 1-5-80

CÔTE-DES-NEIGES, haut de duplex chauffé, 4½, ensoleillé, couple. Références, $245. Libre 1er juillet, 738-0167. 2-5-80

AHUNTSIC, grand 3½, ensoleillé, chauffé, près du métro, devant un parc. $220.00. 389-4631 1-5-80.

ST-DENIS près Mont-Royal, 6½ pièces, 3ème étage, $175. 523-3929. 2-5-80

A LOUER près de la Tour Radio-Canada, logement 7 pièces, 525-7745. 5-5-80

CÔTE STE-CATHERINE, bas de duplex, sous-sol fini, chauffé, eau chaude, foyer, garage. $600.00/mois. 739-3450. 5-5-80

CHALETS À VENDRE

ST-DONAT, lac Ouareau nord, 600 pi. de front sur le lac (120,000 p.c.), 2 chalets de 3 chambres, vivoir, cuisine, foyer naturel, chauffage huile et électricité, arbres magnifiques, hiver/été. Vendus au complet ou séparément. Mme L.C. Simard 738-8575. Imm. Tremblay, Arthur Tremblay 735-5588. 1-5-80

ST-JEAN, 4½ meublé, hiver/été, terrain 160 X 58, grands arbres, accès à la rivière, $13,000., vrai aubaine, 346-7874. 8-5-80

COURS

DIFFICULTÉS SCOLAIRES DE TOUTES SORTES!
Besoin d'aide, appelez:
273-0312
7-5-80

Mathématiques
Cours de rattrapage Secondaire-Collégial
Appeler au
271-2141
10-5-80

COURS DE rattrapage, français et mathématiques. Niveau primaire et secondaire. 738-1209. 21-5-80

MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERRAT, conditionnement physique pour dames, 935-9365. 1-5-80

COURS INTERNATIONAL d'anglais, 'la méthode Sandwich'; tous niveaux. 845-9688. 1-5-80

COURS

Cours de piano pour débutants de tous âges, donnés par étudiante de l'Université de Montréal, 738-6748. 3-5-80

COMMERCES À VENDRE

BIJOUTERIE avec atelier
Située en plein centre-ville
Prix raisonnable
845-2506
1-5-80

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. J.N.O.

DISPONIBLE POUR PETITS DÉMÉNAGEMENTS, 1 à 3½; prix raisonnables. Assurances complètes. 24 hres par jour. 581-5304. 1-5-80

DIVERS/SERVICES

FORMULES CONÇUES POUR la préparation de votre curriculum vitae, prix $5.60 (incluant frais de poste et manutention). Présentation professionnelle. Veuillez commander chez G.P. Distributor Inc., 1930 Locas, Laval, Qué. H7L 1Y7. 14-5-80.

TRAITEMENT MÉDICAL, massage chinois et européen; 3, avenue Cornwall, ville Mont-Royal. Sur rendez-vous: 738-7917. 1-5-80

FERMES À VENDRE

FERME DE 'HOBBY', 60 milles au sud de Montréal, 40 arpents, grange, poulailler; maison confortable, entièrement rénovée. 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. $59,000.00. 739-5798, 1-264-2369. 5-5-80

LOGEMENTS À LOUER

VIEUX LONGUEUIL
Sur Labonté, entre St-Charles et St-Laurent
Rez-de-chaussée, 6 pièces, foyer, lave-vaisselle, sous-sol, salle de séjour, armoires de cèdre. Chauffé - électricité payée. Patio, garage, jardinet. Terrain paysager. Juillet. $650.00.
Après 5 heures: 679-8200
1-5-80

AHUNTSIC, luxueux 5½, haut de duplex, 250 est, boulevard Gouin, chauffé, électricité payée, cuisinière/réfrigérateur, laveuse/sécheuse, tentures et tapis mur à mur. $700./mois. Sur rendez-vous seulement: 384-5533 ou 382-5668. 12-5-80

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANTS pour maison d'édition
Territoire de Montréal, Québec, Ottawa. Connaissance du milieu des relations publiques. Emploi autonome. Revenus importants. **(514) 451-5157** (à frais virés).
2-5-80

ANALYSTE FINANCIER
$18,500
Un consortium canadien dans le domaine immobilier recherche un(e) candidat(e) diplômé(e) B. Comm/ Finance plus un minimum de deux années d'expérience en analyse d'investissement immobilier et en administration comptable. Votre carrière se développera rapidement vers un poste de direction à brève échéance, basée sur vos résultats. Superbes bénéfices marginaux accordés. S.V.P. appeler:
Georges Des Lauriers (514) 878-9141
1-5-80
Suite 750 Place du Canada
quantum

Traducteur
Une compagnie de traduction à Toronto, recherche pour poste supérieur, une personne ayant plusieurs années d'expérience dans la traduction technique (de l'anglais vers le français). Des connaissances approfondies dans plusieurs des domaines suivants, seraient souhaitables: ingénierie, énergie nucléaire, gaz & pétrole, électronique, chimie, médecine. Une formation universitaire en sciences serait un atout. Position immédiate. Prière d'envoyer curriculum vitae, en citant le salaire désiré, au **Directeur Exécutif, ESPRIT TRANSLATION LTD, 365 Bloor street est, Toronto, M4W 3L4.**
2-5-80

VIEUX-MONTRÉAL
COMMIS DE BUREAU
Les qualifications essentielles requises sont:
— Dactylographier sans faute
— Grammaire française impeccable
— Aimer travailler avec le public
— Travailler sous pression
— Avoir des responsabilités.
TENUE DE LIVRES — COMPTES RECEVABLES
Travail:
— Consiste à assurer la coordination, la direction et la surveillance des activités de la section des comptes recevables.
— Doit tenir à jour les dossiers relatifs à la perception des comptes en souffrance, et en assurer un délai de perception raisonnale.
— Devra également tenir à jour tous les livres comptables usuels.
Exigences:
— Très bonne connaissance français et de l'anglais parlé et écrit.
— Usage connu de la dactylo.
— Posséder à la fois entregent et fermeté.
— Connaissance approfondie de la tenue de livres.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer entre 14h00 et 17h00 au:
286-1204 1-5-80

OFFRES D'EMPLOIS

MANNEQUINS DEMANDÉS, 18 ans et plus, pour défilés de mode, photos commerciales. Pour inf.: Productions Elite, 845-2996. 3-5-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

C.D.N., 17 appartements (2 X 5½), (8 X 4½), (7 X 3½), nouveau système de chauffage au gaz, fenêtre en aluminium, excellente condition, revenus $45,000. Paul de Serres à 731-7981. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

IMMEUBLE RESIDENTIEL, 207 logements avec subsides fédéraux non remboursables, entièrement en béton, construction en 1977, très luxueux, situé partie est de Ville St-Laurent. (6.6 millions) minimum comptant un million. 336-6664. 5-5-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PRÉS de Longueuil. 8 logements $108,000.00. Possibilité 5.5% fois revenu. Excellents locataires. Entretien impeccable. MLS Serge Bélanger 656-7770, 676-5246. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

ADJACENT à Outremont - 30 logements en très bonne condition - Revenu garanti de $57,400. Paul de Serres - 731-7981. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

CÔTE ST-LUC, 24 appartements (8 X 4½), (13 x 3½), (3 x 2½) en excellente condition, chauffage central au gaz, revenus $65,000. Françoise Mousseau à 731-7981 ou 331-1821, Paul de Serres à 731-7981. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

CÔTE ST-LUC: 24 unités (8 x 4½), (13 x 3½), (3 x 2½), très bonne condition, chauffage centrale au gaz. Revenu $65,000. Francoise Mousseau 731-7981 ou 331-1821. Paul de Serres 731-7981. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers

AHUNTSIC:
Triplex détaché, construit sur un très grand terrain, rez-de-chaussée comprend salon, salle à manger séparée, grande cuisine moderne, 3 chambres à coucher et sous-sol fini. Gisèle Bernardi 735-2681, 738-3893.

ST-LAMBERT:
Préville, bungalow 9 pièces, 4 chambres, 3 salles de bain complètes, garage, foyer, près des services, occupation juin 1980. MLS Lise Brunelle 672-0235, 671-6783.

TERRASSE MAISONNEUVE:
Spacieux bungalow 14 pièces, sur magnifique terrain paysagé de 16,000 pi. ca. avec piscine chauffée. Climatisation centrale, bain romain dans chambre principale, salle de cinéma, salle de jeux avec foyer et fontaine. Plusieurs autres extras. Prix demandé $255,000.00 comptant et $100,000.00 et balance de vente négociable. MLS RÉJEAN BILODEAU 354-0360, 353-0952, ROGER COUTURIER 354-0360, 255-2336.

T.M.R.
Duplex semi-détaché 5½-6½, situé près de toutes commodités, plomberie cuivre, fenêtres Rusco. Revenue $10,560, occupation 1981. Mrs. D. Heffez. 737-9587, 489-5321.
COURTIER 1-5-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BASILE LE GRAND, magnifique résidence face au Richelieu, quai en béton, terrain 90,000 pi. ca. paysagé, 15 pièces, boiserie, portes armoires en chêne. Prix $150,000. Jean Leduc, 651-1904. DESROSIERS, courtier. 1-5-80

BOUCHERVILLE: Cottage 4 chambres. Salle familiale. Terrain paysagé. Piscine. Hypothèque 10¾%. Claire Dugal 651-1000, 641-0959. MONTREAL TRUST, courtiers. 1-5-80

C.D.N., près d'OUTREMONT, duplex détaché, pierre et brique, 6 et 7 pièces, 3 pièces au sous-sol. Garage, 2 voitures. Grand jardin. Madame Simard, 738-8575, 735-5588. Les IMMEUBLES TREMBLAY, courtier. 1-5-80

LAVAL: Propriété idéale pour professionnel, 9 pièces, construction récente, salle à manger, garage double, piscine creusée, vaste terrain, un bijou. M.L.S. Claudette Laliberté, 667-3333, 669-6581. DESROSIERS, courtier. 1-5-80

LONGUEUIL: "Domaine de Normandie" pour professionnel, bungalow luxueux, très spacieux, garage double, superbement paysagé. Faut voir. Francine Thibault 651-5300 - 651-9428. MONTREAL TRUST, Co. 1-5-80

NEW JERSEY U.S.A., maison au bord de la mer, CAPE MAY, maison neuve construite en '79, de 3 chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bain, galerie "Wrap Around", 400 pieds de la plage, grand terrain. Secteur exclusif, construction de 1ère qualité, chauffage électrique, tapis mur à mur, $85,000 U.S. 653-0558 soir ou week-end. 2-5-80

OUTREMONT: Cottage détaché, 4 chambres à coucher, 3 salles de bain, sous-sol fini, au complet, tapis mur à mur, quelques appareils ménagers. Prix: $135,000.00. Pas d'agents. Appeler au 341-6474. 2-5-80

RIVE-SUD: Campagne à 15 minutes du pont Champlain. Dans les $60,000.00. Bungalow brique porcelaine 45 X 30, 6 pièces, garage 18 X 27. Terrain 14,628 pi. ca. Taxes $300.00. Construction supérieure. MLS Serge Bélanger 656-7770, 676-5246. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

RIVE-SUD, $55,000.00. Cottage centenaire, 8 pièces, bâtiments, 32,000 p.c., paysage; hypothèque $35,350.00 à 11¾%, dû septembre 84. Taxes: $170.00. 20 minutes pont Champlain. Particulier, ST-JACQUES: 1-346-2944. 1-5-80

SECTEUR RECHERCHÉ. Laval sur le Lac, magnifique cottage, 9 pièces, salle à dîner, garage double, piscine, chauffage électrique, foyer, plusieurs extra, idéal pour professionnel, demande $118,000. M.L.S. Luc Séguin, 667-3333, 384-6607. DESROSIERS, Courtier. 1-5-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DES ROSIERS Le Maître Courtier

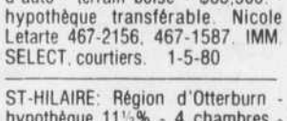

MONTRÉAL-NORD, bord de l'eau, Gouin et Lacordaire, luxueux bungalow, 10 pièces, 4 chambres, 2 foyers, bureau professionnel avec entrée privée, sauna, garage double, chauffage radiant, possibilité d'échange. M.L.S. **Claire Morin 430-5545, 255-0362.**

OUTREMONT: Très joli cottage récemment rénové, 9 pièces, idéal pour famille, hypothèque intéressante. Excl. **Denyse Royer 277-1864, Pierre Coutou 382-2953, 735-6433.**

VILLE D'ANJOU, espace commercial industriel à louer, 43,400 pi.ca. Pour informations **Claire Morin 430-5545, 255-0362.** 1-5-80

de FIDUCIE NORD-AMERIQUE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-EUSTACHE, SPLIT 32 x 40, pierre des champs et brique, paysager, 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salon, cuisine, salle à dîner, vivoir avec foyer en pierre des champs, bureau, chambre froide, atelier, salle de jeu possible. Système de sécurité. Construction et isolation supérieures. Balance d'hypothèque à 10½% assurée. Prix: $72,500.00. Tél.: jour, Suzanne Cloutier, 661-7272. Après 6 hres, 472-8593. Pas d'agents. 1-5-80

ST-HILAIRE: Magnifique bungalow impeccable - salle familiale - foyer brique - chauffage électrique - abri d'auto - terrain boisé - $63,500. - hypothèque transférable. Nicole Letarte 467-2156, 467-1587. IMM. SELECT, courtiers. 1-5-80

ST-HILAIRE: Région d'Otterburn - hypothèque 11½% - 4 chambres - grand salon - salle à dîner - garage taxes basses - demande $45,500. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS Imm. SELECT, courtiers. 1-5-80

ST-LAMBERT: Cottage 4 chambres. Salle à manger. Grand terrain. Taxes minimes. Claire Dugal 651-1000, 641-0959. MONTREAL TRUST courtiers. 1-5-80

ST-LAURENT, 2270 l'Oiseau: maison de ville, 6 pièces, près du parc, proximité du train et du boulevard Laurentien, hypothèque $37,300. à 10¼%, sans agent, prix demandé $46,000. 671-2423. 5-5-80

STE-JULIE: Joli semi-détaché situé près centre d'achats. Construction neuve, entrée split, grandes pièces. R. Langlois 653-4277, 679-1110. FIDUCIE DU QUÉBEC, courtier. 1-5-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: Bungalow dans les $60,000.00. Secteur de prestige. Salle de séjour avec foyer. Terrain paysagé. Hypothèque à 10¼%. Doit vendre. MLS Johanne Bélanger 656-7770, 676-5246. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

BROSSARD: Secteur de choix. Maison 8 pièces, salle à dîner séparée, toilette dans chambre des maîtres, 4ième chambre, salle de séjour avec foyer naturel, finition professionnelle, garage double. $67,500.00 négociable. Très propre. MLS Serge Bélanger 656-7770, 676-5246. TRUST NATIONAL, courtier. 1-5-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, 1 heure de Montréal, 75 acres avec érablière, magnifique maison restaurée, écurie, piscine extérieure; à voir! Exclusif, Hélène De Serres, 467-8510. MONSANTO, courtiers en Immeubles Inc. 1-5-80

RÉGION LACOLLE. 8 arpents, foyer, grange, poulailler, remise, piscine, vergers. Tél.: demander Jean Choquette, entre 9h. et 5h., 288-7224. 5-5-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel)
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRES/TERRAINS

MONT ORFORD, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseau, près ski. $0.12 à $0.15 le p.c. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163. J.N.O.

A ½ prix terrain de 20,000 carré, situé au bord de l'eau, équipé pour recevoir une maison mobile ou un chalet, installation sanitaire et puits d'eau déjà installés, situé à 2 kilomètres de Labelle. Endroit idéal pour la pêche, le ski (Mont-Tremblay). Prix: valeur de $6,000. pour $3,000. 478-2087. 6-5-80

VOYAGES

CHARTER, CCF, meilleurs prix: Europe, Floride, Mexique, EUROAMÉRICAIN 878-1085. J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

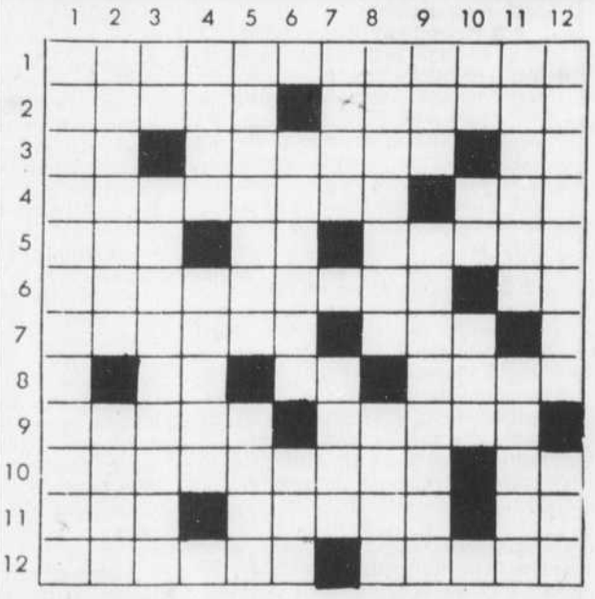

Horizontalement

1—Opérera la pasteurisation.
2—Malotru. — Être organisé doué de sensibilité et de mouvement.
3—Argent. — Partie interne du cou. — Petit cube.
4—Orner de rudentures. — Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection.
5—Colère. — Cérium. — Meuble.
6—Blasphémerais. — Or.
7—Façon de marcher. — Orient.
8—Le meilleur en son genre. — Rubidium. — Substance concentrée dans l'urine.
9—Passe au sas. — Pris de passion pour.
10—Qui manque de ressources. — Curium.
11—Ville des Pays-Bas. — Qualification dont on fait précéder un nom propre d'homme, en style juridique. — Marque l'alternative.
12—Presser. — État de celui qui se porte bien.

Verticalement

1—Caractère des pharisiens (plur.).
2—Relatif aux augures. — Assiste.
3—Strontium. — Déranger des objets classés.
4—Robe de magistrat. — De la Russie.
5—Exposer, formuler. — Anneau de cordage.
6—Mesurer au stère. — Atmosphère.
7—Ligne quelconque. — Très jeune enfant.
8—État de ce qui est inerte. — Davantage.
9—Titre anglais — Rendra sûr.
10—Éminence. — Plomb. — Triage.
11—Langue râpeuse existant chez les mollusques. — Étoffe croisée de laine.
12—Machine à aléser. — Change de poil, en parlant de certains animaux.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	O	U	F	F	L	A	N	T	E	■	C
2	A	R	B	O	R	I	S	E	R	■	A	H
3	I	T	A	L	I	E	■	F	E	M	M	E
4	G	I	■	C	L	E	U	R	■	M	A	I	N
5	N	E	■	E	S	T	E	R	A	S	■	E
6	E	■	J	■	Z	E	L	E	■	S	A	■
7	U	N	A	U	■	N	A	C	R	E	R	A
8	R	O	U	S	S	A	T	R	E	■	R	B
9	■	U	N	E	■	N	I	E	■	F	O	C
10	B	L	E	■	S	T	O	P	P	A	G	E
11	R	E	T	R	O	■	N	I	E	C	E	S
12	U	T	■	U	L	M	■	R	U	E	R	■

Le panier à provisions

Le temps des grandes aubaines est révolu au rayon du boeuf

En dépit des quelques spéciaux à l'étalage du boeuf, le temps des grandes aubaines est révolu. Dans presque toutes les chaines, on note cette semaine des augmentations allant de 10 à 20 cents la livre.

Dès la semaine dernière, il y avait eu, au prix du gros, des hausses de quelques cents qui sont maintenant passées aux consommateurs.

Chez Steinberg, par exemple, le rôti de palette et le rôti de côtes croisées augmentent de 10 cents la livre tandis que le rôti de croupe (coupe extérieure et coupe intérieure) ainsi que la ronde et le surlonge augmentent de 20 cents la livre. Par contre, le boeuf haché maigre est en spécial à $1.98, ce qui représente une diminution de 50 cents la livre par rapport à samedi dernier alors qu'on le payait $2.48 la livre; le boeuf haché mi-maigre est à $1.88 (30 cents de moins la livre) et le boeuf haché régulier, $1.78 (10 cents de moins). A cause de stocks accumulés, le prix de la longe de boeuf (biftecks d'aloyau et biftecks de côte) demeure stable.

Chez Provibec, il y a aussi des spéciaux (bifteck de ronde et rosbif de croupe, coupe extérieure, à $1.98, et rosbif de pointe de surlonge, à $2.58), mais en général les prix du boeuf pour cette chaine comme pour Provigain ont augmenté de 10 cents la livre pour les coupes de la partie du devant et de 20 cents la livre pour celles de la partie arrière.

«Il est normal, à cette époque-ci de l'année, que les prix des meilleures coupes augmentent. Ce sont celles qui, pendant la belle saison, sont les plus en demande pour la cuisson sur le gril», explique l'acheteur, M. Claude Meilleur.

■

Est-ce vraiment du lait au chocolat? Certaines préparations de chocolat instantané contiennent plus de sucre que de cacao, constate Nicole Trudel dans le dernier numéro de la revue *Protégez-vous*.

En effet, la simple lecture de l'étiquette de trois marques de chocolat les plus populaires, Cacao Fry's, Quik et Milk Mate, démontre que deux de celles-ci (Quik et Milk Mate) renferment, en tête de liste des ingrédients, du sucre et que, dans un autre cas (Milk Mate) le sucre est immédiatement suivi de glucose (sucre de synthèse). Quant au profuit Canada Fry's, il ne renferme pas de sucre ajouté; toutefois, le fabricant conseille d'en ajouter une cuillère à thé pour chaque cuillerée de poudre de cacao par tasse de lait, ce qui est encore inférieur à ce qu'on retrouve dans les poudres «instantanées». En outre, on peut toujours, selon son goût, couper de moitié la quantité de sucre.

D'autres produits sont aussi ajoutés au cacao. Voici, en ordre décroissant, ce qu'on ingurgite quand on boit une tasse de chocolat au lait instantané.

Milk Mate (Grenadier Chocolate Co Ltd): sucre, glucose, cacao hollandais traité (alcalinisé), fécule alimentaire modifiée, sel, acide citrique, sorbate de potassium (cet additif prévient la formation des moisissures, levures et bactéries), arômes et colorants naturels et artificiels.

Quik (Neslé Ltd): sucre, cacao hollandais (alcalinisé), lécithine végétale, sel, essences naturelles et artificielles, vanilline.

Cacao Fry's (Cadbury Schweppes Powell Ltd): cacao pur alcalinisé, carbonate de sodium (cet additif est un agent stabilisateur de pH0, sel et arômes naturelles et artificielles.

Les grandes chaines offrent un chocolat identique au Quik (même format, mêmes ingrédients); cette marque-maison se vend généralement moins cher que le Quik (environ 3 cents de moins).

Même si la poudre de chocolat (Cacao Fry's) coûte un peu plus cher par tasse, c'est encore meilleur au goût et plus sain pour la santé que de préparer soi-même son lait au chocolat.

■

Légère amélioration du prix des légumes — Alors que la semaine dernière, on en était presque rendu à ne manger que des carottes et du navet, la situation semble se redresser légèrement. On trouve en effet ces jours-ci un plus large choix de produits à des prix un peu plus abordables. Le prix de la laitue Iceberg, entre autres, a baissé dans certaines chaines tandis que le brocoli, le chou-fleur, les courgettes zucchini et les haricots sont en spécial un peu partout. Ce n'est pas encore bon marché, loin de là, mais ça permet de varier un peu plus ses menus.

On a vu apparaitre sur nos marchés, depuis quelque temps, les concombres et les tomates de serre de l'Ontario. Ces concombres sont souvent délaissés par le consommateur à cause de leur prix, semble-t-il. Comme chacun peut mesurer entre 15 à 18 pouces de longueur, un concombre de serre ou concombre européen représente l'équivalent de deux concombres de jardin. Au prix où se vendent ces derniers de ce temps-ci, faites le calcul: vous serez souvent gagnant en achetant le concombre de serre.

Ces concombres sont sur nos marchés dès la fin du mois de mars et jusqu'à la fin de l'été; leur production maximale se situe en avril, mai et juin.

Chaudrée de la Baie de Fundy

Vous aimez les pétoncles, mais leur coût est devenu prohibitif pour en faire un repas complet? Pourquoi alors ne pas les servir avec un poisson dont le prix est beaucoup moins élevé, comme la morue par exemple. Cela devient beaucoup plus accessible: 7 onces de pétoncles et une demi-livre de filets de morue ajoutés à des légumes et du lait donnent huit portions de 8 onces chacune.

Les ingrédients: 1 paquet de 7 on de pétoncles; une demi-livre de filet de morue coupé en morceaux; 4 tasses d'eau; 1 c. à thé de sel; 1 tasse de pommes de terre, en dés; 1 tasse de carottes, en dés; 1 tasse de céleri, en dés; 2 c. à table de beurre; 1 tasse de lait 2%; 1 tasse de bouillon de poulet en boite; 1/8 c. à thé de poivre blanc; 2 c. à table de ciboulette, hachée fin.

Le mode de préparation: cuire les pétoncles et le poisson dans les 4 tasses d'eau bouillante salée jusqu'à ce qu'ils soient opaques (ne laissez pas bouillir trop longtemps, ils deviendraient caoutchoutés). Retirer les pétoncles et la morue. Ajouter les légumes au bouillon fumant. Laisser mijoter jusqu'à ce que tendres. Ajouter le beurre, le lait, le bouillon de poulet et le poivre. A ce point-ci, il y a deux façons de procéder: soit que l'on mette dans le mélange le poisson et les pétoncles tels quels, soit qu'on en retienne la moitié pour passer le reste au mélangeur, ce qui servira à épaissir le bouillon. Servir garni de ciboulette (fraiche cueillie au jardin, elle est particulièrement aromatique ces jours-ci).

les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: jambon entier, environ 12 à 16 lb, 99 cents; poulets frais, cat. «utilité», environ 5 à 7 lb, 79 cents; rôti de boeuf désossé, croupe ou extérieur de ronde sans noix, $2.39; pointe de surlonge ou intérieur de ronde, $2.59; bifteck de ronde, tranche complète, $2.39; boeuf haché maigre, $2.39; bifteck d'intérieur de ronde ou de pointe de surlonge, $2.79; épaule de porc fumé, genre picnic, 4 à 6 lb, 89 cents. Poisson: filets de goberge, $1.29. Fruits et légumes: brocoli des E.-U., gros. 14, 98 cents, pommes jaunes «Délicieuse» des E.-U., 59 cents; haricots verts des E.-U., 79 cents; raisins rouges Empereur du Chili, $1.09; laitue romaine, 69 cents ch.; pamplemousses roses, gros. 32, 3 pour $1.00; poires Pacane de l'Af. du sud, 99 cents; melon d'eau en quart, $1.19 le morceau; coeurs de céleri des E.-U., 79 cents ch.

■

Cooprix: cuisses de poulet avec dos, frais, 79 cents — poitrines, 99 cents; ailes de poulet frais, 49 cents; jarrets de porc frais, 29 cents; soc de porc fumé, 2½ à 3½ lb, Sodor, $1.58; bacon en tranches sans couenne, 500 g, Sodor, $1.19. Fromages: Anfrom d'Anco, $2.99 — Capucin d'Anco, $2.79. Fruits et légumes: radis de la Flor., sac cello de 16 on, 59 cents; concombres de serre type anglais, de l'Ont., gros. Moyens, 79 cents ch.; pamplemousses blancs de Flor., gros. 48, 16 cents ch.; pommes McIntosh A.C. du Qué., sac de 5 lb, $1.59.

■

Dominion: rosbif de palette, $1.24; bifteck de palette, $1.44; rosbif de côtes croisées, $1.88; socs de porc fumé Swift, 2 à 3 lb, $1.58; bacon Legrade, 500 g, $1.18; foie de porc surgelé, 38 cents. Poisson: filets d'aiglefin, $2.18. Fruits et légumes: chou-fleur de la Cal., gros. 12, 99 cents ch.; pommes jaunes «Délicieuse» de la C.-B., 59 cents; poireaux du N.-J., 99 cents le pqt; échalotes de Cal., 3 pqts pour 69 cents; courges zucchini de Flor., 59 cents; petits oignons du Qué., sac de 10 lb, 99 cents.

■

Econoprix: cuisses de poulet surgelées, bte de 5 lb, 78 cents. Fruits et légumes: grosses oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 72, $1.78 la douz.; pommes McIntosh du Qué., sac de 4 lb, $1.49; poires Bartlett du Chili, 68 cents; céleri Pascal de Flor., gros. 24, 68 cents; choux verts des E.-U., 25 cents.

Hypermarché: cuisses de poulet frais avec dos, 95 cents — poitrines, $1.15; foie de poulet, prod. décongelé, 49 cents; ailes de poulet frais, 79 cents. Poisson: plie fraiche, $1.49; filets de turbot frais, $2.49. Fruits et légumes: fraises de la Cal., 69 cents la chop.; tomates de serre de l'Ont., 98 cents; melons d'eau du Mex., 29 cents; carottes nouvelle récolte des E.-U., 2 pqts pour 49 cents.

■

IGA/Boniprix: bifteck de ronde, désossé, tranche complète ou rôti extérieur de croupe, $1.98; rôti de pointe de surlonge, $2.58; bifteck de surlonge, $2.68; bifteck ou rôti d'aloyau, $3.18. Poisson: filets de goberge surgelés, $1.48. Fruits et légumes: champignons blancs de cult. can., contenant d'une chopine, 99 cents; brocoli des E.-U., gros. 18, 99 cents ch.; pommes Granny Smith du Chili, 59 cents; échalotes des E.-U., 2 pqts pour 39 cents; raisins rouges Empereur du Chili, 89 cents.

■

L'Equipe: rôti de palette, coupe régulière, $1.18; rôti de côtes croisées, $1.68; rôti de côtes de choix, $2.98; bifteck de côtes de choix, $3.18; bifteck de palette, coupe régulière, $1.38. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur du Chili, 89 cents; choux verts des E.-U., 29 cents; oignons jaunes de l'Ont., sac de 2 lb, 49 cents.

■

Métro: bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, $2.58; rosbif extérieur de croupe, $1.98; bifteck de ronde, désossé, tranche complète, $1.98; bifteck de surlonge, tranche complète, $2.68; bifteck ou côtes d'aloyau, $3.18; socs de porc frais, désossé, roulé $1.08; soc de porc roulé, fumé, 2 à 3 lb, $1.49; bifteck attendri de ronde, $3.08; boeuf haché maigre, $2.28. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 113, 99 cents la douz.; céleri Pascal, gros. 24, prod. des E.-U., 68 cents ch.; pommes rouges Délicieuse, gros. 125, prod. des E.-U., 63 cents; pamplemousses blancs, prod. de la Flor., sac de 5 lb, $1.49; pommes de terre, prod. du N.-B., sac de 10 lb., 68 cents; épinards, prod. des E.-U., cello de 10 on, 79 cents ch.; tomates miniatures, prod. du Mex., 99 cents le cont. d'une chop.; carottes miniatures, prod. des E.-U., cello de 12 on, 58 cents le pqt; brocoli, gros. 14, prod. des E.-U., 99 cents ch.

■

Provibec: bifteck de ronde, $1.98; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, $2.58; rosbif de croupe, coupe extérieure, $1.98; bacon sans couenne Provigo, $1.08; soc de porc fumé, $1.58. Fruits et légumes: fraises de la Cal., 1 chop. 69 cents; oranges Navel Sunkist de la Cal., gros. 88, $1.59 la douz.; brocoli de la Cal., gros. 14, 99 cents ch.; chou-fleurs de la Cal., gros. 16, 98 cents ch.; rutabagas du Qué., 10 cents.

■

Provigain: rôti de porc frais, bout des côtes, 88 cents — bout du filet, $1.08; côtelettes de porc frais, $1.48; fesse de porc frais, un bout ou l'autre, 85 cents; épaule de porc frais, 65 cents; soc de porc frais désossé, 99 cents; soc de porc frais avec os, 75 cents; jarrets de porc, prod. décongelé, 28 cents. Poisson: éperlans de lac nettoyés surgelés, $1.08. Fruits et légumes: laitue en pomme Iceberg de la Cal., gros. 24, 58 cents ch.; raisins rouges Empereur du Chili, 98 cents; haricots verts de la Flor., 68 cents; pommes vertes Granny Smith du Chili, 58 cents; maïs sur épis de la Flor., 5 pour 98 cents.

■

Richelieu: poulet à frire surgelé, cat. «utilité», moins de 4 lb, 59 cents; jambon mignon désossé, prêt-à-servir, $1.89; bacon sans couenne tranché, Métro-Richelieu, 88 cents; soc de porc roulé, fumé, $1.49. Poisson: filets de morue Nickerson, bte de 16 on, $1.49. Fruits et légumes: pommes de terre, sac de 20 lb, 89 cents; pommes Cortland, AC, prod. du Qué, sac de 5 lb, $1.29; cantaloup, prod. du Mex., gros. 23, 78 cents ch.; fraises de la Cal., 1 chop. 69 cents; bananes Dôle, gros fruits, prod. de l'Honduras, 29 cents; tomates, gros. 6 x 7, prod. de la Flor., 49 cents; champignons blancs, 1 chop., 99 cents.

■

Steinberg: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, en quart, $1.08; bacon en tranches sans couenne Lazy Maple de Swift, 500 g, $1.28; jambon désossé Sugar Plum de Swift, en quart, $2.69; jambon désossé Old Fashion de Schneider, $3.79; soc de porc frais régulier, 98 cents; boeuf haché maigre, $1.98. Poisson: filets de morue surgelés Nickerson, pqt de 20 on, $2.09. Fruits et légumes: maïs sur épis de la Flor., 22 cents ch.; tomates miniatures du Mex., 78 cents la chop.; zucchinis de la Flor., 58 cents; bananes, 39 cents; fraises de la Cal., 69 cents la chop.; échalotes du Mex., 3 pqts pour 72 cents.

Les dangers de la planche à roulettes

Devant la popularité croissante de la planche à roulettes, le ministère des Affaires sociales vient de publier un dépliant mettant en garde la population contre ce sport excitant mais dangereux.

Même si on ne dispose pas de statistiques pour le Québec, on sait qu'aux Etats-Unis, de juin 1976 à juin 1977, 106,000 blessures attribuables à la planche à roulettes ont nécessité l'hospitalisation. De 1972 à 1976, il y a eu, toujours aux Etats-Unis, 24 décès causés par la pratique de ce sport.

La liste des accidents s'allonge chaque année. La plupart de ces blessés sont des garçons de 10 à 14 ans. Les blessures se répartissent ainsi: fractures (31%), contusions et abrasions (29%), foulures et entorses (18%), lacérations (16%), autres (6%). Ces traumatismes se situent principalement à l'avant-bras (36%), à la jambe (16%) et au crâne (9%). Les accident graves, comme les traumatismes crâniens et les lésions rénales ne sont pas rares.

Vrai "surfer" des trottoirs et des rues, l'adepte de la planche à roulettes, sport qui fait surface chaque printemps, roule sur le ciment et l'asphalte comme le baigneur qui suit les vagues debout sur son étroit radeau.

Si la planche à roulettes présente des attraits évidents, elle comporte aussi des dangers réels dont trop de jeunes ne sont pas conscients. Tel ce jeune garçon qui dévale la pente asphaltée de la cour du garage de sa maison et surgit dans la rue. Aucun moyen de freiner et d'éviter l'auto qui vient. Au pire, c'est la collision; au mieux, c'est la chûte avec possibilité de blessures.

Ou c'est cet autre jeune qui glisse sur sa planche et n'aperçoit pas le caillou ou le trou devant lui. Arrêt brusque de l'engin et chute de son pilote qui est projeté en avant.

Ces chutes sont souvent la conséquence de l'inexpérience. Fier d'essayer sa planche achetée le matin même ou reçue en cadeau pour un anniversaire, on tente d'exécuter les quelques pirouettes et tours d'habileté réussis par les petits voisins. Dans ce sport comme pour les autres, il y a des techniques de base à maîtriser.

Dans le dépliant *Ne roulez pas vers le danger* que l'on peut obtenir gratuitement en écrivant ou en téléphonant au Service de la production — diffusion, Direction des communication, 845 rue Joffre, 2e étage, Québec G1S 3L8, tél.: (418) 643-1640, on indique quelques mesures à prendre pour la pratique de ce sport: le port d'un casque, de genouillères (protège-genoux), de cubitières (protège-coudes) de gants et de chaussures à semelles antidérapantes.

Pour éviter tout risque d'être frappé par une auto, on recommande d'utiliser sa planche à roulettes dans un parc récréatif.

pour fins gourmets seulement
publicité: robert campeau 844-3361

À **Magog,** une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

un petit restaurant français qu'il faut découvrir...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

STATIONNEMENT GRATUIT intérieur dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous ameneront à notre TERRASSE L'AFFICHE où vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

Un coin de soleil: La Médina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur..
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines
la Medina
3464 rue St-Denis
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours Tél.: 282-0359

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

Un coin de soleil au coeur de Montréal
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
(fermé vendredi soir)
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR 25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU
• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

heures d'ouverture:
du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche
n'oubliez pas de réserver!
la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal
844-5083

TROÏKA
Pour un festin de tsar, La Troïka, da! da!
Que ce soit pour un repas d'affaires ou une soirée romantique, La Troïka est l'endroit idéal pour savourer les merveilles gastronomiques de la douce France et de l'ancienne Russie. Vous savourerez le poulet à la Kiev, le boeuf Stroganoff ou toute autre spécialité délectable que vous arroserez de vin français et de vodka authentiquement russe. Vous vous laisserez charmer par les mélodies tziganes, vous vivrez des moments inoubliables au coeur de l'ancienne Russie. Et, pour couronner un repas inoubliable, n'oubliez pas la carte American Express.
La Troïka, 2171, rue Crescent, Montréal.
Réservations: (514) 849-9333.
La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.
Sortez en grand

Huit jours après avoir franchi la ligne d'arrivée

Jacqueline Gareau gagne le marathon de Boston

BOSTON (CP) — Jacqueline Gareau, de Montréal, a finalement remporté le marathon de Boston, huit jours après avoir franchi la ligne d'arrivée. Jacqueline Gareau, 27 ans, inhalothérapeute à l'Hôtel-Dieu, a été sacrée championne de l'épreuve après que le directeur du marathon, Will Cloney, et des officiels eurent disqualifié la New-Yorkaise Rosie Ruiz qui n'aurait pas couru toute la distance le 21 avril dernier.

Jacqueline Gareau a été chronométrée en deux heures, 34 minutes et 26 secondes. Il s'agit de son meilleur temps et elle avait dit après l'épreuve que son rang ne lui importait pas puisqu'elle venait de réussir un exploit personnel.

Jacqueline Gareau a eu droit toutefois aux grands honneurs hier et Will Cloney a dit qu'elle serait honorée comme il se doit dans deux semaines en compagnie du vainqueur chez les hommes, l'Américain Bill Rogers.

«Je suis très fière d'être première,» a-t-elle dit modestement.

Rosie Ruiz, 26 ans, a été chronométrée en deux heures, 31 minutes et 56 secondes mais une enquête a confirmé que la New-Yorkaise n'a pas parcouru toute la distance. La semaine dernière, elle a été disqualifiée du marathon de New York disputé en octobre parce qu'elle aurait emprunté le métro pour faire une partie du trajet. Le film du marathon de New York prouve en effet que Rosie Ruiz n'a jamais franchi le fil d'arrivée, contrairement à ce qu'elle a toujours prétendu. Cette fois encore, l'Américaine d'origine cubaine a plaidé son innocence en dépit d'interrogatoires très serrés.

Jacqueline Gareau, qui doit prendre un congé sans solde chaque fois qu'elle participe à une épreuve, a commencé à courir il y a sept ans et, en 1977, elle a inscrit un temps de 3:44 à son premier marathon. Elle a été par la suite la première femme à franchir la ligne d'arrivée au Marathon International de Montréal 1979 avec un chrono de 2:40.56. Elle se prépare actuellement en vue de l'édition 1980 de cette épreuve.

Steve Marek, le conseiller de Rosie Ruiz, a déclaré hier que la jeune femme se repose et qu'elle ne commenterait pas la décision des organisateurs. Marek, qui est le président du Suburban Roadrunners Club de New York, croit que Rosie Ruiz n'acceptera pas la décision de lui enlever son titre et qu'elle refusera de rendre la médaille d'or.

«Elle m'a dit lundi soir qu'elle avait mérité cette médaille.» Marek croit qu'il est possible que Rosie Ruiz ait couru toute la distance.

«Je crois qu'un doute persiste encore, dit-il. Mais je conviens que tout tend à prouver le contraire. Je suis d'accord avec M. Cloney quand il dit que Rosie croit, dans son esprit, avoir parcouru toute la distance.

«La décision appartient entièrement à M. Cloney et le monde de l'athlétisme doit l'accepter», a-t-il ajouté.

Rosie Ruiz a promis de prouver son innocence en participant à une épreuve dès le mois de juillet. M. Cloney l'a pour sa part invité à participer au prochain marathon de Boston où «elle pourra prouver son talent.»

Défaite des Flyers et des Sabres

Minnesota 6 Philadelphie 5

PHILADELPHIE (AP) — Deux buts de Steve Payne, sur des passes d'Al MacAdam, ont conduit les North Stars du Minnesota à un gain de 6-5 sur les Flyers de Philadelphie hier soir, à l'ouverture de leur série demi-finale, 4 de 7, de la coupe Stanley.

Payne a mis fin à une égalité de 4-4 dans la 2e période en déjouant Pete Peeters avec l'aide de MacAdam. Puis, à 7:40 de la 3e reprise, Payne a répété son exploit. Paul Holmgren a réduit la marge à 6-5 à mi-chemin de l'engagement.

Les Flyers ont réussi quatre buts aux dépens de Gilles Meloche, qui a cédé sa place à Gary Edwards après la 2e reprise.

Deux records de la LNH ont été établis dans la première période.

Steve Christoff a marqué à deux reprises dans cette première période, soit ses 7e et 8e buts des séries, un record pour une recrue. Jacques Lemaire, du Canadien, Gary Gare, du Buffalo, et Don Maloney, des Rangers, avaient marqué 7 buts en 1968, 1975 et 1979 respectivement.

Cinq des sept buts marqués en première période ont brisé un record vieux de 48 ans pour les cinq buts les plus rapides par deux clubs, soit 3:20 minutes.

Christoff a ouvert le pointage à 4:19, puis Al Hill, des Flyers, a égalé les chances à 5:23. Paul Shmyr et Christoff ont ensuite marqué dans l'intervalle de 39 secondes. Les Flyers ont ensuite répliqué avec trois buts en 1:46 par Kenny Linseman, Tom Gorence et Linseman.

Les jeunes Stars ont toutefois refusé de lâcher en tirant à 15 reprises dans la 2e période pour prendre une avance de 5-4 grâce à Mike Eaves et Payne.

Islanders NY 4 Buffalo 1

BUFFALO (PC) — John Tonelli a marqué deux buts hier soir et les Islanders de New York ont défait les Sabres de Buffalo 4-1 dans le premier match de leur série demi-finale des éliminatoires de la coupe Stanley.

Bob Bourne et Mike Bossy ont profité des bévues des Sabres pour marquer les autres filets des Islanders devant 16,433 spectateurs fort déçus. Rick Dudley a marqué l'unique filet des Sabres en début de match.

Les arrêts acrobatiques de Smith ont frustré les Sabres. Il faut dire également que les Islanders ont présenté un bel échec-avant tout au long du match et ils ont travaillé très fort le long des clôtures.

Après que Dudley eut marqué le premier but du match à 5:23, le défenseur Gord Lane, des Islanders, a été chassé pour cinq minutes pour avoir dardé. C'est cette pénalité qui a changé un peu toute l'allure du match.

Gilbert Perreault a d'abord manqué une chance unique, quand après avoir déjoué tout le monde, il a tiré à côté du filet quand il avait Smith à sa merci. À 30 secondes de la fin de la pénalité de Lane, Bob Bourne a volé le disque à Rick Seiling et s'est présenté seul devant Edwards pour le déjouer et ainsi créer l'égalité 1-1.

Tonelli a marqué à 9:56 de la deuxième et les Sabres n'ont jamais pu remonter la pente. En première période seulement, le défenseur John Van Boxmeer, des Sabres, a obtenu cinq tirs au but et a touché le poteau deux fois.

«Certaines rondelles touchent le poteau et pénètrent dans les buts et certaines ne pénètrent pas, a dit Smith. Ce soir, elles ne pénétraient pas. Je crois que notre défensive et surtout les gars qui ont joué en désavantage numérique ont fait de la bonne besogne. Je crois qu'après quelques minutes de jeu en première, les Sabres ont commencé à ressentir de la frustration».

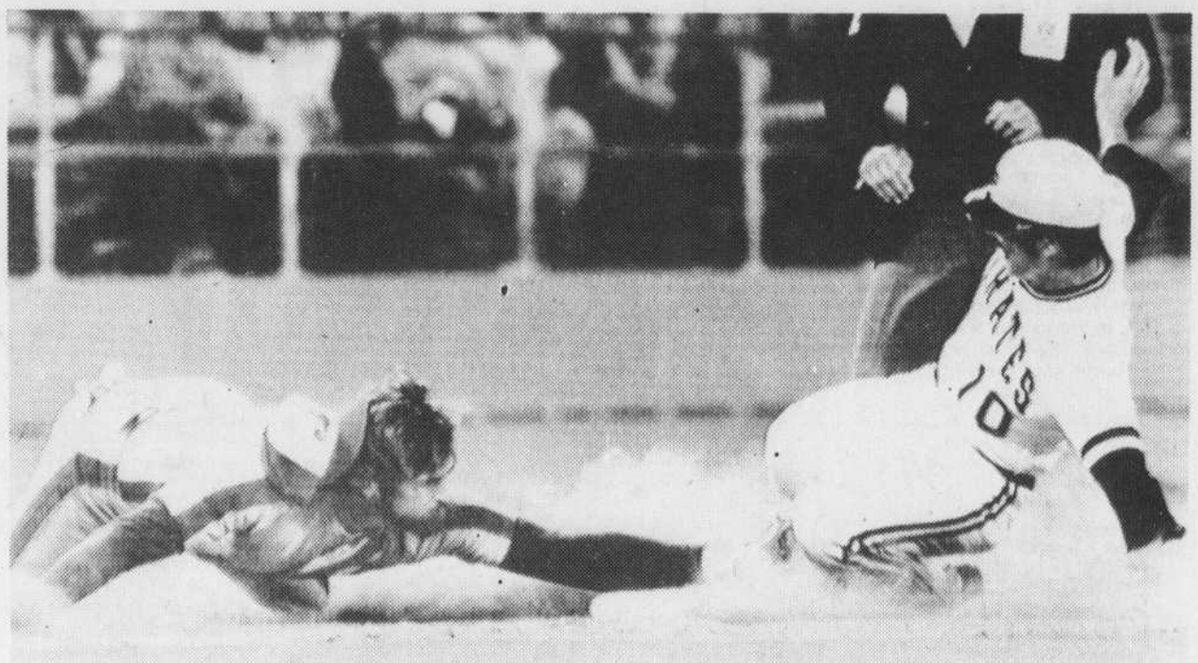

Larry Parrish, des Expos, tend le gant dans l'espoir de retirer Tim Foli, des Pirates, en troisième manche. Foli a été sauf. Les Pirates l'ont emporté 5-4 en 10 manches. (Photolaser AP)

Les Pirates battent les Expos 5-4 en 10 manches

PITTSBURGH — Les Expos ont perdu 5-4 en 10 manches, hier soir, mais ils n'ont pas réellement perdu contre les Pirates de Pittsburgh, peu importe le compte.

Tirant de l'arrière 4-1, les Expos avaient égalé le compte 4-4 grâce à un circuit en solo de Warren Cromartie contre le débutant Bert Blyleven, en cinquième, et ensuite deux points en sixième, l'un produit par un roulant de Larry Parrish, et l'autre par un simple de Gary Carter.

Bill Madlock a finalement mis un terme au match en réussissant un double contre Elias Sosa, en 10e, après un retrait et avec un coureur au premier but, Matt Alexander, à la place de Willie Stargell. Sosa a concédé un simple à Stargell, en début de manche, et il a ensuite retiré Bill Robinson sur trois prises — il a tenté l'amorti sacrifice — avant que Madlock ne cogne un coup le long de la ligne du troisième but.

Buddy Jay Solomon a remporté la victoire et Sosa a subi la défaite, en relève à Steve Rogers qui a bien fait. Rogers a lancé neuf manches complètes, permettant quatre points, neuf coups sûrs, mais un circuit de trois points à Dave Parker, en première, qui procurait une avance de 3-1 aux Pirates. Il n'a pas été aidé par une erreur de Chris Speier contre Tim Foli, permettant à l'adversaire de poster des coureurs aux deux extrémités du losange, sans aucun retrait et avant que Parker ne s'amène au marbre.

Speier, qui a déjà commis sept erreurs, a ensuite été retiré du jeu, avant la fin de la manche, se plaignant de malaises au dos. Bill Almon l'a remplacé après qu'il eut été incapable de retirer Bill Madlock à la suite d'un roulant en sa direction. Le marqueur officiel a concédé un coup sûr, Speier aurait dû retirer Madlock.

Malgré l'avance des Pirates, les Expos ont bataillé ferme, tout au long du match, refusant de se laisser battre aussi facilement. Notamment en troisième, alors qu'ils ont laissé deux coureurs en position de compter, Rogers au troisième but, et Ron LeFlore au deuxième but, parce que Phil Garner a littéralement volé un simple à André Dawson, en captant la balle de dos au marbre. Et aussi en neuvième, lorsque Tim Foli a saisi une flèche de Tony Bernazard, avec Ron LeFlore au deuxième but.

LeFlore a connu un excellent match offensif, frappant un simple et un double en plus d'obtenir trois buts sur balles. Il n'a pas été retiré par les Pirates, même pas par Kent Tekulve contre lequel il a frappé un simple, en septième. Il a volé deux buts, pour porter son total à huit depuis le début de la saison.

Les Pirates avaient pris une avance de 3-1 dès la fin de la première manche à la suite d'un circuit du redoutable Parker, après un simple par Omar Moreno et l'erreur de Speier.

Et ils menaient 4-1 à la suite d'un simple opportun par Mike Easler, en quatrième, avant que les Expos n'entreprennent leur remontée. D'abord un circuit en solo par Cromartie, en cinquième, et ensuite deux points en sixième pour chasser Bert Blyleven. Tony Bernazard a amorcé la manche en se rendant au deuxième but grâce à un coup sûr et une erreur par Foli. Ellis Valentine a cogné un simple au champ gauche, et Larry Parrish a réduit l'écart 4-3 grâce à un roulant au champ intérieur. Gary Carter a ensuite créé l'égalité en frappant un simple au champ centre.

Ron LeFlore a marqué le premier point du match, en première, marquant du troisième but à la suite d'un roulant à double-jeu par Andre Dawson. LeFlore a obtenu un but sur balles, et il s'est rendu au troisième but grâce à un frappe-et-court parfaitement exécuté par Bernazard.

ÉCHOS... Les jours de Rodney Scott seraient comptés avec les Expos. La rumeur veut que le directeur-gérant John McHale l'ait offert à d'autres clubs, maintenant que Tony Bernsard; a prouvé ces jours derniers qu'il peut jouer régulièrement au deuxième but. Et Tim Reines serait prêt à faire le saut immédiatement... Des nouvelles de Hal Dues: il n'éprouve plus de malaise à l'épaule, à Denver, et il n'attend qu'un signal de Dick Williams pour rejoindre l'équipe. Pour lui faire place, les Expos pourraient céder Dale Murray, dont la moyenne de points mérités s'élève à 5.62 en huit manches et un tiers... Bill Lee (0-2) sera opposé à Jim Bibby, (2-0), ce soir. Le match sera télévisé à Radio-Canada. Dave Palmer (0-0) lancera le dernier match de la série, demain après-midi...

Expos (4)	ab	p	cs	pp
LeFlore cf	2	1	2	0
Bernzard 2 b	4	1	2	0
Dawson cc	4	0	0	0
Valentin cd	5	1	1	0
Parrish, 3b	5	0	0	1
Carter r	5	0	1	1
Cromrt 1b	3	1	1	1
Speier ac	0	0	0	0
Almon ac	4	0	0	0
Rogers l	3	0	0	0
Sosa l	0	0	0	0
Total	35	4	7	3

Pirates (5)	ab	p	cs	pp
Moreno cc	5	1	1	0
Foli ac	4	2	1	0
Parker cd	5	1	2	3
Stargell 1b	5	0	2	0
Alexndr cd	0	1	0	0
Easler cg	3	0	1	1
BRdnshcg	2	0	0	0
Maclck 3b	5	0	1	1
Ott r	4	0	1	0
Garner 2b	3	0	1	0
Blyleven l	1	0	0	0
Romo l	0	0	0	0
Milner fs	0	0	0	0
Tekulve l	0	0	0	0
Solomon l	0	0	0	0
Total	39	5	11	5

Montréal	100	012	000 0—4
Pittsburgh	301	000	000 1—5

E—Speier 2, Foli, Stargell. DR—Montréal 1, Pittsburgh 1. LSB—Montréal 8, Pittsburgh 9. 2B—LeFlore, Madlock, C—Parker (4), Cromartie (4). BV—LeFlore 2, Moreno, Foli. S—Blyleven.

Montréal	ml	cs	p	pm	bb	rb
Rogers	9	9	4	3	2	5
Sosa P, 2-1	1-3	2	1	1	0	1
Pittsburgh						
Blyleven	5 2-3	6	4	4	4	2
Romo	1-3	0	0	0	0	0
Tekulve	2	1	0	0	1	4
Solomon G, 1-0	2	0	0	0	2	1

T—3:09, A—8,499.

Le Montréalais Doug Scott choisit les Alouettes plutôt que la LNF

Entre la prestigieuse Ligue nationale de football (LNF) et les Alouettes, le joueur de ligne défensive Doug Scott a choisi la formation montréalaise. Sa décision était prise depuis quelques jours et il n'a même pas attendu le repêchage de la LNF qui a eu lieu hier pour parapher un contrat de cinq ans.

«J'ai prévenu les équipes de la LNF de mon intention de jouer avec les Alouettes et qu'il serait inutile de gaspiller un choix au repêchage. Je leur devais cette courtoisie parce que les équipes américaines ont été très correctes envers moi, a expliqué Scott, hier, au Stade olympique, où il a été présenté à la presse en compagnie d'un autre Montréalais d'origine, Bruce Gair, un flanqueur qui a signé un contrat d'un an.

Mais pourquoi a-t-il tourné le dos à une carrière dans la LNF, lui qui aurait vraisemblablement été repêché au septième ou huitième tour hier?

«Je suis Montréalais et je désirais jouer au football près de ma famille, a-t-il répondu. J'ai étudié pendant quatre ans à Boise State dans l'Idaho dans le but de faire carrière au Canada, et principalement à Montréal. Les Alouettes ont toujours été mon équipe préférée et je suis très heureux aujourd'hui d'en faire partie.»

Scott note par ailleurs que la compétition est très vive dans le circuit Rozelle et qu'il aurait certainement été un joueur auxiliaire à sa première année, si ce n'est plus longtemps. Mais il sait que la rivalité sera presque aussi dure à Montréal où les Alouettes comptent d'excellents joueurs à la première ligne défensive. Scott devra en effet déloger Junior Ah You, Gordon Judges, Glen Weir ou encore Gabriel Grégoire. La tâche s'annonce donc difficile mais le jeune homme âgé de 22 ans croit avoir le talent nécessaire pour percer. C'est également l'avis de l'entraîneur-chef Joe Scannella.

«Doug Scott a suffisamment de talent pour faire carrière durant 10 ans dans la LCF, soutient Scannella. Je ne dis pas qu'il sera de la formation partante dès cette année. Je sais toutefois qu'il a les atouts pour réussir. Sa principale qualité est sa rapidité, et il est un joueur combattif qui n'abandonne jamais un rival.

«De plus, poursuit Scannella, Scott a subi un très bon apprentissage à Boise State. Le programme de football y est excellent et le calibre de jeu assez relevé même s'il ne s'agit pas du Big Ten ou d'un autre circuit majeur collégial. Plusieurs bons joueurs proviennent de ces petits collèges. Vernon Perry, par exemple, a fréquenté le Mississipi College. Il a brillé par la suite à Montréal et il joue aujourd'hui avec les Chiefs de Kansas City.

«Et si par bonheur Scott mérite un poste régulier, cela nous permettra d'ajouter un Américain à notre formation. Notre priorité est présentement un demi de coin et nous cherchons présentement à combler cette lacune. Je suis également ravi de l'acquisition de Bruce Gair. Il n'est pas tellement rapide mais il possède de bonnes mains. C'est ce qui compte,» de conclure Scannella encore tout heureux de l'embauche il y a cinq jours du vétéran flanqueur Fred Biletnikoff.

Doug Scott a joué durant deux saisons avec les Maple Leafs de Verdun où il a d'ailleurs connu Gabriel Grégoire. À Boise State, Scott, qui obtiendra ce printemps un diplôme en valeur immobilière, n'est pas passé inaperçu. Ainsi à sa dernière saison, il a été choisi au sein de l'équipe All American, division secondaire, par l'Associated Press, et il a également reconnu comme le joueur défensif par excellence du Big Sky. Scott n'est donc pas étranger à la fiche de 10 victoires contre une défaite de Boise State l'an dernier.

Scott se dit enchanté par ses quatre années à Boise State et il suggère à tout Canadien d'étudier aux États-Unis s'il entend faire carrière au football.

«J'ai voulu étudier dans une université américaine afin d'être bien préparé en vue d'une carrière professionnelle. Les universités canadiennes n'ont pas de programme de football aussi poussé qu'aux États-Unis et il faut s'exiler pendant quatre ans pour augmenter nos chances de réussir. Je crois détenir aujourd'hui un avantage sur d'autres joueurs canadiens qui n'ont pas fait leur apprentissage aux États-Unis. J'ai acquis une expérience qui ne s'achète pas,» d'expliquer Scott.

Il s'entraîne du reste depuis quelques semaines déjà et il a hâte de se frotter aux «big boys» des Alouettes qui ne manqueront pas de lui souhaiter la «bienvenue» dès l'ouverture du camp d'entraînement.

ECHOS — Doug Scott et Bruce Bair ont été les premier et deuxième choix protégés des Alouettes avant le repêchage de février dernier. Bair a étudié à l'Université Bishop... Le directeur gérant des Alouettes, Bob Geary, rencontrera aujourd'hui le représentant du demi David Green. Geary désire poursuivre les négociations mais il refuse toujours d'offrir un contrat de $1 million à son joueur-vedette... Parlant de million, Scannella croît savoir que les enchères seraient déjà montées dans les sept chiffres dans les négociations entre le demi de coin Eric Harris et les Chiefs de Kansas City... Environ 80 joueurs de niveau secondaire et collégial participeront à un dernier stage d'évaluation des Alouettes les 1er, 2 et 3 mai au stade de l'Université McGill... Les Alouettes sont à la recherche d'un quart qui pourrait seconder ou même remplacer Joe Barnes et Ron Calcagni. Six quarts sont pressentis actuellement dont Mark Malone, d'Arizona State, premier choix des Steelers de Pittsburgh, hier.

Les Lions optent pour Sims

NEW YORK (AP) — Le demi Billy Sims de l'Université Oklahoma a été réclamé par les Lions de Détroit comme premier choix au repêchage de la Ligue nationale de football, hier à New York. Les Lions, qui partagent avec les 49'ers de San Francisco le titre peu enviable de pire équipe de la LNF, en 1979, ont choisi l'athlète de 24 ans après trois minutes et demie de réflexion. Vainqueur du trophée Heisman il y a deux ans et second derrière Charles While l'année dernière, Sims est un joueur rapide et très fort.

HOCKEY

Coupe Stanley

Hier

Minnesota 6, Philadelphie 5
Islanders NY 4, Buffalo 1

Jeudi

Islanders NY à Buffalo, 20 h 05
Minnesota à Philadelphie, 20 h 05

Samedi

Buffalo à Islanders NY, 20 h 05
Philadelphie à Minnesota, 21 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Trottier, Isl.	6	9	15
McNab, Bos	8	6	14
MacAdam, Min.	6	7	13
Perreault, Buf.	4	9	13
B. Smith, Min.	1	12	13
Lambert, Mon.	8	4	12
Payne, Min.	5	7	12
Bourque, Bos.	2	9	11
Tremblay, Mon.	0	11	11
Wilson, Chi.	2	8	10
Christoff, Min.	6	3	9
Shutt, Mon.	6	3	9
Bourne, Isl.	5	4	9
Tonelli, Isl.	4	5	9
Houle, Mon.	4	5	9
Park, Bos.	3	6	9
O'Reilly, Bos.	3	6	9
Goring, Isl.	2	7	9
Seiling, Buf.	5	3	8
Holmgren, Phi.	4	4	8
Lysiak, Chi.	4	4	8
Gare, Buf.	4	4	8
Jarvis, Mon.	4	4	8
Foster, Bos.	3	5	8
Napier, Mon.	2	6	8
Larouche, Mon.	1	7	8

Ligue Majeure du Québec

Hier

Cornwall 5, Sherbrooke 3

COUPE STANLEY

Demi-finales 4-de-7

Série M

	pj	g	p	bp	bc	pts
MINNESOTA	1	1	0	6	5	2
PHILADELPHIE	1	0	1	5	6	0

Série N

ISLANDERS NY	1	1	0	4	1	2
BUFFALO	1	0	1	1	4	0

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Finale 4-de-7

Série G

	pj	g	p	bp	bc	pts
CORNWALL	6	4	2	24	31	8
SHERBROOKE	6	2	4	31	24	4

SOMMAIRES

North Stars 6, Flyers 5

Première période

1—MINNESOTA: Christoff (7) Eaves, Maxwell 4:19
2—PHILADELPHIE: Hill (2) Dailey, Clarke 5:23
3—MINNESOTA: Shmyr (2) Sharpley, McCarthy 13:20
4—MINNESOTA: Christoff (8) Andersson, Sharpley 13:59
5—PHILADELPHIE: Linseman (2) Propp 14:54
6—PHILADELPHIE: Gorence (2) Hill, Bridgman 16:40
7—PHILADELPHIE: Linseman (3) Propp, Holmgrem 16:40
Pénalités: Linseman Pha, Youghans Min 2:20, Linseman Pha 11:20, Wilson Pha 16:54.

Deuxième période

8—MINNESOTA: Eaves (2) Christoff 14:04
9—MINNESOTA: Payne (6) MacAdam, Young 16:46
Pénalités: Dailey Pha 4:09, Dupont Pha 15:15, Barrett Min 17:55.

Troisième période

10—MINNESOTA: Payne (7) MacAdam, B. Smith 7:40
11—PHILADELPHIE: Holmgren (5) Propp, Linseman 16:46
Pénalités: Youghans Min 1:24, Holmgren Pha 5:15.

Tirs au but

Minnesota	12	15	9—36
Philadelphie	11	5	17—33

Gardiens: Meloche, Edwards, Minnesota; Peeters, Philadelphie.
A—17,007.

Islanders 4, Sabres 1

Première période

1—BUFFALO: Dudley (3) Ramsay 5:23
2—NY ISLANDERS: Bourne (6) 13:09
3—NY ISLANDERS: Bossy (4) 17:42
Pénalités — Hajt Buf 5:44, Lane NYI majeure 8:39.

Deuxième période

4—NY ISLANDERS: Tonelli (5) Langevin, Merrick 9:56
Pénalités — Henning NYI 12:44, Martin Buf 13:27.

Troisième période

5—NY ISLANDERS: Tonelli (6) Sutter 11:10
Pénalités — Trottier NYI 16:03, Van Boxmeer Buf 17:58.

Tirs au but

NY ISLANDERS	9	11	9—29
BUFFALO	14	10	8—32

Gardiens — Smith, NY Islanders; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Chicago 4, St-Louis 2
Atlanta à San Diego, remis

Hier

Pittsburgh 5, Montréal 4 (10 manches)
Houston 3, Cincinnati 0
Chicago 6, St-Louis 4
Philadelphie à New York (remis)
Atlanta à San Diego
Los Angeles à San Francisco

Aujourd'hui

Chicago, Hernandez, (0-1) à St-Louis, Sykes (1-0), 13 h 30
Montréal, Lee (0-2) à Pittsburgh, Candelaria (2-1), 19 h 35
Philadelphie, Carlton (3-1) à New York, Falcone (1-1), 20 h 05
Houston, Richard (3-0) à Cincinnati, Bonham (1-0) ou Seaver (1-0), 20 h 05
Atlanta, Alexander (0-1) à San Diego, Rasmussen (0-2), 22 h
Los Angeles, Welch (0-1) à San Francisco, Blue (2-1), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Buckner, Chi.	55	22	.400
Kingman, Chi.	43	17	.395
Reitz, St-L.	55	21	.393

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Almon	11	4	0	1	.364
Bernazard	20	4	1	1	.200
Carter	56	13	2	8	.232
Cromartie	53	19	3	7	.358
Dawson	45	12	3	10	.267
Hutton	7	1	0	0	.143
LeFlore	55	14	0	1	.255
Macha	4	1	0	0	.250
Office	8	3	0	1	.375
Parrish	53	18	4	12	.340
Scott	34	4	0	0	.118
Speier	38	7	1	4	.184
Tamargo	2	0	0	0	.000
Valentine	58	14	3	10	.241
White	8	1	0	0	.125

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	0-1	0	13.1	4	0.69
Fryman	0-0	2	3.0	1	0.00
Grimsley	1-1	0	11.0	1	4.91
Lee	0-2	0	20.2	5	5.14
Murray	0-0	0	8.1	4	5.62
Norman	0-0	1	11.2	9	6.75
Palmer	0-0	0	9.2	4	1.77
Rogers	2-2	0	25.0	14	4.68
Sanderson	1-2	0	16.0	3	6.75
Sosa	2-0	0	5.2	1	0.00

Assistance: 115,893.

	pb	cs	moy.
Smith, LA	68	26	.382
Martin, Chi.	50	19	.380
Hendrick, St-L.	56	21	.361
Cromartie, Mon.	53	19	.358
Parker, Pitt.	60	21	.350
Cabell, Hou.	60	21	.350
Hernandez, St-L.	64	22	.344

Circuits: Kingman, Chi. 6, Parrish, Mon. Schmidt, Phil., Luzinski, Phil., Foster, Cin., Chambliss, Atl., Smith, LA et Winfield, SD, 4.
Points produits: Kingman, Chi. Cruz, LA, Garvey, LA, 16; Smith, LA, et Winfield, SD, 15.
Lanceurs: (3 décisions): Richard, Hous., et Reuss, LA, 3-0; Carlton, Phil., Vuckovich, St-L., LaCoss et Pastore, Cin., 3-1.

Ligue Américaine

Lundi

Seattle 6, Minnesota 4
Oakland 8, Californie 0
Kansas City à Toronto, remis
New York à Baltimore, remis
Boston à Chicago, remis

Hier

Seattle 5, Minnesota 3
New York 4, Baltimore 3
Texas 10, Detroit 5
Toronto 3, Kansas City 1
Milwaukee 14, Cleveland 1
Boston 11, Chicago 1
Oakland en Californie

Aujourd'hui

Texas, Parry (1-1) à Detroit, Schatzeder (1-3), 13 h 30
Seattle, Parrott (1-3) à Minnesota, Redfern (2-1), 14 h 15
New York, Underwood (1-2) à Baltimore, Stone (1-2), 19 h 30
Kansas City, Gale (0-2) ou Gura (2-1) à Toronto, Jefferson (0-0), 19 h 30
Milwaukee, Sorensen (1-2) à Cleveland, Waits (1-2), 19 h 35
Boston, Eckersley (1-2) à Chicago, Trout (1-1), ou Dotson (2-1), 20 h 30
Oakland, Keough (3-1) à Californie, Aase (2-1), 22 h 30

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	moy.
Staub, Tex.	43	18	.419
Yount, Mil.	55	22	.400
Summers, Det.	39	15	.385
Johnson, Chi.	60	23	.383
Molinaro, Chi.	37	14	.379
Cooper, Mil.	48	18	.375
Rivers, Tex.	67	25	.373
Hassey, Cle.	38	14	.368
Bochte, Sea.	69	25	.362
Trammell, Det.	69	25	.362

Circuits: Cal. 6; Smalley, Min. 5.
Points produits: Johnson, Chi. 17, Gamble, NY, 16.
Lanceurs: (3 décisions): Honeycutt, Sea. 4-0; Stieb, Tor, John NY, 3-0.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	10	5	.667	—
CHICAGO	9	5	.643	½
PHILADELPHIE	6	8	.429	3½
ST. LOUIS	7	10	.412	4
MONTRÉAL	6	9	.400	4
NEW YORK	5	10	.333	5

Section Ouest

CINCINNATI	13	5	.722	—
HOUSTON	12	4	.706	½
LOS ANGELES	11	7	.611	2
ATLANTA	6	10	.375	6
SAN DIEGO	6	11	.353	6½
SAN FRANCISCO	6	12	.333	7

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
TORONTO	9	6	.600	—
NEW YORK	9	8	.529	1
BOSTON	8	8	.500	1½
MILWAUKEE	7	8	.467	2
BALTIMORE	6	11	.353	4
DETROIT	6	11	.353	4
CLEVELAND	5	10	.333	4

Section Ouest

CHICAGO	11	6	.647	—
OAKLAND	11	7	.611	½
TEXAS	10	7	.588	1
SEATTLE	11	9	.550	1½
KANSAS CITY	9	8	.529	2
MINNESOTA	9	10	.474	3
CALIFORNIE	7	9	.437	3½

Le Dr Genest remporte le Prix de la Banque Royale

Le Dr Jacques Genest, fondateur et directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, vient de remporter le Prix de la Banque Royale qui reconnaît chaque année, depuis 1967, les réalisations exceptionnelles qui ont contribué au bien-être de l'humanité.

Le président du comité de sélection, indépendant de la Banque Royale, M. J.V. Clyne de Vancouver a fait l'éloge du Dr Genest en annonçant la nouvelle hier à Montréal. «Grâce à son travail à l'Institut de recherches cliniques, il s'est imposé comme un grand spécialiste en recherches cliniques du Canada», a-t-il déclaré.

Le Prix de la Banque Royale comporte une médaille d'or et une somme de $50,000. Le lauréat peut en disposer à sa guise. La banque remettra le prix au Dr Genest lors d'une soirée à Montréal le mois prochain.

Le Dr Genest s'est acquis une renommée mondiale pour ses recherches biomédicales et ses collègues et lui ont réalisé des progrès importants dans l'étude de l'hypertension artérielle et des maladies rénales. Âgé de 60 ans, il est né à Montréal et après des études en médecine et en pathologie au Québec, il a travaillé et étudié aux États-Unis, au Johns Hopkins Hospital et au Rockefeller Institute Hospital. Avant de revenir au Québec où il fut directeur du département de recherches cliniques de l'Hôtel-Dieu, le Dr Genest a fait un séjour en Europe.

Il enseigne la médecine à l'Université de Montréal et à l'Université McGill tout en étant directeur de l'Institut qu'il a fondé et médecin principal à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

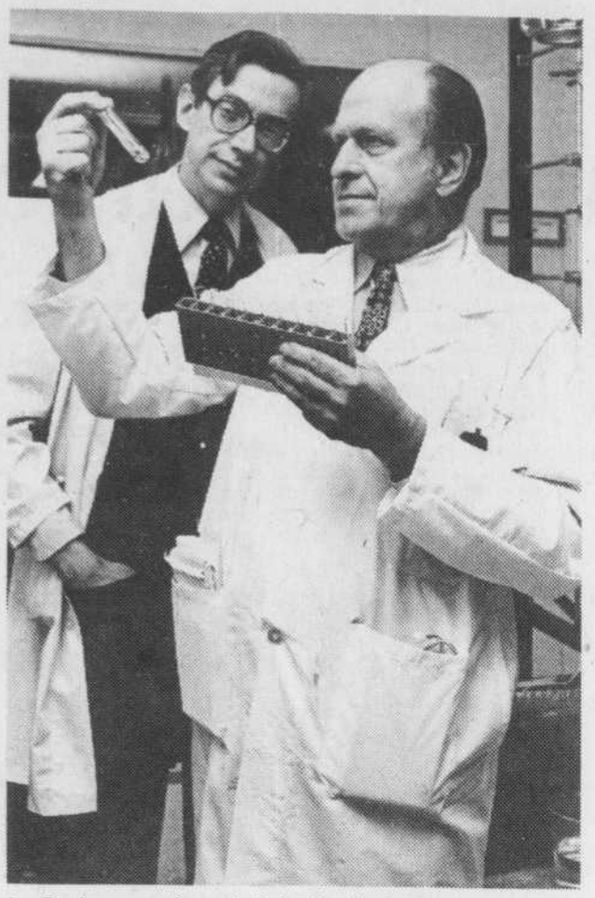

Le Dr Jacques Genest, à droite, fondateur et directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal est le lauréat du Prix de la Banque Royale.

24 pays participeront aux Floralies de Montréal

Vingt-quatre pays, 11 de plus que le précédent record établi à Vienne en 1973, participeront aux Floralies internationales de Montréal, lesquelles auront d'abord lieu en salle, au Vélodrome olympique à compter du 17 mai prochain, et ensuite sur l'île Notre-Dame jusqu'à la fin de l'été.

En annonçant cette nouvelle, hier au cours d'une conférence de presse, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, a dit que cette très forte représentation internationale, alliée à la qualité des deux sites utilisés ainsi qu'au génie horticole déployé pour les aménager, assuraient déjà aux Floralies 1980 «une place à part dans l'histoire des expositions internationales en horticulture ornementale».

Parmi les 24 pays participants, huit auront des présentations aux deux endroits, pour un total de 20 jardins intérieurs totalisant 3,426 mètres carrés et 12 jardins extérieurs dont la superficie totale dépassera les 25,000 mc. Sur l'île Notre-Dame, la France rivalisera avec les États-Unis avec respectivement 5,050 et 6,500 mc, suivis du Canada avec un jardin de 3,700 mc.

C'est toutefois le Québec, en tant que gouvernement hôte, qui aura le jardin extérieur le plus important avec 10,000 mc, où sera illustrée la diversité de la flore québécoise avec la présentation d'environ 20,000 plantes et arbustes. Au Vélodrome, un jardin de 300 mc illustrera les quatre saisons québécoises.

À ces participations, M. Garon a dit qu'il fallait ajouter celles d'une dizaine de villes québécoises et ontariennes et d'un nombre équivalent d'institutions d'enseignement et d'organismes public, de même que les exhibits d'une vingtaine d'entreprises privées. «En tout, 70 jardins d'inspiration très diverse et totalisant 49,350 mc seront aménagés au Vélodrome et à l'île Notre-Dame, créant ainsi un ensemble floral et paysager unique en Amérique du Nord», a-t-il dit.

Il a également révélé que le fait de tenir les Floralies pour la première fois sur le continent nord-américain avait amené des pays tels que les États-Unis, le Japon, le Mexique, le Venezuela, le Guatémala, le Pérou, le Costa-Rica, Cuba et Panama à y participer pour la première fois.

M. Garon a souligné la fierté de son ministère d'avoir été l'artisan de cette première rencontre «entre une tradition essentiellement européenne et l'Amérique du Nord, qui constitue un des principaux marché d'exportation pour les pays producteurs de fleurs et de plantes ornementales».

Il a rappelé que l'ouverture des Floralies marquera l'aboutissement de deux ans de préparatifs, puisque c'est en mars 1978 que son gouvernement avait posé la candidature de Montréal pour leur obtention. La contribution du gouvernement atteindra près de $9 millions, dans le cadre d'une entente conclue avec les autorités municipales.

Asbestos: les mineurs déchirent les propositions

Quelque 1,000 mineurs de l'amiante se sont rendus déchirer les copies des dernières propositions salariales de l'Asbestos Corporation sur les parterres des dirigeants de cette multinationale dans un geste de protestation «spontané».

L'incident, qui n'a pas eu de suites fâcheuses, s'est déroulé tard lundi soir, à la suite de l'assemblée générale des grévistes, qui devait se prononcer sur les récentes propositions salariales de l'Asbestos Corporation. Les mineurs n'ont pas voulu terminer cette assemblée et après 30 minutes d'exposés de leurs négociateurs, ils ont quitté la salle et se sont rendus dans le quartier Omeara de Therford, où habite la majorité des cadres supérieurs de la filiale de General Dynamics.

En plus de déchirer les propositions patronales sur les pelouses des cadres, ils y ont déchiré plusieurs sacs à ordures. La police, aussitôt demandée sur les lieux, n'a pas jugé bon d'intervenir après avoir écouté les explications des grévistes.

La manifestation s'est ensuite transportée devant le magasin Jos T. Beaudoin, où d'autres syndiqués de la CSN sont en grève depuis 20 mois. Quelques vieux mineurs, qui avaient vécu la grève de 1949, ont affirmé n'avoir rien vu de tel à Thetford depuis 35 ans.

Dans sa proposition, l'Asbestos Corporation proposait deux contrats de travail, un de trois ans et un autre se terminant le 30 octobre 83. Le président des mineurs, M. Oliva Lemay, a expliqué que le libellé de la proposition patronale faisait perdre un an d'indexation aux syndiqués.

Les mineurs se préparaient hier à fêter «à leur façon» la Fête internationale des travailleurs.

La FFHQ d'accord avec Yalden

La Fédération des francophones hors Québec a souscrit hier à l'ensemble des recommandations et observations du commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden.

«La FFHQ a pu trouver une oreille attentive à ses revendications quand elle s'adressait au commissaire aux langues officielles et son rapport, pour 1979, contient des allusions à bon nombre de principes fondamentaux pour lesquels la Fédération se bat depuis des années», précise un communiqué.

Les francophones des provinces anglophones indiquent que M. Yalden a eu raison de reconnaître, d'une part, que le programme de régionalisation française de l'Office national du film est un besoin réel et, d'autre part, que dans toutes les provinces anglophones, les communautés de langue française doivent constamment se battre pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants.

La FFHQ comme le commissaire aux langues officielles, déplore que la réforme linguistique au sein de l'administration fédérale se heurte encore à l'omniprésente force d'inertie de la bureaucratie.

La nouvelle loi sur la protection du consommateur

2) La durée normale d'un bien et le vice caché

Pour nous permettre de mieux comprendre l'application de la nouvelle Loi sur la protection du consommateur qui entre en vigueur aujourd'hui, nous avons choisi quelques cas types qui vous seront présentés au cours des prochains jours. Ces cas sont parmi les plus courants et susceptibles de toucher l'ensemble des consommateurs.

■

La Loi sur la protection du consommateur instaure, au chapitre des garanties, de nouvelles dispositions. L'une des plus importantes est celle qui permet au consommateur d'exercer un recours, dans certains cas, directement contre le manufacturier; la loi reconnait en effet le principe que le manufacturier est le premier responsable de la garantie puisque c'est lui qui conçoit, fabrique et détermine la qualité des biens.

Ce recours contre le manufacturier est notamment possible dans l'application de quatre articles du chapitre sur les garanties. Le premier énonce qu'un bien qui fait l'objet d'un contrat

doit permettre l'usage auquel il est normalement destiné. Le second article stipule qu'un bien doit pouvoir résister à une utilisation normale pendant une durée raisonnable, eu égard à son prix, aux dispositions du contrat et aux conditions d'utilisation du bien. Le troisième article exige du commerçant ou du manufacturier qu'il mette en disponibilité les pièces de rechange et les services de réparation lorsqu'un bien nécessite un travail d'entretien.

De plus, le recours contre le manufacturier peut être utilisé par le consommateur pour tout vice de conception ou de fabrication du bien qui fait l'objet d'un contrat, sauf si le consommateur pouvait déceler ce vice par un examen ordinaire, et pour l'absence d'indications d'utilisation lorsque celles-ci sont nécessaires à la protection de l'utilisateur contre un risque ou un danger caché dont il ne pouvait lui-même se rendre compte.

Enfin, le recours contre le manufacturier peut être exercé non seulement par le premier propriétaire du bien, mais aussi par tout consommateur subséquent, sauf pour un bien nécessitant un travail d'entretien.

Un des cas classiques illustrant le mieux ces nouveaux recours de la Loi sur la protection du consommateur en matière de vice caché est celui de Me Leo Kravitz. Cet avocat de Montréal a commencé à avoir des ennuis avec son automobile le jour même où il en a pris possession. Dans le terrain de stationnement de Plamondon Chevrolet-Oldsmobile (ce concessionnaire n'existe plus aujourd'hui), il a entendu un bruit étrange. Il en a fait part au vendeur qui lui a dit de revenir plus tard parce qu'il n'avait pas de mécanicien sous la main.

On a découvert par la suite qu'il y avait un roulement à billes défectueux dans la roue avant droite. Puis on a trouvé des défauts de fabrication dans la suspension et dans la carrosserie. Il y avait aussi de l'huile qui coulait sur les freins. On a découvert plus tard que le différentiel était défectueux. Ça été ensuite la servo-direction qui s'est mise à faire des siennes, etc, etc.

Après maintes difficultés et impossibilité d'obtenir satisfaction quant aux réparations, Me Kravitz a demandé qu'on annule le contrat de vente et a exigé un remboursement. Ayant essuyé un refus, il a alors entrepris des procédures pour faire annuler le contrat et a intenté une action contre Plamondon et contre General Motors. Il a demandé que les deux soient condamnés conjointement et solidairement. Il lui a fallu 10 ans et $20,000, sans compter ses propres honoraires d'avocat, pour obtenir le remboursement de sa Oldsmobile 1968. La Cour suprême du Canada a rendu son jugement en faveur du consommateur le 23 janvier 1979.

Si la nouvelle loi 72 avait existé, Me Kravitz aurait pu se prévaloir des articles 37-38-53-54 se rapportant à la garantie légale et aux vices cachés. Ces dispositions amplifient, par rapport au Code civil, la responsabilité des manufacturiers et des commerçants à l'égard des produits qu'ils fabriquent et qu'ils vendent. La Loi 72 contient, de plus, des dispositions qui allègent le fardeau de preuve du consommateur lors d'un procès, car elle établit des présomptions favorables à ce dernier. Ce jugement porte à penser que le recours des consommateurs en vertu de la Loi 72 se règlera plus rapidement.

Ces dispositions de la loi s'appliquent aussi à une voiture qui devient un véritable gruyère à cause de la rouille dans les six à huit mois après que l'auto a été achetée. Le commerçant qui vend une automobile neuve doit en outre garantir par la loi que le consommateur pourra trouver les pièces nécessaires à la réparation de l'automobile pendant les années qui suivent la vente du véhicule moteur. Il serait anormal, selon la nouvelle loi, que les pièces de rechange ne soient pas disponibles au moins dans les deux ou trois ans suivant la vente d'une automobile neuve.

Cela vaut également pour tous les biens meubles. Ainsi, un consommateur qui achète un aspirateur ou une machine à laver la vaisselle et qui l'utilise selon un usage normal, doit s'attendre à ce que cet aspirateur ou cette machine à laver la vaisselle dure quelques années. Si au bout de trois mois d'usage normal, la machine ou l'aspirateur sont défectueux, le consommateur pourra exiger du commerçant ou du manufacturier la réparation ou le remplacement de l'appareil.

À se rappeler: la garantie du commerçant ou du manufacturier est valide même si vous avez omis de remplir ou d'envoyer «la petite carte» de validation.

À retenir également: un concessionnaire ou un manufacturier d'automobiles peut nommer un mécanicien indépendant pour exécuter des travaux sous garantie, mais cela ne le libèrer pas de son obligation envers vous si ce mécanicien est incapable d'effectuer les réparations qui s'imposent.

Vos responsabilités: bien lire les documents qui décrivent les garanties; suivre les procédures normales d'entretien suggérées par le manufacturier; ne pas faire un usage abusif du produit juste parce qu'il est garanti.

Jugement le 2 mai pour l'avocat accusé d'outrage au tribunal

Le juge en chef adjoint James K. Hugessen, de la Cour supérieure, a fixé au 2 mai prochain son verdict au sujet d'un jeune avocat, Me Yves Papineau, accusé d'outrage au tribunal après s'être entretenu avec un juré à un procès où oeuvrait son associé, Me Jean Gagné, devant le juge Claire Barrette-Joncas.

Dès le début des procédures hier, son procureur, Me Gabriel Lapointe, a tenté de faire casser l'acte d'accusation au motif que, même si tous les allégués contre Me Papineau étaient prouvés, on ne serait pas en face d'un outrage au tribunal mais plutôt devant une tentative d'entrave à la justice.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, a rétorqué que le comportement délinquant de quelqu'un, même s'il peut constituer un crime peut aussi être un outrage au tribunal. Selon lui, la Cour peut aussi bien être scandalisée par le geste ou le comportement d'un individu.

Rejetant la requête de Me Lapointe, le juge Hugessen a conclu que c'est un outrage que d'empêcher qu'un procès juste et équitable ait lieu. Puis citant un cas de jurisprudence, il a fait valoir que l'approche d'un témoin, lors d'un procès, constituait un crime et, à plus forte raison, l'approche d'un juré.

Me Papineau avait été accusé d'outrage au tribunal jeudi dernier, après avoir été décrit comme le responsable de l'avortement du procès de Philippe Varin, accusé en rapport avec un incendie criminel. C'est l'entretien entre Me Papineau et un juré, Mlle Annie Gascon, qui avait amené le juge Claire Barrette-Joncas à prendre cette décision.

Citée comme témoin hier, Mlle Gascon a dit qu'elle connaissait Me Papineau depuis l'école primaire mais qu'elle ne savait pas qu'il était avocat, ne l'ayant pas revu depuis au moins sept ans. Elle n'a pu dire si, lors de sa rencontre la première fois dans l'avant-midi de mercredi dernier, Me Papineau lui avait parlé du procès de Varin où elle était membre du jury. Dans l'après-midi cependant, après avoir été exclue du jury, Me Papineau était venu s'excuser auprès d'elle pour son exclusion, disant qu'il avait prévenu les jurés et les avocats de leur rencontre du matin. À l'avocat qui, à ce moment, lui a demandé ce qu'elle pensait du procès, Mlle Gascon a dit qu'elle n'avait pas d'opinion sur le sujet après une journée et demie de procédures. Elle a ajouté qu'elle avait fait changer la conversation quand le procureur lui a demandé ce que pensaient les autres membres du jury de ce procès.

Pour sa part, le procureur de la Couronne dans le procès de Varin, Me Jean-Pierre Major, a confirmé avoir vu Me Papineau et Mlle Gascon causer ensemble et, même si le procureur lui avait dit à ce moment qu'on ne parlait pas de la cause en question, Me Major avait signifié qu'il en parlerait au juge Barrette-Joncas.

Un gardien au Palais de justice, M. Jacques Martin, est venu également déclarer avoir vu ces deux personnes discuter ensemble et qu'il avait averti son supérieur.

Témoignant pour sa propre défense, Me Papineau, a soutenu que, si le matin de sa rencontre avec Mlle Gascon, il avait été question de tout et de rien, en après-midi, il n'avait demandé aucun renseignement sur la cause de Varin ou sur les jurés. Tout ce qu'il avait fait, c'était de s'excuser pour l'exclusion de Mlle Gascon.

Pour sa part, Me Bonin a conclu qu'il était bien évident qu'on était en face d'un problème de crédibilité entre Me Papineau et Mlle Gascon. Mais il a soumis que, même si Mlle Gascon avait été exclue du jury, le procès, lui, continuait, et que Me Papineau a sûrement commis une faute en allant s'entretenir à ce moment avec ce juré.

Plus j'y pense... plus c'est NON

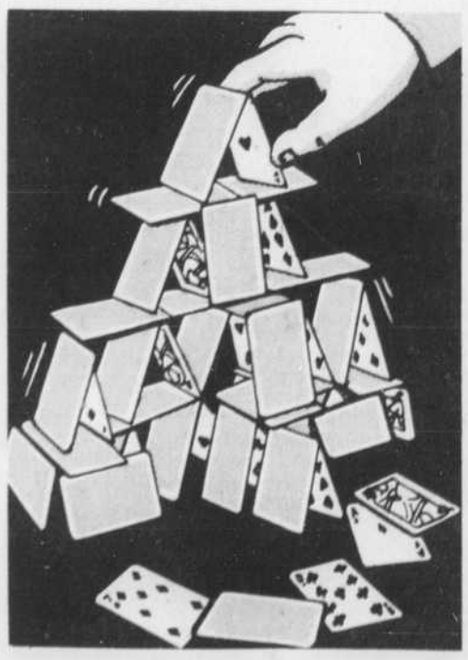

parce que

La souveraineté-association du P.Q.... c'est un cul de sac. C'est une option imprécise et sans garantie.

Pour avoir la même monnaie... il faut avoir le même pays. C'est comme ça partout dans le monde.

Il faut choisir: l'indépendance du Québec ou le fédéralisme renouvelé. Le fédéralisme, c'est une option plus solide et plus ouverte.

Nous sommes déjà des partenaires majeurs dans le fédéralisme Canadien. Nous partageons avec tous les Canadiens, la richesse extraordinaire du Canada et son potentiel économique exceptionnel.

LE FÉDÉRALISME CANADIEN A ÉVOLUÉ DANS LE PASSÉ ET CONTINUE SANS CESSE D'ÉVOLUER. ÇA, C'EST UNE RÉALITÉ ET UNE GARANTIE.

EN VOTANT NON AU RÉFÉRENDUM... NOUS CHOISISSONS LE FÉDÉRALISME RENOUVELÉ.

Choisir le château de cartes du P.Q.... Plus j'y pense... plus c'est NON.

LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

Pour Jean-Pierre Roy, 460, Gilford, Montréal.